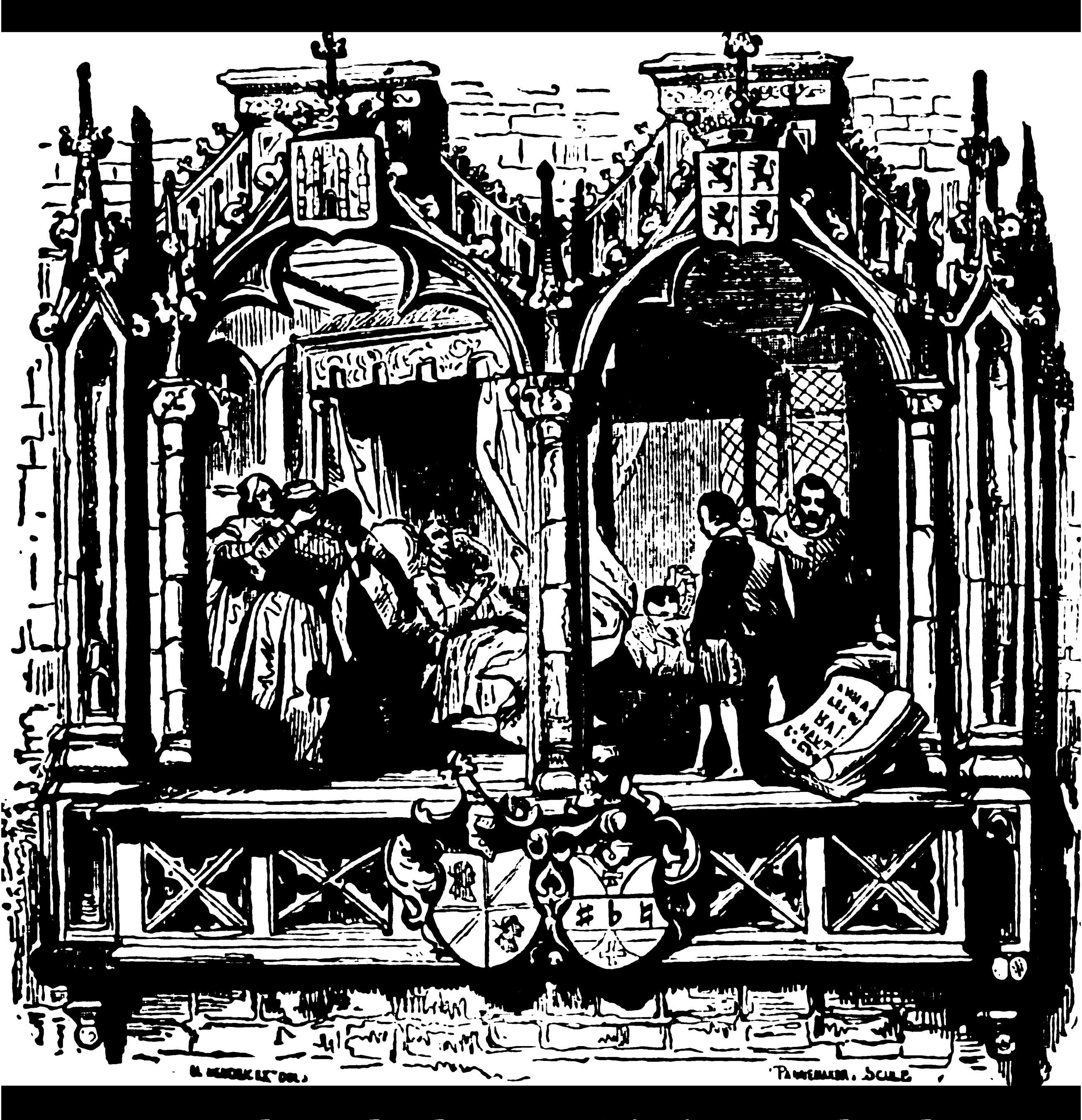
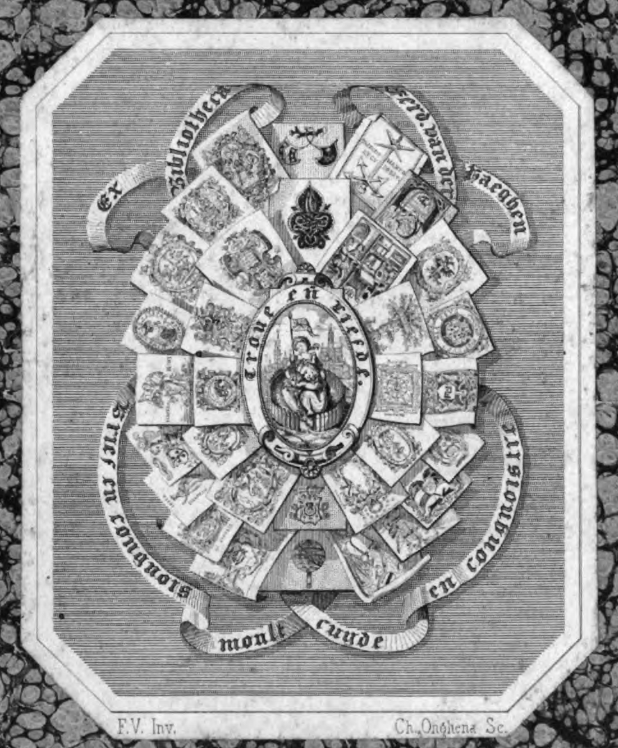
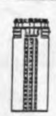


Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand


PORTE-FEUILLES
DUQUESNE
RELIEUR
Str. des Champs 81
GAND


Ex Bibliotheca Ferd. van der Haeghen
moult cuyde
F.V. Inv.
Ch. Onghena Sc.









SOCIÉTÉ ROYALE

DES

BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE,

DE GAND.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE,

DE GAND.

Tome septième.



1857-1858.

GAND,
CHEZ DE BUSSCHER FRÈRES, IMPRIMEURS,
RUE SAVAEN.

COMMISSION DE PUBLICATION DES ANNALES.

MM. L. Roelant, Président de la Société.
Pr. Van Duyse, Vice-Président.
Edmond De Busscher, Secrétaire.

MEMBBES COLLABORATEURS.

EN

1857 - 1858.

M. Edmond De Busscher, archiviste du Conseil de Flandre, secrétaire de la Société, à Gand.
M. Louis De Taeye, peintre d'histoire, prof. à l'Académie d'Anvers.
M. Léopold Devillers, archiviste et littérateur, à Mons.
M. Victor Gaillard, ancien archiviste du Conseil de Flandre, à Gand.
M. Kervyn de Lettenhove, littérateur, à Bruges.
M. Philippe Kervyn de Volkaersbeke, littérateur, à Gand.
M. Eugène Le Grand de Reulandt, archéologue, à Ostende.
M. Adolphe Mathieu, poète, conservateur à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles.
M. H-G. Moke, professeur à l'Université de Gand.
M. Louis Roelandt, prof. à l'Université de Gand, président de la Société.
M. Louis Schepens, directeur de l'École de dessin industriel, à Gand.
M. Adolphe Siret, littérateur et poète, à St-Nicolas.
M. Ed. Van Cauwenberghe, littérateur, à Audenarde.
M. Prudent Van Duyse, archiviste, vice-président de la Société.
M. Edouard Van Even, archiviste, à Louvain.
M. Edmond Vanderstraeten, littérateur, à Audenarde.



CHRONIQUE DE L'HOPITAL

D'AUDENARDE,

1415-16 A 1589-90.

Nous laissons suivre ici, en forme de chronique, quelques faits locaux et autres, extraits des volumineux registres aux comptes de l'hôpital N.-D., à Audenarde. Nous avons choisi spécialement ceux qui nous dépeignent le plus naïvement les mœurs de nos ancêtres, ou qui nous fournissent quelques données complémentaires sur des points d'histoire locale ou générale [1]. Nous n'omettons pas même les pèlerinages accomplis par les religieuses de cet établissement, à des époques de trouble et de désolation, attendu que ces actes de piété publics nous font connaître ceux d'entre les sanctuai-

(1) « Les archives de l'hôpital N.-D., dit M. Ketele, contiennent des trésors inépuisables pour l'histoire, et offrent une source de documents nouveaux à l'historien qui voudrait consciencieusement décrire les mœurs de nos ancêtres. » *(Notice historique sur l'hôpital d'Audenarde,* dans le *Messager des Sciences et des Arts*, 1837, p. 228.)

Les comptes de l'hôpital N.-D. étaient renouvelés annuellement à la fête de Noël.

res du pays où les pèlerins se rendaient jadis avec le plus d'empressement. Le caractère intime et confidentiel de ces faits, loin de nuire à leur intérêt, y ajoute au contraire du prix. Si toutes les chroniques avaient été basées sur des documents de cette nature, nous n'en serions pas à regretter aujourd'hui ces mille et une erreurs dont fourmillent nos annales anciennes, spécialement celles du moyen-âge.

1415-16. — Madame de Charolois (Marguerite de Bavière), épouse de Jean-sans-Peur, demande assistance. On lui vote une somme de douze couronnes d'or, faisant vingt-six livres, vingt-quatre escalins parisis [1].

1435-36. — L'hôpital équipe un chariot de guerre à deux chevaux pour l'expédition de Calais.

La prieure fait un pèlerinage à St-Eutrope (Heule). Elle refuse de payer sa quote-part de cent quatre-vingts livres dans le prélèvement des vingt-mille *chevaliers*, que le prélat de Flandre avait accordés au duc, pour le motif que l'hôpital N.-D. avait été, d'ancienne date, exempt de toute contribution, soit comme établissement de charité, soit comme communauté religieuse. Elle suit en cela l'exemple et l'avis de l'abbesse de

(1) « Item, ghegheven miene vrouwen van Charloys in hoosscheden, mids dat soe an ons screef ende bat om soecouers, ende dat wy hare helpen souden deze waerf xıȷ guldinc croenen die maken in ponden par............................ xxvȷ lib. xxıv sch. »

la Biloke, des maîtres de la léproserie, de l'hospice St-Jean et de plusieurs autres établissements de charité à Gand [1].

1439-40. — Le 6 mai, la prieure se rend en pèlerinage à Gand, à la chapelle du S[t]-Sang [2].

Elle y retourne le 12 août, pour consulter monsieur de Tournai, sur la conduite du seigneur d'Oostcamp, qui prétendait faire prendre le voile à sa fille Marie, contre le gré de la prieure. Cette affaire est terminée à l'amiable [3].

Le 4 octobre, elle se rend en pèlerinage à Heule, près de Courtrai.

1440-41. — Gilles van de Winckele, receveur de l'hôpital, est député à Bruges, pour aller remettre à monsieur de Tournai, une belle gibecière confectionnée par la prieure [4].

(1) « Ghesonden Gillen van de Winckele den viij dach in bracmaent by mynder vrauwen der abdessen van der Byloken, Baudin de Goutere ende by den meesters van der Laserie in Ghend, te Sent Jans ende in meer andere godshuusen binnen der vorseide stede, om van hemlieden te vernemen wat sy meenden te doene als van der taxacien die men hemlieden heesschende was van myns geduchts heeren weghe, welke vorseide taxacie myn vrauwe d'abdesse voorseid niet en was te raden of van den advyse hiet te ghevene van s'hospitaels weghen noch van den cloosters insgelycx...................... xvij sch. »

(2) C'est bien à Gand et non à Bruges que ce pèlerinage eut lieu.

« Item myn vrauwe gheweest den vj[sten] dach van mey te Ghend, in peelgremagen ten Heleghen Bloede. »

(3) « Item, myn vrauwe gheweest den xij[sten] dach van hoymaent te Ghend by mynen heere van Dornicke jeghen mynen heere van Oestcamp, ter causen van joncvrauw Marien zynder dochter, die myn vorseide heere cleeden wilde jeghen den danc van mynder vrauwen, om dwelc zy in gheschille waren, welc ghechil ondermaect was. »

(4) « Item, Gilles van den Winckele ghesonden den tweesten dach van laumaent te Brugghe, by mynen heere van Doornicke, met eenen aesac die myn vrauwe de prieuse ghemaect hadde, den welcken su hem presenteren dede te synen nieuwen jare. »

Le bailli d'Harlebeke exécute plusieurs locataires de l'établissement pour le recouvrement de la taxe susmentionnée.

Une députation part pour l'Écluse, à l'effet de notifier à monsieur de Tournai et au receveur de Flandre, le refus absolu de la prieure de fournir aucune contribution. Justice lui est faite provisoirement(1).

La prieure se rend, nus pieds, en pèlerinage à N.-D. de Halle, le 28 août.

Après une nouvelle supplication de la part du receveur de Flandre, l'hôpital consent à payer soixante-douze livres de contribution.

1441-42. — Le 17 février, pèlerinage à Courtrai et à Heule. Le 7 octobre, pèlerinage à Bruges.

1442-43. — L'hôpital pourvoit à l'instruction de plusieurs enfants entretenus par l'établissement. Les uns la reçoivent auprès du maître d'école d'Audenarde, les autres au couvent des Frères mineurs(2).

(1) « Ghesonden ter Sluus by mynen heere van Dornicke ende by den ontfangher van Vlaenderen, ter causen van de voorseide revenchie die myn vrauwe de prieuse in gheender namen gheven en wilde, aenghesien dat godshuus toter daghe van heden onghehouden gheweest heeft van eenegher settinghen oft last, nietteghenstaende desen de bayllìu van Harlebeke hadde gheexcecuteert eeneghe van den pachters, om dwelc den voorseiden Gilles brieven vercreeg an den vorseiden baylliu van Haerlebeke, dat hy de voorseide pachters ontlaen soude. »

(2) Observons ici que nos archives locales ne fournissent que de rares données sur l'instruction publique à Audenarde au moyen-âge. L'école annexée à l'église paroissiale de Ste-Walburge remonte à une haute antiquité; il en est de même de celle attachée à l'église de N.-D. de Pamele. Pour les écoles civiles proprement dites, la plus ancienne dont nos archives municipales fassent mention, se trouvait, peu avant 1372, près de la porte de Gand; une autre était tenue, en 1383, non

1442-43. — Pèlerinage à S[t]-Léonard, au-delà de Bruges.

1443-44. — Pèlerinages à N.-D. de Halle et à Bruxelles, le 10 août; à S[t]-Hermès de Renaix, le 19 août; à S[t]-Eutrope d'Heule, à Courtrai, et à S[t]-Mahieu de Tournai, le 21 du même mois.

1455-56. — Pèlerinage à S[t]-Antoine de Borsbeke.

1458-59. — Un chevalier arrivé de Constantinople, porteur de lettres de la part du souverain, reçoit l'asile à l'hôpital.

Dame Cathéline Wriends, fille de Roger, prend l'habit. Cette cérémonie se fait avec une pompe extraordinaire. Tous les musiciens d'Audenarde y prêtent leur concours. Plusieurs personnages de distinction y assistent. Un banquet termine la fête. Des vins de différentes sortes, des cygnes, des lapins, des lièvres, des perdrix, des chapons, des porcs, etc., des pâtisseries et des sucreries figurent sur la table. Le droit d'entrée exigé pour Cathéline de Vriendt est de cinquante livres de gros.

1459-60. — La prieure se rend à Louvain pour assister à l'érection d'une tombe en mémoire de Marguerite van Clessenaere, religieuse à l'hôpital, enterrée dans l'église des Dominicains, en face du grand chœur(1).

1464-65. — Plusieurs habitants d'Audenarde partent pour Constantinople, afin de faire partie de l'expédition contre les Turcs. L'hôpital les gratifie généreusement.

loin du local du serment de S[t]-George. *(Ancien registre aux baux et rentes* d'Audenarde, f[os] 86 et 95.)

(1) « Item, mevrauwe ghetrocken te Luevene, omme te stellene de sepulture van zuster Mergriete van Clessenaere, onser religieusen die daer int clooster van der Predicaeren, voor den grooten coor, begraven legt, wiens ziele Gode ghedincken mote. »

1467-68. — L'hôpital paie six livres et six escalins à François de la Kethulle, commissaire du duc, pour sa quote-part dans la taxe imposée aux couvents et hospices, à cause de certaines grandes dépenses faites par le souverain.

Il adresse une complainte au conseil de Flandre à Gand, pour forcer Josse de Beer, marchand de grains d'Autrive, à payer le droit de Ste-Marie (1). Il y est autorisé par voie d'huissier (2).

Le seigneur de Gruuthuuse supplie la prieure de contribuer dans l'expédition de Liége. Après des instances réitérées, elle consent à équiper un chariot de guerre à deux chevaux, armé d'échelles et d'autres munitions. Les gens préposés à la conduite du train rapportent du pays de Liége un superbe missel antique (3).

Des troupes logent dans les fermes de l'hôpital, à Huerne et à Bevere, et y sont entretenues aux frais de cet établissement.

1469-70. — Le suffragant de Mgr l'évêque de Tournai bénit un nouveau cimetière construit entre les deux salles aux

(1) Droit qu'avait l'hôpital de soumettre à une taxe particulière les grains de la Halle, et ceux mis dans le commerce à Audenarde, à Pamele, à Eenaeme, etc.

(2) « Item, Olivier Goetghebuere, deurwaerdre, betaelt van dat hy de vorseide complainte ter execucien gheleyt heeft; van zinen exploite hem betaelt, mids der copien ende relacien danaf gemaect.................................... III lib. par. »

(3) « Item, noch ghecocht twee witte groote meeryen jeghen Rasen Matthys ende Wulfaert van der Hagen, de welke minen heere van Gruuthuuse te zinen grooten versoucke in de orloghe van Ludeke ghesonden waren, aldaer de beste staerf ende achter bleef, ende costen beede te zamen.......................... L lib. VIII sch. »

« Item, den zelven heere ghesonden metten zelven paerden eenen waghene al ghestelt van leeren ende andersins naer de toebehoortte, ende cost.................................... XII lib. »

malades. L'autorisation en avait été donnée par Philippe-le-Bon, le 21 février 1420. Nous voyons dans l'acte de concession que l'hôpital N.-D. possédait, avant sa translation en ville, c'est-à-dire avant 1382, deux églises, une chapelle et trois cimetières, qui furent détruits par la guerre([1]).

1471-72. — Un incendie ayant éclaté au château de Mâle, près de Bruges, tous les joyaux et bagages de Marie de Bourgogne, estimés à plus de soixante mille couronnes d'or, devinrent la proie des flammes. Aussitôt que la nouvelle de ce désastre est connue à Audenarde, l'hôpital députe Guillaume van der Meere, Jacques van Huerne et Gilles van de Winckele, trois des plus notables bourgeois de la ville, pour aller remettre en son nom, au receveur général de la Flandre, résidant à Gand, une somme de deux cents livres parisis([2]).

A la suite de cet article des comptes, divers autres sont consignés sous la date d'avril 1471. Donc, l'événement de Mâle doit avoir eu lieu, ce nous semble, antérieurement à cette date.

1472-73. — L'hôpital équipe un chariot de guerre à deux chevaux pour être mis au service de Charles-le-Téméraire,

(1) « Item, ghegheven minen heere den suffragaen van Dornicke, van dat hy ons nieuwe kerckhof, ligghende tusschen beede den ziechuusen hier binnen, gewyt heeft, ende coste boven der gracien den godshuuse darinne ghedaen . . . . xxiiij lib. par. »

(2) « Eerst ghegheven mynder geduchter vrouwen in hoescheden ten causen ende in recompensacyen van huere grooten verliese by den brandde ende viere gheschiet int casteel te Male, by Brugghe, daer zo verloes alle hare juweelen ende bagaghen, bedraghende tselve verlies tusschen den vichtich ende tsestich duust gulden croone. Omme welc vorseide verlies ghegheven was, in den name van den godshuuse, de somme van twee hondert ponden parasese. . . . . . ij^c lib. par. »

dans son expédition de Gueldre. Le chariot ne revient que deux mois après (1).

1473-74. — L'hôpital présente à Mgr l'évêque de Tournai huit lots de vin, un superbe brochet et un plat de pâtisserie décoré de ses armoiries, à l'occasion de sa joyeuse entrée.

1474-75. — Plusieurs personnes notables, attachées au service de l'hôpital, vont consulter l'official de Tournai, sur le parti qu'ils ont à prendre au sujet d'une offrande faite par Jeanne van der Moten, fille de Guillaume van der Moten, haut-bailli d'Audenarde, lors de son entrée à l'établissement comme religieuse, certains habitants de la ville envisageant l'agréation de cette offrande comme un acte de simonie (2).

L'hôpital s'adresse au parlement de Malines en obtention d'une sauvegarde, appelée dans les comptes *dabytisse*, pour mettre le personnel et les biens de l'établissement situés *extra-muros*, à l'abri des excursions dévastatrices des troupes campées dans les environs d'Audenarde. Cette sauvegarde lui est accordée.

(1) « Eerst ghecocht ende daeromme ghereden twee perden de welke ghesonden waren in den dienst van onsen geduchten heere, in de reyse van Ghelderlant, ende costen........ xxx lib. par. »

« Item ghehuert ij mans om waghenaers te zyn int voorseide reyse, te ix lib. xij sch. par. de maent; dit van twee maenden, heft.................................... xix lib. iiij sch. »

(2) « Item, noch ghereden by my Jan van den Plancken, mitsgaders Gilles van den Winckele met my ghereden te Doernycke, omme te spreckene ende ons te beradene met mynen heere den officiael ende meer anderen notabelen heeren binnen Doernycke, omme te wetene wat rechte dat wy hadden in te heeschene doffrande die incommen was ter cleedinghen van joncvrouw Jehanten van der Moten, ghemerct dat eenige presumeerden ende zeiden dat symonye ende sonde was; in dit besouc ute ghesyn, ende daer omme verteert... xlij sch. par. »

Prise d'habit de la fille de Jacques van Lummene, échevin d'Audenarde, au couvent des Labittes, à Lille (*ter Labyetten te Rysele*). L'hôpital y envoie trois livres douze escalins parisis.

1475-76. — L'hôpital envoie quarante-huit escalins parisis au Pape des fous, à Courtrai, à l'occasion de sa fête et sur la demande de monsieur le chantre. Il paie de même trois livres seize escalins parisis au Pape des fous de l'église d'Audenarde, pour célébrer sa fête, et quarante escalins au roi des *Quabeleede(?)*, ainsi qu'au supérieur du couvent des Frères-mineurs, pour contribuer à leur fête commune(1).

Olivier de la Marche reçoit une gratification de trois livres parisis, pour avoir aidé à préserver les propriétés de l'établissement à Huerne, contre les ravages des troupes échelonnées dans ces environs(2).

A la demande de Charles-le-Téméraire, l'hôpital contribue dans l'équipement d'un chariot de guerre, avec le prieuré du Val-aux-Vierges, à Pamele, et l'abbaye de Ste-Claire, à Peteghem.

1477-78. — Diverses indemnités sont concédées aux locataires de l'établissement, pour les pertes que leur firent éprouver les inondations, notamment dans les prairies de Bevere,

(1) « Item, gesonden den sotten Paus van Curtericke, toot synder feesten, ter liefden van mynen heere den cantere... XLVIIJ sch. par. »

« Item, noch ghegheven den sotten Paus van deser kercken, hier binnen deser stede van Audenarde, te zynder feesten. IIJ lib. XVJ sch. »

« Item, noch ghesonden den coninc van den quabeleede, midsgaders den bisscop van den Freremeneuren, te samen om haerlieder feeste met de houdene, XL sch., comt tsamen in eender somme .... VIIJ lib. IIIJ sch. »

(2) « Item, noch in ghiften ghegheven omme dbewaren van goede te Huerne van den volke van wapenen, mynen heere Olivier de la Marche, in hoesscheden ghegheven................ IIJ lib. par. »

lors de la retenue des eaux au moyen des écluses([1]). Laurent Herboute est libéré de son bail pour les dommages occasionnés par les chevaux, lors de la déroute d'Espierre. Les troupes étaient campées jusques sous les murs de la ville, entre la porte de Bevere et celle d'Eyne.

La grande ferme de Bisdonckt était occupée par les troupes.

1478-79. — La prieure de l'hôpital, de concert avec d'autres communautés religieuses, envoie une députation à Gand, pour motiver la résolution qui a été prise unanimement de ne plus équiper des chariots de guerre.

1485-86. — Les locataires des campagnes éprouvent de grandes pertes par suite de la guerre. La ferme, appelée *Tgoed ten nieuwen hove*, allouée deux cent soixante-quatre livres, est totalement réduite en cendres. Une grande quantité d'arbres sont abattus pour être employés par les troupes à des retranchements ou ouvrages de campagne.

(1) « Item, Lauweryns Herboute gracie ghedaen van mersche die overvloet was in Bevere myds de speyene, ende van monstere ghedaen up syn vrucht, van scade die de berste dede in syn vrucht, doen Espierre up brac ghesleghe in eender somme... LV lib. XIII sch. par. »

C'est la première fois, croyons-nous, qu'il est fait mention dans nos archives, de la manœuvre des écluses, à Audenarde, comme moyen de défense. Il s'agit ici apparemment des écluses de l'ancien pont, dit la *Belle Fidèle,* qui par corruption s'appela depuis *Belvedère,* et dont la construction remontait au XIII[e] siècle. Aujourd'hui, il n'en subsiste plus que les fondements, qui ont été appropriés à un système d'écluses à poutrelles, formant la principale défense de la ville. Au siége d'Audenarde par le duc de Parme, en 1582, le gouverneur de la ville Frédéric van der Burcht fit manœuvrer avec beaucoup de bonheur les écluses du *Spey,* et causa des pertes immenses aux assiégeants. (Robyn, *Historie der ketterye, binnen en omtrent Audenaerde.* Tot Ghendt, 1753, p. 185.)

1488-89. — Le magistrat d'Audenarde tente vainement de prélever des droits d'accise sur la bierre fabriquée dans l'établissement. La cause est portée devant la haute cour, et soutenue par le procureur Pierre Duhem, et l'avocat M^{tre} Simon Lemoine, en faveur de l'hôpital. Le mémoire qu'ils rédigèrent à ce sujet est très-intéressant pour l'histoire, en ce qu'il renferme une analyse succinte de plusieurs priviléges octroyés à l'hôpital N.-D., depuis le XIIIe siècle, et dont les titres sont pour la plupart anéantis ou égarés. Nous laissons suivre ici cette analyse (1) :

(XIIIe siècle?). — « Item, du quel hospital est ordonné une dame prieuse avoecq onze seurs de l'ordre de Saint-Augustin.

(1214.) — » Item, entre aultres dame Jehanne, en son vivant contesse de Flandres et Haynnault, par ses lettres patentes scelées de son scel, adrechau a ses eschvins et bourgois d'Audenarde, et à tous aultres qui vouldront icelles lettres veoir, mande et fait savoir : que la maison du dit hospital Notre-Dame d'Audenarde, les personnes et touttes les choses dicelle maison, elle a prinse en son conduit et protection, et ne veult que lesdits d'Audenarde exigent ou preignent aucune taille ou exaction de la dicte maison, et que, silz le faisoient, elle ne les vouldroit en ce nullement soustenir avis, encourroient son offense, comme de tout ce puelt appoir par les lectres dessus dittes, dicelle dame et contesse saines et entie-

(1) Le mémoire en question fut rédigé avec le concours du frère Gilles, directeur spirituel des Dames du couvent de *Magdendaele* (Val-aux-Vierges). Le procureur Pierre Duhem et l'avocat Simon Lemoine reçurent ensemble dix-huit livres :

« Betaelt maister Simoene ende meester Pietren vorseid, ter causen van den scrifture by hemlieden ghemacct, omme tsustineren van den vorseiden processe (1485-86) . . . . xviij lib. par. »

res, données à Gand, la tierce après Pasques, l'an mil IJ° et quatorze.

(1445.) — » Item, et que depuis Margheritte, contesse de Flandres aussy et de Haynau, a décerné pareilles et semblables lettres patentes, contenans forme de conduict et protection en sa main du dit hospital, des personnes et biens dicelluy, et deffence que on exige ne preigne aucunne taille ou exaction de la maison dicelui hospital, sur peine d'encourir son indignation, et que le tout qui soit fait au contraire, serait nul, instable et de nulle valleur. Et furent les dites lettres données à Valencyenne, l'an mil IIIJ° XLV, le lendemain de la Trinité.

(1265.) — » Item, et depuis encoires Marguerite, contesse de Flandres et de Haynault, par ses lettres patentes données l'an de Notre Seigneur, mil deux cens soixante et cincq, le lendemain de la Circumcision Notre Seigneur, adrechaus à son bailly d'Alost et de Audenarde, mande et fait assavoir que elle veult espallement garder et deffendre soubz sa protection le dit hospital, en commandant expressement et estroitement au dit bailly, que icellui hospital, il veuille défendre en personnes et en ses droits, et que il face payer le dit hospital des debtes que lui sont ou seront deues.

(1309.) — » Item pareillement, Robert en son vivant conte de Flandres, en l'an de Notre Seigneur mil IIJ° et neuf, le mercredi après la Purification Notre Dame, donna ses lettres patentes au lieu de Maldinghem, par lesquelles il fait savoir à tous, que le dit hospital, les personnes et biens dicellui, il a prins en son conduict et protection, et ne veult en aucune manière que l'on exige, preigne aucune taille ou exaction du dict hospital, et que si ses subjects le faisoient, il ne soustiendroit en nulle manière icelluy fait pour estable, mais encourroient les facteurs par tel exploit son offence et son indignation.

(1309.) — » Item, et par aultrez ses lettres patentes subscellées, données en la dicte ville d'Audenarde, en l'an IIJ^c^ et neuf, le IIIJ^e^ jour de mars, le dit Robert, conte de Flandres, mande à son bailly d'Alost et d'Audenarde : que il veult spallement garder et deffendre le dict hospital pour l'amour de Dieu, et aussy que son treschier et honnouré seigneur Guy, en son vivant conte de Flandres et marquiz de Namur, avoit mandé : que iceluy hospital et ses biens feussent par ses baillis gardez et deffendez, mandant le dit conte Robert et estroitement commandant à son dit bailly d'Alost et d'Audenarde, que le dit hospital en ses personnes et en ses droix, il deffende et les debtes qui luy sont et seront deues.

(1317?) — » Item, et en approuvant les dons caritables et les previlèges et franchises ainsy faits et donnez au dit hospital par les princes et princesses, terriens, sicomme par leurs meismes, contes et contesses, par Philippe, en son vivant roy de France, et aultrez seigneurs temporelz bien faites du dit hospital et en plus grande approbation et ceulx ou diceulx dons et droits, les maistres frères et seurs dicellui hospital, ont obtenu de feu de bonne mémoire Pape Jehan, certain rescript apostolicque.

» Item, par la teneur du quel il rescript soubz la protection de Saint-Pierre et sous la sienne, le dit hospital, les personnes avec tous les biens et possessions dicellui acquises et à acquerir, et espallement les terres, maisons, prez, pastures, bois, possessions et aultres biens, le Pape dessus dit pour eulz et pour le dit hospital leur conferme par auctorité apostolicque et par la teneur de son rescript dessus dit.

» Item, et par icelluy mesmes rescript deffend très estroittement, que nul ne présume exiger ou extorquer aucun disme deulx, de leurs jardins et vergers ou des nouvrais de leurs bestes,

soubz grandes et estimables paines et censures, contre tous ceulx qui par présumption vendroient ou sefforceroient actempter ou aler contre la dite confirmation et inhibition, comme touttes ses choses apparent par icellui rescript donné en Avignon, le VIIJ° des kalendes d'avril, le second an de son pontificat.

(1390?) — » Item, et Pape Boniface, en son temps et de son pontificat le IIJ° an du mois de septembre, en la Viesville, à la postulation et requeste des dessus dits maistres freres et seurs du dit hospital, touttes les libertez et immunités à eulx et au dit hospital octroyées par ses prédécesseurs Papes et autres indulgences, ensemble les libertez et exemptions, des exactions séculières à eulx octroyées par les roys et princes et aultres féaulz chrépians, ainsy et par la forme et manières quilz les obtiennent icellui Pape Boniface leur afferme et par eulx audict hospital par lauctorité apostolicque par son rescript papal contenant les choses dessuz dictes, en deffendant que nul ne soit sy hardy daler au contraire, sur peine dencourir lindignation de Dieu le Tout Puissant et de Saint-Pierre et Saint-Pol ses apostres.

» Item, que après la constitution du dit hospital et les dotacions ou donations y faittes ensemble, les confirmations et comprobations dicellui, le dit hospital à pullulé en grant habondance et affluence de pacyens et des mallades, par quoy a esté necessité de furnir à plus grande despence tant pour iceulx mallades que pour leurs administrateurs.

» Item, à ceste cause, pour y mieulx furnir et à moindres frais et despens, les dictes religieuses se sont acoutumées de faire brasser de la cervoise dedens leur hospital, pour elles leurs gens familiers et domesticques, et aussy par les dicts patiens et mallades qui sont au dit hospital et qui journalièrement y surviennent. »

1507-08. — Arrivée de M. le vicaire-général de l'évéché de Tournai. L'hôpital lui présente un caisson de sucre de Peteghem.

1517-18. — Pèlerinage à St-Quirin de Houtaing, en Hainaut.

1520-21. — Profession religieuse de Jean van Varnewyc, fils d'Alexandre, à l'abbaye des Bénédictins à Eenaeme. L'hôpital y envoie, pour les fêtes célébrées à cette occasion, trois livres seize escalins parisis.

1523-24. — Service funèbre de dame Guillelmine de Seclin, religieuse de l'hôpital. Trois communautés religieuses participent à la cérémonie : les Sœurs Noires de Pamele, les Sœurs Grises et les Béguines d'Audenarde.

1541-42. — Une foule de pèlerins et d'indigents assiègent les portes de l'établissement, par suite des troubles et de la décadence de l'industrie[1].

1545-46. — Service funèbre de dame Marie Dupret, morte de la peste, le 20 novembre 1545.

Pèlerinages à Grammont, à St-Adrien et à Bruxelles, pour remercier le Tout-Puissant d'avoir préservé les autres religieuses du fléau[2].

(1) « Ghegheven diversche aerme passanten en pelegryns in groote ghetalle, mids den benauden tyt ende sobre neeringhe.... »

(2) « Item, Adriaen van den Broucke voor de verteerde costen van zyn peerde die ons voerde te Gheesberghe, aldaer wy ghinghen onse pelegrinaige doen, naer dat wy uut dangiere waeren van den haestegher siecte .... xxiij sch. »

« Item, Willem de Lappere die de joncvrauwen voerde van Audenaerde naer St-Adriaens, ende van daer te Bruesele in pelegrinaige, danckende God en zyne Helege, dat zylieden uute dangiere waeren van de peste, by voerwaerde .... xij lib. par. »

Grand nombre de « pauvres passants et de gens sans ressource, fugitifs à cause de la guerre, » sont secourus par l'hôpital.

1546-47. — Par décision du conseil secret de S. M., l'hôpital est déclaré exempt de toute contribution imposée aux communautés religieuses.

1547-48. — La corporation de St-Michel établit un nouveau moulin à l'Eyndriesch, à l'usage des blanchisseurs, qui par ce moyen obtiennent de l'eau fraîche de l'Escaut (1).

1552-54.— Les religieuses et les trois chapelains de l'hôpital figurent dans les deux processions ordonnées par la cour de Flandre, pour remercier le Tout-Puissant d'avoir remis l'Angleterre sous l'obéissance du St-Siége (2).

1553-54. — Les troupes françaises incendient l'abbaye d'Olme, en Hainaut, et en chassent les religieuses. L'abbesse Cathéline de Lannoy vient solliciter du secours, sur la recommandation de dame d'Ogny, sa sœur. On lui accorde une somme de sept livres, quatre escalins parisis (3).

(1) « Item, ghegheven den dekene ende officiers van Ste-Michiels neeringhe, ter hulpe van eenen nieuwen watermeulne die zylieden hebben doen maken ter grooter commoditeit ende huerbuere van den bleekers up den Heindriesch, om dwater te doen commen van uuter Schelde in huerlieder grachte, ende overmids dat tzelve in toecommende tyde grootelicx commen zal ter augmentacie van den pachte van deser huuse...................... xxiiij lib. par. »

(2) « Item, de voornoemde iij cappellaenen, van dat zylieden hebben gheweest metter joncvrauwen van hier binnen, in de ij processien by mandement van den Hove, om God te lovene ende danckene dat die van Inghelant hemlieder weder gestelt hebben onder dobediencie van den Heligher Kercke, ende oec te biddene voor de welvaert van den K. M. en zynen Edelen Raedt, te x sch. van elcker processie, heft.. xx sch. par.»

(3) « Item, noch ghegheven in aelmoesen, vrouwe Kathelyne van

Un grand nombre de malheureux chassés par la guerre, viennent chercher un refuge à l'hôpital.

1557-58. — Service funèbre de dame Livine de Savory, religieuse de l'hôpital, suivi d'un festin auquel participent, outre les parents de la défunte, plusieurs religieuses des autres communautés de la ville. Un festin ou banquet avait lieu à chaque service funèbre.

1561-62. — Le 4 août 1562, les religieuses se rendent en pèlerinage à N.-D. de Halle, et de là au St-Sacrement de Miracles, à Bruxelles. Elles dépensent en médailles de la Ste-Vierge, six livres, et en cierges quatre livres parisis.

1564-65. — Incendie de l'église de Sotteghem. A la prière du comte d'Egmont, l'hôpital vote six livres seize escalins pour sa reconstruction, le 25 juin 1565 (1).

1566. — L'hôpital N.-D. contribue dans l'entretien de la garde bourgeoise qui remplace la garnison, et des gens d'armes de Carolo van Zule.

20 Août. — L'hôpital gratifie Jean van Steenhuyse pour sa grande peine et diligence à détacher les statues dans la chapelle (2).

5 Septembre. — Josse van der Beken et Adrien Blankin

Lannoy, abdesse van Olme, in Henegauwe, wiens cloester van den Franchoisen verberrent es en de religieusen verjaeght; ter bede van mevrauwe van Ougny, harer zustere, de somme van... vij lib. iiij sch. »

(1) « Item, den xxven in junio lxv ghegheven, ter begheerte van mynheere van Egmond, ter hulpe van de kercke te Zotteghem die verbrant was.................................. vj lib. xvj sch. »

(2) « Den xxen in ouste lxvj, den zelven (Hans van Steenhuuse), nog iij daghen, ten xiij sch. par. 's daeghs, ende twee daghen, voor zyne groote diligentie ende aerbeyt van de beelden in de kercke af te doene. »

sont chargés de défendre l'entrée de l'établissement contre les gueux et les *gueuses*, l'un pendant cinq jours, l'autre pendant seize jours (1).

20 Septembre. — On leur adjoint encore Valentin de Neve, Lyaen, Jean van Steenhuyse et un hallebardier. Malgré ces précautions les iconoclastes envahissent l'hôpital, brisent les fenêtres, la porte d'entrée, la porte de la chambre aux comptes; celle de l'appartement de la prieure et de la chapelle, et quittent l'établissement chargés de butin (2).

1569-70. — Sur l'injonction de Mgr l'évêque de Gand, l'hôpital paie annuellement cent livres, pour l'entretien du séminaire de Gand.

Mort de Jean Borluut. Service funèbre de dame Anne Vandermeeren, décédée le 22 juin 1570.

1572. — Les sœurs de l'hôpital N.-D. s'échappent clandestinement et se réfugient à Courtrai. Arrivées à l'hôtellerie du *Faucon*, elles reçoivent un asile dans le couvent de Sion, et y

(1) « Item, den v^en^ in septembre LXVJ, Joos van der Beken van Avelghem, ter bewaernesse van de poorte jeghen de ghuen ende ghuejnnen, tot XVJ daghen, te VIIJ sch. par. sdaeghs. »

(2) « Den XX^en^ in septembre LXVJ, den zelven (Valentyn de Neve), van dbewaren van de poorte jeghen de ghuen ende ghueinen.................................... IIJ lib. par. »

Il n'est pas indifférent pour l'histoire de constater ici la part qu'une troupe de femmes dégradées prirent au pillage de l'hôpital d'Audenarde. Leur rage destructive doit avoir été assez grande, puisque le scribe des comptes les mentionne à deux reprises différentes, comme ayant aidé au brisement de la porte d'entrée. Waelckens, Yetzweirtius et Robyn passent ce fait sous silence.

« Item, een hallebardier van dbewaren van de poorte, betaelt.................................... XXXV sch. par. »

Pour le reste, voir les registres *passim*.

demeurent pendant un mois. Les religieuses de Sion leur prodiguent tous les soins désirables. Entretems l'hôpital d'Audenarde est livré au pillage. George van West et plusieurs autres bourgeois attachés à l'établissement, font preuve du plus grand dévouement. Dans le but de prévenir les brigandages, des objets précieux et du numéraire sont offerts aux rebelles. Nonobstant ces précautions, tout l'intérieur de l'établissement est pillé et dévasté. Le butin emporté par les gueux, consistait principalement en lingeries, habillements, soie, etc. Les objets précieux enlevés en 1566 n'ont vraisemblablement point été remplacés. L'ensemble de leurs rapines en numéraire est évalué, dans les comptes, à *douze cents livres parisis* (1).

(1) « Item, in septembre LXXIJ, gheweest metten religieusen een maent int Syoen, te Curtrycke, verjaeght zynde van de ghuesen, voor dat zy ons ghelogiert hebben ende van hemlieden gehadt hebben dien tyt ghedurende XLVIIJ lib. par. Ende voor tcouvent te recreeren XIIIJ lib. par. Ende voor diversche religieusen die vele moyte met ons hadden XIIJ lib. par. Ende andere religieusen tot XVIIJ lib. par. Tsamen................................ IIIJ XX lib. par.

» Item, in septembre XVC LXXIJ, de verteerde costen van de peerden ende persoonen int reyse naer Curtrycke, als de stede inneghenomen was van de ghuesen, verteert te Curtrycke in de Valcke................................ XV lib. VJ sch. par.

» Item, de verteerde costen.... aengaende de tachterheden up de goeden van de fugitiven ende verlies van de rentebriefne van de leeninghe ande majestyt by de ghuesen.... XXIIJ lib. XVIIJ sch. par.

» Item, betaelt diversche boden ghesonden van Ghent, Brauselle, Brugghe...................................... V lib. par.

» Item, de boden voor de extraordinaire diensten mids den troublen binnen der stede toecommen van de ghuesen.... XIIJ lib. XIJ sch.

» Item, ghegheven Jooris ende Pieter van West, voor huerlieder dienst ende moyte in den tyt van de ghuesen, mètgaeders diversche caussen, lakins ende scoens ende ghelt an zom van de ghue-

1573. — Incendie de la brasserie *l'Ecusson*, située près de l'hôpital.

1573-74. — L'hôpital achète une pièce de drap blanc, nommée *la grande Madelaine*, provenant des manufactures d'Audenarde.

1578, 23 Septembre. — Sur la proposition des dix-huit de Gand, Jacques Vanderstraeten est nommé administrateur des biens de l'hôpital. Les membres de la commission sont : le seigneur van Mullem, Charles Rokelfing et Charles Uutenhove. Les charges prélevées sur les biens de l'hôpital sont onéreuses. Les soldats commettent de tristes ravages dans les fermes de cet établissement auquel on délivre une sauvegarde. La peste sévit avec une intensité inouïe. Les dépenses annuelles s'élèvent à 579 livres, tandis que les recettes n'atteignent pas 200 livres. De 1585 à 1594, on constate un déficit annuel d'environ 14,000 livres. Plusieurs biens sont vendus. Le recouvrement complet ne s'opéra qu'en 1615.

Le 28 août, la prieure, et le 21 septembre les religieuses de l'hôpital, au nombre de douze, quittent la ville et se rendent à Tournai, où elles séjournent jusqu'au 23 janvier 1579. La prieure est autorisée à emporter les meubles et autres objets à leur usage, moyennant une indemnité de 25 livres de gros, par contrat signé le 18 septembre 1578. Ces meubles sont débarqués à Tournai, à l'hôpital N.-D., paroisse de St-Brice, où ces sœurs reçoivent l'asile, après avoir accompli

sen, om hemlieden te bet te zelckeren van huerlieden overdaet, in als tot.................. .... xıȷ lib. par.

» Item, tverlies ende roof van de ghuesen ghedaen van de penninghen ende ghelde, ter somme van .... xıȷ^c^ lib. par. »

un voyage pénible, inquiété par des bandes de soldats indisciplinés (1).

La prieure, Marguerite Cabelliau, y meurt le 29 juillet 1580. Son corps reçoit la sépulture dans le grand chœur de l'église

(1) « Item, den xxviiien augusti, int vertrecken van mevrauwen naer Doornycke, ende de religieusen de siecke onderhaudende tot datse moesten vertrecken, totten xxien septembre verteert by de ziecken ende religieusen ter somme van ..... xlix lib. xvii sch. vi st. par.

» Item, in septembre lxxviii ghegheven te Havelghem de boden ende den peerdecnape die ons te Doornycke voerde, in hoesschede .... iiii lib. i sch. par.

» Item, den zelven (Jan de Vroede), als hy met onze meubels quam te Doornycke in den troublen tyt alst tgheestelicke uut de stat ghesyt was, in hoesschede .... iiii lib. iiii sch. par.

» Item, den xxiien september 1578, den schipper van Audenaerde die de stoffucie van xii camers van vrechte, betaelt xxviii lib. xvi sch. par. ende van het zelve goet te lossen uut den schepe, viii lib. par. ende de vrecht van het zelve goet te voeren tot ons logist, by thospital van Onser Vrauwe te Doornycke vii lib. xvi sch. compt al tsamen............................. xliiii lib. xii sch. par.

» Betaelt in octobre lxxviii, een waghenaere ende een schipper omme diversche goet te voerne naer Doornycke.... xxv lib. xvii sch.

» De gebueren van myner vrauwen up Sente Brixis te Doornycke ghegheven voor een willecomme .... x lib. par.

» Item, betaelt den voerman die joncvrauw Velaze ende myner vrauwen zustere naer Doornycke bracht, ende diversche sauldaten die hemlieden impedissement wilden doen.... xi lib. xviii sch. vi den.

» Item, dat es het naervolghende dat de ziecken verteert hebben tsichtent de compste van de religieusen dwelck was den xxiiien lauwe lxxix, tot den iien van meye lxxix, ter somme van .... clxxix lib. iii sch. i d.

» Item, betaelt by Joos Werniers an Charles van Rokenfin, capitain, voor een pot wyns, voor dat hy ons goet liet uutvoeren, mits ooc van een paspoort .... viii lib.

» By den zelven noch ghegheven aen Ghillis van de Putte, gheseyt de Costere, voor het selfste goet te visiteren... xii lib. iiii sch. par.»

S[t]-Jacques. On conserve encore dans la chambre du conseil le portrait de cette religieuse, qui porte l'inscription suivante :

ANNO DNI 1572. — ÆTATIS SVÆ 54.
ME.VRAVWE : MARGRIETE CABELIAV. PRIEVSE. VAN DESE HOSPITALE OVERLEET DĒ 29 VAN. IVLET. 1580. EN. ES BEGRAVEN. IN DEN. HOOGHEN. COO'. VAN. S. JACOBS KERKE. TE DORNICKE DAER. WEESENDE. GHEREFVGEÑ VOOR. DE. HERETICKEN. BIDT. VOOR ꝯ DE ZIELE.

En dessous figurent ses armoiries.

1579. — Le lieutenant du gouverneur et haut-bailli Guillaume Mansaert, seigneur de Maude, fixe son quartier à l'hôpital, le 2 mai. L'établissement contribue dans la reconstruction des fortifications de la ville, à raison de quatre livres parisis par semaine. La peste sévit avec intensité. M[r] Pierre Symoens, archiprêtre à l'évêché de Gand, prête à la commission six cents livres parisis.

1583-85. — Par testament daté du 18 août 1584, Nicolas d'Aubermont, seigneur de Manuy, gouverneur d'Audenarde, lègue à l'hôpital la somme de cent soixante-huit livres parisis. Après sa mort, l'hôpital reçoit encore quarante-quatre livres.

1586-87. — La prieure se rend en pèlerinage à Brugelette et de là à N.-D. de Chièvres.

1589-90. — Nicolas de Calonne assiste à la profession de sa fille, et paie à l'hôpital deux cent quatre livres pour la décoration de son appartement, et deux cent quatre-vingt-douze livres pour frais d'habillement et droits de chapelle (1).

(1) 1740. — Une tempête effroyable, accompagnée de grêlons d'un volume démesuré, se déchaîne, le 26 mai, sur la ville et les environs de Thielt, et cause des dommages incalculables aux fruits de la

Peu après cette dernière date, la naïveté verbeuse des scribes diminue sensiblement. Une simple énumération des dépenses portées en compte leur suffit. Il n'y a véritablement que la période que nous avons analysée, 1415-16 à 1589-90, qui présente un certain intérêt. En remontant plus haut, c'est bien pis encore : on ne rencontre le plus souvent que des chiffres, sans aucune désignation ultérieure. Ce qui a rapport aux arts, aux Chambres de rhétorique, aux communautés religieuses, aux hospices, etc., se trouve employé ailleurs. Nous avons cité en notes les passages qui nous ont paru mériter le plus d'importance, et dont l'interprétation pouvait donner lieu à des équivoques. Le ton de bonhomie candide qui règne dans plusieurs articles du XVe siècle, égale les charmes du meilleur de nos chroni-

terre. C'est ce qu'atteste une feuille manuscrite contenue dans la farde *varia* des archives de l'hôpital N.-D. :

« Alsoo het op den 26en meye 1740, wesende den glorieusen feestdag van Onsen Lieven Heeren Hemelvaert, soo een habominaebel onweder ghemaeckt op Thielt, binnen ende buyten, dat van menschens gedencken noyt ghehoort nochte ghesien is gheweest, dat de arte vruchten van viere deelen de dry deelen door het ongheweerte teenemael van den haghel ende ys in stucken ghevallen, ghesmettert ende gheravageert is, principaelyck de thiende ghenaemt de *twee derde schouven van Houbergh*, compiterende aen het hospitael tot Audenaerde. So dat sy lantslieden ghenootsaeckt zyn gheweest andermael te labeuren, omme de lenten inne te sayen ende aerdappelen te planten. Tot confirmatie van dien, soo ist dat donderschreven Joseph François ende Jacobus van Caeneghem als prysers ende jaerlyksche begrooters van de thiende tot Thielt ghestelt van weghens het venerabel capittel van Haerlebeke met alle dandere heeren thiendeheffers, de schaede van den voornoemden Houbergh, als hier vooren gheseyt, ghesien van stucke tot stucke alsoo gheschat ende waerachtig te wesen.... Dese schatterye is ghebuert.... den 29 meye 1740.

» JOSEPH FRANÇOIS. — JACOBUS VAN CANEGHEM. »

queurs flamands. Nous ne possédons dans les archives municipales aucun échantillon de prose aussi élégante, aussi correcte. Celui qui voudra faire une étude consciencieuse des rarissimes productions de nos Chambres de rhétorique à cette époque, devra forcément recourir aux registres de l'hôpital N.-D., dont la plupart ont été tenus par les premiers dignitaires de nos associations dramatiques, temoin André van der Meulen, qui, outre ses fonctions d'huissier, de secrétaire de la garde bourgeoise et de receveur du serment de S[t]-George, se dévouait encore comme scribe-adjoint au greffe de la ville, et comme rédacteur des titres de baux et rentes à l'hôpital N.-D.

EDMOND VANDERSTRAETEN,
Membre correspondant à Audenarde.

POÉSIES

DE JACQUES VAN MAERLANT.

—

FRAGMENTS DE MANUSCRITS RETROUVÉS.

—

Au XIII[e] et au XIV[e] siècles les poèmes épiques, tant français que flamands, découlaient généralement de trois sources diverses, mais également fécondes : les traditions grecques et romaines, les traditions bretonnes, les traditions françaises proprement dites, c'est-à-dire Alexandre, Hector et Troie, les héros de la Table Ronde, et enfin ceux de Charlemagne et des chansons de geste. Mais entre les poèmes des deux dernières catégories et ceux de la première existait cette grande différence que les uns étaient généralement originaux, tandis que les autres étaient de lointaines imitations des classiques de l'antiquité. En France, ou plutôt dans la langue française, Benoît de Saint-Maure, qui écrivait vers 1170, se distingua particulièrement par ses écrits mythologiques, tandis que Lambert li Cors, Alexandre de Bernay, Thomas de Kent, Aimé de Varunas et Jean le Nevelois s'occupèrent davantage des faits et gestes d'Alexandre. La guerre de Troie fut traitée en flamand

par Seger Dieregodgaf, ainsi que nous l'apprend Van Maerlant dans le *Spiegel historiael :*

Seger Dieregodgaf
Die maecte er af dat pryeel,
Ende als ene battaelgie geheel.

Le poème de Dieregodgaf est probablement celui que publia M. Blommaert, dans la première partie des *Oud vlaemsche Gedichten*, et qui se compose de cinq livres, savoir : I. *Dits 't prieel van Troyen;* II. *Dits 't paerlement van Troyen;* III. *Dits van den groten stryt daer hem her Hector ende Achilles in onder spraken;* IV. *Dits hoe dat her Hector ute der stat voer die van Troyen te hulpen;* V. *Dits her Hectors doot.*

Vers la fin du XIII[e] siècle Jacques van Maerlant chanta à la fois et la guerre de Troie et la vie d'Alexandre. Sa gloire littéraire est même loin de se borner à ces seuls ouvrages, qui ne furent, au contraire, que les travaux de sa jeunesse. Arrivé à l'âge mûr, il ne voulut plus consacrer ses loisirs à des poésies aussi frivoles : il se lança dans le genre didactique et ascétique. Après avoir traduit la Bible, il composa successivement le *Spiegel historiael*, *Der naturen bloeme*, *Van ons Heren wonden*, *Van ons Heren kynscheide*, *Van den lande van Oversee* et plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons le *Wapen Martyn*, poème dialogué et en strophes, traitant de l'inégalité des états.

Le grand nombre ainsi que la variété de ses écrits et la sage direction qu'il sut donner à la poésie flamande, valurent à Van Maerlant le titre de PÈRE DE LA POÉSIE, que lui décernèrent déjà ses contemporains, et que longtemps, ceux qui croyaient rabaisser la langue flamande en la rajeunissant, interprétèrent

en ce sens qu'il fut notre premier poète dans l'ordre chronologique. Non ; mais il fut le plus complet des poètes de cette époque, et c'est pour cela que nous encore, nous le nommons *le père de la poésie flamande.*

Le lieu de sa naissance est contesté ; on ignore même où était situé l'endroit dont il porte le nom. On sait seulement d'une manière positive qu'il était Flamand et qu'il remplit les fonctions de greffier de la ville de Damme, où il mourut. On l'enterra sous le clocher de l'église paroissiale, et on grava l'inscription suivante sur son tombeau :

Hic recubat Jacobus van Maerlant ingeniosus
Trans hominem gnarus astu, rhetorque disertus
Quem laus dictandi et juris proverbia fandi
Trans alpinavit, famaque perenne beavit
Huic miserere Deus cui sextus jubilaeus
Post summum nomen numeri, proh! abstulit omen (1).

Van Maerlant composa son *Trojaenschen Oorlog* avant 1270; en effet, la *Bible rimée* fut achevée le 25 mars 1270, comme le prouvent les vers suivants par lesquels se termine le récit intitulé : *Wrake van Jerusalem*, et annexé à la Bible :

Want ic ane riep u (Maria) int beghin
Dat ghi ghetroest hebt minen sin
Dat ic volbracht hebbe ende voldaen
Die dinc die ic hadde bestaen
Up uwen dach naemt oec ende
Die uptie achtenste calende

(1) Paquot VII, p. 392.

Voer april bescreven staet (25 *mars*)
Upt een dach dat onse toeverlaet
Jesus an u ghebotscept was
Nu hoort ic hem wel seker das
Na die geboernesse van onsen here
Waest XII^c jaer ende mere
LXX, ende in een ghegaen
Van beghinne sonder waen
Der werelt was VI^m jaer
IIIJ^c ende LXIX voerwaer
Ende VIIJ daghe. Ghi diet sult lesen
Bidt onsen here voer desen
Diet dichte, dat hi hem doe ghenaden
Secht amen of ghys syt beraden.

Or, le *Trojaenschen Oorlog* est antérieur au *Rymbybel*, ainsi qu'il conste des passages suivants, tous de ce dernier ouvrage :

In sinen tiden nam Helenen
Parys, die meneghen dede wenen
Die wille weten hoet verginc
Van mi vint hi gedicht die dinc.

et plus loin :

So was
Troyen verloren als ic las
Dat ic hier voren in dietsch dichte
Hoement verloes ende hoement stichte.

Non seulement le *Trojaenschen Oorlog* n'a point encore été

publié en entier, mais nous croyons même que jusqu'ici on n'en connait pas de manuscrit complet.

Le fragment le plus considérable, édité jusqu'à présent, est celui que M. Blommaert a inséré dans la seconde partie de ses *Oud vlaemsche Gedichten*. Il se compose de 1472 vers et comprend la fin d'un poème sur Jason et le commencement de la *Guerre de Troye*. Un autre fragment de 667 vers, tiré d'un manuscrit différent, est imprimé à la suite de celui-ci. On y raconte le combat de Nestor et Laomedon, de Castor et Cedar; l'assaut donné à la ville par une partie de l'armée grecque et la rentrée de l'armée troyenne dans la cité. Enfin, dans la première partie du même ouvrage on trouve 371 vers appartenant à la même époque et qui racontent le combat entre Pytoplex et Diomède.

En examinant divers registres appartenant aux archives du Conseil de Flandre, je m'aperçus que souvent on avait, pour donner plus de consistance à la reliure, collé à l'intérieur, contre le cuir, des feuilles de parchemin; la plupart de ces feuilles étaient des fragments de missel ou d'ouvrages ascétiques en latin. Je finis cependant par en découvrir un certain nombre contenant des poésies flamandes ou françaises; voici l'énumération de celles que l'on peut, sans crainte de se tromper, attribuer à Van Maerlant :

I. Cinq feuilles in-folio d'un exemplaire de la *Bible rimée*. Chaque page comprend trois colonnes de 56 vers, soit 672 vers par feuille : toutefois deux des colonnes de chaque feuille ayant été endommagées par le relieur, on ne peut compter que dix colonnes entières par feuille. L'écriture passablement grande et carrée, est peut-être contemporaine de l'auteur même. Les petites capitales sont alternativement rouges et bleues. Trois feuilles traitent de l'Ancien et deux du Nouveau Testa-

ment : toutes furent employées par le relieur en 1554, tandis que les feuilles suivantes le furent en 1556.

II. Quatre feuilles in-4° d'un exemplaire du traité *der Naturen Bloeme*. Chaque page contient deux colonnes de 40 lignes chacune; mais les colonnes extérieures de huit pages étant enlevées à moitié, il ne reste que 24 colonnes entières. Les pages se suivent et portent les numéros XLI à XLVIII. Tout ce fragment traite des oiseaux, qui y sont rangés alphabétiquement, depuis *Grephès* jusque *Porphirio.* — Le caractère est plus petit que celui du fragment de la *Bible rimée :* les capitales sont en vermillon.

III. La partie la plus importante de cette trouvaille consiste en deux feuilles du *Trojaensche Oorlog*, qui doivent avoir appartenu à un manuscrit charmant. La dimension des feuilles est à peu près la même que celle des fragments de la *Bible rimée.* Le caractère général est plus petit, quoique, probablement, de la même époque; mais les capitales sont plus grandes et mieux achevées; elles sont coloriées en bleu et en rouge avec des ornements bruns, rouges et bleus. Chaque page contient trois colonnes, mais, de même que des autres fragments, les colonnes antérieures de deux feuillets sont endommagées, de sorte qu'il n'en reste que 20 entières, contenant 1240 vers. D'après la description donnée par M. Blommaert des feuilles contenant les fragments publiés par lui, dans la seconde partie de ses *Oud vlaemsche Gedichten*, celles-ci doivent avoir appartenu au même manuscrit que les fragments que nous avons retrouvés.

Comme nous l'avons dit, tous ces fragments remontent à une haute antiquité : ceux de la *Bible rimée* et de la *Guerre de Troie* sont peut-être contemporains de l'auteur même : ils ont conséquemment une valeur toute particulière

pour la publication des œuvres complètes de Van Maerlant [1].

La partie des deux feuilles du *Trojaenschen Oorlog* contient le séjour d'Ulysse chez Circé et chez Calypso ; son passage devant les sirènes et entre Carybde et Scylla ; son arrivée chez Alcinoüs, son retour à Ithaque, ainsi que le mariage de Télémaque avec Nausicaa. Sans aucune transition le poète raconte ensuite les aventures de Pyrrhus, comment Andromaque lui échut en partage, narration dans laquelle Van Maerlant suit Virgile,

> Van troyen was met pirruse comen
> Die hi te wiue hadde genomen
> Hectors weduwe andromaca
> Alsict in Virgilise versta;

comment il se rend à Delphes et comment il y est tué par Oreste, qui épouse Hermione, sa veuve. Après ce récit incidentel, l'auteur poursuit l'histoire d'Ulysse ; le roi d'Ithaque voit en rêve son fils lui donner la mort : pour prévenir ce malheur, il en informe Télémaque et se retire dans une ville bien fortifiée. Mais Circé a fait connaître à Télégone le nom de son père : il aborde à Ithaque et demande à le voir. On refuse de lui ouvrir les portes de la ville dans laquelle Ulysse s'est enfermé. Télégone furieux massacre divers habitants de l'île. Il en résulte un combat dans lequel Ulysse paraît et reçoit de Télégone le coup mortel. Ainsi meurt le plus sage des rois antiques. Une magnifique lettre tourneure indique le commencement d'un nouveau livre. Énée quitte Troie pour se rendre en Italie.... Mais ici cesse le manuscrit.

(1) Voyez notre article dans le *Messager des Sciences*, année 1852, et celui de M. Van Duyse, dans le *Kunst- en Letterbode* du 30 avril 1852.

Comme specimen, mais comme specimen seulement, puisque tous les fragments retrouvés seront publiés par M. Ph. Blommaert dans son IV[e] volume de poésies flamandes (*Oud vlaemsche Gedichten*), ou dans les Œuvres complètes de Van Maerlant, qui s'impriment sous le patronage de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, nous donnerons ici une partie du curieux fragment du *Trojaenschen Oorlog* : 1[re] page, 1[re] et 2[me] colonnes; 8[me] page, 3[me] colonne. C'est donc le commencement et la fin des deux feuilles de la *Guerre de Troie.*

. . . .

Voer troyen quam van salamine
Hi was sprac hi met grotre pine
Vte sinen lande verdreuen
Maer in cypres es hi bleuen
Ene stat heefti gemaect int lant
Die salamine es ghenant
Vast ende goet es ghene stede
Daer es hi met goeden vrede
Oec gheviel nu mede aldus
Van minen leetsman Canopus
Dat wi an enen lande quamen
Daerne mi die serpenten namen
Jc hebbe ghesijn in grotre noot
Ende in vreesen vander doot
Daer na en sprac hi meer een twint
Maer teersten dat hi hadde wint
Hine maectem henen altehant
Te persen in sijns selues lant

Daer was hi met grotre joie
Ontfaen naer sinen vernoye
Nv meer mach hem wel lusten
Met vreden leuen ende in rusten
Want hem vort van sire pine
Staet in ghemake te sine

Orestes was gelachtert sere
Van alden volke in lanc so mere
Omme sire moeder die hi verslouch
Menelaus was hem fel genouch
Dicke wile dede hine belaghen
Dat hi de moeder adde verslaghen
Doch die beste vanden lieden
Hem bespraken ende berieden
Si sonden hem met gouden staden
Alle bespreken ende beraden
Tote athenen indie stede
Watter Orestes best toe dede
Van derre vruchteliker dinc
Daer so grote mare af ghinc
Si willen datmen daer wise echt
Weder hi recht adde of onrecht
Vanden Grieken aldie beste
Quamen tathenen indie veste
Omdie dinc die ghi hebt ghehort
Die vertrecte aldie wort
Diemen daer seide et ware te lanc
Maer dat was dommeganc

Dat hijs hem beriet metten goden
Eer hi die moeder wilde doden
Ende sijs hem gauen den raet
Monisteus die daer staet
Biedes den hantscoe altehant
Wilmen hem ontwisen sijn lant
Wie sprac hi dat van desen saken
Desen wetteloes wille maken
Siet waer ic vor dese liede
Vor hem hier mijn wedde biede
Dat hine heuet min no mere
No lant verbuert no lyf no ere
Noch datmen oec in ellenden
Om dese dinc niet sal senden
Niemene en dorst seggen weder
Sine vianden slougen thoeft neder.

Want deser mesdaet des sijt ghewes
Was quite ghewijst her Orestes
Men hiet oec dat men van derre sake
Hem geen quaet nemmer en sprake
Biden rade vanden heren
Hiet menne in sijn rike keren
Men gaf hem weder die ghewelt
Also alse die.................
Tote nychene voer hi met ere
Menisteus die dedene keren
Ende dedene ghinder crone draghen
Daer alle sine lieden toe saghen

Coninc was hi menegen dach
Nv hort wat ic bescreuen sach
Sine zustre Ergiona
Die nam hare den rouwe so na
Omme dat hi sijn lijf ontdrouch
Soe togede dat hare int herte slouch
Want soe haer seluen verhinc
Omme dat hi metten liue ontginc.

Doe menelaus hadde verstaen
Dat Orestes was ontgaen
Ende hi ontfaen hadde sijn lant
Verzoendi ieghen hem te hant
Ydomeneus maecte die zoene
Alse hi schuldich was te doene
Omme dat soe oec ghestade bliue
Gaf hi hem aldaer te wiue
Siere dochter Ermiona
Menne vant so scone verre no na
Die hi an helenen wan
Eert orloghe van troyen began
Soe gheleec een deel helenen
Die feeste hilt hi te nychenen
Daer menech man was sere blide
Dus waest vrede vanden stride.

Nv meer mogede horen tellen
Van vlixese ende sine ghesellen

Jn Creten quam hi ende nemmee
Met hem danne scepe twee
Nochtan hadde hise gehuurt
Want die sine waren ghescuert
Ende ghenomen alsijn scat
Dat hem en bleef no dit no dat
Telamoens maghe ende aiax
Hadden hem gedaen vele ongemax
Al sijn goet hebsi ghenomen
Ware hi met pinen niet wech comen
Hi ware doot of oec verhanghen
Nochtan eist hem sijnt wers verganghen
Ales hi der doot ontgaen
Want nauplus addene ghevaen
Nemmermeer en leuet man
Die sulker vreesen ontlopen can
Die tellen soude aldie dinc
Hoe hi daer der doot ontghinc
Hi souder omme prisen sere
Die grote wijsheit vanden here
Mochtmen wel merken daer an
Nv salic tellen of te can
Dien groten sorge entien vaer
Dien hi herdde wel X jaer
. . . .

—

Le récit des pérégrinations d'Ulysse est interrompu : deux colonnes de vers sont coupées par le milieu, et les bandes découpées n'ont point été retrouvées. Il y a ensuite dix colonnes entières; puis deux colonnes découpées par le milieu, et enfin huit colonnes intactes. En tout vingt colonnes entières et quatre colonnes lacérées.

Au haut de la dernière colonne commence un nouveau chapitre, par la grande lettre tourneure, bleue, ornementée en rouge. C'est le voyage d'Enée que Van Maerlant va raconter.

ENeas alsict v liet verstaen
Es te scepe comen saen
Met groten weene ende met vernoye
Ruumde dat lant van troye
Dat lant ...... si metten monde
Ansises hiet ter seluer stonde
Dat men die zeile vp trecken soude
Ende voere daer dauenture woude
Der scepen waren twee waerf X
Daer was in menech deghen ziene
Die ic som hier na sal noemen
Alse hare auenturen comen
Eneas sach den brant so groot
Ansises lach in sinen scoot
Die niet wel en mochte sien
Eneas weende ende riep mettien
O wi juno wats dat ghi doet
Hoe sware coeldi uwen moet

Om dat v die appel was ontwiset
Ende miere moeder die menech priset
Venuse ghegheven waert
En eist niet genouch dat dat swaert
Al verslaet groot ende smal
Ghine verbernet te puluere al
Die stat daermen v in diende
Ende maghe in hadt ende vriende
Ay edel stat du best verloren
Alwaerstu scone hier te voren
Nv so moestu werden heide
Ende daertoe der beesten weide
Djne kerken ende dine maisieren
Werden al den wilden dieren
Wi moeten varen ende niet wenden
Daer ons dauenturen senden
Dus clagede eneas alden dach
So lange dat hi nemmee en sach
Dat lant van troyen entie stede
Hi ende sine gesellen mede
Dreuen ongematen rouwe
Daer was menege edele vrouwe
Diemen verhogen niet en mochte
Deerste hauene die hi sochte
Of daer hi eneghe kennesse vant
Dat was an pollinestors lant
Daer wilde Eneas wel saen
Ene nieuwe stat maken bestaen
Die stat hiet Eneadas

Daer bi dat soe begonnen was
Wart hi eens graefs geware
Lijctekijn vant hire openbare
Ghemaect scone ende ardewel
Eenen zaerc daer vp ende niet el
Daer stoeden an gescreuen wort
Dat die man ware vermort
Hi peinsde hoe dat mochte wesen
Wt dien graue riep een met desen
Eneas vlie wt desen lande

. . . .

Ces vers sont copiés littéralement des feuilles manuscrites. Il n'y a aucune trace de ponctuation, et souvent les mêmes mots y sont écrits de diverses manières. Les noms propres ont tantôt une lettre capitale pour lettre initiale, et tantôt n'en ont pas : *Orestes* et *orestes*, *Troyen* et *troyen*, *Menelaus* et *menelaus*, *Eneas* et *eneas*, etc. Ces anomalies ou ces inadvertences du copiste ont été conservées dans ce specimen, afin que l'on puisse se faire une idée exacte de ce manuscrit du XIIIe siècle.

VICTOR GAILLARD.

NOTE DE LA COMMISSION DE PUBLICATION DES ANNALES. — Au moment où se mettait sous presse l'article ci-dessus l'auteur nous était enlevé par une mort prématurée.

La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand a perdu en Mr Victor Gaillard un membre distingué, et nous, un excellent collègue et un ami. E.D.B.

VICTOR GAILLARD.

Op den 18 september 1856 trokken, in den morgen, een aental rijtuigen buiten de brugsche poort, die eene rouwkoets langzaem volgden. De weg leidde naer Mariakerke : daer zou de ter aerde bestelling van een jongen geleerde plaets grijpen, aen wien allen die hem hadden kunnen waerdeeren eene laetste blijk van genegenheid, van vriendschap, van onsterfelijk herdenken wilden toewijden. Leden der familie, der Koninklijke Akademie van Brussel, der gentsche genootschappen aen kunsten en letteren toegewijd, vrienden en kennissen van den ontslapene vermengden zich met de leden van 't gentsch magistraet bij dien zwijgenden optocht naer het kerkjen van 't gemelde dorp, waer de overledene dikwijls op zijn buitengoedjen ging adem scheppen.

Sedert 1818, toen op hetzelfde kerkhof de bouwmeester Pisson werd begraven[1], had het nederig dorpjen vast zulk een plechtigen rouwstoet niet zien naderen.

Na de voorloopige uitvaert, niet verre van het marmeren eereteeken diens in zijnen tijd zeer beroemden mans, was voltrokken, trad de menigte, met neêrgeslagen oog, het kerkjen

(1) Zijne levensschets is te vinden in De Bast, *Annales du salon de Gand* (Gent, 1821, bl. 139-140). Het hem te Mariakerke opgericht monument komt aldaer in omtrek voor. Het Museum onzer Koninklijke Maetschappij van Schoone Kunsten en Letteren bezit hetzelve in plaetser.

uit, en begaf zich, achter de lijkbaer, naer den ontsloten grafkelder der familie Gaillard. Hij gaepte naer eene nieuwe prooi : vroeg had onze vriend Victor er zijne dierbaerste betrekkingen, zijne moeder, zijnen vader, en onlangs zijne echtgenoote, in zien neêrdalen; vroeg had God den vader van vijf minderjarige kinderen tot hem geroepen. Nauwelijks waren de beden des godsdienstes, ook by 't ontsloten graf, volbracht — nauwelijks had de grijze priester de kist met den ouden kruisstaf geteekend, en, bij 't herhalen der bekende, doch steeds indrukwekkende woorden, er met de spade des doodenakkers eenig stof op geworpen — nauwelijks was de kist in den grafkelder gedaeld en gesteld nevens die zijner gemalin, of eene vrouw, in eene zwarte falie half verdoken, genaekte, en liet op de kisten van die vier vereenigde echtgenooten een witten bloemenkrans vallen. Zij hadden elkander weêr gevonden; en de echtgenoote had haren beminde niet lang moeten afwachten.

Wij hadden een graf aen onze voeten, maer boven ons hoofd Gods schoone heldere hemel, en rondom ons de zwijgende velden : het graf predikte rouw over de kinderen der menschen; maer de hemel, waer de zon helder in blonk, scheen in 't harte der omstanders te zeggen : de hand, die de zon dagelijks doet op- en ondergaen, zal beschermend over de vijf weezen van Gaillard waken.

En van een kerkhof, by den naderenden herfst, gezien, getuigden Vlaenderens velden van rusten, opgevolgd van ontwaken by de lentezon : zij getuigden zinnebeeldig de onsterflijkheid.

Professor Serrure, rector magnificus onzer Hoogeschool, bracht, diep ontroerd, eenige woorden uit, waerin hij den oud-leerling, den kunstvriend, den geleerde hulde bracht.

Nu was het mijne beurt van spreken : een deel mijner woor-

den, bij dit laetste rustverblijf uit de vuist voortgebracht, is niet weêr te geven; doch de zin en gang van 't geheel heb ik getracht, op de uitnoodiging der vrienden en magen des kunstvriends, op 't papier te vestigen. Bij die, thands meer verspreide, hulde voldeed ik aen den eisch van mijn eigen hart. Anderen mogen zijner geëerbiedigde nagedachtenis waerdiger offers toebrengen, onder welken wij met belang de levensschets te gemoet zien, toegezegd in den *Messager des Sciences historiques de Belgique.*

Broeders,

Ik heb een zoo pijnlijken, als heiligen plicht te voldoen : het is in den naem der Koninklijke Maetschappij van Schoone Kunsten en Letteren onzer stad, dat ik aen een onzer ijverigste bestuerleden een laetst vaerwel toebrenge, acht en dertig jaren na zij den bestuerder harer klasse van bouwkunst op dit zelfde kerkhof te ruste heeft geleid.

Waerlijk, ik had weinig gedacht, dat ik eenmael zulke treurige taek als deze, zou te volbrengen hebben. Victor Gaillard is een mijner leerlingen over twintig jaren geweest, toen ik het ambt van professor van oude talen aen het gentsch Atheneum bediende. Hij toonde zich een der vlijtigste en beminnelijkste onder de mij toevertrouwde kinderen, en was reeds dan een der meestbelovenden. Wat ik over den jongen Victor aen zijnen kunstlievenden vader voorspelde, heeft de zoon bevestigd.

Hij had zelfs van de Voorzienigheid een trek tot poëzy ontvangen; en ik genoot genoeg het vertrouwen zijns vaders, om dat hij mij fransche dichtproeven des jongelings zou meêdeelen. Het waren bespiegelingen in den trant van Lamar-

tine; zij ademden als deze teêrheid van gevoel, en bewezen als deze de hooge waerde der poëzy, uit een godsdienstig oogpunt beschouwd.

Later echter, zonder dier dochter of zuster des godsdienstes vaerwel te zeggen, beoefende hij minder hare gaven. Bij de zucht die het jonge Belgie aendreef om de voorledene eeuwen te ondervragen, dacht hij zich tot het vervullen eener andere lettertaek geroepen. Hij wist, dat reeds Job, bij 't uitboezemen zijner dichterlijke klacht over de kortheid van ons leven, uitgeroepen heeft : de mensch wordt tot den arbeid geboren.

Gaillard, met fortuin bedeeld, legde er zich weinig op toe, om die te doen aenwassen : hem bezielde een edeler zucht, eene verhevener begeerte. Zijne rechtsgeleerde studien zouden ten nutte strekken voor de beoefening der historische wetenschap, daer eenigzins meê verbonden. In den vollen bloei des levens, besloot hij enkel voor zijn huisgezin, zijne vrienden en de geleerde wereld te leven.

Zijn hoogmoed was, des noods, een vergeten burger, maer voor alles een nuttig mensch te zijn. En dat is hij geweest.

Het is bijna ongelooflyk, wat schat van kennissen de man heeft verzameld, die zoo vroeg ter ruste werd uitgedragen. Op zijn 31e jaer telde hij onder de historiegeleerden onzer stad, ja, had zijnen letterroem onder de bekroonde jonge schrijvers onzes lands gevestigd.

Ook zijne werken, talrijk voor zulken korten levensloop, zullen aen onze nakomelingen zeggen, dat hij met den hem vertrouwden talent zijns oppersten meesters gewoekerd, en het licht niet onder het korenvat gesteld heeft. Die werken zullen getuigen, dat hij, als wijsgeerig Christen, een diepen blik in de geschiedenis onzer natie had geslagen, om door ontegensprekelijke bewijzen in die geschiedenis den vooruit-

gang van den menschelijken geest, van de openbare rede te staven, en aldus reeds hier de wondere gangen der Voorzienigheid te ontsluieren, in zoo verre het ons, menschen, vergund is, die in sommige gevallen na te gaen.

Aen dit hoofddenkbeeld aller gezonde, aller godvruchtige historiebeoefening had Gaillard zijnen tijd, zijne pen, zijn nachtwaken, zijne gantsche ziel toegewijd.

Het zij hij onze voornaemste tijdschriften met zijne historische ontdekkingen verrijkte (1); het zij hij voor de eer zijns vaderlands en des menschdoms kampte bij het uiteenzetten van de gevolgen des reuzigen strijds van bataefsche vrijzinnigheid en spaensche dwangzucht in eene verhandeling, met den akademischen lauwer bekroond (2), hij verloor dit groote denkbeeld uit het oog niet.

Ook voor de Maetschappij, in wier naem ik hier spreek, was hij bijzonder bezorgd (3) : t'aller tijde stond hij haer ten dienste, zoowel als bestuerlid, als schatbewaerder, dan als medewerker in hare *Annales*, die hij met keurig bewerkte

(1) Hij deelde in het tijdschrift *Messager des Sciences historiques de Belgique* van 1849 tot en met 1855 verscheidene artikels over onze geschiedenis en den handel in de middeleeuwen mede.

Men acht zijn werk over de penningkunde : *Recherches sur les monnaies des contes de Flandre*, Gent, 1852, een zwaer in-4°.

(2) *De l'influence exercée par la Belgique sur les provinces-unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Munster*, bekroond door de koninklijke Akademie van Wetenschappen, Letteren en Schoone-Kunsten van Belgie in 1854, en opgenomen in hare Memorien, deel VI, in-8°.

(3) Een ander gedeelte zijner vrije uren wijdde de jonge geleerde aen de *Maetschappij tot aenmoediying van Schoone-Kunsten*, die zich met de driejaerlijksche openbare tentoonstelling der beeldende kunsten in onze stad bezig houdt.

artikelen verrijkte. Een derzelve is aen de Belgen gewijd, die grafschriften in de eeuwige kunststad bekomen hebben : Gaillard wilde, dat zijne landgenooten, die op een vreemden bodem rusten, bij ons niet zouden vergeten worden; hij wilde de Belgen die Rome bezoeken, in staet stellen, hunne voorvaderlijke broeders ook in den dood te gaen begroeten.

Ja, gij gevoeldet diep, waerde vriend, hoe zoet het is in de nagedachtenis zijner landgenooten voort te leven; en gij ook, gij wildet, ware het mogelijk, dit heilige voorrecht, den edelen naer den geest en naer der ziele bewaerd, bekomen : want gij wist dat hij, die den roem zich hechtend aen wat groot en der beschaving nuttig is, veracht, er niet verre van af is de deugd te minachten.

Vandaer de ondankbare arbeid, dien gij u op de schouderen laeddet, toen gij u aen 't hoofd steldet dergenen, die het schikken der dooreen gesmeten archieven des Raeds van Vlaenderen op zich hadden genomen. Gent, Vlaenderen, Belgie erkent hoe ijverig en kundig gij aenvankelijk een deel dier vaderlandsche taek hebt vervuld. Trouwens, gij wist hoe de gentsche geleerde, uitgever van de *Bydragen tot het belgisch Strafregt,* lang vruchteloos gewenscht had, den gang der vlaemsche volksverlichting in de laetste eeuwen te staven door oirkonden van dit, destijds ontoegankelijk, of onbruikbaer, archief : gij kendet al de waerde uwer tijdsopoffering aen dien lastigen, althans onlustigen arbeid te koste gelegd, maer gij wist ook dat uw loon rijk zou zijn. Gij verhooptet in de halve schemeringen, waerin de historie der wetgeving in de zestiende, zeventiende en achttiende eeuw nog schuil gaet, een lichtstrael te kunnen doen opgaen. Vriend, gij hebt u niet gants bedrogen : uw vertrouwen is niet gants verijdeld geweest : schoon uw naderend

einde nog onbewust, steldet gij met eene reeds half bezwekene hand uw *bon à tirer* op 't laetste blad van 't eerste deel uwer uittreksels uit dit merkwaerdig archief. Gij hebt de rechtsmijn geopend, maer op verre na niet uitgedolven. Maer wat gij kondet doen, hebt gij verricht (1).

Van u mag men met het H. Schrift getuigen : « Spoedig » weggeteerd, heeft hij het werk van veel tijds vervuld! »

Uit de door u ontgonnen mijn stralen vreesselijke waerheden ons toe. Uwe hand, door Gods trage rechtvaerdigheid bestuerd, heeft de onverdraegzaemheid, de bijgeloovigheid van rampzalige tijden voor 't oog van Nederland, van geheel de geleerde historiewereld gebrandmerkt. Gij hebt ons doen blozen over de misslagen onzer voorvaderen, maer ons tevens de verplichting doen gevoelen, om hunne deugden, die niet altijd verdwaelden, op andere punten na te streven; gij hebt de geschiedenis, als volkswetenschap, op het voetspoor van onzen Cannaert, met uwe authentieke bijdragen verrijkt.

Zoo is het : Gaillard, gy beseftet de hooge waerdigheid des schrijvers; gij wist dat kunst en kennis (gelijk men vroeger van den adel zegde) verplichten.

(1) *Archives du Conseil de Flandre, ou recueil des documents inédits relatifs à l'histoire politique, judiciaire, artistique et littéraire, mis en ordre et accompagnés de notes et éclaircissements, par Victor Gaillard, docteur en droit, chargé du classement des Archives de ce Conseil.* Gent, 1856, 506 bl. in-8°.

Dit werk is samengesteld uit historische oirkonden over de XIIIe, XIVe en XVe eeuw loopende. Tot die der XVIe behooren belangrijke mededeelingen over de ketterij, en daeruit ontsprotene inquisitie in Vlaenderen, alsook over de gewaende tooverij, in de XVIIe eeuw, door de gruwelijkste martelingen vervolgd.

De dood heeft den uitgever overrast, die zich voorstelde die verzameling van eener breedvoerige inleiding te doen voorafgaen.

En zoude ik hier bij dit vaderlandsch graf niet herinneren aen uw vlaemsch pleit tegen de fransche zeden, voortgeplant door fransche schrijvers? 't Zal genoeg zijn er het slot van aen te halen, dat, zoo gij uwe vlaemsche pen weinig gebruiktet, niet te min aen de vlaemsche tael- en volksbeweging volle recht liet weêrvaren : « Wy hebben het fransch noodig » voor onze belangen, zegt gij ; wy kunnen het dus niet ver- » stooten ; maer de tael der vaderen moet ons immer het » dierbaerst wezen. Welaen dan, Vlamingen! groot is het » gevaer, maer grooter nog is onze moed. Stellen wy tegen » den invloed der fransche schryvers en der fransche zeden » vlaemsche schryvers, vlaemsche zeden [1]! »

Moge die ijver voor de vlaemsche volksbeschaving, die moed voor de historische volksverlichting en 't volksgeluk, u, waerde vriend, daer boven bij den vader der menschen hoog gelden; en worde dezelve u hier beneden (voor zoo veel menschen zulks vermogen) in uwe vijf kinderen beloond, door de achting, die een volk schuldig is aen de jonge weezen van een braef, werkzaem, geleerd, nuttig burger.

Victor, mijn oud-leerling, vroeg komt gij in dezen familiegrafkelder wat u dierbaerst was op aerde weêrvinden, uwe ouders, uwe huisvrouw; vroeg sliept gij godvruchtig in, met

(1) Men mag dit vlaemsch artikel (opgenomen in het tijdschrift, bestuerd door den heer Rens, *de Eendragt*, Gent, 1851, bl. 45-47) onder de krachtigste rekenen, die tegen den verderfelijken invloed van de fransche letter- en tooneelkunde, bij ons zijn verschenen. De man, die, als uitgever, de domheid, de onbeschaefdheid der voorgaende eeuwen heeft doen waerdeeren, hekelt en roskamt in dit artikel te rechte de fransche overbeschaving onzer dagen.

Men vindt in het zelfde tijdschrift (1851, bl. 107) eenige verzen voortkomende van schutbladen van cartularien des ouden Raeds van Vlaenderen, door Gaillard ontdekt.

het geloof en de hoop des christen vervuld, om te rusten in den schoot des besten vaders.

De letter- en kunstvrienden, die gij bemindet, zullen uwe letterdiensten, en meer nog, uwe trouwe vriendschap, uwe gentsche oprechtheid niet vergeten. En terwijl de naem van zoo vele laetdunkenden, die bloot voor zich-zelven, bloot voor stoffelijke belangen leefden, saem met hun stoffelijk overschot door de aerde wordt bedekt, en verdwijnt, hebt gij den uwe met een sterrenkrans omvlochten. Hij zal niet zonder dankbaerheid, niet zonder zegen herdacht worden zoo lang Gent geleerdheid zonder prael, en godsdienstigheid zonder dweepzucht zal beminnen.

En zoo heb ik dan aen u, Victor, den laetsten plicht volbracht, dien gij, volgens den loop der natuer, zelf aen mij had moeten nakomen. Uwe vrienden wandelen met mij nog in 't land der dooden, terwijl gij den grens van 't land der levenden rustig hebt overschreden. Daer hopen wij u eens weêr te zien. Wie onzer weet wanneer?

PRUDENS VAN DUYSE.



LA GRANDE BOUCHERIE, A GAND.

RECONSTRUCTION AU XVe SIÈCLE.

Dans la notice imprimée en 1855 dans les BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE sur la découverte de la *peinture murale à l'huile* de l'ancienne chapelle de la Grande Boucherie, à Gand [1], j'ai constaté le vague des données que nous possédions sur la construction, au commencement du XVe siècle, de l'édifice actuel.

Primitivement en bois et d'un aspect bien peu architectural, ainsi que le dit une annotation du Mémorial historique de Gand

(1) *Bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique* (classe des Beaux-Arts, séance du 7 juin 1855), tome XXII, avec pl. in-4°.

Cette *peinture murale à l'huile*, peinte ou inaugurée en 1448, est un curieux et précieux monument de l'art plastique flamand, à cette époque reculée de nos annales artistiques. — Mr Félix Devigne, qui a fait une étude spéciale de la peinture et des costumes du moyen-âge, a restauré avec soin et entente le tableau mural de la Boucherie de Gand.

(*Memorie-Boek der stad Ghent*, 1301-1793 ([1]), la Grande Boucherie fut reconstruite, en pierres, de 1407 à 1418.

Des recherches minutieuses faites dans les Comptes communaux contemporains (*Rekeninghen der stadt Ghent*), cette mine si riche en annotations historiques et archéologiques, en détails intéressants, m'ont fourni des renseignements détaillés, précis, qui me mettent à même d'éclaircir et de compléter nos premières données, de combler la lacune existante dans l'histoire monumentale de la cité gantoise. Sous ce rapport les vieux comptes scabinaux de Gand sont, comme ceux de la plupart des villes flamandes qui jouèrent un rôle plus ou moins important au moyen-âge, une source féconde, authentique, où il y a immensément à puiser. Rien n'y est à dédaigner; la moindre mention, l'annotation la plus insignifiante en apparence, conduisent parfois à des découvertes précieuses, donnent l'explication de ces anomalies, la solution de ces difficultés que l'on rencontre à chaque pas dans l'étude de notre histoire communale. Nous l'avons souvent expérimenté, et la preuve ne m'en a pas manqué dans les investigations auxquelles je me suis livré, pour traiter le sujet qui va nous occuper.

Ce fut en l'année échevinale 1406-1407 ([2]), que l'on fit les

(1) *Memorie-Boek der stad Ghent*, 1408 : Item in dit jaer was te Ghendt tvleeshuus begonnen te fonderen ende hadde langhen tijt daer te vooren gheweest een *leelick hauthuus*, dat groote scade was. (En cette année l'on commença à bâtir la boucherie, qui n'avait été longtemps qu'un *vilain édifice en bois*, à notre grand préjudice.) Page 150, tome 1er. — Publié par Mr l'archiviste Vandermeersch, au nom de la *Société des Bibliophiles flamands*, en quatre volumes in-8°.

(2) L'année échevinale (comme l'année de la comptabilité communale) se comptait du 15 août au 15 août suivant. Les échevins des deux bancs, à Gand : *échevins de la Keure* et *échevins des Parchons*, y étaient élus, et communément proclamés, la veille de la fête de

préparatifs de la reconstruction de l'édifice en bois de la Grande Boucherie de Gand (1), situé ou contigu, alors, au marché au poisson (2). En 1407-1408, maître Gilles de Sutter, géomètre

l'Assomption. — L'année ordinaire, dite du *vieux style*, commençait en Flandre la nuit de Pâques, après la bénédiction du cierge pascal. Pour les années de la reconstruction de la Grande Boucherie la fête de Pâques venait : en 1407 le 27 mars, 1408 le 15 avril, 1409 le 7 avril, 1410 le 23 mars, 1411 le 12 avril, 1412 le 3 avril, 1413 le 23 avril, 1414 le 8 avril, 1415 le 31 mars, 1416 le 19 avril, 1417 le 11 avril, 1418 le 27 mars. Les mois de mars et d'avril se présentaient partiellement deux fois dans l'année du *vieux style flamand*. C'est un point essentiel à observer pour fixer les dates des anciens documents, dans nos contrées, antérieurement à 1576.

(1) Comptes de la ville de Gand *(Stadts Rekeninghen)*, année échevinale 1406-1407. — Item, de cost vanden deckere met stroe *int* vleeschuus.

(2) *Jaer-register* (Registre annal) *der stadt Ghent*, 1404. Kenlic zij etc. dat Lievin Deijnoet commen est etc. kende ende lijde dat hij heeft gheconsenteert ende consenteert Janne Morane sijne hand te slane, te vasten avonde nu naest commende, an enen stal Lievins erve sijnde int *vleeschuus, an de vischmarct*. Ende heeft hem dien beloeft paijsibel te laten ghebruckene een jaer lanc durende ende hadde Jan Moraen hier af dat ghebrec soo heeft Lieven vorn. dat ghebrec ghelooft te vuldoene ende dat versekert up hem ende al tsijne. Actum xxiiie d. maij ao xiiiic iiii. (Qu'il soit sçu que Lievin Deijnoet est venu [devant nous échevins] et a reconnu qu'il a consenti et consent à ce que Jean Moraen occupe un étal, sa propriété, dans la *Boucherie au marché au poisson*....) C'est aujourd'hui le Marché aux légumes.

En janvier 1404 nous rencontrons encore plusieurs actes semblables dans le Registre des échevins de la Keure :

Jean van Bassevelde loue un étal à Nicolas Sersyders. — Lievin Deynoet.... à Jean Veraerde. — Pierre Moraen.... à François Sersyders.

Ces étaux se louaient et se vendaient de boucher à boucher, et cet usage a subsisté jusqu'à la suppression des *Corps de métiers* à Gand. Par acte passé devant le notaire Guillaume Fredrycx, en date du 2 avril 1720, Adrien Leyssens, fs Adrien, déclare avoir vendu à Louis

et architecte communal([1]), qui avait dressé le plan et les devis des travaux, reçut de la commune, pour ses peines et devoirs, 50 escalins de gros ([2]). Jacques van Bassevelde, écrivain public ou de profession, aux gages de la ville([3]), transcrivit les devis, et y employa deux douzaines de feuilles de parchemin ([4]).

La même année se fit l'adjudication des travaux de reconstruction, qui furent exécutés en entreprise. La part contributive de la ville s'éleva, selon l'annotation des comptes, à la somme de *neuf cent soixante-dix-sept £*, *trois ß* et *quatre ꝟ* de gros de Flandre([5]). Le magistrat affecta au payement de

van Loo, f[s] François, pour la somme du 30 ꝁ de gros, un étal, marqué N° 50, avec ses accessoires et ustensiles, dans la Grande Boucherie de Gand, — *Minutes notariales aux Archives de l'ancien Conseil de Flandre.*

(1) 1407-1408. — Item, Gillis de Suttere, heerfsceedre vander stede, van sinen pencioene ende vanden sluusen ter Braembrugghe te bewaerne . . . . iiij ꝁ x ß gr.

(2) 1407-1808. — Item, ghegheven meester Gillisse de Sutter, in hovesschede over pinen ende moijte die hij te diversschen tijden ghead heeft omme de ordinanchie vanden vleeschuse te ordeneerne . . . . L ß gr.

(3) 1407-1408. — Item, tbackerkin (le petit De Backer) ende Jacop van Bassevelde over dat sij de srekeninghe ghescreven hebben, ende van andre ghescrifte der stede toebehoerende . . . xlvi ß gr.

Item, van enen kalengiere ende vander ordenancie vander issuwe te scrivene ende van ij verguIden leeukinne met der stede wapine die an den calengier ghemaect sijn die up de rekencamere hanct. iij ß x ꝟ gr.

(4) 1407-1408. — Item, van ij dossinen fransinen, die Jacop van Bassevelde verhuerbuerde omme der inne te scrivene de ordonnanchie van den vleeschuusse . . . . iij ß vi ꝟ gr.

Item, Jacoppe van Bassevelde, omme de voorseide ordenanchie te scrivene ende de stoffe te ghereedene. . . . . xx ß gr.

(5) 1407-1408. — Item, van den taswercke vanden vleeschuuse loept als up der stede deel even verre dat besteet es. ixc lxxvij ꝁ iij ß iiij ꝟ gr.

cette somme le produit de la ferme ou concession du droit prélevé sur le blé apporté au marché de Gand. A cette époque, la métropole des Flandres avait le privilége de l'étage des blés : on était forcé de présenter sur son marché tout le blé qui traversait la ville en descendant la Lys et l'Escaut, et la septième partie des blés qui remontaient ces fleuves. En 1407-1408 la commune gantoise paya pour les premiers travaux de la Boucherie, en à compte, 40 ℒ 13 ß 7 ₰ gr. (1).

Par les mots : *Van den taswercke vanden vleeschuuse* LOEPT UP DER STEDE DEEL, *even verre dat besteet es,* IX^c LXXVIJ ℔ IIJ ß IIIJ ₰ *gr.* (De l'entreprise de la bâtisse de la Boucherie s'élève la part de la ville, en raison de l'adjudication, à 977 ℒ 3 ß 4 ₰ de gros), et par la somme totale de 1138 ℒ 8 ß 2 ₰ gr., que, y compris les travaux extraordinaires, l'on paya en fin de compte, nous devons présumer que la corporation du métier des bouchers contribua pour une quote-part au moins égale dans les frais de la reconstruction de la Grande Boucherie. Il n'en est fait aucune mention dans les comptes de la ville de Gand, qui se renferment toujours dans la stricte énonciation de ce qui concerne la comptabilité communale.

En 1408-1409, maître Gilles de Sutter, qui avait la direction et la surveillance des travaux publics à Gand (*meester van den wercke*), de concert avec son collègue, le second géomètre de la ville, maître Jean Goethals, obtint une indemnité de 4 ℒ 10 ß de gr. en dehors de sa pension ordinaire ou de ses émoluments annuels, et son confrère de 30 ß de gr. en considération du surcroît de besogne que leur occasionnait

(1) 1407-1408. — Betaelt in minderinghen metten pachte van den coerne die up tvors. taswerc gheassingniert es. . XL ℔ XIIJ ß VIJ ₰ gr.

la bâtisse de la Boucherie ([1]). — Il y avait à Gand deux *heerfsceeders vander stede*, géomètres-arpenteurs de la ville. Le premier recevait 4 livres 10 escalins de gros de traitement ou de pension annuelle : il avait la haute direction et la surveillance des travaux publics, ainsi que la garde des écluses du Pont du moulin-à-eau, à la digue de Brabant. Le second, aux appointements de 50 ß de gros par an, était, comme son collègue, inspecteur, mais non ordonnateur ou directeur des travaux communaux. Cela conste non seulement du taux de leurs émoluments ou des indemnités qui leur sont accordées, mais des formules qui leur sont respectivement consacrées dans les comptes de la ville de Gand ([2]). Maître Gilles de Sutter était en même temps fabricant de chandelles : en 1408 il fournit à la chambre échevinale des chandelles blanches (*witte keerssen*) et des mèches (*wieken*). Les cumuls de professions étaient d'usage habituel au moyen-âge.

Aux ouvriers travaillant à la boucherie il fut accordé en 1408-1409, par les échevins délégués à l'inspection des travaux, une gratification extraordinaire de 6 ß 8 ₰ de gros ([3]).

(1) 1408-1409. — Item, ghegheven meester Gillis den Suttre, in hoofscheden over coste, moijte ende pine die hij dit jaer gheadt heeft omme de wercke vander stede te besuerghene, te begane ende te ordineerne . . . . IIIJ ℔ X ß gr.

Item, Janne Goethals, in hoofscheden over coste, moijte ende pine die hij dit jaer gheadt heeft omme den wercke vander stede. XXX ß gr.

(2) 1407-1408-1409. — Item, meester Gilles de Suttre, heerfsceedre vander stede, van sinen pencioene ende vanden sluusen ter Braembrugghe te bewaerne. . . . . IIIJ ℔ X ß gr.

Item, meester Jan Goethals, heerfsceedre vander stede, van sinen pencioene . . . . ℔ ß gr.

(3) 1408-1409. — Item, ghegheven den werclieden vanden vleeschuusse in hoofsscheden . . . . VI ß VIIJ ₰ gr.

Le frère de Jean Martins, le peintre, maître Wautier ou Gautier Martins, architecte-maçon, que nous verrons en 1411 devenir géomètre-arpenteur de la commune et inspecteur des travaux publics, en remplacement de maître Jean Goethals, fut le principal adjudicataire de la maçonnerie de la Grande Boucherie. Il perçut de ce chef, dès 1408-1409, une somme de 122 ℒ 3 ß de gr. ou 10 ℒ 3 ß de gr. par mois (1).

La toiture fut prise en adjudication par Barthélemy le couvreur en tuiles et ardoises; chaque verge, de vingt pieds carrés, à raison de 48 escalins la verge, pour la main d'œuvre, les ardoises et les autres accessoires (2). La ville lui accorda immédiatement un prêt de 10 ℒ de gros, à valider sur la somme totale de son entreprise, afin qu'il pût acheter les premiers matériaux.

En 1409-1410, Wautier Martins et ses co-entrepreneurs perçurent sur les travaux de bâtisse des douze mois 122 ℒ 3 ß de gros, même payement que l'année précédente (3). Il est

(1) 1408-1409. — Eerst, Woutren Martins ende sinen ghesellen in minderinghe van haerlieder taschwercke van den vleeschuusse, betaelt met den pachte vanden coerne daerup tvors. taswerc gheassigniert es.
Van xii maenden x ℔ iii ß vii ₰ gr. de maent.
Comt. . . . . . cxxii ℔ iii ß gr.

(2) 1408-1409. — Item, so es besteet an Berthelmeuse den scaelgedeckere x roeden scaelge daecx up tvleeschuus, elke roede van xx voeten, ende moet leveren alle de stoffe dies, sal hij hebben van elker roede xlviii ß gr.; hier up ghelcent den vors. Berthelmeus omme stoffe mede te coepene, in minderinghe. . . . . x ℔ gr.

(3) 1409-1410. — Eerst, Woutren Martins ende sinen ghesellen, in minderinghen van haerlieder taschwercke vanden vleeschuusse, betaelt metten pachte vanden coerne daer up vors. tasweerc gheassingniert es.
Van xii maenden x ℔ iii ß vii ₰ gr. de maent.
Comt. . . . . . cxxii ℔ iii ß gr.

donné à Barthélemy le couvreur, en à compte sur la pose de la toiture, 32 ℒ de gros (1).

L'année suivante Wautier Martins et ses associés reçurent de nouveau 122 ℒ 8 ß de gros (2), et Barthélemy un deuxième à compte, de 30 ℒ de gros (3).

Maître Wautier Martins et ses co-adjudicataires ayant mis à prix l'entreprise des réparations à exécuter à cette époque au campanille du Beffroi de Gand, obtinrent une gratification de 4 ℒ 8 ß de gros (4). Arthur van Haudeghem et ses co-soumissionnaires diminuèrent à deux reprises la criée de l'adjudication et gagnèrent une gratification de 50 ß de gr. (5). Ces gratifications ou gains de mise à prix, de sur- et sous-enchère, sont encore en usage aujourd'hui, en certaines ventes immobilières et adjudications, dans plusieurs localités de nos Flandres, sous les dénominations de *instel-penningen*, deniers de mise-à-prix, *wyn-penningen*, deniers à vin ou

(1) 1409-1410. — Item, Berthelmeuse den scaelgedeckere up zijn taswerc vanden dake vanden vleeschuusse binnen desen jare, in minderinghen. . . . . xxxii ℔ gr.

(2) 1410-1411. — Eerst Woutren Martijns ende zijn ghesellen in minderinghen van haerlieder taswercke van den vleeschuusse, betaelt metten pachte van den coerne daer up vors. tasweerc bewijst es.

Van xii maenden x ℔ iii ß vii ₰ gr. de maent.

Comt. . . . . . cxxii ℔ iii ß gr.

(3) 1410-1411. — Item, Berthelmeus de schaelgedeckere up sijn tasweerc vanden dake vanden vleeschuusse binnen desen jare, in minderinghen. . . . . xxx ℔ gr.

(4) 1410-1411. — Item, Woutren Martijns ende zijn ghesellen vandat zij tasweerc vanden beelfroete stelden ende heesch maecten, ghegheven in hovesscheden. . . . . iiii ℔ iii ß iiii ₰ gr.

(5) Item, Arende van Haudeghem ende zijn ghesellen vandat zij tvors. tasweerc twee waerven nederden, ghegheven in hovesscheden . . . . L ß gr.

de pot-de-vin. On voit que leur origine, flamande peut-être, date du moyen-âge, et que cette coutume s'est perpétuée dans nos contrées, comme tant d'autres habitudes caractéristiques de nos bons aïeux.

L'entreprise de la restauration du Beffroi fut adjugée au maître-charpentier Jean vander Donct, pour la somme de 110 £ de gros (1). Maître Nicolas van Acker, horloger communal, qui, en cette qualité, recevait annuellement des gages assez élevés et était chargé de l'entretien de l'horloge et de la sonnerie de l'heure à cette tour, l'orgueil des Gantois (2), y fit de 1406 à 1409 des réparations continuelles (3). En 1411-1412 même somme lui fut allouée en gratification pour de semblables travaux exécutés durant cette année échevinale (4). Nous remar-

(1) 1411-1412. — Item, so es besteedt jeghen Janne vander Donct een taschwerc vanden temmerwerke an tbeelfroet ende de leveringhe vanden haute met datter toebehoort omme de somme van c ende x ℔ gr. alsoe de ghescriften vander selver vorwaerde ghemaect inhauden ende verclaren, up welc taschwerc hem betaelt es binnen desen jare in minderinghen van sinen ghevallenen paijementen. . . xxix ℔ gr.

1410-1411. — Item, Janne vander Donct op zijn tasweerc vanden beelfroete, in minderinghen . . . . xxx ℔ gr.

1412-1413. — Item, meester Janne vander Donct van sinen taschwercke vanden beelfroete ende vander leveringhen vanden haute met datter toebehoort, waer up hem betaelt es binnen desen jare in minderinghen van dat men hem tachter bleef . . . . . xliiij ℔ gr.

(2) 14..-14.. etc.— Item, Claise van Ackerne, dat hij dhuerclocke bewaert. . . . . iij ℔ ix ß iij ₰ gr.

(3) 1406-1407. — Item, ghegheven meester Claise van Ackerne, van den wercke dat hij ghewrocht heeft int beelfroet. xxxxiiij ß viij ₰ gr.

1407-1408. — Item . . . . xxxiiij ß viij ₰ gr.

1408-1409. — Item . . . . xxxiiij ß viij ₰ gr.

(4) 1411-1412. — Item, ghegheven meester Claise van Ackerne in hovesscheden van den wercke die hij ghewrocht heeft, dit jaer, int tbeelfroet . . . . xxxiiij ß viij ₰ gr.

quons dans les comptes que l'horloge du Beffroi se dérangeait fréquemment, et que son entretien et ses réparations coûtaient fort chers à la commune : en 1418-1419 un autre maître en horlogerie, Jean Metsaert, y met la main, et les restaurations absorbent de nouveau une somme de plus de 8 livres de gros (1).

En 1411-1412, maître Wautier Martins, devenu second géomètre communal : *heerfsceedere*, et co-inspecteur des travaux ou maître des œuvres de la ville : *meester vanden stedewercke*, reçut une gratification de 40 ß de gros (2). Sa pension de géomètre-arpenteur était de 50 ß de gros par an, ainsi que l'avait été celle de son prédécesseur (3).

Sous la rubrique : Entreprises de travaux de la commune, *taschwercken*, se rencontre pour la première fois dans les comptes la désignation nominative des co-entrepreneurs ou constructeurs associés de maître Wautier Martins pour la maçonnerie et la charpente de la Grande Boucherie. C'étaient maître Laurent vander Leye, Jean Wouters et Gilles vande Velde, charpentiers; maître Jean de Smul, forgeron. Voici quels furent les payements effectués cette année : à maître Wautier Martins 33 £ 20 ₰ de gros; à maître Laurent vander Leye 30 £ 2 ß 3 ₰ de gros; à Jean Wouters et à Jean vande Velde 10 £ de gros; à la veuve et aux héritiers de maître Jean de Smul, pour la livraison du fer : ancres, crochets,

(1) 1418-1419. — Item, so es gheleent meester Jan Metsaert up zijn weerc dat hij ghemaect ende ghelevert heeft ant horloy up tbeelfroet . . . . viii ℔ gr.

(2) 1411-1412. Item, ghegheven meester Wouter Martijns, in hovesscheden. . . . . xl ß gr.

(3) Item, meester Wouter Martins, herfscheedere der stede, van sinen pencioene . . . . l ß gr.

boulons, etc., 2 £ de gros. — En total 75 £ 3 ß 11 ₰ de gros (1).

Barthélemy le couvreur reçut, de son côté, pour la pose et la fourniture des tuiles de la partie de la toiture exécutée durant cette campagne, 12 £ de gros (2).

En 1412-1413, le magistrat échevinal octroya aux ouvriers travaillant à la reconstruction de la Grande Boucherie une seconde gratification de 2 ß de gros (3). Ces gratifications s'accordaient d'ordinaire lorsque des échevins délégués venaient examiner l'état des travaux, pour s'assurer de l'exacte observance des prescriptions et clauses du contrat d'adjudication. Les détails minutieux dans lesquels nous entrons ici, sont bien monotones, sans doute, mais ils sont nécessaires pour nous initier à la marche suivie au moyen-âge, en fait de travaux publics, dans la ville de Gand. Sous ce point de vue, ils sont loin d'être dénués d'intérêt, je dirai même d'intérêt d'actualité.

Maître Wautier Martins et son collègue maître Daniel van

(1) 1411-1412. — Eerst, meester Woutren Martins, meester Lauwereijnsse vander Leijen, JanneW outers, Gillisse vanden Velde ende der weduwen ende den hoijre van meester Janne den Smul, vanden taschwercke vanden vleeschuusse betaelt binnen desen jare in minderinghen van haren ghevallenen paijementen, te wetene es meester Woutren Martins xxxiij ℔ xx ₰ gr.; item meester Lauwereins vander Leijen xxx ℔ ij ß iij ₰ gr.; item Janne Wouters ende Gillisse vanden Velde x ℔ gr.; item der weduwen ende den hoijre van meester Janne den Smul, van den ijzerwercke, x ℔ gr.

Comt. . . . . lxxv ℔ iij ß xi ₰ gr.

(2) 1411-1412. — Item, Bertelmeusse den scaelgedeckere up sine leveringhe vanden schaelgedake vanden vleeschuusse betaelt binnen desen jare. . . . . xij ℔ gr.

(3) 1412-1413. — Item, ghegheven den wercklieden vanden vleeschuusse in hovescheden. . . . . ij ß gr.

Severen, premier géomètre communal, successeur de maître Gilles de Sutter, l'architecte, reçurent en 1411-1412 et 1412-1413 chacun une gratification en dehors de leurs émoluments annuels, pour leurs soins et peines dans la direction et la surveillance qui leur étaient confiées (¹).

Dans le couvent des Frères-Mineurs, situé aux environs, se préparèrent et se montèrent les pièces de la remarquable charpente de notre Grande Boucherie, charpente que l'on y admire encore, et avec raison. Ces religieux perçurent une indemnité de 20 ß de gros pour la gène et le dommage que leur occasionnait le sciage, la taille et l'assemblage de cette masse considérable de bois (²).

Payements aux adjudicataires : maître Wautier Martins 50 £ 4 ß 2 ₰ de gr.; maître Laurent vander Leye 36 £ 16 ß 1 ₰ de gros; Jean Wouters et Gilles vande Velde 11 £ de gros; total 98 £ 3 ₰ de gros (³). A Barthélemy le couvreur 37 £ de

(1) 1411-1413. — Item, meester Woutren Martins ghegheven in hovesscheden. . . . . XL ß gr.

1412-1413. — Item, ghegheven meester Daneele van Zeverne in hovesscheden over vele moijte die hij gheadt heeft omme de wercke vander stede te besorghene ende te begane. . . . . LIJ ß gr.

Pensioenen.

Item, meester Daneel van Zeverne, herfscheeder. . IIIJ ₶ X ß gr.

Item, meester Wouter Martins . . . . L ß gr.

(2) 1412-1413. — Item, den freremineuren ghegheven in hovesscheden omme dat men temmert in haer hof twerc vanden vleeschuusse . . . . XX ß gr.

(3) 1412-1413. — Eerst, meester Wouter Martins, meester Lauwereins vander Leijen, Jan Wouters ende Gillis vanden Velde, vanden taswercke van den vleeschuusse, betaelt binnen desen jare in minderinghen van hare ghevallene paijementen, te wetene es meester Wouter Martins L ₶ IIIJ ß IJ ₰ gr.; item meester Lauwereinsse vander Leijen XXXVI ₶ XVI ß I ₰ gr.; item Jan Wouters ende Gillis vanden Velde XI ₶ gr. Comt al. . . . . . XCVIIJ ₶ IIJ ß gr.

gros (1). On voit que les travaux de la toiture furent plus considérables cette année : ce furent aussi les derniers qu'y pratiqua Barthélemy le couvreur en tuiles, et les divers payements qui lui furent faits successivement s'élevèrent à 90 £ gr. Plus loin nous verrons le couvreur Simon Salunt se rendre adjudicataire du parachèvement ou de l'extension donnée à la toiture.

Au mois d'octobre 1542 le couvreur en tuiles maître Frans Yman renouvela la toiture de la Grande Boucherie : il fut payé à raison de 50 escalins la verge, du côté du Marché au poisson, et de 25 escalins du côté de la rivière la Lys.

En 1413-1414 la commune paya à maître Wautier Martins et à ses co-adjudicataires, pour la besogne exécutée *en dehors* de leur entreprise collective, et d'après l'évaluation faite par les échevins délégués *ad hoc*, 46 £ de gros (2).

Wautier Martins et son collègue Daniel van Severen ne reçurent cette année, en leur qualité de maître des travaux communaux, que leurs pensions habituelles (3). Mais il leur fut remis par la ville une somme de 5 £ de gros en déduction des 10 £ de gros que les échevins avaient consenti à donner à la Grande Gilde des arbalétriers de St-Georges, pour aider

(1) 1412-1413. — Item, Bertelmeus de schaelgedeckere op sine leveringhen vanden scaelgedake vanden vleeschuusse betaelt binnen desen jare . . . . xxxvij ₶ gr.

(2) 1413-1414. — Item, ghegheven meester Woutren Martins ende zijn ghesellen vanden overweercke die sij ant vleeschuus ghewrocht hebben boven haren taschwercke, ghelijc dat bij scepenen bevonden es . . . . xlvi ₶ gr.

(3) 1413-1414. — Item, meester Daneel van Zeverne, herfscheedere vander stede, van zinen pensioene ende vanden sluussen ter Braembrugghe te bewaerne . . . . iiij ₶ x ß gr.

Item, meester Wouter Martins, herfscheedere vander stede, van zinen pensioene . . . . l ß gr.

cette confrérie à supporter les frais de la reconstruction, par ces deux architectes, de sa chapelle située au Marché aux grains, dans le cimetière, au sud de l'église de St-Nicolas. La Gilde avait obtenu l'année précédente un don de même somme du magistrat échevinal (1).

(1) En 1413, Wautier Martins, maistre-maçon, il construit en 1413 une chapelle dans [près de] l'église de St-Nicolas de Gand. — De la Borde : *Les ducs de Bourgogne*, tome 1er, Preuves, p. 566.

Daniel van Severne, maistre-maçon, il construit en 1413 une chapelle dans [près de] l'église de St-Nicolas de Gand. Le même, p. 575.

(Mr De Laborde, dans sa table alphabétique, cite Gautier Martin, maistre des œuvres de la ville de Gand en 1412, et Wautier Martins, maistre-maçon, comme deux individus différents : c'est une erreur.)

Dans les *Mémoires sur la ville de Gand*, Diericx mentionne la reconstruction de la chapelle de la confrérie des arbalétriers de St-Georges, en 1413, par Wautier Martins et Daniel van Severen, pour la somme de 52 livres de gros. — Tome II, page 117.

1413-1414. — Item, ghegheven meester Dancele van Severne ende meester Wouter Martins, v ℔ gr. in minderinghen van de x ℔ gr. die int scependom Lorins vander Moure ende sine ghesellen consenteerden de Gulde van Ste-Jorisse, thulpen harer capellen an den corenaert iut jaer verleden.

1412-1413. — Item, ghegheven den gulde van Ste-Jorisse, in hovesscheden, thulpen ten weercke van harer capellen an den corenaert . . . . v ℔ gr.

On lira ici, avec intérêt, deux actes inédits concernant la reconstruction de la chapelle de St-Georges : le premier en donne les détails architectoniques, curieux sous le rapport des termes spéciaux qui y sont employés ; le second contient les clauses et conditions stipulées entre les roi, doyens, proviseurs et confrères de la Gilde de St-Georges d'une part, Wautier Martins, maître-maçon, et Daniel van Severen, maître-charpentier, d'autre part, pour la bâtisse.

I. Kenlic zij etc. dat de coninc, de dekene, de proviseres ende de goede lieden van Sente Joeris gulde, in desen tijt, zijn commen etc. omme de cause dat de aude capelle van Sente Joerisse nu ter tijt afgebroken es, ende men eene nieuwe beghint te makene, welke vors. goede lieden kende ende lijden dat den ghevel ter velstraten waert ende buten

Les payements constatés pour les divers travaux de la Boucherie en 1413-1414 furent les suivants : à maître Wautier

den principalen sijtmuere te Senter Niclaus kerke waert, also hij staen sal ghemetst naer tbewas van de sijtmuere van Senter Niclaus capelle, niet meer dan tankerteekin bewijst buten den selven sijtmuere, also hij ghemest sal staen van sleecx de heerden upwaert, mids welken ende omme tprofijt ende orbuer ende dat twerc vander capellen vors. vulcommen soude, also behoert. So eist dat de goede lieden van Sente Joeris gulde vors. hebben ghebeden ende bidden ende versocht met groeter neederendste den kercmeesters van Senter Niclaus kerke in Ghend, Ghiselbrecht den Grutere, f. Ghiselbrechts, Boudine den Grutere, Janne Sersijmoens ende Pietren vander Muelen dat heml. wille ghelieven in de name van der vors. kerken, te consenterne bi ghedoeghenessen dese naer volghende pointe, dats te wetene : dat de fondamente zullen hebben snede binnen der heerden ten kerchove waert. Naer den heessch vanden weerke ende in midden den ghevele hudewaert een pilaer van gronde up commende ende daer boven den oversproncvan den turre, ende dat davenken over ligghen sullen daer de wintberghe van den ghevele mede ghedect zullen sijn. Ende de sambrande die over beede de venstren loepen sullen in den ghevel, in beeden sijden vanden pilare, ende de bankers die buten den ghevele ligghen sullen, ende in den sijtmuer te S^ter Niclaus kerke waert, achter jeghen den autaer, een alf coreel ute ghemest omme de ruimte naer de wijdde van den authore, ende ter sijtlatten een daclijste, ende eene tamelike huesie naer den heessch vanden werke. Ende al eist also dat de kercmeesters uter name vander kerken vors. dese vors. pointe consenteerden dese warven, nochtan en sullen de goede lieden van Ste Joeris gulde of haer naercommeren in toecommenden tijden de vors. fondamenten ende pilaer ende turre ende huutwinninghe achter jeghen den autaer ende eldere niet moghen vermeerderen, no verdicken, noch verbreeden, noch vermaken int gheenre manieren ten kerchove waert, dan bi consent ende ghedoeghe vanden kercmeesters, want tgulde vors. negheen recht en heeft an der kerken herve ten kerchove waert, buten den principalen egghen vanden ghevele ende den sijtmuere dan vors. es, also zij sullen staen ghemest van sleecx der heerden upwaert. Ende in deser manieren so hebbent de vors. kercmeesters in de naem van S^ter Niclaus kerck in desen tijt gheconsenteert bi rade vanden prochipapen ende vanden heleghgheestheeren van Sent Niclaus kerke vors. ter kennissen van scepenen. Actum quinta die Januarii anno XIIIJ^c XIJ.

Jaer-register 1412-1413. Folio xxviij.

Martins 50 £ 4 ß de gros; à maître Laurent vander Leye 33 £ 9 ß de gros; à Jean Wouters et à Gilles vande Velde

II. Kenlic zij etc. dat eene zekere voerwaerde ende besprec ghemaect es, bij den wille ende consente van scepenen vander Kueren, tusschen Boudine den Grutere ende Jacoppe van Tempelsberghe, als dekene van Sente Joeris gulde in Ghend, an deen zijde, ende Woutren Martins, mets, ende Daneel van Severne, temmerman, an dander zijde, omme te makene eene nieuwe cappelle toebehoirende Sente Joeris gulde staende up Senter Niclaeus kerchof, de welke capelle de vors. twee weercliede hebben ghenomen te makene ende te leverne ghelijc dat zekere ghescrevene voerwaerde dien af zijn te vullen inhoudende ende verclarende, daer af dat eene rustende es onder scepenen vors. ende onder elc van den vors. partien eene van gheliken. Deze voerwaerde es ghedaen omme de somme van twee ende vijftich lib. grot. hauts ghelts, waer af hem de vors. weercliede kennen vergolden ende wel betaelt van dertich lib. gro. in minderinghe van de vors. somme ende schelden daer af quite Boudine en Jacques vorn. Ende tsurpluus draghende xxij lib. gro. die bleven in reste. Daer af hebben scepenen die nu zijn beloeft dat zij haren ontfanghers sullen doen betalen de vorn. twee weerclieden de somme van vijf lib. gro. onthier ende alfougst nu eerstcommende ende vijf libers groten binnen den eersten jare daer naest volghende, die de ontfanghers die dan wesen zullen betalen sullen, mids den recorde dat scepenen haer naercommers daer af doen sullen, waer af de vors. weercliede hebben sullen eenen brief metter stede zeghele bezeghelt, ende tsurpluus draghende xij lib. gro. hebben Boudin de Grutere ende Jacques vors. beloeft te betaelen te tween paijementen, te wetene es vj lib. gr. te Kerstavond eerstcommende ende dander vj lib. gr. te Kerstavond daer naestvolghende int jaer xiiij[c] ende xiiij. Ende so wanneer dat Sente Joeris gulde vercoren sal hebben nieuwe dekene, dan sullen die dekene commen voer scepenen ghelofte doende de vorn. Boudine ende Jacques scadeloos te houdene ende te quijten van den xij lib. gro. voerscreven, ofte Boudin ende Jacques sullen dekene bliven ende de handeling hebben vanden gulde, also zij nu doen. Dit was aldus ghedaen ende gheordeneert bij den goeddinkene van scepenen ende by consente van beede den partien den andren dach in Junio a° XIIIJ[c] XIIJ.

Meester Daneel van Severne ende meester Wouter Martins kennen hemlieden vermoet van vijf lib. gro. in minderinghen van den zes lib. gro. die vallen sullen te Kerssavond nu eerstcommende. Actum ut sup[r].

Contentatum XIIJ Januarij a° XIIIJ XVIIJ.

Jaer-register 1412-1413. Folio LXIX.

10 £ gros ; à Wautier de Smul, forgeron, successeur de Jean de Smul, 8 £ 2 ß 6 ₰ de gros. — Total 101 £ 15 ß 6 ₰ de gros ([1]).

La même année, maître Wautier Martins est envoyé par les échevins à Vilvorde, pour le service des bâtisses de la commune. Son voyage ne dura que deux jours, et il perçut pour ses frais de route et l'entretien de son cheval 4 escalins de gros ([2]). Il se rendit de rechef en Brabant, le 24 mars 1414, *v. s.*, avec Georges Utenhove, clerc des travaux publics à Gand, pour y acheter de la pierre blanche, dite pierre de Vilvorde. Ils reçurent pour quatre jours d'absence et l'entretien de trois chevaux, 24 ß de gros ([3]).

En 1414-1415 les Frères-Mineurs obtinrent une seconde

La chapelle démolie en 1411 avait été construite vers la fin du XIVe siècle. La nouvelle chapelle, qui, ainsi que l'ancienne, se trouvait sous le patronat de l'abbaye de Saint Pierre, lez-Gand, fut détruite en août 1582, en même temps que le sanctuaire de l'église de St-Nicolas, durant la seconde période des troubles religieux et des excès sacriléges des iconoclastes en Flandre.

(1) 1413-1414. — Eerst, meester Wouter Martins, meester Lauwereins vander Leije, Jan Wouters ende Gillis vanden Velde, vanden taschwercke vanden vleeschuusse, betaelt binnen desen jare in minderinghen van haren ghevallene paijmenten, te wetene es meester Wouter Martins L ₶ IIIJ ß gr.; item meester Lauwereinsse vander Leije XXXIIJ ₶ IX ß gr.; item Jan Wouters ende Gillis vanden Velde X ₶ gr.; item Wouters den Smul VIIJ ₶ VJ ß gr.

Comt al. . . . . . C ₶ XXXV ß VI ₰ gr.

(2) 1414-1415. — *(Boodschappen,* voor stede wercken).

Item, meester Wouter Martins voer ten beveelne van scepenen te Vilvoerde, van IJ daghen met eenen paerde. . . . . IIIJ ß gr.

(3) 1414-1415. — Item, meester Wouter Martins ende Jooris Utenhove [clerc vanden wercke der stede] den XXIIIJen dach in maerte in Brabant omme steene te coepene, van IIIJ daghen met drie paerden . . . . XXIIIJ ß gr.

indemnité de 20 ß de gros en compensation du dérangement que leur causait l'assemblage provisoire de la charpente de la Boucherie dans leur enclos (1). — Pendant un certain temps les priviléges communaux de Gand furent déposés au couvent des Frères-Mineurs. Ce fut en 1401 qu'on transporta ces actes dans le *secret de la ville*, sous la tour du beffroi (2).

A maître Laurent vander Leye la ville paya 6 £ de gros sur ses livraisons de bois (3).

Ces deux payements sont les seuls effectués à la fin de cet exercice. La première adjudication, nous semble-t-il, était terminée.

Les géomètres communaux et maîtres des travaux de la ville, Daniel van Severen et Wautier Martins, paraissent avoir eu plus de besogne urbaine que l'année précédente, puisqu'ils se virent octroyer, outre leurs appointements, des gratifications extraordinaires (4).

(1) 1414-1415. — Item, ghegheven den freremineuren in hovesscheden omme dat men timmert in haer hof tweerc vanden vleeschuse . . . . xx ß gr.

(2) 1401-1402. — Item, in dit jaer ende scependom waren de privilegien deser stede ghehaelt te Freremineuren, daer sij langhe gheleghen hadden, ende waren alder eerst ghebracht ende gheleijt int secreet onder tbeelfroet. — *Memorie-Bock der stad Ghent.*

(3) 1414-1415. — Item, Lauwereijns vander Leijen up zijn leveringhe vanden hautweercke int vleeschuus. . . . . vi ℔ gr.

(4) 1414-1415. — Item, meester Daneele van Zeverne, herfscheedere vander stede, van zinen pensioene ende vanden sluussen ter Braembrugghe te bewaerne . . . . iiij ℔ x ß gr.

Item, meester Wouter Martins, heerfscheedere vander stede, van zinen pensioene . . . . l ß gr.

Item, ghegheven meester Daneele van Zeverne in hovesscheden over vele moijte, die hij gheadt heeft omme de wercken vander stede te bezorghene ende te begane . . . . lij ß gr.

La partie de l'entreprise de la reconstruction de la Grande Boucherie adjugée à Wautier Martins était à peine achevée et soldée, que nous le voyons, avec son collègue Van Severen, se rendre adjudicataire d'autres constructions communales, et entr'autres de la Porte de Termonde, dans la juridiction de l'abbaye de St-Bavon, lez-Gand. Maître Martins en entreprit la maçonnerie architectonique (*metselrie*) pour la somme de 270 £ de gros, et maître Van Severen la charpente et la ferraille pour 50 £ de gros (1). En 1419-1420 se fit à Daniel van Severen le dernier payement (2).

Le 18 du mois de juin 1415, maître Martins et Robert van Eeke se rendirent auprès d'Arthur vande Sande, à Vilvorde, pour y prendre livraison de la pierre blanche nécessaire à la bâtisse de la susdite Porte de Termonde (3). La ville leur paya, pour trois jours d'absence et leurs trois chevaux, 18 escalins de gros.

Item, meester Wouter Martins ghegheven in hovesscheden van de zelven . . . . xl ß gr.

(1) 1414-1415. — *Wercken der stede.*

Ende hier boven hebben scepenen besteet te leverne ende te makene in taswercke an meester Wouter Martins de metselrie vander Denremontscher poerte omme . . . . ijc lxx ₶ gr.

Item, an meester Daneele van Zeverne es besteet te leverne ende te makene in taswercke al timmerwerc ende ijser dat den temmerwercke toebehoort, om l ₶ gr. ghelijc dat de voorwaerden inhouden ende verclaren.

(2) 1419-1420. — Item, meester Daneel van Severne, van zinen tasweercke vander Denremontscher poerten, dat men hem tachter was . . . . xv ₶ xv ß iiij ₰ gr.

(3) 1414-1415. — Item, Robbrecht van Eeke ende meester Martins voeren den xviijen dach in wedemaent te Vilvoerde an Arende vande Sande omme de leveringhe vanden witten steenen, van iij daghen met iij paerden. . . . . xviij ß gr.

Soit par suite de modifications apportées dans les plans et dans la bâtisse primitivement entreprise et exécutée par maître Wautier Martins, soit à cause de l'extension donnée au nouveau bâtiment, et, conséquemment, d'une seconde adjudication, en 1415-1416 se présente un autre maître-maçon, Jean de Termonde, et il travaille à la Grande Boucherie avec Jean Wouters et Gilles vande Velde, charpentiers, et avec Wautier de Smul, le forgeron. Ils perçoivent de ce chef : Jean de Termonde, 24 ℒ de gros; Jean Wouters et Gilles vande Velde (toujours associés), 4 ℒ 10 ß de gros; Wautier de Smul, 7 ℒ de gros[1].

De 1416 à 1418 les travaux continuèrent. Voici les payements effectués : En 1416-1417, à Simon Salunt le couvreur d'ardoises, le successeur de Barthélemy, pour la main-d'œuvre et les fournitures de son entreprise de toiture, 6 ℒ 8 ß de gros; à Jean de Termonde : maçonnerie, 45 ℒ 4 ß 9 ₰ de gros; à maître Laurent vander Leye : livraison de bois, 23 ℒ 8 ß 5 ₰ de gros; à Jean Wouters et à Gilles vande Velde : charpente, 9 ℒ de gros; à Wautier de Smul : emploi de fer, 8 ℒ 2 ß 6 ₰ de gros[2]. — En 1417-1418 : à Simon Salunt,

(1) 1415-1416. — Item, meester Jan van Denremonde, mets, van den tasweercke ant vleeschuus. . . . . xxiiij lb gr.
Item, Janne Wouters ende Gillisse vanden Velde timmerlieden van haren tasweercke ant vleeschuus. . . . . iiij lb x ß gr.
Item, Woutren den Smul, smet ant vleeschuus, van siner leveringhen van sinen ijserweercke. . . . . vij lb gr.
(2) 1416-1417. — Item, meester Symoen Salunt, scaelgedeckere, van sijnen hantghedade ende taswercke ant vleeschuus te deckene . . . . vi lb viij ß gr.
Item, meester Janne van Denremonde, mets, van den taswercke ant vleeschuus. . . . . xlv lb iiij ß ix ₰ gr.
Item, meester Lauwereinsse vander Leijen vander leveringhe van-

3 £ 12 ß de gros, pour solde; à Henri de Vos (faîtières du toit) 5 £ 2 ß de gros; à Jean de Termonde, 25 £ de gros; à maître Laurent vander Leye (livraisons de bois), en à compte, 18 £ 12 ß 9 ₰ de gros; à Jean Wouters et à Gilles vande Velde, leur main-d'œuvre, en à compte, 5 £ de gros; à Wautier de Smul, pour solde de ses fournitures de fer, 3 £ 18 ß de gros (1). — En 1418-1419 : à maître Laurent vander Léye, pour solde de ses fournitures de bois, 34 £ 8 ₰ de gros; à maître Jean de Termonde et à Gilles van Damme, maçon, pour solde de leurs travaux, 47 £ 13 ß 6 ₰ de gros et 9 mites; à Jean Wouters et à Gilles vande Velde, pour solde, 5 £ 13 ß 9 ₰ de gros (2).

den hautwercke vanden vleeschuusse. . . . . xxiij ℔ viij ß v ₰ gr.

Item, Jan Wouters ende Gillis vanden Velde van haerlieder hantghedade vanden temmerwercke vanden vleeschuusse . . . . . ix ℔ gr.

Item, Woutren den Smul, smet int vleeschuus, van siner leveringhe van sinen ijserwercke. . . . . viij ℔ ij ß vi ₰ gr.

(1) 1417-1418. — Item, Sijmoen Salunt, scaelgedeckere, vanden taswercke ant vleeschuus te deckene . . . . iij ℔ xij ß gr.

Ende daer met es hij al betaelt.

Item, Heinric den Vos, vanden vursten die upt vleeschuus staen . . . . v ℔ ij ß gr.

Item, meester Janne van Denremonde, in minderinghen van sinen taswercke vanden vleeschuusse . . . . xxv ℔ gr.

Item, meester Lauwereijns vander Leijen, vander leveringhen vanden hautwercke ant vleeschuus, in minderinghen. . xviij ℔ xij ß ix ₰ gr.

Item, Janne Wouters ende Gillisse vanden Velde, van haerlieder hantghedade vanden temmerwercke ant vleeschuus, in minderinghen . . . . v ℔ gr.

Item, Woutre den Smul, smet ant vleeschuus, van zinen leveringhen vanden ijserwercke, ende daer mede es hij tal betaelt. iij ℔ xviij ß gr.

(2) 1418-1419. — Item, meester Lauwereinsse vander Leijen, hautwercke ant vleeschchuus.

Hier mede al betaelt. . . . . xxxiiij ℔ viij ₰ gr.

En 1418 la mort enleva maître Wautier Martins à ses fonctions de second géomètre communal et d'inspecteur des travaux publics de la ville de Gand. En 1415-1416 et 1417 les échevins lui avaient accordé la gratification de 2 £ de gros. Son successeur se nommait Jean Huyghebaut. — Maître Wautier Martins jouissait de la considération du Magistrat : en 1416-1417 le collége scabinal avait même gratifié sa fille, alors qu'elle prit le voile et l'habit religieux au couvent de Waesmunster, d'un don de 6 écus d'Utrecht, ou 19 ß de gros de Flandre [1]. De semblables libéralités s'octroyaient d'ordinaire aux fonctionnaires dont les échevins voulaient reconnaître les bons services. Leurs enfants obtenaient des présents de noces, *maryghiften*, le jour de leur mariage, et des gratifications pécuniaires quand les premiers échevins assistaient au repas nuptial. Les *maryghiften* leur étaient remis par le Maître des présents de la ville (*Present-meestere*), fonctionnaire urbain dont les devoirs se rapprochaient assez de ceux des *maîtres de cérémonies* de notre époque. Il était chargé aussi de verser les vins d'honneur aux comtes souverains et autres grands personnages qui visitaient la ville de Gand. Il leur portait les cadeaux de vins, poisson, gibier, étoffes et argenterie, que la commune offrait avec la plus grande munificence à d'illustres hôtes. — Cet usage, si onéreux pour les finances de la ville, et

Item, meester Jan van Denremonde ende Gillis vanden Damme.... metsweercke ten vleeschehuuse

Al betaelt. . . . . xlvij ꝶ xiij ß vi ₰ gr. ix miten.

Item, Janne Wouters ende Gillis vanden Velde..... timmerwercke ant vleeschuus.

Al betaelt . . . . v ꝶ xiij ß ix ₰ gr.

(1) 1416-1417. — Item, ghegheven meester Wouter Martins dochter, doe soe ghecleet was te Waesmynstre vj uutderechtsche scilden, commen . . . . xix ß gr.

dont on abusa à certaines époques, subsista malgré ces graves inconvénients jusqu'au XVIII[e] siècle. Il fut expressément aboli et défendu par l'édit réglementaire du 6 novembre 1734 [1].

Ce n'était point à Gand seul que le talent de Wautier Martins était apprécié; sa réputation s'était étendue au dehors. Nous trouvons à cet égard dans l'ouvrage de M[r] le baron De la Fons-Mélicocq : *Les artistes et les ouvriers du nord de la France et du midi de la Belgique*, *aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles*,

(1) Règlement de la ville de Gand, *donné le* 6 *novembre* 1734, par Charles VI, sous *Marie-Elisabeth* d'Autriche, gouvernante-générale. Chap. VII, *Art.* XCIX : L'épuisement des revenus de la ville et la grande quantité des dettes dont elle est chargée, requerant qu'on mette en usage la plus grande œconomie, Nous défendons toutes sortes de présentations de vin de la part du Magistrat, tant à eux mêmes qu'à toutes autres personnes étrangères, et sous quelque prétexte que ce puisse être, soit à cause de mariages, naissances d'un septième fils, avènement à leurs offices, dignités et autres de pareille nature, à moins que le collège n'eut reçu des ordres de notre part pour présenter le Vin à quelques Personnes de distinction qui passeront par la dite ville, dont Nous les ferons informer en tems; n'entendons cependant pas comprendre dans cette défense ceux de notre Conseil en Flandre, auxquels sera présenté le Vin comme du passé.

Art. CI. Nous défendons aussi tous dons et gratifications à toutes personnes de quelle qualité qu'elles puissent être, à l'exception de ce que le collége est accoutumé de donner en vertu de permissions ou décrets émanés de notre part.

Art. CII. Ne sera aussi plus permis aux dits échevins de se faire des présents de médailles ou sommes d'argent pour la naissance des Princes, leurs Mariages, Victoires remportées, Traités de paix et autres prétextes de semblable nature.

Art. CIII. Nous leur interdisons aussi de donner des repas ou traitements aux dépens de la Ville, soit entr'eux ou à des députés des autres colléges et toutes autres personnes étrangères, de même de boire ou de donner à boire dans leur Hôtel-de-Ville ou ailleurs ..... abolissant spécialement le repas du Carnaval et ce qu'on payait en redemption d'iceluy .....

des données positives, provenant des recherches qu'il a faites dans les documents des archives du département de l'Oise (France).

Vers 1416, les échevins de Béthune ayant décidé qu'une grosse tour en maçonnerie de pierres de grès serait jointe à la forteresse dite du Marché aux chevaux, les maîtres-maçons Jehan Caulier, de Douai, et Polet Pinchon, de Béthune, s'engagèrent à la faire selon les prescriptions. La construction de la terrasse de cette tour massive fut confiée à Gautier Martin (Wautier Martins), « maistre des œuvres de la ville de Gand [1]. »

La même année il y entreprit encore la construction de la terrasse de la Porte de Saint Pry, édifice défensif à plate-forme, galerie et créneaux. Il fit d'abord un « *échantillon de bos de* IIJ *paus de lonc*, » dont les échevins conservèrent une partie, et l'architecte l'autre partie.

Pour chaque verge de maçonnerie, de XX pieds carrés, il demanda IIJ £ IJ ß de gros de Flandre, soit XVIIJ £ XIJ sols monnaie d'Artois.

Autour de l'*avant pis* ou galerie il construisit une allée de deux pieds de haut au-dessus de la terrasse, et de deux pieds de largeur, « pour plus aise aler autour et estre a se deffence ». Sur le lit de trois doigts d'épaisseur qui fut superposé aux briques, il fut mis, « afin de le rencraissier, » trois muids de chaux fortifiée de cendron et de sang de bœuf.

La mort surprit l'architecte-maçon, maître Wautier Martins, avant l'achèvement complet de cette seconde bâtisse des fortifications de Béthune. Sa veuve la fit terminer par Nicolas van Dale, maçon flamand, et peut-être gantois?

(1) Voyez aussi DE LABORDE : *Les Ducs de Bourgogne*, Preuves. Tome 1er, page CXXV, Introduction.

Maître Daniel van Severen, le collègue de Wautier Martins, et maître Gilles de Sutter, l'architecte et l'ordonnateur des travaux de la Grande Boucherie, étaient deux citoyens des plus honorables, qui plusieurs fois furent élevés à des fonctions communales. Gilles de Sutter fut, aux élections échevinales de 1401, 1403, 1405 et 1409, l'un des quatre électeurs urbains (*Stede kiesers*), chargés, conjointement avec les quatre électeurs délégués par le comte (*'s Heeren kiesers*), d'élire les échevins des deux bancs. Daniel van Severen figura aussi parmi les électeurs urbains en 1413, 1419, 1428 et 1430; il fut deux fois élu doyen en chef des métiers gantois, en 1427 et 1429, et trois fois échevin de la Keure, en 1423, 1426 et 1431. Ces dernières fonctions lui furent fatales : durant son échevinage (1431-1432) eut lieu à Gand une terrible émeute populaire, à cause de la modification apportée au taux ou cours de la monnaie d'or et d'argent, et Daniel van Severen fut tué par les tisserands gantois en même temps que le chef-doyen des métiers Jean Boele. Pendant trois jours le peuple armé parcourut la cité et se livra aux plus grands excès, pillant et saccageant les demeures de plusieurs habitants notables, qui avaient abandonné la ville pour se dérober à la fureur de la populace [1].

(1) Anno Domini XIIIJ^{c} ende XXXII doe was in Vlaendren groote beroerte omme de nieuwe munte, ende sonderlinghe in Ghend, omme dat gheordonneert was bij sprincen rade ende bij den scepenen van Ghend dat men in dat goud zoude verliesen den daerden penninc, ende hier omme was in Ghend groote murmuracie, want de wevers lieten haer werc, ende tghemeene liep te wapenen ende zij zeiden ende zwoeren bij den wonden ende bij den daermen, zij zouden zoeken de leverheters, ende zij slougben doot den voorscepen van Ghend meester *Daneel van Severne*, Jan Boele den upperdeken, ende Joos Azebijt. — *Corpus chronicorum Flandriae*, Kronyk van Jan van Dix-

Le bâtiment de la Grande Boucherie de Gand, tel que nous le voyons encore aujourd'hui, fut donc achevé vers 1419, et nous sommes enfin renseignés sur tous les détails de sa construction aux lieu et place du vilain édifice en bois qui y existait auparavant.

Il nous reste à parler d'une dernière particularité de cette construction, particularité toute artistique, la pose des statues qui ornèrent à cette époque la façade du nouvel édifice. D'après les indications des comptes de la ville de Gand, deux statues : *la Sainte-Vierge* et *Saint-Jean*, furent placées dans des niches à archivoltes ogivales ou sur des socles surmontés de pinacles (.... *Onser Vrauwen beelde ende Sente Janne van* BEEDE *de almarissen*), et c'était bien la façade principale que ces statues décoraient (.... *de beelde van Onser Vrauwen ende Sente Janne die* VOOR *tvleeschuus staen*). Cette remarque est essentielle, parce que la façade actuelle, comme celle décrite par Sanderus, ne nous offre qu'une seule niche et la statue de la Sainte Vierge

MUDE : éd. par Mr le Chanoine J. J. De Smet, au nom de la Commission royale d'histoire, page 43.

..... Item, den oorspronc vander wapeninghe was omme dat de heeren wilden dat men de munte veranderen zaude, ende dat men ant gaude geld verliesen zaude den derden pennijnck, ende ant selveren geld den vierden pennijnck, waer inne tghemeene niet accordeeren en wilden, maer waren te vreden te verliesene den ven pennijnck. — MEMORIE-BOEK DER STAD GHEND, tome 1er, p. 192.

Item, de wevers sloughen doot *Dancel van Severen*, Jan Boele, heuverdekin vander neeringhen, ende Joos Haesbijt, ende trocken ten huuse van meester Heinderic Utenhoven ende tot Jan de Grave an Sente Niclaes kercke, ende meer andre plaetsen, die ghevloden waren uter stede, ende sloughen huer huusen in sticken ende namen tgoet dat zij daer vonden; zij sneden de bedden oppe ende strutlen de pluimen up strate. Dit gheviel up XIIen ougste, up Sente Clarendach. — MEMORIE-BOEK, tome 1er, page 194.

avec l'Enfant-Jésus, tenant une plume à la main (1). Quoiqu'il en soit, les *deux statues* du XVIe siècle ne sont point une invention du scribe; les annotations des comptes échevinaux sont précises, irrécusables. Ce sont des payements controlés, par des commissaires nommés *ad hoc*, et seulement admis après examen de pièces justificatives, probantes et explicites. Les données des comptes pèchent souvent par trop de concision, du moins au gré de notre curiosité, elles présentent parfois des contradictions qui nous déroutent dans nos investigations, mais elles sont nécessairement l'expression et ont tout le cachet de la vérité. Ce sont les seuls documents qui méritent une foi entière.

Les statues de la Grande Boucherie étaient-elles en bois (2) ou en pierre blanche de Vilvorde? Nous l'ignorons, aussi bien que le nom du statuaire, du sculpteur qui les exécuta. Sur ce dernier point, si important, comme sur le premier, les comptes sont muets ou indifférents. — *Indifférent* est peut-être

(1) .... Posita etiam in fronte Macelli Majoris elegans imago B. Virginis, quae pusionem Jesum scripturientem gestat. — Gandavum, Ant. Sanderi, L. II, C. V. 1627-1628. — La statue de Notre-Dame dont parle Sanderus, et que l'on croit être celle qui se voit maintenant au milieu de la façade de la Grande Boucherie, ne date guère que de la fin du XVIe ou des premières années du XVIIe siècle. La statue primitive a été brisée par les iconoclastes, le 26 juillet 1578.

Voyez la *planche* qui accompagne cette notice: dessinée par Mr Félix Devigne pour la seconde partie de ses *Recherches historiques sur les corporations de métiers*, elle donne le bâtiment de la Grande Boucherie tel qu'il était au XVIIe siècle.

(2) Lorsque les statues en bois étaient destinées à être placées à l'air, on les passait à l'eau bouillante, pour les préserver de l'influence de la température et empêcher le bois de se fendre ou de pourrir. La couleur qui les recouvrait ne pouvait assez efficacement résister à l'action alternative de l'humidité et de la chaleur.

l'expression la plus juste, car dans nos comptes communaux, que j'ai parcourus depuis le commencement du XIVe jusqu'au milieu du XVIe siècle, et dans lesquels j'ai recueilli de nombreux renseignements artistiques, j'ai rencontré d'année en année des mentions sur nos peintres, nos orfèvres, nos graveurs de sceaux, mais bien peu de notions sur les sculpteurs. Dans ce temps là les statues, les statuettes, les bas-reliefs, les *tableaux sculptés*, chapelles et ex-voto, se peignaient (*stofferen*) des couleurs les plus vives, les plus brillantes, les plus riches : l'or, l'argent, l'azur, l'écarlate et le vermillon y jouaient un grand rôle, *le peintre se substituait au statuaire!* C'est ce qui arriva ici : les comptes nous apprennent que le peintre Chrétien vande Wincle et ses aides, ou ses élèves, colorièrent en 1416-1417 les statues de la *Sainte Vierge* et de *Saint-Jean* (1)

(1) A cette époque, dans ces sortes de représentations religieuses, on réunissait souvent la *Sainte Mère du Christ* et *Saint Jean-Baptiste*, le *Rédempteur* et son *Précurseur*. L'inventaire de Charles le Téméraire nous en présente de nombreux exemples; nous en citerons quelques-uns :

N° 2036. Une *Croix* d'argent doré, Nostre Dame a ung lez et Saint Jehan à l'autre........

N° 2052. Ung pié d'argent doré, servant a une croix d'or, aux ymages de Nostre Dame et de Saint Jehan........

N° 2062. Une grant croix d'argent doré.......... aux quatre cornes les quatre evangelistes....... et aux costés de la croix Nostre Dame et Saint Jehan........

N° 2067. Une petite croix d'argent doré, ou il y a sur les quatre bouts quatre evangelistes esmailliez, assize sur ung pié aussi d'argent doré, et sur deux petites potentes Nostre Dame et Saint Jehan........

N° 2070. Ung calixe doré ou il a en la platine ung Dieu en majesté, esmaillé, et au pommeau armoyé des armes de Bourgogne et de Flandres et a Marguerite, et sur le pié ung crucefix, Nostre Dame et Saint Jehan esmailliez........

N° 2076. Un tableau d'or à façon de pomme qui se met en deux pièces, en l'une Nostre Dame, en l'autre Saint Jehan........

de la façade de la Grande Boucherie; la commune paya au maître 4 livres et 6 escalins de gros [1], somme considérable alors. Le doyen de la corporation plastique gantoise et ses deux jurés furent requis par les échevins de la Keure, et allèrent examiner les statues peintes par Vande Wincle [2]. Ils les trouvèrent si convenablement traitées, qu'ils sollicitèrent et obtinrent pour les aides de Vande Wincle une gratification échevinale [3].

L'année communale se comptant à Gand du 15 août, Fête de l'Assomption, au 15 août suivant, et l'année d'exercice des dignitaires et des fonctionnaires de la corporation des peintres et sculpteurs du jour de leur élection, c'est-à-dire de la veille de la Fête de Noël à la Noël subséquente, nous ne pouvons connaître avec précision les noms des doyen et jurés qui firent l'examen des statues de la Boucherie, la date de cette inspec-

N° 2252. Une table d'autel........... et y a ung crucefix ou milieu, Saint Jehan Baptiste et Nostre Dame d'un costé.....................

N° 2258. Ung tableau de bois paint, en l'un des costés a Nostre Dame et Saint Jehan ....

N° 3769. Un tableau de bois paint, en l'un des costez a Nostre Dame et Saint Jehan........

N° 3913. Une table d'autel (de velours cramoisy)......... et y a ung crucefix, ou millieu Saint Jehan Baptiste et Nostre Dame d'un costé....

(*Archives de Lille.*) De Laborde : *Les Ducs de Bourgogne*, tome II, Preuves.

(1) 1416-1417. — Item, Kerstiane vanden Wincle, van Onser Vrauwen beelde ende sente Janne van beede de almarisse mits den hueverwercke van den stoffeerne . . . . IIII ℔ VI ß gr.

(2) 1416-1417. — Item, ghegheven den deken vanden scilders ende zine ghezwoernen van dat sij Onser Vrauwen besaghen of soe wel gestoffeert was, in hovesscheden . . . . II ß gr.

(3) 1416-1417. — Item, ghegheven den ghesellen in hovesscheden die de beelde van Onser Vrauwen ende sente Janne stoffeerden die voor tvleeschuus staen . . . . XX ß gr.

tion (*avant* ou *après* la Noël de 1416 *v. s.*) n'étant pas indiquée. D'après le *Livre* de la corporation, voici les noms des doyens et jurés à ces deux époques : 1416, *avant la Noël*, doyen Jacques van Axpoele, jurés Gheloet Martins et Jean van Doerme ; — 1416, *après la Noël*, doyen Jacques de Ryckre, jurés Arnould Hugghebout et Martin Kempe.

Jacques van Axpoele ou van Axelpoele (ce nom est écrit de ces deux manières dans le Livre de la Corporation) fut reçu franc-maître peintre en 1399, élu juré en 1405, doyen en 1415. Il était fils et élève de Daniel van Axpoele, et comme lui peintre de tableaux religieux. Daniel avait pris la maîtrise en 1375 ; il mourut le 16 février 1410. Jacques van Axpoele eut un fils peintre nommé Henri, qui fut le père de Guillaume van Axpoele le sculpteur. Tous deux furent membres du métier plastique de Gand.

Gheloet Martins, franc-maître peintre en 1408, et juré en 1415. Nous le croyons fils de Laurent Martins, devenu maître-peintre en 1380, juré en 1384, doyen en 1386, et qui eut deux autres fils peintres : Gilles, deux fois juré, et Godefroi, reçu maître en 1398. Après eux viennent Jean Martins et son fils Nabur, dont la réputation et quelques-unes de leurs œuvres nous sont révélées par plusieurs documents contemporains, ainsi que par les annotations des comptes de la ville de Gand.

Jean van Doerme ou van Durme, franc-maître peintre en 1408, juré en 1415, doyen en 1427. Il était fils de Nicolas van Dorme, maître peintre en 1386, juré en 1390, doyen en 1392. — Un Jean van Durme était en 1401 échevin de la Keure, et six fois (de 1405 à 1417) il fut l'un des quatre électeurs urbains.

Jacques de Rycke ou De Ryckre, franc-maître peintre en

1409, juré en 1423, doyen en 1416. Les De Rycke sont nombreux sur la liste de la corporation, et la plupart furent dignitaires du métier.

Arnould Hugghebout ou Huyghebaut, franc-maître peintre en 1409, juré en 1416. Son père, Liévin Huyghebaut, obtint la maîtrise en 1380, fut juré en 1385 et doyen en 1388. — Le maître architecte et maçon Jean Huyghebaut, qui remplaça Wautier Martins dans ses fonctions de géomètre communal et de maître des œuvres de la ville de Gand, était sans doute le frère du peintre Arnould Huyghebaut. La diversité d'orthographe du nom patronymique n'est ici qu'apparente. D'ailleurs les divergences orthographiques, en tous genres, sont si multipliées dans les anciens documents, que le plus souvent il ne faut pas s'y arrêter.

Martin Kempe, franc-maître peintre en 1398, juré en 1402, 1411 et 1416, fut doyen en 1417 et 1425. Il était fils de Liévin Kempe, maître peintre en 1381, doyen en 1390.

Ce sont là les seuls renseignements que nous ayons sur les six artistes peintres, dont les trois premiers ou les trois derniers pouvaient être dignitaires (doyen et jurés) de la corporation gantoise lors de l'examen des statues de la Grande Boucherie. Ni le biographe Van Mander, ni nos dictionnaires artistiques plus modernes ne parlent de ces artistes gantois. La connaissance d'aucune de leurs productions n'est parvenue jusqu'à nous.

Jadis, dans la ville de Gand, ces inspections étaient assez fréquentes, sinon usuelles, pour les travaux d'art exécutés aux frais de la commune. En 1419-1420 se rencontre de nouveau dans les comptes de la ville, sous la rubrique de : *Frais journaliers et imprévus*, l'annotation d'un semblable

service, fait, à la requête des échevins de la Keure, par le doyen du métier des peintres et sculpteurs (1).

La corporation avait pour doyen en 1419, avant la Noël, Guillaume van Axpoele, qui cette même année peignit avec Jean Martins les peintures murales à l'huile de la maison échevinale de Gand. C'étaient les *pourtraitures* (portraits en pied) des comtes de Flandre, placées dans des niches architecturales (*metselrien*), depuis Baudouin Bras-de-Fer jusqu'au dernier comte souverain : Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne (2).

D'après la convention passée entre les peintres et les deux premiers échevins de la Keure, le 3 juin 1419, la commune devait leur payer six escalins de gros par chaque portrait restauré.

Guillaume van Axpoele, fils de Daniel, obtint la franche

(1) 1419-1420. — Item, ghegheven den deken vanden scilders, omme dekeren dienst die hij ghedaen heeft ten beveelne van scepenen . . . . iiij ß gr.

(2) 1418-1419, *Tasweercken :* Item, gheleent Willem van Axpoele ende Janne Martins up haerlieder tasweerc van den graven te vernieuwene int scepenhuus . . . . iij ℔ gr.

1419-1420. — Item, Willem van Axpoele ende Jan Martins, betaelt van haren taswercke van den graven te makene int scepenhuus . . . . vj ℔ vj ß gr.

Item, betaelt Pietren vander Pale van ij^c xxv gouds, van elken C v ß iij ₰ gr., daer de graven int scepenhuus mede vergult waren . . . . iij ℔ iij ß iiij ₰ gr.

Il paraît que peu après la mort du duc Jean des changements furent exécutés au portrait de ce prince, si cruellement assassiné à Montereau, car en 1431-1432 nous retrouvons un troisième payement effectué à ce sujet, mais à maître Martins seul :

Item, ghegheven Janne Martins vander scilderien die hij ghemaect heeft int scepenhuus vander Kuere, van den graven Janne ende datter ancleeft, ten beveelne van scepenen . . . . vj ℔ gr.

maîtrise en 1387, il était petit-fils de Gérard van Axpoele, qui figure en 1338, le quatrième, sur la liste de la corporation plastique de Gand, constituée à cette époque en corps de métier régulier et reconnu.

Le Métier des peintres et sculpteurs gantois ne comprenait alors que seize membres affranchis.

Le doyen de 1419, après la Noël, se nommait Liévin Goes. Ce Liévin Goes (1406), Van Goes (1412) ou Vander Goes, comme on dit communément, fut reçu franc-maître peintre en 1406, élu juré en 1412, doyen en 1419. Fils de Hugues van Goes, franc-maître en 1395, il est probablement le père de Hughes vander Goes, qui s'est acquis une renommée que ses tableaux justifient.

La somme payée au peintre Chrétien vande Wincle : *quatre livres et six escalins de gros*, dénote que le travail de l'enluminure des statues de la Grande Boucherie (*stofferinghe*) n'était pas sans mérite. Ce payement est très-élevé pour l'époque : sans doute l'or et l'argent auront été employés par l'artiste avec une certaine profusion ; peut-être même les niches ou les socles étaient-ils richement ornementés.

Chrétien vande Wincle n'est cité dans aucun ouvrage esthétique ancien ou moderne, dans aucun dictionnaire des peintres ; il n'est pas mentionné non plus dans la liste du métier plastique gantois, de 1338 à 1540, liste publiée dans les *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, et jointe aussi à la Notice que nous avons lue à l'Académie de Belgique en juin 1855. Cependant, la mention de la peinture des statues de la Grande Boucherie n'est pas l'unique indice de l'existence de cet artiste, de ses travaux et de son séjour à Gand, que nous offrent les comptes de cette ville. En 1417-1418 nous le voyons, en remplacement de Roland

de Stoenere ([1]), qui avait en 1416 succédé à Roger le peintre (*Roeger de scildere*) ou Roger de Bruxelles ([2]), exécuter ou diriger la confection et l'ornemention du riche *couvre-fierte* qu'une députation de l'échevinage et de la bourgeoisie de Gand allait offrir chaque année à *Notre-Dame la Brune* ou *Notre-Dame Flamengue*, invoquée dans une chapelle de la cathédrale de Tournai ([3]). La fierte de cette Vierge se portait par les échevins

(1) Le copiste des *Stads-Rekeninghen* a bien clairement écrit avec un *t : Stoenere*, le nom de ce peintre, dans l'énumération des frais de voyage de la députation gantoise envoyée en septembre 1416 avec l'offrande qui se portait annuellement à Notre-Dame de Tournai. Toutefois ce nom est orthographié de diverses manières dans les comptes et autres documents contemporains : *De Scoenere*, *De Stoenere* et aussi *De Steenere*. Nous présumons que c'est, malgré cela, le même nom.

(2) Roeger *de scildere* (reçu franc-maître de la corporation plastique de Gand en 1414 sous le nom de *Roegier van Brusele*) est cité dans les comptes de Gand dès 1386, et, depuis lors, on le voit presque chaque année accompagner la députation gantoise à Tournai, et travailler au couvre-châsse de Notre-Dame flamande. Ce Roger de Bruxelles n'est autre que le père de Roger vander Weyden, l'un des plus célèbres élèves de Jean van Eyck et le maître de Hans Memling, de Hughes van der Goes, de Gérard van der Meiren et de Josse de Gand, ainsi que l'a très-bien établi Mr Alp. Wauters dans son dernier travail sur les *Vander Weyden*. — Ce travail a été récemment inséré dans la *Revue universelle des Arts*, recueil esthétique qui de prime-abord s'est placé au rang des publications périodiques les plus intéressantes.

(3) 1417-1418. — Item, Cristiaen vanden Winkele, scildere, van den groeten trompers ende vanden pipers pingoenen vander stede wapine vj ß gr. Item, vanden mannekine te makene iiij ß gr. Item, vande roeden te verwene vj ß gr. Item, van Onser Vrauwen cappe te makene l ß gr. Comt. . . . . iij ℔ vj ß gr.

Item, van xij vaenkine te makene die up de tortsse staen vj ß gr.

Item, van den costen die ghedaen waren te Dornicke ende tAudenaerde varende ende keerende bij sommeghe van scepenen . . . . . Cristiaen de scildere ende sijn gheselscip, etc.

gantois députés à la procession solennelle qui avait lieu en septembre, lors de la Fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Autour de la fierte marchait la députation gantoise, composée ordinairement d'une trentaine de personnes, toutes habillées de costumes d'apparat, dont la commune faisait les frais. Douze d'entr'elles portaient des étendarts et des torchères sculptées, à figurines et à écussons; dans ces torchères étaient placés de grands cierges de cire blanche, ornés de banderoles et de pennons peints et armoriés au blason de la ville de Gand. Des trompettes et des ménestrels, précédés de bannières au lion d'argent, accompagnaient la députation de la métropole de la Flandre.

Plusieurs auteurs parlent de cette offrande à Notre-Dame de Tournai, de ce COUVRE-FIERTE (*dais* ou *baldaquin*) que dans les comptes scabinaux nous trouvons constamment appelé : « *de cappe van Doornick tonser Vrauwen* FIERTER BOCF, » et ils traduisent ce mot *cappe* par *chape*, *robe* ou *manteau :* ce sont des traductions évidemment erronées, et l'on a confondu l'offrande de la commune gantoise, avec les robes et les manteaux qui furent donnés par plusieurs comtes de Flandre à l'*image* de Notre-Dame de Tournai (1).

(1) *Recette de Flandre*, 1416. — A Marc Guidecon, marchant de Lucques, demourant à Bruges, pour quatre pièces de imperiaux larges (draps d'or et de soie), ouvrez à lions, dont la quarte pièce pour faire faire *une robe*, laquelle MS (le duc Jean-sans-Peur) fist porter et offrir de par lui à Nostre Dame de Tournay, au pris de xxx escuz chascune pièce, vi^xx escuz d'or (Archives de Lille). — DE LABORDE : *Les Ducs de Bourgogne*, tome 1er, page 145. Preuves.

Recette générale, 1425. — A Jehan Ernoulphin (compaignon et facteur de Marc Guidecon) pour un drap d'or imperial de Lucques en champ vermeil, contenant six aulnes et demie, qu'il a vendu et délivré pour en faire *le mantel* de l'image Nostre-Dame en l'église collé-

Nous nous proposons de donner dans une notice spéciale les renseignements que nous avons réunis sur cette *Fête de Tournai :* elle durait trois jours, et la procession avait été instituée, à la fin du XIe siècle, par l'évêque Radbode, pour éloigner du Tournaisis la maladie contagieuse que l'on nommait *le feu ardent.* Les frais considérables faits annuellement par la ville de Gand, pendant près de deux siècles, pour figurer dignement dans la procession (*ommegang*) où se portaient la fierte et l'image de *Notre-Dame Flamengue*, témoignent de leur constante vénération pour cette Vierge réputée miraculeuse.

Dans les premiers temps (XIVe et XVe siècles) l'obligation d'appartenir à la corporation plastique gantoise n'était pas aussi absolue qu'on le croirait d'après la teneur des statuts règlementaires et constitutifs du métier. Sans doute les peintres et les sculpteurs qui travaillaient pour le Magistrat pouvaient s'en abstenir, et obtenaient l'autorisation d'exercer leur profession, en se conformant à certaines prescriptions passées en usage, telles que l'examen de leurs œuvres par le doyen et les jurés reconnus, ou le payement d'une indemnité affectée aux besoins de la chapelle du métier. Nous remarquons en effet que plusieurs des artistes cités dans les comptes de la ville de Gand ne figurent point parmi les membres de la corporation. Nous citerons entr'autres, au XIVe siècle : Liévin de Scrivere, Siger vander Woestine, Pierre vanden Kalchoven ; au XVe siècle : Pierre van Berevelt, Jean van Bassevelde, Guil-

giale de Nostre-Dame en Tournay, illec présenté de par MS (le duc Philippe-le-Bon) le jour de la veille Sainte Croix, en septembre l'an mil cccc xxiiii, ainsi que d'anchieneté de par lui et ses predecesseurs, contes et contesses de Flandres l'en a esté accoustumé de faire (Archives de Lille). — *Même ouvrage*, tome 1er, page 209. Preuves.

laume de Ritsere, Nicolas vander Meersch, Liévin et Agnès vanden Bossche, Augustin de Brune, Hughes vander Goes, Corneille vander Goux ou vander Goes; le nom est écrit dans les comptes de ces deux manières, et le peintre qui le portait fut un artiste de mérite, un peintre de *sujets religieux*. Il peignit pour la chambre des échevins de la Keure un *Jugement dernier*, que tout indique avoir été un tableau remarquable; il fut payé environ *quarante livres de gros*, et abrité sous un rideau de taffetas vert qui couta *cinq livres de gros*.

Peut-être ces artistes étaient-ils considérés comme peintres officiels de la commune, et, en cette qualité, exempts des obligations qu'imposaient aux autres artistes demeurant ou séjournant à Gand les statuts du métier plastique. Nous n'avons pas rencontré dans nos comptes communaux (1314 à 1540) la mention d'un « peintre de la ville » en titre (*scilder vander stede*), comme le fut Roger vander Weyden à Bruxelles, de 1440 à 1449. Parmi les pensionnaires et les employés à gages il y avait des médecins, des chirurgiens, des chapelains, des avocats, des procureurs, des conseillers, des clercs, des architectes; mais ni peintres, ni sculpteurs. En 1448 Étienne Minne y est qualifié de *stede smet*, fèvre de la ville.

Quant à l'examen des peintures et sculptures exécutées aux frais de la commune par les artistes non-affiliés à la corporation gantoise, il avait lieu dans toutes les circonstances importantes. En voici encore un exemple : En 1486 Augustin de Brune peignit dans la salle de la Collace (dite *de Collacie-soldere*), lieu des délibérations, des élections et des réceptions communales, les armoiries de l'empereur Maximilien d'Autriche et de son fils Philippe-le-Beau. Ces peintures ne lui furent payées qu'après avoir été inspectées par les doyen et jurés de la corporation des peintres : « *de welcke ghevisiteert waren by den*

deken ende gheswoorne vander neeringhen vanden scilders. »
L'année précédente Augustin de Brune en avait soumis le projet dessiné aux échevins, et ce dessin lui avait été payé trois escalins de gros; les peintures, d'après la cédulle du 8 novembre 1486, coutèrent IIIJ £ XVJ ß *de gros*. Les blasons devaient être magnifiques.

En l'année échevinale 1416-1417, à l'occasion des grandes joûtes qui eurent lieu à Gand au mois de mai, nous trouvons Chrétien vande Wincle mentionné de nouveau dans les comptes communaux.

« Le Duc de Bourgongne (Jean-sans-Peur) se tenoit en son
» pays de Flandres, ou souvent avoit nouvelles des advenues
» de Paris et de ailleurs. Et, ce miesme an, il, estant en la
» ville de Gand, fist publier unes joustes en icelle; lesqueles
» furent publiées par herraulx, comme il est de coustume,
» en la ville de Tournai et en pluiseurs aultres bonnes villes.
» Et a icelles joustes eubt moult belle ordonnance de tout ce
» que il appertenoit; mais il ne y eubt nulz jousteurs de la
» ville de Tournai, ne de quelconque ville tenue du roi de
» France, nonobstant que il ne feust deffendu dudit sire, ne
» de son conseil. Et dessupz tous ceulx qui furent ausdites
» joustes, les Brughlins y alèrent et furent le plus notable-
» ment et ricement [1]. »

Le comte de Charolois, plus tard notre Philippe-le-Bon, y parut avec magnificence, comme aux nombreux tournois qui marquèrent cette période de quelques années. Gand, Lille, Bruges, Bruxelles, Tournai virent dans leurs murs ces fêtes chevaleresques, où les prix d'honneur, de riches joyaux

(1) Corpus Chronicorum Flandriae : *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai,* page 362. — MS. fol. 167 v°. Bibliot. de Bourgogne.

octroyés par le comte, étaient courtoisement disputés par de nobles et valeureux chevaliers (1). C'était à Gand que le comte de Charolois avait fait confectionner ses meilleurs équipements et harnais de tournois (2). Les joûtes de 1417 se donnèrent en cette ville à l'endroit appelé *Cautere* (3) : on y dressa de grandes et belles tentes, celle du Magistrat entr'autres, qui fut peinte et dorée par Chrétien vande Wincle. Il l'orna de banderolles et de bannièrettes (4), et décora des armoiries gantoises les pennons des trompettes d'argent de la fière cité (5).

Le peintre des statues de la Grande Boucherie n'était pas un étranger à Gand, le nom de Vande Wincle s'y rencontre

(1) A Loys le Blazere, marchant demourant à Bruges, pour deux diamants et ung fermail d'or acheté de lui par commandement de MS. de Charolois, pour donner au pris des joustes, xxxviij escuz d'or. — De Laborde : *Les Ducs de Bourgogne*, tome 1er, page 129. Preuves.

(2) ..... Pour xvii livres de laiton doré pour faire faire ses harnas de joustes à Gand, au pris de deux escuz d'or la livre, etc. — *Les Ducs de Bourgogne*, tome 1er, page 128.

(3) En 1415-1416 il y eut des joûtes à Gand, en présence de la comtesse de Charolois, et l'arène se trouvait au *Marché-du-Vendredi* (comme aussi en 1410 et en 1411), sur cette place où se passaient les inaugurations comtales, et qui fut le théâtre des plus terribles émeutes populaires.

(4) *Steecspel up de Cautere bij mijnen heere van tSareloos*. Item, vander groeter tente te vermakene, te verletsene ende te versiene van stoffen, ende van hantghedade . . . . ij ℔ vj ß gr.

Item, Cristiane den scildere vanden iiij pincele ende vaenkinen, vander groeter tenten te stofferene ende te verguldene . . xvj ß gr.

(5) 1417. — Item, ghecocht te Phijlipsse Buls te Brugghe v ellen ende een alve swart carmoseit, iiij ß vj ₰ gr. delle, comt xxiiij ß ix ₰ gr. daer af twee groete pingoenen ghemaect zijn an Pieter Keijsers trompet. — Item, Cristiane den schildere van stofferene metter stede wapene xij ß gr. — Item, Willem Brandins vanden sidenen frijngen, coerden ende quijspelen, met an te naijene xj ß vj ₰ gr.

assez fréquemment dans les documents du XV[e] siècle; les notions qu'ils nous fournissent indiquent une famille de bourgeois ou d'artisans aisés (1), qui eut même un de ses membres dans la magistrature urbaine : en 1401 Mathieu vande Wincle était deuxième électeur délégué, et en 1408 neuvième échevin de la Keure.

Parmi les artistes appelés de diverses villes du comté de Flandre pour travailler aux *Décorations et entremets des magnificences et banquets de Bruges en* 1468 (tenue du chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or, à l'Église de Notre-Dame, et Fêtes des Noces, à cour ouverte, de Charles-le-Téméraire), est enregistré deux fois, avec plusieurs autres artistes flamands, dans le compte de Fastré Hollet, contrôleur des dépenses de l'hôtel du Duc, un Philippe vander Wincle, peintre.

CHAPELLE DE LA GRANDE BOUCHERIE.

Dans les annotations des payements faits pour la reconstruction de la Grande Boucherie de Gand, au XV[e] siècle, il n'est pas une seule mention concernant directement ou indirectement la chapelle qui existait sur l'ancien *Marché-au-Poisson*, vers le milieu du XVI[e] siècle. Cette chapelle, jadis contigue au bâtiment de la boucherie du côté du sud, et aujourd'hui y incorporée, a été très-probablement établie aux frais exclusifs de la corporation des bouchers : le silence des comptes com-

(1) Kenlic zij etc., dat Pieter vanden Wincle commen es etc. ende bekende Janne vanden Wincle de somme van xxviij ₶ ij ß iiij ₰ par. goed scult, te betaelne binnen belokenen Sinxene eerstcommende etc. Actum xiij[a] marcij a° xlix (1449). — *Jaerregister*.

munaux en implique la preuve. — Mais à quelle époque? Nous ne saurions le préciser. Le métier des bouchers en fut toujours considéré comme le propriétaire, bien que la corporation des poissonniers semble avoir concouru à diverses époques à son embellissement. Nous voyons intervenir en 1696 son chef-doyen, messire Philippe de Gruutere, seigneur de Mariakerke, conjointement avec le chef-doyen et les deux jurés du métier des bouchers, messire Louis du Jardyn, seigneur d'Ermelghem, Jacques et Nicolas Deynoot, dans le contrat passé avec le franc-maître statuaire J. B. van Helderbergh, pour l'exécution du rétable sculpté en bois de l'autel de cette chapelle. — D'autres fois ce sont les membres de la corporation des francs bouchers de la Grande Boucherie seuls, qui s'efforcent de subvenir aux frais de leur chapelle : en 1752 et en 1777 ils donnèrent à cet effet des représentations dramatiques, mimiques et chorégraphiques sur le théâtre de la confrérie des archers de St-Sébastien, au *Coutere*, à Gand.

Le livret explicatif des pièces représentées les 29 juin, 2, 9, 16 et 19 juillet 1752, est réellement curieux. L'exemplaire qui nous a été communiqué appartient à la collection de Mr P. Goetghebuer, et il a été imprimé à Gand, par Jean Meyer, au *Glaive couronné*. Tous les rôles, soit d'hommes, soit de femmes, furent remplis par des bouchers et des fils de bouchers.

Voici le titre de la tragédie : *La trahison secrète et impie conçue par Limella, fille d'Olaüs, Roi de Danemarck, mise à exécution par la mort de Sigrida, et punie par Ormigerinus.*

Après la tragédie les sieurs Mathieu van Loo et Adrien Deynoot exécutèrent des *Danses* de *grands caractères*, et trois enfants dansèrent un *Pas de jalousie*.

Le spectacle finissait par l'*Amour d'Arlequin*, pantomime nouvelle, terminée par un *Ballet turc*, le tout composé par le sieur Daubat St-Flour.

Le texte original flamand porte :

Het goddeloos en heymelyk bedrog voorsien door Limella, dochter van Olaüs, koning van Denemerken, volbracht door de doodt van Sigrida, ende gestraft door Ormigerinus,

TREUR-SPEL.

Zal speel-wys vertoont worden door Rymlievende Lief-hebbers van de Vrye Neiringe van de Vleeschauwers van het groot Vleesch-huys deser stadt Ghendt, *ten profyte van de Capelle* van de selve Neiringe.

OP-GEDRAEGEN

Aen den Seer Edelen ende Voorsienigen Heer M'her Leonardus Matthias vander Noot, Baron van Kiesegem, hoog-Bailliu deser Stadt Ghendt, etc. En aen myn Edele heeren Schepenen vander Keure deser stadt, mitsgaeders aen den Edelen Heer Heuversten, Geswoorne, Warandeerders ende Ouderlingen van de Vrye Neiringe van de Vleeschauwers deser stadt Ghendt.

Op den 29 juny, 2, 9, 16 en 17 july 1752, op den grooten Theater van de Confrerie van den H. Sebastiaen, naer middag ten 4 uren en half.

'SWEERLTS TOONEEL WORDT HIER VERTOONT,
WAER IN HET QUAEDT OOCK WORDT GELOONT.

PERSOONEN :

Ormigerinus : Joannes Minne, f^s Pieters.
Limella, dochter van Olaüs : Christiaen Minne, f^s Maximiliaen.
Sigrida, vrouw van Ormigerinus : Laurentius van Loo, f^s Jacques.
Olaüs : Guillielmus van Melle, f^s Jaspar.
Vier edelmans : Joannes van Melle, f^s Lievin.
Philippe van Melle, f^s Jans.
Lucas van Loo, f^s Cornelis.
Adrianus Deynoot, f^s Jans.

Licurgus (medewerker in den aenslag) : Joannes van Melle, fs Jans.
Sone van Sigrida : Joannes Deynoot, fs Jans.
Ambassadeur : Maximiliaen Minne, fs Pieters.
Bode : Adrianus Minne, fs Jacques.
Knecht van Limella : Laurentius van Loo, fs Jacques.
Tooveraer : Adrianus Deynoot, fs Jans.
Liefde : Joannes Deynoot, fs Jans.
Vier cupidos : Joannes van Loo, fs François.
Franciscus van Loo, fs Lievens.
Guillielmus Minne, fs Pieters.
Joannes Minne, fs François.

—

Ten fine van het gedrukt vertoog van den inhoudt van 't spel :

S. R. Matthys van Loo en Adriaen Deynoot zullen verscheyde DANSEN executeeren van GROOTE CARACTÈRES; alsmede zal door dry kleynen kinderen gedanst worden eenen JALOUSEN DANS.

Naer het eynde van het groot spel, zal vertoont worden de LIEFDE VAN ARLEQUIN, nieuwe PANTOMIME, waer in een kindt van negen jaeren zal de principaelste Rolle executeren, ende alles zal eyndigen door een groot TURCKS-BALLET, alles gecomponeert door Sr DAUBAT S. FLOUR.

—

Nous reviendrons sur la chapelle de la Grande Boucherie dans la seconde Notice que nous publierons sous peu sur la peinture murale de 1448 : nous croyons en avoir découvert le peintre et pouvoir en justifier l'inscription et le millésime.

EDMOND DE BUSSCHER.



HORACE A FUSCUS ARISTIUS.

LIVRE I[er], ÉPÎTRE X.

Urbis amatorem Fuscum salvere jubemus....

De nous, pour qui les champs n'ont que de beaux côtés(1),
Sois salué, Fuscus(2), toi l'ami des cités,
Car nos goûts seulement en ce point-là diffèrent;
Sur tout le reste aux tiens les nôtres s'en réfèrent,
Jumeaux d'opinions, de cœur, de sentiment,
Dans le blâme ou l'éloge unis également.
Comme les deux pigeons dont parle l'apologue,
Toi, tu gardes le nid, et moi, vivante églogue,
J'aime l'aspect des champs, les fertiles guérets,
L'air pur, les rocs moussus, les ruisseaux, les forêts.
Que veux-tu? Je ne vis et je ne me sens vivre
Que loin des lieux vantés dont le charme t'enivre!

(1) Voir la satire 6, livre II :

Hoc erat in votis, . . .

(2) Poëte comique et rhéteur, à qui est adressée l'ode 22, livre I :

Integer vitæ. . . .

et dont parle Horace dans la satire 9, livre 1, vers 60 et suivants :

Hæc dum agit, ecce
Fuscus Aristius occurrit. . . .

Esclave dédaigneux des dons qu'on offre au ciel,
J'aime mieux mon croûton que des gâteaux de miel [1].
S'il faut à son instinct que l'on s'assujettisse,
S'il faut l'emplacement avant que l'on bâtisse,
Quels sites plus heureux que des champs, des prés verts?
Où peuvent se trouver plus tièdes les hivers?
Quel souffle frais ailleurs plus mollement circule
Sous les feux du lion [2] et de la canicule [3]?
Où l'homme à ses chagrins peut-il résister mieux?
Nos mosaïques d'herbe ont-elles à tes yeux
Moins d'attrait, moins d'éclat, moins de beauté que celles
Dont l'art des Lybiens assemble les parcelles?
Nos longs tuyaux de plomb qui voiturent les eaux
Valent-ils cette pente où chantent les ruisseaux?
Dans nos villas, au sein de richesses sans nombre,
Il nous faut des forêts et le silence et l'ombre,
Même entre ces piliers dont l'éclat fastueux
Atteste de nos mœurs le luxe somptueux;
Nos plus belles maisons ne sont belles qu'ouvertes
Sur un lointain riant, sur des campagnes vertes;
Ainsi rentre toujours dans ses droits souverains
Le naturel chassé même la fourche aux reins.

(1) Les pontifes réservaient pour leurs esclaves les gâteaux de farine, à la croûte enduite de miel *(liba)*, qu'on offrait aux Dieux dans les sacrifices.

(2) Le cinquième signe du zodiaque. Le soleil entre dans le signe du lion le 23 de juillet.

(3) Étoile fixe qui n'est visible pour nous que le 20 août et qui apparaît sous la gueule du grand chien, constellation australe avec laquelle on l'a souvent confondue.

La canicule est la plus brillante des étoiles visibles en Europe.

Aux tissus d'Aquinum(1) le marchand qui compare
La pourpre tyrienne(2), est-il donc plus ignare
Que celui qui du vrai ne distingue le faux?
Celui-là ne saura résister à ses maux
Qui dans un sort prospère a trouvé trop de charmes;
Ce qu'on aime à l'excès on le quitte avec larmes.
Fuis les grandeurs : on peut sous de modestes toits
Surpasser en bonheur et courtisans et rois.

Un cerf, qui dominait sur tout son entourage,
Repoussait un cheval du commun pâturage :
Le cheval, épuisé de luttes et d'efforts,
Avec l'homme s'allie et se résigne au mors;
Du cerf par ce moyen la perte se consomme,
Mais qui garde le joug et du mors et de l'homme(3)?

(1) Aujourd'hui Aquin, ville du royaume du Naples (terre de Labour), jadis ville des Herniques; patrie de Juvénal et de Saint Thomas (d'Aquin).

On y contrefaisait assez heureusement la pourpre de Tyr et de Sidon, à l'aide du Fucus.

...... *neque amissos colores*
Lana refert medicata fuco.

Livre III, ode 5, vers 27-28.

(2) Tyr, ville de Phénicie. La pourpre de Tyr n'avait pas de rivale au monde.

(3) Fable de Stésichore (stator chori), poëte lyrique grec, d'Himéra, en Sicile, inventeur de l'épode. Stésichore adressa cette fable aux Himériens au moment où ils allaient donner une compagnie de gardes à Phalaris (tyran d'Agrigente), qu'ils avaient élu général. Elle est rapportée dans le livre II de la rhétorique d'Aristote, chapitre 20, et a été imitée par Ésope, par Phèdre et par la Fontaine (livre IV, fable 15 : *Le cheval s'étant voulu venger du cerf)*.

Ainsi qui ne sait pas souffrir la pauvreté
Abdique le premier des biens, la liberté,
Et, faute à son état d'avoir su se soumettre,
Reste éternellement soumis aux lois d'un maître.
La fortune pour qui ne peut s'en contenter
Est comme une chaussure, impossible à porter,
Qui, chef-d'œuvre sorti d'une main maladroite,
Trop large fait tomber et blesse trop étroite.

Satisfait de ton sort, tu vivras sagement
Et ne me laisseras jamais impunément,
Au prix d'une existence à bon droit importune,
Plus qu'il n'en est besoin pourchasser la fortune.
L'argent, maître ou valet, dicte ou subit la loi;
Tu ne peux le mener, l'âne te tire à soi (1).

C'est derrière le temple où nous rendons hommage
A la déesse oisive (2) et sacrons son image

Stésichore florissait vers l'an 626 avant J.-C. et mourut l'an 556. Ses poésies, en dialecte dorique, formaient vingt-six livres. Il n'en reste que trente à quarante vers recueillis par J.-A. Suchfort (Gœttingue, 1771, in-4°) et Kleine (Berlin, 1828, in-8°).

Stésichore n'était pas son véritable nom : il fut ainsi nommé parce qu'il a fixé les règles de la danse aux instruments et du chœur sur le théâtre.

...... et Alcæi minaces
Stésichorique graves camenæ; ...

Livre IV, ode 9, vers 6-7.

(1) Métaphore empruntée à un jeu en usage chez les Romains ou à l'habitude, dit N.-E. Sanadon, qu'ils avaient, ainsi que nous, de mener les bêtes avec une corde.

(2) Vacuna, divinité que les Romains, et principalement les pay-

Que je t'écris, Fuscus, les lignes que voici,
Joyeux.... à cela près que tu n'es pas ici (1).

sans, adoraient comme la déesse du repos, des hommes libres, des gens oisifs.

On lui offrait des sacrifices après l'aoûtage.

Un de ses temples se trouvait encore à Tibur, près de la maison de campagne d'Horace.

Varron confond Vacuna avec la victoire lorsqu'elle couronne ceux qui surpassent les autres en sagesse. On l'a aussi confondue avec Minerve, Cérès, Diane et Vénus.

(1) Cette épître est une des dernières qu'Horace ait écrites.

HORACE A SON JARDINIER.

LIVRE Ier, ÉPÎTRE XIV.

Villice sylvarum et mihi me reddentis agelli,...

Intendant de mes bois(1), de ce séjour que j'aime,
Où la tranquillité me rend tout à moi-même,
Mais dont je t'ai surpris parfois à t'égayer
Bien qu'il compte cinq feux et soit fier d'envoyer
Autant de sénateurs au sénat de Varie (2),
Voyons, examinons tous deux sans flatterie

(1) Boileau a adressé son épître 11 à Antoine Riquié, son jardinier, mais il ne semble s'être inspiré d'Horace que dans ces quatre vers :

O! que mon esprit triste et mal ordonné,
Ainsi que de ce champ par toi si bien orné,
Ne puis-je faire ôter les ronces, les épines,
Et de défauts sans nombre arracher les racines!
Vers 7-10.

(Certemus, spinas animone ego fortius, an tu
Evellas agro; et melior sit Horatius, an res.)
Vers 4-5.

Villicus, esclave qui, en l'absence ou sous les ordres d'un *procurator*, dirigeait les travaux rustiques.

(2) Varie ou Barie, aujourd'hui Vicovaro, petite ville du pays des Sabins, près d'Ustique, sur le Teverone, à deux lieues nord-est de Tibur.

Lequel extirpe mieux la mauvaise herbe, moi
De mon âme, du sol que tu cultives, toi;
Lequel enfin vaut mieux du maître ou de sa terre.

Tandis que Lamia (1) — que sa douleur attère
Et qui d'un frère aîné (2) pleure encore le trépas —
A Rome près de lui retient toujours mes pas,
Mon âme, tout mon cœur revole à tire-d'aile
A travers maint obstacle à mes champs de Mandèle (3).
Quand tu ne vis heureux qu'au milieu des cités,
Pour ton maître les champs ont seuls des voluptés.
Qui voit les biens d'un autre avec un œil d'envie
Hait les siens, fait ainsi le malheur de sa vie,
Se plaint en vain des lieux, accuse en vain le sort :
Son âme se fuit seule et lui seul il a tort.
Assujetti dans Rome à des travaux serviles,
Tu désirais les champs, tu détestais les villes;

(1) Lucius Lamia, ami et compagnon d'études de Plotius Numida, à qui Horace a adressé l'ode 36, livre I :

Et thure et fidibus juvat
Placare.... etc.
(Nulli plura tamen dividit oscula
Quam dulci Lamiæ.)

Ode précitée, vers 6-7 et suivants.

(2) Quintus Élius Lamia.

Musis amicus....

Livre I, ode 26.

Æli vetusto nobilis ab Lamo,...

Livre III, ode 17.

(3) Bourg voisin de la maison de campagne du poëte.

boulons, etc., 2 ℒ de gros. — En total 75 ℒ 3 ß 11 ₰ de gros (1).

Barthélemy le couvreur reçut, de son côté, pour la pose et la fourniture des ardoises de la partie de la toiture exécutée durant cette campagne, 12 ℒ de gros (2).

En 1412-1413, le magistrat échevinal octroya aux ouvriers travaillant à la reconstruction de la Grande Boucherie une seconde gratification de 2 ß de gros (3). Ces gratifications s'accordaient d'ordinaire lorsque des échevins délégués venaient examiner l'état des travaux, pour s'assurer de l'exacte observance des prescriptions et clauses du contrat d'adjudication. Les détails minutieux dans lesquels nous entrons ici, sont bien monotones, sans doute, mais ils sont nécessaires pour nous initier à la marche suivie au moyen-âge, en fait de travaux publics, dans la ville de Gand. Sous ce point de vue, ils sont loin d'être dénués d'intérêt, je dirai même d'intérêt d'actualité.

Maître Wautier Martins et son collègue maître Daniel van

(1) 1411-1412. — Eerst, meester Woutren Martins, meester Lauwereijnsse vander Leijen, JanneW outers, Gillisse vanden Velde ende der weduwen ende den hoijre van meester Janne den Smul, vanden taschwercke vanden vleeschuusse betaelt binnen desen jare in minderinghen van haren ghevallenen paijementen, te wetene es meester Woutren Martins xxxiij ℔ xx ₰ gr.; item meester Lauwereins vander Leijen xxx ℔ ij ß iij ₰ gr.; item Janne Wouters ende Gillisse vanden Velde x ℔ gr.; item der weduwen ende den hoijre van meester Janne den Smul, van den ijzerwercke, x ℔ gr.

Comt. . . . . LXXV ℔ iij ß xi ₰ gr.

(2) 1411-1412. — Item, Bertelmeusse den scaelgedeckere up sine leveringhe vanden schaelgedake vanden vleeschuusse betaelt binnen desen jare. . . . . xij ℔ gr.

(3) 1412-1413. — Item, ghegheven den wercklieden vanden vleeschuusse in hovescheden. . . . . ij ß gr.

Severen, premier géomètre communal, successeur de maître Gilles de Sutter, l'architecte, reçurent en 1411-1412 et 1412-1413 chacun une gratification en dehors de leurs émoluments annuels, pour soins et peines dans la direction et la surveillance qui leur étaient confiées (¹).

Dans le couvent des Frères-Mineurs, situé aux environs, se préparèrent et se montèrent les pièces de la remarquable charpente de notre Grande Boucherie, charpente que l'on y admire encore, et avec raison. Ces religieux perçurent une indemnité de 20 ß de gros pour la gène et le dommage que leur occasionnait le sciage, la taille et l'assemblage de cette masse considérable de bois (²).

Payements aux adjudicataires : maître Wautier Martins 50 £ 4 ß 2 ₰ de gr.; maître Laurent vander Leye 36 £ 16 ß 1 ₰ de gros; Jean Wouters et Gilles vande Velde 11 £ de gros; total 98 £ 3 ₰ de gros (³). A Barthélemy le couvreur 37 £ de

(1) 1411-1413. — Item, meester Woutren Martins ghegheven in hovesscheden . . . . xl ß gr.

1412-1413. — Item, ghegheven meester Daneele van Zeverne in hovesscheden over vele moijte die hij gheadt heeft omme de wercke vander stede te besorghene ende te begane. . . . . lij ß gr.

Pensioenen (Gages ou émoluments annuels).

Item, meester Daneel van Zeverne, herfscheeder. . iiij ℔ x ß gr.

Item, meester Wouter Martins . . . . l ß gr.

(2) 1412-1413. — Item, den frereminueren ghegheven in hovesscheden omme dat men temmert in haer hof twerc vanden vleeschuusse . . . . xx ß gr.

(3) 1412-1413. — Eerst, meester Wouter Martins, meester Lauwereins vander Leijen, Jan Wouters ende Gillis vanden Velde, vanden taswercke van den vleeschuusse, betaelt binnen desen jare in minderinghen van hare ghevallene paijementen, te wetene es meester Wouter Martins l ℔ iiij ß ij ₰ gr.; item meester Lauwereinsse vander Leijen xxxvi ℔ xvi ß i ₰ gr.; item Jan Wouters ende Gillis vanden Velde xi ℔ gr. Comt al. . . . . . xcviij ℔ iij ß gr.

gros (1). On voit que les travaux de la toiture furent plus considérables cette année : ce furent aussi les derniers qu'y pratiqua Barthélemy le couvreur, et les divers payements qui lui furent faits successivement s'élevèrent à 90 £ gr. Plus loin nous verrons le couvreur Simon Salunt se rendre adjudicataire du parachèvement ou de l'extension donnée à la toiture.

Au mois d'octobre 1542 maître Frans Yman, couvreur en tuiles et ardoises, renouvela la toiture de la Grande Boucherie : il fut payé à raison de 50 escalins la verge, du côté du Marché au poisson, et de 25 escalins du côté de la rivière la Lys.

En 1413-1414 la commune paya à maître Wautier Martins et à ses co-adjudicataires, pour la besogne exécutée *en dehors* de leur entreprise collective, et d'après l'évaluation faite par les échevins délégués *ad hoc*, 46 £ de gros (2).

Wautier Martins et son collègue Daniel van Severen ne reçurent cette année, en leur qualité de maître des travaux communaux, que leurs pensions habituelles (3). Mais il leur fut remis par la ville une somme de 5 £ de gros en déduction des 10 £ de gros que les échevins avaient consenti à donner à la Grande Gilde des arbalétriers de St-Georges, pour aider

(1) 1412-1413. — Item, Bertelmeus de schaelgedeckere op sine leveringhen vanden scaelgedake vanden vleeschuusse betaelt binnen desen jare . . . . xxxvij ℔ gr.

(2) 1413-1414. — Item, ghegheven meester Woutren Martins ende zijn ghesellen vanden overweercke die sij ant vleeschuus ghewrocht hebben boven haren taschwercke, ghelijc dat bij scepenen bevonden es . . . . xlvi ℔ gr.

(3) 1413-1414. — Item, meester Daneel van Zeverne, herfscheedere vander stede, van zinen pensioene ende vanden sluussen ter Braembrugghe te bewaerne . . . . iiij ℔ x ß gr.

Item, meester Wouter Martins, herfscheedere vander stede, van zinen pensioene . . . . l ß gr.

cette confrérie à supporter les frais de la reconstruction, par ces deux architectes, de sa chapelle, située au Marché aux grains, dans le cimetière, au sud de l'église de St-Nicolas. La Gilde avait déjà obtenu un don de même somme du magistrat échevinal; elle reçut 2 £ de gros pour la toiture [1].

(1) En 1413 Wautier Martins, maistre-maçon, construit une chapelle dans [près de] l'église de St-Nicolas de Gand. — Daniel van Severne, maistre-maçon, construit en 1413 une chapelle dans [près de] l'église de St-Nicolas de Gand. De Laborde : *Les ducs de Bourgogne*, tome 1er, Preuves, p. 566 et p. 575.

(M^r^ De Laborde, dans sa table alphabétique, cite Gautier Martin, maistre des œuvres de la ville de Gand en 1412, et Wautier Martins, maistre-maçon, comme deux individus différents : c'est une erreur.)

Dans les *Mémoires sur la ville de Gand,* Diericx mentionne la reconstruction de la chapelle par Wautier Martins et Daniel van Severen, pour 52 livres de gros.

1413-1414. — Item, ghegheven meester Daneele van Severne ende meester Wouter Martins, v ℔ gr. in minderinghen van de x ℔ gr. die int scependom Lorins vander Moure ende sine ghesellen consenteerden de Gulde van Ste-Jorisse, thulpen harer capellen an den corenaert int jaer verleden.

1412-1413. — Item, ghegheven den gulde van Ste-Jorisse, in hovesscheden, thulpen ten weercke van harer capellen an den corenaert v ℔ gr.

1413-1414. — Item, ghegheven den gulde van Ste-Jorisse, in hovesscheden, ten scaelgedake van Sente Jooris capelle . . ii ℔ gr.

On lira ici, avec intérêt, deux actes inédits concernant la reconstruction de la chapelle de St-Georges : le premier en donne les détails architectoniques, curieux sous le rapport des termes spéciaux qui y sont employés; le second contient les clauses et conditions stipulées entre les roi, doyens, proviseurs et confrères de la Gilde de St-Georges d'une part, Wautier Martins, maître-maçon, et Daniel van Severen, maître-charpentier, d'autre part, pour la bâtisse.

I. Kenlic zij etc. dat de coninc, de dekene, de proviseres ende de goede lieden van Sente Joeris gulde, in desen tijt, zijn commen etc. omme de cause dat de aude capelle van Sente Joerisse nu ter tijt afgebroken es, ende men eene nieuwe beghint te makene, welke vors. goede lieden kende ende lijden dat den ghevel ter velstraten waert ende buten

Villageois aujourd'hui, du fond des bois sabins
Tu regrettes la ville et les jeux et les bains.
Pour moi, lorsqu'une affaire à Rome me rappelle(1),
C'est toujours à regret que je quitte Mandèle(2).
Nous différons tous deux en ce point que les lieux
Pour toi les plus déserts et les plus ennuyeux,
A tes yeux prévenus les plus inhabitables,
Ont pour moi des attraits, des sites délectables,
Et qu'en revanche ceux qui te charment en tout,
Bien différent de toi, je les prends en dégoût.
La ville, sais-tu bien ce qu'elle a pour te plaire?
L'ignoble cabaret; mon domaine, au contraire,
En haine à son égard sais-tu ce qui t'induit?
Que pas plus que l'encens le vin ne s'y produit(3);
C'est qu'il y manque un bouge où faire la culbute
Parmi des histrions et des joueurs de flûte;
C'est qu'il t'y faut nourrir, soigner, panser les bœufs,
Forcer un sol ingrat, près d'un fossé bourbeux

(1) Horace se fait cependant adresser le même reproche par Dave, dans la satire 7, livre II :

Romæ rus optas : absentem rusticus urbem
Tollis ad astra levis.

Vers 28-29.

(2) Bourg voisin de la fontaine de Digence.

La Digence (dans le pays des Sabins) donnait son nom à un ruisseau qui en sortait.

Me quoties reficit gelidus Digentia rivus,
Quem Mandela bibit, rugosus frigore pagus, . . .

Livre I, épître 18, vers 99-100.

(3) *Feret piper et thus ocius uva.*

Le poivre et l'encens ne se récoltent que sous les tropiques.

Par la pluie élever des digues pour conduire
Les eaux loin de l'herbage où le soleil doit luire.
Et de ce désaccord comprends-tu la raison?
J'aime à manger, dormir, couché sur le gazon,
Au bruit d'un frais ruisseau chantant dans la fougère,
Moi, que jadis charmaient une robe légère
Et riche, des cheveux parfumés et luisants....
(Et je n'en rougis pas, loin de là, mais je sens
Que j'aurais à rougir d'être encore le même);
Nul ne m'envie aux champs, tout m'accueille, tout m'aime,
Et lorsque j'y déplace et mottes et cailloux,
Si l'on rit, c'est d'un rire et bienveillant et doux.
Toi, tu préférerais, âme rampante et vile,
Manger, esclave encor, ta pitance à la ville,
Tandis que, plus sensé, mon portefaix parfois
Jalouse ton jardin, tes troupeaux et tes bois!
Le bœuf lourd et pesant voudrait porter la selle,
Le cheval au labour dans sa pensée excelle....
Or, mon avis, à moi, le voici tout entier :
C'est qu'il faut que chacun ait cœur à son métier [1].

(1) Proverbe qui, des *Guêpes* d'Aristophanes, a passé dans toutes les langues.

Adolphe Mathieu,
Membre effectif de la Société, à Bruxelles.



CANTATE,

PROGRAMME DU CONCOURS

Ouvert par la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature, de Gand.

1857-1858.

Section de Littérature et section de Musique.

La Société a décidé que l'objet du concours de composition musicale sera, pour l'année 1857-1858 :

Une Cantate, *sur un sujet déterminé, à mettre en musique pour une ou plusieurs voix, avec accompagnement d'orchestre.*

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 400 fr.

A cet effet, il est préalablement ouvert un concours pour le *Poème* destiné à être mis en musique.

Le sujet, national pour la pensée : *Les Beaux-Arts en Belgique*, est abandonné quant à la forme à l'imagination des concurrents. Cette pièce, de soixante à quatre-vingts vers, pourra être écrite en français ou en flamand.

L'auteur du meilleur poème recevra une médaille de 150 francs.

Les pièces concurrentes devront être envoyées *franco* au secrétariat de la Société avant le 15 octobre 1857, afin que le poème couronné puisse être immédiatement publié.

Un programme ultérieur fixera les conditions du concours musical.

8

Les prix décernés seront remis aux vainqueurs en 1858, à la séance solennelle de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.

Les Mss. envoyés au concours restent à la Société.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une *devise* qu'il répèteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feraient connaître autrement, ainsi que ceux qui enverraient leur poème après le terme prescrit, seront exclus du concours.

Fait à Gand, le 11 Juillet 1857.

Le Président,
C. Roelandt.

Le Secrétaire,
Edmond De Busscher.

OVERBRENGST

VAN

EGMONTS STOFFELYKE OVERBLYFSELS

IN EENEN NIEUWEN GRAFKELDER.

VERSLAG.

Gent, 3 july 1857.

De dag van gisteren was vastgesteld om in een nieuwen grafkelder de stoffelijke overblijfsels des graven van Egmont, met wat de grafkelder onder 't hoogchoor der kerk van Sotteghem verders behield, neêr te leggen.

Men kende al wat die dicht gemetselde en door geenen zerk aengeduide rustplaets behelsde, en dat wel uit een proces-verbael, opgesteld te Sotteghem in 1804. Tot het maken van dit stuk had de volgende oorzaek aenleiding gegeven. Sedert langen tijde wist men niets meer van dien grafkelder, die zich voor de eerste mael ontsloten had, toen korte dagen na Egmonts halsrechting, de hertog van Alva de begravenis zijns slachtoffers te Sotteghem had vergund, en deze aldaer werd heen gebracht, terwijl, volgens de overlevering, Sa-

bina, met hare elf kinderen, knielde op de nog bestaende brug van 't kasteel, na welke plechtigheid eene uitvaert had plaets gegrepen.

Sedert 1568 was die kelder nog drie mael geopend : eerst, tien jaren later, voor Egmonts gemalinne, Sabina; vervolgens ter ontvanging des harten van hunnen zoon, graef Philip, bij wiens gedachtenis wy liefst niet zullen stilstaen; eindelijk, om het harte te aenvaerden van eenen anderen zoon, met name Karel, in 1620.

Bijna twee eeuwen waren er dus verloopen sints het laetste sluiten des onbekend geworden grafkelders, toen men, ten gevolge van 't herbouwen des hoofdaltaers, dien in 1804 ontdekte. Men had tot dan toe geloofd dat er geen hoegenaemd grafgedenkstuk meer in die kerk bestond, maer dat alles wat van dien aert zich aldaer had bevonden, in 1645 was verdwenen, toen het vlek Sotteghem door het fransch-bataefsch leger was in brand gestoken, en de kerk in assche gelegd.

Hoe groot was de verwondering niet der voorname inwooners van 't dorp, die in dien grafkelder, gelegen onder 't hoogaltaer, waren nedergedaeld! Zij bemerkten er twee lange looden kisten, op ijzeren latten gesteld : eene dier kisten droeg een koperen plaetjen met het volgende opschrift : *Ci gist Sabine palatine du rhin ducesse en Bavière princesse de Gavre, comtesse d'egmont, femme et épeuse de feu monseigneur lamoral d'egmont en son temps prince du dit Gavre et conte d'egmont et laquelle deceda en Envers, le* XIX *juilet* XV^c LXXVIIJ. *Pries Dieu pour mon Ame.*

Men had thands de zekerheid bekomen van wat men vermoedde : men bevond zich in de tegenwoordigheid der stoffelijke overblijfsels van Egmont en zijne gemalin. Op de kist der gravin lagen drij looden doozen, in den vorm van een harte,

waervan de eerste aen 't hoofd der kist, de tweede in 't midden, de derde aen 't voetënde lag.

De opschriften dier harten luidden : 1. *le cœur de mess. Phls comte d'Egmont prince de Gavre chlr de l'ordre tué général por Sa Ma Cathol. a la bataille d'Ivry en France le 14 mars 1590 ;*

2. *Cor Lamoral d'Egmont 1568 ;*

3. *Le cœur de messire Charlles, comte d'Egmont, prince de Gavre, chlr. de l'ordre, gouverneur et cap.-général de Namur, decedé à la Haye, en Hollande, le 18 janvier 1620.*

Die bijzonderheden zijn gestaefd door het gemeld verbael van 1804, geteekend door negentien der voornaemste burgers van 't dorp, en met eenige voorafgaende aenmerkingen van kanonik De Bast, opgenomen in de *Annales Belgiques* (Gent, 1818, deel III, bl. 352-270).

Onlangs, daer 't hoogchoor der kerk van Sotteghem weêr herstellingen en veranderingen vereischte, was er, bij overeenkomst tusschen de geestelijke en wereldlijke overheid, besloten, een nieuwen grafkelder, met een gemakkelijker' ingang van buiten de kerk te maken, ten einde den ouden grafkelder te kunnen dempen.

Op gisteren dan vereenigden zich op de Groote Merkt van Sotteghem (omtrent de fontein, aldaer over eenige jaren geplaetst, om het standbeeld des Graven te ontvangen), de twee aloude gilden der plaets, namelijk degene der schutters en degene der rederijkers. Een der leden van 't bestuer der eerste, die Egmont tot haren beschermheer gehad heeft, droeg om den hals een vergulde schakel, waer een vogel aen hing, op wiens borst gegraveerd staet : 1568 *sterf den grave Heyghemont.* De leden der maetschappij van Rhetorica herinnerden zich met zekere fierheid, dat zij in 1839 een dichtstrijd op Egmont hadden uitgeschreven, verhoogd door een der schoonste lier-

zangen in onze tael uitgestort, en uit de pen van eene vlaemsche vrouw, eerelid onzer Maetschappij, gevloeid. Beide gilden stonden onder hare, met floers omslagene, vaendels geschaerd. Onder de oud-rederijkers bemerkte men een tachtigjarig man, nog vol vuer en zielskracht, den heer Fisco, welke de eenigste overlevende is der negentien Sotteghemmers, die in 1804 het beroepene procesverbael hebben onderteekend.

Burgemeester en schepenen, met den officieelen sluier aen, kwamen weldra, vergezeld van den raed.

Onder 't geluid der groote klok, bij het toestroomen eener ontelbare menigte, begaf men zich ter kerk, waer de Weleerwaerde deken Dalschaert, met de twee onderpastoors, en eenige vreemde geestelijken aen zijne zijde, de overheid ontving. De vanen der gilden namen stand bij de grafplaets. Onder het bestuer des bouwmeesters Van Hoecke, wierd de opening des grafkelders, nu eenige treden voor 't hoogaltaer liggende, spoedig doorgezet.

Beide looden kisten, benevens de drie looden harten, werden eerbiedig uit den grafkelder genomen, en voor 't hoogaltaer nedergelegd.

De heer burgemeester deed voorlezing geven des procesverbaels van 1804. De klaerblijkende echtheid der voorwerpen werd bestadigd.

De voornaemste leden der gilde van de schutters, wier voorouders eens geroepen waren om 't land te beschermen, hadden het voorrecht bekomen de kist van Egmont naer hunne nieuwe bestemming te brengen, terwijl eenige leden van den raed denzelfden plicht jegens Sabina's kiste zouden vervullen. De rouwstoet beweegt; Egmont en Sabina verlaten de kerk, waer zij eens hunne gebeden stortten, en sedert bijna drie eeuwen rusteden. De geestelijkheid, in plechtigen lijkdosch,

stapt langzaem achterna. Nauwelijks heeft de lijkstoet den drempel overschreden, onder den rouwzang der priesters en het dommelen der groote klok, of eene losbranding des kanons begroet den veldwinnaer van St-Quentijn en Grevelingen.

Reeds zijn beide kisten, en wat er verders toe behoort, den nieuwen grafkelder binnengedragen; de geestelijkheid daelt er in, om Egmont en Sabina van wege der Kerk, wellicht voor de laetste mael, het *Requiescant in pace* toe te bidden.

De sleutel des grafkelders, van ijzeren deuren voorzien, en uitzicht hebbende op de Merkt, wordt in de handen der wereldlijke overheid gesteld.

De burgemeester wendt zich nu tot de menigte, die bij den ingang des nieuwen grafkelders vereenigd blijft staen. De vaderlandsche ambtenaer bedankt de ingezetenen en vrienden voor al 't belang dat zij blijkbaer in deze plechtigheid hebben gesteld. Een zoon des oud-burgemeesters van Sotteghem, de heer Van Damme, sprak vervolgens eene redevoering uit, waerin hij herinnerde, hoe, onder andere belgische schrijvers, de heer prokureur-generael de Bavay, zich met het nagaen der politieke onschuld des Lamoraels bezig gehouden, en het onrechtvaerdig vonnis tegen hem gebrandmerkt had. De redenaer vormde wenschen, opdat de nabijstaende fontein eindelijk met Egmonts standbeeld dankbaer mocht bekroond worden.

Uitgenoodigd tot die plechtigheid van wege het dorpsbestuer in hoedanigheid van ondervoorzitter der Koninklijke Maetschappij van Schoone Kunsten en Letteren te Gent, viel nu den schrijver dezer regelen de eere te beurt het woord te voeren. Hij vergenoegde zich met hulde te brengen aen de geestelijke en wereldlijke overheid, die hunnen plicht zoo wel

begrepen en vervuld hadden; hij vermeende, dat de nationale inschrijving tot Egmonts eere, ten geschikten tijde hernomen en tot geheel Nederland gericht, een gelukkigen uitslag zou bekomen, in der wijze dat de vaderlandsche martelaer die te lang een graf zonder opschrift had bezeten, dan niet langer een voetstuk zonder standbeeld zou hebben. Het belgisch Staetsbestuer zou zeker er 't zijne aen toebrengen; wedijveren zou daerbij onze Koning en zijne doorluchtige familie, even als de vorstelijke zoon des onsterfelijken helds van Waterloo, broeder van prins Frederik, welke beide laetsten vroeger hooge blijken van sympathie voor dit standbeeld hadden gegeven.

Ook het provintiael bestuer zou zeker den oproep vernieuwen, ten dien einde destijds gedaen door de Gedeputeerde Staten van Oost-Vlaenderen (Zie *Memoriael Administratief* dier prov., d. IV, bl. 24).

En nu vloeide de menigte uiteen.

Ik zal hier alleen bijvoegen, dat de nieuwe kelder eerlang behoorlijk zal ingericht zijn; eene bidbank, een vlaemsch opschrift op een marmeren steen zullen daerin niet vergeten worden.

Wat de looden harten betreft, twee derzelve, waeronder dat van Egmont, zijn in volmaekt goeden staet: ze zijn met linnen overwonden, en, gebalsemd, verspreiden zij nog een zeer aengenamen reuk.

Men verzekert dat de stoffelijke overblijfsels van Egmont en Sabina zich in uitmuntenden bewaringsstaet bevinden.

Het openen dier harten en kisten is natuerlijk verschoven tot dat zij in de daertoe vervaerdigde, waerschijnlijk met glas overdekte, schrijnen te zijner tijde plechtig overgeleid worden.

Wij denken dat zulks in tegenwoordigheid der hoogere overheid zal gebeuren.

Wat het standbeeld betreft, door ons oud bestuerlid Calloigne, op verzoek der Maetschappij geboetseerd, dat meesterstuk bevindt zich thands in de handen der erven van den beeldhouwer, roemrijker gedachtenis.

De held en martelaer, die Calloigne een heerlijk standbeeld heeft doen scheppen, en ook in onzen tijd Gallaits penseel herhaeldelijk heeft bezield, terwijl hij meer dan eenen schrijvere, onder welken wij met eere De Bavay noemen, welsprekende bladzijden heeft ingegeven, verdient zekerlijk dat de wereld der schoone kunsten en der letteren, even als die der geschiedenis en der vrijheid, belang stelle in elke bijzonderheid, die zijner nagedachtenis betreft.

PRUDENS VAN DUYSE.

BYDRAGE.

Het schijnt ons toe, dat het procesverbael der vaderlandsche plechtigheid, waerover ons voorgaende verslag loopt, een gedenkteeken is, dat door den druk verdient bewaerd te blijven, en hier ter rechter plaetse zal staen. Wij deelen dit stuk mede, dat de Weled. heer burgemeester van Sotteghem ons ten dien einde heeft willen bezorgen.

PROCESVERBAEL.

Ten jare duist acht honderd zeven en vyftig, den eersten july, ten tien uren 's voormiddags,

Is door de ondergeteekenden, Joannes-Francies Ruysschaert, burgemeester der gemeente Sottegem; Charles Waeremoes, Jan-Baptist-Frederik Droissart, schepenen; Livinus Braeckman, Isidoor de Lepeleire, Charles-Louis Galle, Charles-Louis Jouret, Augustin Minnaert, raedsleden; alsmede Eduard Martien, gemeente-secretaris;

Gezien het proces-verbal, opgemaekt door de geestelyke en wereldlyke overheden van Sottegem, in date 25 Vendemiaire 13e jaer der fransche tydrekening (17 october 1804), ter gelegenheid der opening van den grafkelder, in wezen in de kerk van Sottegem, te midden van den hoogen koor, regt over den hoogen autaer, in welken berusten de stoffelyke overblyfsels des doorluchtigen Lamoraels, graef van Egmont, prins van Gaver, baron van Fiennes, heere van Sottegem en Armentiers, enz., enz., gouverneur van Vlaenderen en Artois, onthoofd te Brussel, op bevel des hertogs van Alba, den 5 juny 1568, en zyner gezelnede Sabina van Beyeren;

Welke grafkelder eenen moeyelyken toegang had, zoodanig dat deze sints 1804 niet meer is geopend, en by de veranderingen aen de kerk te doen, er tusschen de geestelyke en wereldlyke overheden overeengekomen, eene nanderen wel geschikten grafkelder te maken, die uitgang op de merkt zou hebben.

En daer het betamelyk was, dat de verplaetsing dezer kostelyke overblyfselen, met zoo veel mogelyke plegtigheid zou gebeuren, zyn de bovengemelden daertoe overgegaen, vergezeld van den eerwaerden heere Vincentius Dalschaert, pastor-deken; Maurice-Francies van Aelbrouck-Snel, voorzitter van den kerkfabriekraed; Jan-Baptist de Poortere, voorzitter van den kerkeraed; Charles Louis Piens, Charles-Louis-Nicolas van Heteren en Louis Gauquier, leden; van den keizer en

koning der gilde van Sint-Sebastiaen, de heeren Louis van Durme en Vital Galle, met alle hunne gildebroeders; van de heeren Eduard Velge-De Croyf, ondervoorzitter, en Jan-Baptist Stevens, bestuerder der maetschappy van Rhetorika, met de gildebroeders; welke beide maetschappyen met hunne omfloersde vanen verschenen zyn; van den heer Pieter-Karel Fisco, greffier van het vredegeregt, de eenig overblyvende des dorps, die ten jare 1804 by de opening van den kelder aenwezig was en het daer by opgemaekt verbael heeft geteekend, en van den heere en Mr Prudens van Duyse, archivist der stad Gent, ondervoorzitter der Koninglyke Maetschappy van Schoone Kunsten en Letteren te Gent, daertoe in die hoedanigheid, en als vroeger laureaet der rhetoryk van Sottegem met zyn dicht op Egmont, van wegens 't magistraet uitgenoodigd, alsook den heer Jacob van Houcke, bouwmeester van den nieuwen grafkelder.

En hebben zich al de ondergeteekenden begeven in de kerk van Sottegem, ter plaets by 't voorhandige verbael aengewezen; alwaer, na eenige delvingen, onder bestuer des gemelden bouwmeesters, de kelder is geopend, en de muer, die hem toesloot, weggenomen. Daerna hebben de ondergeteekenden, in tegenwoordigheid van een groot getal aenschouwers, ontdekt, zoo als 't meergemelde verbael bybrengt, *twee looden kisten* en *dry looden doozen*, alles overeenstemmende met dit verbael, waerin de beschryving dier voorwerpen luidt :

Doos, geplaetst aen 't hoofd der doodkist van de gravin :

Le cœur de Messire Philip comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de l'ordre tué général pour Sa Majesté Catholique a la bataille d'Yvry en France, le 14 mars 1590.

Doos, geplaetst te midden :

Cor Lamoral d'Egmont 1568.

Doos, geplaetst aen de voeten :

Le cœur de Messire Charles comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, gouverneur et capitaine genéral de Namur, decedé a la Haye, en Hollande, le dix-huit janvier 1620.

Eene plaet, vastgemaekt met eenen nagel op eene doodkist, en waerop gegraveerd staet :

Ci gist Sabine, palatine du Rhin, duchesse en Baviere, princesse de Gavre, comtesse d'Egmont, femme et épouse de feu Monseigneur Lamoral d'Egmont, en son temps prince de dit Gavre et compte d'Egmont et la quelle deceda a Anvers le XIX *juillet* XVLXXVIII. *Priez Dieu pour son ame.*

Na dat de identiteit van die vyf voorwerpen door den heer burgemeester vastgesteld waren, zyn deze kisten en doozen, onmiddelyk en zonder te ontsluiten, overgebragt in den nieuwen grafkelder, terwyl de eerwaerde heer deken, versierd met der choorkap, en vergezeld van de eerweerde heeren Desmet en Volkerick, onderpastors, die kostelyke overblyfselen onder het zingen der gewoonlyke lykzangen der kerk, ter hunner nieuwe rustplaets hebben gebracht, en in de zelve nedergeleid.

Vervolgens heeft de heer Eugeen van Damme, geboortig van Sottegem, thans woonachtig te Gent, zoon van wylen den voorhenen burgemeester, het woord opgenomen, en gezeid wat er voorgaendelyk onder het bestuer zyns vaders was gedaen, om tot het oprichten eens standbeelds van Egmont te

geraken, en tevens den wensch uitgedrukt, de daer over dertig jaren geopende nationale inschryving te zien hernemen, waer na de heer en Mr Van Duyse het woord heeft bekomen, en in eene redevoering de billykheid van den wensch des voorgaenden redenaers heeft uiteengezet.

Alle deze zaken afgeloopen zynde, is de sleutel des grafkelders den heere burgemeester ter hand gesteld.

Welke plegtigheden voltrokken zyn onder het luiden der groote klok en opgevolgd van het losbranden des kanons.

In dobbel gemaekt en onderteekend, waervan het eene origineel zal berusten in de gemeentearchieven en by gecertificeerde kopy overgeschreven worden op den beraedslagingsregister van Sotteghem, terwyl het andere in de archieven der kerk zal gedeponeerd blyven.

Te Sottegem, ten dage, maend en jare als ten hoofde.

Is geteekend : J. F. Ruysschaert, *burgemeester;* Ch. Waerenhoes, J.-B. Fredericq-Droissaert, *schepenen;* L. Braeckman, J. D. Lepeleire, Ch. Galle, C. L. Joubert, J. B. Minnaert, *raedsleden*, en Ed. Martien, *gemeente-secretaris.*

CONCOURS

OUVERTS PAR

la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, de Gand.

1857-1858.

I.

CONCOURS PROROGÉ.

HISTOIRE ARTISTIQUE.

SUJET DU CONCOURS.

L'Histoire de la Sculpture en Belgique depuis l'introduction du Christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Cette histoire donnera non seulement la marche générale de la Sculpture, mais contiendra des appréciations esthétiques sur les progrès et les tendances de cet art aux diverses périodes, ainsi que des notions sur les sculpteurs et les œuvres qu'ils ont exécutées, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Les auteurs mentionneront en note les ouvrages et les documents qu'ils auront consultés ou suivis. Les citations devront être soigneusement indiquées.

Les mémoires peuvent être rédigés en français ou en flamand.

Le prix sera une MÉDAILLE D'OR, *de la valeur de* 500 *francs.*

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le mémoire couronné devient la propriété de la Société. Ce mémoire sera publié dans ses *Annales*. L'auteur recevra 25 exemplaires tirés à part de son œuvre.

Les manuscrits envoyés au concours restent à la Société : les concurrents peuvent en faire prendre des copies, à leurs frais.

Si aucun des mémoires reçus n'est jugé digne de la médaille, le jury statuera sur l'encouragement mérité par celui qu'il pourrait avoir distingué.

Chaque concurrent doit joindre à son œuvre une devise, qu'il répétera sur un billet cacheté contenant son nom et son adresse.

L'auteur qui se fera connaître de toute autre manière, ou qui aura envoyé son œuvre après le terme prescrit, sera exclu du concours. — Le billet du mémoire couronné n'est ouvert qu'en séance de la Société ; les autres billets sont brûlés, sans avoir été décachetés.

L'envoi des mémoires destinés au présent concours devra être fait, *avant le* 15 *Août* 1858, au Secrétaire de la Société, et franc de port.

Gand, 18 Novembre 1857.

Le Président de la Société,
L. ROELANDT.

Le Secrétaire,
Edmond De Busscher.

II.

CONCOURS MUSICAL.

1857-1858.

Sur la proposition de sa section de Musique, la Société a décidé que l'objet du *Concours de composition musicale* sera, pour l'année 1857-1858 :

Une Cantate, *avec accompagnement d'orchestre.*

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 400 fr.

A cet effet, il a été ouvert un concours pour le *Poème* destiné à être mis en musique.

Neuf *Cantates*, dont cinq écrites en français et quatre en flamand, ont été envoyées à ce concours. Le *Poème* suivant, de Mad. Van Ackere, née Marie Doolaghe, a été couronné par la Société :

Op het voorstel gedaen doo hare Toonkunst-afdeeling heeft de Maetschappy besloten ten pryskampe uit te schryven :

Eene Cantate, *met begeleiding van orkest.*

De prys zal bestaen uit eenen eerpenning, ter waerde van 400 fr.

Ten dien einde is een pryskamp geopend geweest voor het *Gedicht* bestemd om in muziek gebragt te worden.

Negen *Cantaten*, waervan vyf in 't fransch en vier in 't vlaemsch, zyn ten pryskamp gestuerd geweest. Het volgende *Gedicht*, van Mev. Van Ackere, geboren Maria Doolaghe, is door de Maetschappy bekroond :

DE SCHOONE KUNSTEN IN BELGIE.

KANTATE.

Inleidingskoor.

Lof aen Jehova, lof!
Zyn vaderhand gaf licht by licht aen 't wolkenhof,
Aen 't wereldrond de Schoone Kunsten.
't Heelal vloeit over van zyn gunsten :
Lof aen Jehova, lof!

Solo.

Vaedren, moedig tradt gy voren.
In uw oude tempelkooren
Leest men uwe majesteit.
Torentoppen, klimt ten hoogen!
Voert tot aen de hemelbogen
Belgenlands onsterflykheid!

Duo.

Stappen wy Sint Bavo binnen
Met verhoogde ziel en zinnen —
Wy, die godsvrucht nog beminnen!
Kunsten, hier staet uwe troon!
Ziet! het Godslam der Van Eycken
Zal ons 't levend manna reiken :
't Opent ons der zaelgen woon.

Aria.

Hier blinken de maegden, daer blozen
De roozen;
Hier knielen, daer komen de zaligen aen,
En bloemtjes, omwemeld van droppen,
Ontknoppen
Op hunne volgeurige baen.

Solo.

Eedle Triest, o kunstbeschermer,
Immer spreekt gy tot het volk :
Op uw heilge tombe is 't marmer
Uwer ziele nog een tolk.

Duo.

A. Hoor het orgel de eeuwge hymnen bruisen,
Waer Orlandoos groote geest in zweeft!
B. Hoor het somber requiem nu ruischen,
Waer de ziel van 't voorgeslacht in leeft!

Cavatien.

Verhef u, o Schelde!
Uw golfslag vermelde
Uw Rubens, uw vorst,
Homerischen dichter,
Der schole tot stichter
Gestroomd uit zyn borst!

Recitatief.

De Heiland daelt van 't kruis; de traen der moeder parelt!
« Is dit het waerde kind, dat God my had geleend? »
Ze zwygt, en snikt. Ontzondigd is de wereld,
De Hemel weent.

Quatuor.

Triomf! de glans der oude dagen
Is nog niet uitgedoofd.
De vlaemsche School verrees: zy beurt het jonge hoofd,
En mag den diadeem nog dragen.

Duo.

A. En gy, o Dichtkunst, zoudt ge zwygen,
By 't vaderlandsche koorgezang?
B. Neen, gy bekroont met groene twygen
En Weustenraad en Ledeganck.
A. en B. Neen, schoone Kunst, ge wilt niet zwygen:
U boeit in Belgenland geen dwang.

Algemeen Slotkoor.

Lof aen Jehova, lof!
Zyn vaderhand gaf licht by licht aen 't wolkenhof,
Aen 't wereldrond de Schoone Kunsten.
't Heelal vloeit over van zyn gunsten :
Lof aen Jehova, lof!

L'arrangement des *solos, duos, trios*, etc., tel qu'il est indiqué ici, n'est pas obligatoire.

Les partitions concurrentes devront être envoyées *franco* au secrétariat de la Société avant le 15 Juillet 1858.

Le prix décerné sera remis au vainqueur en 1858, dans la séance solennelle de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.

Les copies Mss. des partitions envoyées au concours, restent à la Société.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur œuvre, mais seulement une *devise* qu'ils répèteront sur un billet cacheté, renfer-

De schikking der *solos, duos, trios*, enz., zoo als deze hier staet aengewezen, is niet verpligtend.

De mededingende partituren moeten *vrachtvry* ter sekretary der Maetschappy gezonden worden vóór 15 July 1858.

De toegewezene prys zal aen den overwinnaer in 1858 uitgereikt worden, in de plegtige zitting der Koninglyke Maetschappy van Schoone-Kunsten en Letterkunde.

De Hss. der partituren ten pryskampe gezonden, blyven aen de Maetschappy.

De mededingers zullen hunnen naem op hun werk niet stellen, maer wel eene *zinspreuk*, herhaeld op een gesloten briefje,

mant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feraient connaître autrement, ainsi que ceux qui enverraient leur partition après le terme prescrit, seront exclus du concours.

Fait à Gand, le 18 novembre 1857.

Le Président,
L. ROELANDT.

Le Secrétaire,
Edm. De Busscher.

waer hunne naem en wooning in staen. Allen, die zich op eene andere wyze kenbaer maken, of hunne partituer na den bepaelden tyd doen toekomen, zyn uit den pryskamp gesloten.

Gedaen te Gent, op 18 november 1857.

De Voorzitter,
L. ROELANDT.

De Sekretaris,
Edm. De Busscher.



ROLAND DE LATTRE,

SA VIE, SES OUVRAGES.

Au seizième siècle, à cette brillante époque de rénovation où l'Europe sociale et politique, travaillée jusque dans ses fondements, équilibrait, pour ainsi dire, entre Charles-Quint et François Ier, entre l'absolue puissance des papes et la prépondérance rivale des dogmes réformistes qui allaient faire de Henri VIII le chef suprême de l'église anglicane, l'Europe

intellectuelle, ébranlée dans ses croyances et dans ses institutions, cédait aussi à ce besoin impérieux de régénérescence si universellement senti. La France, l'Angleterre et l'Espagne reprirent à l'envi le studieux élan qui, trois cents ans plus tôt, semblait déjà préparer ce mouvement des esprits, lorsqu'il fut arrêté tout à coup par les déchirements prolongés et les guerres incessantes dont ces contrées devinrent le théâtre. L'Italie, qui, seule au milieu de ces commotions profondes, de ces cahotements continus, avait en quelque sorte entretenu le feu sacré des arts, l'Italie moderne, déjà fière du Dante, de Pétrarque, de Boccace, ce puissant triumvirat qui la plaçait à la tête des nations civilisées, se leva la première, noble et grande, et comme préparée de longue main à défendre sa suprématie dans la nouvelle ère qui venait de s'ouvrir. Partout sous ce beau ciel, sur cette terre classique du talent et de l'imagination, les arts étaient restés en vénération, et les œuvres du génie, recherchées avec empressement, ajoutaient chaque jour de nouveaux fleurons à sa couronne artistique et littéraire. Les divers chefs de cette myriade de petits États, qui en faisaient alors comme une espèce de mosaïque, tenaient à honneur l'amitié d'un poëte, l'estime d'un savant, la fréquentation d'un artiste, et la musique surtout, cette puissance irrésistible où l'émotion domine si fortement la pensée, y avait enfanté des prodiges. Un seul nom étranger, un nom belge et montois, ROLAND DE LATTRE, rivalisait avec toute cette gloire et balançait l'immense réputation du plus célèbre compositeur de l'immortelle école italienne, Pierluigi de Palestrina, à qui un des plus grands poëtes de nos jours a payé un si juste tribut d'admiration[1]. C'est à ce sujet

(1) Les Rayons et les Ombres. Bruxelles, Hauman et Ce, 1840, pages 167-176.

que j'ai cru pouvoir adresser à l'illustre écrivain les vers qui suivent :

A VICTOR HUGO,

APRÈS UNE LECTURE DE LA PIÈCE INTITULÉE :

QUE LA MUSIQUE DATE DU SEIZIÈME SIÈCLE.

Poëte,

tes chants vont à l'âme!
Lorsqu'à ton ombre sainte un nom s'est abrité,
Les cieux disent l'épithalame
Qui l'unit désormais à la célébrité!

Le bloc vivant de Prométhée
Pour les siècles futurs se ranime à ta voix;
Point d'illustration qui retombe, portée
Un seul instant sur ton pavois;

Point de débris auxquels tu ne donnes la vie,
D'ossement oublié qui n'échappe au tombeau,
De dangers qu'on ne brave et de morts qu'on n'envie
Quand tu jettes sur eux l'éclat de ton flambeau!

Sitôt que ton bras les étaie,
Surgissent, le front ceint de rameaux étoilés,
Ces hommes de haute futaie,
Restes contemporains des siècles écoulés.

En vain contre eux la haine aboie,
En vain l'insouciance engendre le dédain;
Du moment que ton vers flamboie,
Leur nuit s'illumine soudain :

Quand Junot pour sa veuve implore une épitaphe,
Et que du champ des morts Paris veut la bannir,
Ton deuil monumental lui dresse un cénotaphe
D'impérissable souvenir; (1)

Ton père, vieux soldat, ruine impériale,
De sa part de triomphe en vain déshérité,
Ne fait, en réveillant ta lyre filiale, (2)
Que changer d'immortalité....

Comme il reparut grand sur sa base historique
Le géant musical, quand ta main burina
Aux annales d'airain de ta bible homérique
Le beau nom de Palestrina!

Artiste aux lèvres d'or, son auréole immense
Resplendit alors à nos yeux
Comme un de ces soleils dont le cours recommence,
Après s'être longtemps égaré dans les cieux. —

Mais quand ce noble et fier génie
Croissait aux champs romains, toujours plus applaudi,
Se croyait-il le seul, ce roi de l'harmonie,
Qui régnât sur le Nord comme sur le Midi?

(1) Les Rayons et les Ombres.
(2) Les Voix intérieures.

Dans un coin presque obscur de ma pauvre Belgique,
N'était-il donc personne, en cet âge ancien,
Dont la voix répondît à cette voix magique,
Dont le luth inspiré fût un écho du sien?

De Lattre!... mais ce nom, que pour lui je réclame,
O maître, jusqu'à toi n'est pas encor venu,
Et celui de Lassus est le seul qui proclame
Cet aïeul immortel sous tout autre inconnu.

Et de tant de malheurs voilà le plus funeste!
Mourir vieux, exilé, sans foi dans l'avenir, —
Lorsque du cygne de Préneste (1)
On doit atteindre un jour l'éclatant souvenir!

Mourir, sans que son ombre un seul instant s'efface,
Sans reprendre son rang à jamais glorieux!
Sans nous le jeter à la face,
Comme un défi victorieux,

Ce nom qui, du passé dissipant les nuages,
Ne comptera bientôt que des admirateurs; —
Comme un phare allumé sur le monde et les âges
Pour en éclairer les hauteurs!

Mourir, et voir l'oubli sur sa tête descendre,
Son nom, ses titres creux dispersés à tout vent....
Sans espoir de léguer sa cendre
Aux bords qu'on rêva si souvent!

(1) J. B. Pierluigi de Palestrina naquit en 1529 à Palestrina (ancienne Préneste), ville de l'État ecclésiastique (comarque de Rome), et mourut en 1594.

Mourir, et de l'erreur quand la rouille fatale,
Bien des temps révolus, tout à coup disparaît,
Des premiers magistrats de sa ville natale
N'obtenir pas même un regret!

Tel fut son sort. — En vain, moi, son compatriote,
Dans un jour solennel, j'unis ma faible voix
A celle de Bosquier, à celle de Delmotte,
Pour qu'il dormît en paix au tombeau de son choix;

En vain, comme l'enfant gardien de Bélisaire,
Je suis venu, tendant au plus humble denier
Cette main qui voulait consoler sa misère....
Et les implorai tous, tous.... jusques au dernier!

« Oh! par pitié pour lui, par respect pour vous-mêmes,
Rendez-lui, leur disais-je, au moins un monument,
Rendez-lui des honneurs suprêmes
A lui de la cité le plus bel ornement;

Sur un socle imposant placez son effigie,
Qu'il plane radieux au sein de nos remparts,
Et de ce culte un jour vous verrez la magie
Féconder l'ère des beaux-arts! »

Inutiles discours! « Dans un mois, une année....
On pense, on pourra voir.... » Des mots à double sens
Dont on nous leurre à la journée
Depuis tantôt quatre cents ans....

Et celui qui fut grand parmi tant de grands hommes,
Quand à son souvenir le temps a mis le sceau,
N'a pas même une pierre, — ô Belges que nous sommes! —
Sur le sol où fut son berceau!

Toi-même, quand des arts parcourant le domaine
Tu réveilles son siècle au seul bruit de tes pas,
Parmi tant de beaux noms que l'écho nous ramène
Il n'en est qu'un, le sien, dont tu ne parles pas;

Tu passes devant lui sans détourner la tête,
Sans te dire : Il est là, le roi découronné;
Sans que ton âme de poëte
S'informe quel il fut, en quels lieux il est né.

Pourtant un mot de toi le rendait à l'histoire,
Un seul mot lui rouvrait un avenir si beau!
Comme un trophée expiatoire,
Un mot lui scellait un tombeau!

Tous ces êtres perdus dans leur indifférence
Se fussent arrêtés à tes hymnes touchants,
Et, comblant, grâce à toi, ma plus chère espérance,
Eussent ouvert l'oreille et le cœur à tes chants;

Car tes chants ont sur tous un invincible charme,
Et ceux mêmes qui tant de fois
Ont pu me refuser l'aumône d'une larme,
Se seraient émus à ta voix!...

L'as-tu donc, ô poëte, exclu de ta pensée,
Ou son éclat si pur te semble-t-il terni
Des malheurs incessants de sa triste Odyssée,
Et des outrages de Baini?

Non, j'en crois le Dieu qui t'inspire,
J'en crois les hauts destins où tu fus appelé,
Ses titres sur ton cœur reprendront leur empire,
Et De Lattre par toi renaîtra consolé.

Car ta muse est un sacerdoce,
Et la gloire eut toujours d'imprescriptibles droits;
Tu sauras le venger de cet oubli précoce,
Toi, qui dans leur exil as sacré tant de rois.

Cette voix, de si haut et de si loin venue,
Fera ce que n'ont pu mon zèle, mes efforts....
Et pour fêter sa bienvenue
Le ciel m'inspirera peut-être des accords.

Nous verrons rayonner dans sa gloire infinie
Ce père, qui, si grand jusque dans sa douleur,
A la royauté du génie
Joint la royauté du malheur. —

C'est un devoir sacré; rien ne peut t'y soustraire.
Pour toutes les splendeurs ton luth doit retentir.
Grand homme, prends pitié d'un frère;
Poëte, console un martyr!

15 Mai 1840.



Roland de Lattre.

Roland De Lattre, connu jusqu'en ces derniers temps sous les noms d'*Orland* ou *Roland Lassus*, *Roland Lassé*, *Roland Lass*, *Orland de Lassin*, *Orlandus Lassus*, *Orlando di Lasso*,... etc.,... naquit à Mons en 1520 (¹).

François de Vinchant, dans son manuscrit des Annales du Hainaut, assure, et je partageais cette opinion quand j'ai écrit les vers qui précèdent, que le père de Roland De Lattre « fut par sentence judicielle contraint de porter en son col un pendant de fausses monnoies et avec iceluy faire trois pourmaines (promenades ou tours) publiquement à l'entour d'un hour (échafaud) dressé pour avoir esté convaincu d'estre faux monoyer. »

Toutes les recherches auxquelles on s'est livré pour vérifier l'exactitude de ce fait sont restées sans résultat, et, à défaut de preuves du contraire, l'assertion de Vinchant a été universellement admise.

Roland De Lattre, ajoute cet annaliste, « changea de nom et surnom, s'appellant Orland de Lassus, et ainsy quitta le pays et s'en alla en Italie avec Ferdinand de Gonzague qui suivoit le party du roy de Sicile. »

En 1541, cette date est incontestable (²), il était déjà maître de chapelle à Saint-Jean de Latran (Rome).

Deux ans plus tard, il revint à Mons, dans l'espoir d'y embrasser une dernière fois ses parents, *qui étaient morts à son*

(1) Rue dite Gerlande (Guirlande, maintenant des Capucins), à l'issue de la maison portant l'enseigne de *la Noire Teste*. — Vinchant, MS. autographe.

(2) Memorie storico-critiche della vita, delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina, *tr. da Giuseppe Baini*. Rome, 1828, deux volumes in-4°. Liste des maîtres de la chapelle de Saint-Jean de Latran; tome Iᵉʳ, page 70, note 109.

arrivée, et se rendit bientôt après en Angleterre et en France avec Jules César Brancaccio.

En quelle année son père aurait-il été condamné comme faux monnayeur? La peine qu'il aurait encourue se serait-elle bornée à la mascarade dont parle Vinchant autour d'un échafaud? N'aurait-il été ni emprisonné ni banni, *selon la coutume d'alors*, et comment se ferait-il qu'il fût revenu mourir paisiblement, quelques années après, dans une ville témoin de sa honte, une ville d'où son fils aurait dû s'exiler?

Voilà ce que je n'ai jamais compris.

Mais si les archives proprement dites du siége de justice du Magistrat de Mons ne remontent pas au-delà de 1611, on trouve, sous la date du 14 février 1550, dans les registres des sentences criminelles rendues depuis 1523 jusqu'à la fin du siècle dernier, la condamnation d'un Jean de Lassus, dit le Prescheur, mercier à Mons, et de ses complices, comme coupables d'émission de fausse monnaie « à la figure des deniers de Maubeuge : »

« CRIEES CRIMINELES. »

(*Archives faisant partie de l'ancien greffe du mardi. Livres rouges.*)

« Pierre Bauduin, natif de Jeumont, en age 31 ans, — Jehan Douillies et Jenin Venez-tout-pres, natif de Mons, et Jehan de Lassus, alias le prescheur, aussy natif de la dite ville de Mons, tous merchiers demorans en ceste ville, se sont présumez et advanchez de contre le bien et honneur de justice de forgier et contrefaire aucuns deniers de plomb portant la figure des deniers de Mauboeuge et tentez eschillier maisme par les dits Piere Bauduin et Jehan Douillies estez quérir vers Trecq (Utrecht) pluisieurs deniers de fer contrefaictz et les echilliez par le pays. Au nom et de par lempereur notre

Seigneur comme comte de Hainnau, monsieur le grant-bailly diceluy pays, monsieur le prévost de Mons, messieurs mayeur et escevins et la justice toutte, mes dits sieurs escevins ont les dits Piere Bauduin et Douillies et Jehan de Lassus condempnez et jugiez a rester publicquement ung hourt, fustiguyez de verges a une estache avecq ce, les ont banys et banissent de la dite ville et jugement de Mons; et, par la licence de messieurs du conseil de lempereur pour l'absence de monsieur le grant bailly de Haynnau, de tout le pays — leurs enjoignans que en dedans lundy le soir prochain ilz soient partis la dite ville et jugement de Mons, et endedans tierch jour en suivant de tout ce pays saus y pooir rentrer sur la. . . . .

Et pour ce que messieurs sont advertis que pluisieurs ont en leurs mains tant des dits deniers de plomb et de fer contrefaictz, lon ordonne de lez rapporter en la maison de la paix et que doresevant lon en use, fors de ceulx qui sont bons, peinea de ceulx qui en eschilleront ou. . . . . en estre repreins et puis corrigiez.

Publiet et fustiguyez à la scemonce de Jehan Lefebure lieutenant du prevost de Mons, escevins Corostj. . . . . Durant, Francq, Longhet, Goret. . . . . . et Galopin, le xiiij^e^ jour de febvrier xv.^c^ L. (1550) »(1).

(1) Page 9, recto et verso du registre des sentences criminelles.

Cette sentence a reçu sa pleine exécution, ainsi qu'il conste du compte du massart de Mons, Guy Dostegnies, pour l'année commençant à la Saint-Remy 1550, folio cvi, recto et verso :

« Pour conseil prins par mesdits sieurs eschins le xiij^e^ febvrier xv^c^. chincquante a pluiseurs conseilliers de l'empereur et aultres, sur les procez criminelz de Piere Bauduin, Jehan Doiellies dit Janin Veneztous-pres et Jehan de Lassus dit le prescheur, merchiers, prisonniers pour cause davoir forgiez deniers de plombs samblables a ceulx de Mauboege, lesquelz furent condempnez destre fustigiez de verges a

Ne serait-ce pas cette condamnation qui aurait induit Vinchant en erreur?

Roland De Lattre, né, comme je l'ai dit, en 1520 (en cest an ou Charles V fut coronné empereur à Aix-la-Chapelle[1]), avait changé de nom et de prénom, ou plutôt italianisé, francisé, latinisé, allemanisé successivement les siens; il avait pris entre autres celui d'Orland de Lassus..... En faut-il davantage pour expliquer l'assertion de Vinchant?

Évidemment, ce Jean de Lassus, condamné comme faux monnayeur en 1550, ne peut être le père de Roland De Lattre, mort en 1548.

Roland De Lattre, déjà maître de chapelle à Rome en 1541, ne peut avoir changé de nom, avant de quitter Mons pour se

une estache publicquement et bancz de la ditte ville et jugement de Mons, et par le consentement de monsieur le grant bailly de Haynnau, de tout le pays, sans y pooir rentrer sur la hart (sous peine de la corde). A este payet comprins XLIJ s. pour le dit consentement et xxi s. pour lettres expediees sur le scel aux causes, contenant quilz estoient filz de sainct eglise, (lettres au moyen desquelles ils pouvaient aller et résider dans les autres pays catholiques) par ordonnance XVIII : VI s.

» A Nicolas Pennekin, officyer de justice, pour avoir fustigiet de verges publicquement les dits Piere Bauduin, Jehan Doellies et Jehans de Lassus, xxx s.; *item* pour leur avoir mis chascun une escherpe (écharpe, collier) de cordeau ou que pendoient plusieurs des dits deniers de plombs par eulx forgiez xxx s., et pour avoir fondu plusieurs des dits deniers, x s.; *item* pour une hunette de fer, pour fondre les dits deniers, xviij s.; et pour hourt et estacq, xxx s.; ensamble c. s. »

Une Isabeau de Lassus est reprise au rôle de la cotisation d'une imposition personnelle de six mille frs Hainaut pour payer *les soudoyers allemands*. Elle demeurait rue *devens le Beghinage* (Cantimpré), quartier de la Guirlande. *Lostel au hiame* (heaume), dont parle Delmotte, était alors dans la rue de la Triperie.

(1) Vinchant.

soustraire à l'infamie qu'aurait fait rejaillir sur lui une condamnation prononcée neuf ans plus tard.

Quel était donc ce Jean de Lassus?

Pour que ce fût un parent de Roland De Lattre, il faudrait que toute la famille de celui-ci eût, comme lui, changé de nom; ce qui n'est pas vraisemblable (1).

A la vérité, on cite parmi ses enfants un Jean de Lassus qui, en 1570, était musicien de la cour de Bavière et haute-contre de la chapelle ducale; mais De Lattre ne s'est marié qu'en 1558. Les archives de Bavière ne parlent pas, du reste, de ce prétendu fils de Roland.

Ne ressort-il pas à toute évidence de ce qui précède que la condamnation du 14 février 1550 ne peut avoir trait au père de De Lattre (de quelque nom qu'il se soit nommé), et n'ai-je pas suffisamment expliqué, par cette condamnation, l'erreur de Vinchant?

Chef de l'école allemande, comme Palestrina était le chef de l'école italienne, et régnant sur le Nord comme lui sur le

(1) Il y avait à Mons, vers cette époque, un grand nombre de personnes du nom de De Lattre; entre autres :

Jehan De Lattre, cousturier, qui, pour ses méfaits, heu a faire à Sainct-Ambroise de Milan ou que y a II.^{c} L. (250) lieuwes.

Mahieu De Lattre, aide justice, qui, en 1533, pour par lui avoir frappé d'une espée nue en plein jour sur Guille, messagier de monsieur le bailly, apres avoir este iij (trois) jours au pain et eauwe (eau) en la prison, a heu un voyage à notre dame de Hal. (Rapporté certificat le 19 mai 1533.)

Louis De Lattre qui, après avoir été prisonnier un jour, à cause qu'il avoit fait refus au sergent de bailler aide pour callenger aucuns suspectés de larcins, a été condamné prier à Dieu et justice et faire le voyage de Notre-Dame de Hal. (Rapporté certificat le 24 août 1540.)

Marcq De Lattre, qui fut condamné le 24 avril 1600 a être fustigé sur un hour et banni, pour avoir excité un jeune homme à commettre un vol.

Midi, De Lattre ne se borna pas, dit Delmotte, que j'aurai souvent occasion de copier dans le cours de cette notice, à exciter le goût de la musique par le talent et l'originalité de ses conceptions; il recula encore les limites de l'art. Ce fut lui, selon Charles Burney(1), qui introduisit dans les compositions les premiers passages chromatiques et il parvint ainsi à améliorer grandement les monotonies de la modulation. La mesure lui doit aussi de très-grands perfectionnements, et Werkmeister dit qu'il réduisit le fatras de quatre-vingts différents signes de mesures et de cadences à deux seulement, la mesure paire et la mesure impaire, en se servant, pour fixer le mouvement, des mots *allegro*, *adagio*,... etc,.... encore usités aujourd'hui. Freneuse de la Vieuville rapporte qu'une messe de lui à huit parties (*Dominus Deus noster*), où il n'y a que de grosses notes blanches filant sur trois ou quatre mesures, fut chantée au Concile de Trente; le médecin Samuel à Quickelberg(2), son ami intime, né à Anvers en 1529, vante la beauté de sa voix (qui fut un soprano jusqu'à l'âge de puberté, ensuite un ténor, puis une basse) et assure l'avoir entendu, avec un plaisir extrême, chanter à la chapelle de Munich.

Le style flamand, qui devint le modèle du style italien au quinzième siècle et dans la première moitié du seizième, était composé, dit M. François Joseph Fétis, de recherches plus mécaniques que véritablement artistiques sur des motifs de chansons vulgaires, dont les mélodies, les paroles mêmes, faisaient dans la musique d'église un monstrueux assemblage avec les textes

(1) A GENERAL HISTORY OF MUSIC, FROM THE EARLIEST AGES TO THE PRESENT PERIOD.... etc.... Londres, 1776-1789, quatre volumes in-4°.

(2) Dans la PROSOPOGRAPHIA HEROUM ATQUE ILLUSTRIUM VIRORUM TOTIUS GERMANIÆ, de H. Pantaleone. Basileæ, 1565-1566, in-fol., pages 541-542.

sacrés. Ce qui distingue particulièrement la musique de De Lattre, ce qui fit ses succès, ce qui donne à ses ouvrages le caractère de l'originalité, c'est qu'il se sépara de ce style, qu'il prit dans sa musique d'église un caractère grave et simple, et dans ses compositions légères une manière agréable et facile. Si, quelquefois, il suivit l'exemple des maîtres de son temps, en écrivant quelques messes sur des chansons populaires, on ne peut lui en faire un reproche, car tout jeune artiste commence par l'imitation. D'ailleurs, Palestrina lui-même n'a-t-il pas fait la messe de l'*Homme armé?*... Suivant M. l'abbé Baini, De Lattre serait stérile de mélodies [1], privé d'âme et de feu (*Orlando di Lassus, Fiammingo di nascita, Fiammingo di stile, sterile di bei concetti, privo di anima e di fuoco, e che con alcune messe e motetti ad otto voci di stil piano si usurpò l'eccessivo elogio : Lassum qui recreat orbem*). Eh! mais c'est exactement le contraire; car c'est par la mélodie (j'entends ici celle du système de son temps) que ce maître se distingue de ses contemporains, et ce sont les chants de ses compositions qui ont fait la popularité de ses succès. Si le critique italien avait fait remarquer que sa facture est inférieure à celle du célèbre maître de l'école romaine, il aurait exprimé une vérité inattaquable, car c'est surtout par son admirable correction, par son art inimitable de faire mouvoir toutes les parties, par son élégante manière de faire chanter toutes les voix et de leur donner de l'intérêt, que Palestrina s'est placé au-dessus de tous les musiciens; mais attaquer De Lattre dans ce qui constitue spécialement son talent, il me semble que

(1) Je rends *concetti* par mélodies, dit M. Fétis, parce que je ne saurais lui donner d'autre signification en français sans une longue périphrase; *mélodie*, dans le sens que je lui donne, signifie *concert* mélodieux.

c'est plus que de l'injustice. M. l'abbé Baini prétend que De Lattre a usurpé un éloge outré avec quelques messes, quelques motets. D'abord on n'usurpe pas les éloges de tous les peuples, de tous les temps : ceux-là sont toujours mérités. Mais que veut dire M. Baini avec ces mots : quelques messes, quelques motets? Ignore-t-il que le nombre des compositions de De Lattre est de plus de deux mille? Or, remarquez que c'est aussi un des signes du génie que cette fécondité et ce besoin de produire qui se manifesta dans la vie du compositeur belge jusqu'à ses derniers moments.

Concluons de tout ceci que la prévention nationale a exercé trop d'influence sur le jugement d'un savant, ordinairement bon juge, et lui a fait hasarder une critique acerbe que rien ne justifie.

Les services que De Lattre rendit à l'art, dit M. De Ring, sont immenses, tant sous le rapport de la marche qu'il lui imprima, que par les innovations qu'il lui fit subir. Il y introduisit un intérêt, une élévation, un spiritualisme, qu'aucun de ses compatriotes n'avait connus. Il enrichit la modulation et la simplifia en même temps; il ennoblit les formes qui, dans les œuvres de ses prédécesseurs, se montrent toujours dominées par le mécanisme et les lois qu'il régit; tout prit chez lui une expression de vie, qui touche d'autant plus le sentiment qu'elle s'éloigne de la froide spéculation et en rejette les proportions abstraites. On peut dire que De Lattre, le premier de tous les maîtres néerlandais, commença à introduire l'expression et le sentiment dans la musique, et il est sans contredit le plus grand compositeur de cette école, dont il fut l'avant-dernier représentant [1]. Il rivalisa avec le chef de

(1) Biographie montoise, par Ad. Mathieu. Mons, Emm. Hoyois, 1848, page 245.

l'école romaine, Palestrina, qui l'emporte, il est vrai, sur lui dans la facture et a sur lui l'avantage d'une plus grande clarté, mais qui n'a point sa profondeur. Aussi est-il plus facile de comprendre et d'étudier le maître italien que De Lattre. Mais c'est à tort que Baini a voulu *déverser* (*sic*) sur le dernier les reproches d'une réputation imméritée. Jamais artiste ne jouit d'une plus grande popularité et ne reçut du public plus de marques de reconnaissance. Nul n'écrivit davantage, et si, dans le nombre de ses ouvrages, quelques-uns sont d'une moindre importance, la plupart sont autant de chefs-d'œuvre qui attestent son génie.

En voici la liste, telle que la donne M. F. J. Fétis :

I. Messes : 1° *Cypriani De Rore, Annibalis Patavini et Orlandi liber missarum quatuor, quinque et sex vocum.* Venetiis, 1566, in-4°; 2° *Missæ aliquot quinque vocum. Illustriss. Principis D. Guilielmi Comit. Palat. Rheni, etc., liberalitate in lucem editæ.* Monachii, Adam. Berg, 1574, in-fol.; 3° *Liber missarum, quatuor et quinque vocum.* Norimbergæ, 1581, in-4°; 4° *Missæ cum cantico Beatæ octo modis musicis.* Parisiis, Rob. Ballard, 1583, in-fol.; 5° *Missæ decem cum quatuor vocibus.* Venetiis, 1588, in-4°; 6° *Missæ aliquot quinque vocum.* Monachii, excudebat Adam. Berg, 1589, in-4°; 7° *Lassus (Orland) Belga, musicorum Orpheus, chorique apud sereniss. Boj. principes annis quadraginta præfectus. Missæ posthumæ sex ritu veteri Romano Catholico, in modos quà senos, quà octonos temperatæ, hactenùs ineditæ et omnium quas edidit selectissimæ: vulgatæ demum affectu, studio, sumtu superstitis filii Rodolphi de Lasso, sereniss. Bojor. Duci Maximiliano ab odis atque organis.* Monachii, ex typographià musicà Nicolai Henrici, 1610, in-fol. max. C'est la même collection que Draudius a citée sous un titre altéré, avec l'adresse du libraire Jean

Kruger, et la date de 1611. Peut-être a-t-il été fait un nouveau frontispice avec ce nom et cette date. A l'égard de l'édition de 1612, citée par M. de Reiffenberg (*Lettre à M. Fétis, etc., sur quelques particularités de l'histoire musicale de la Belgique*), je crois qu'elle n'existe pas, et qu'il y a erreur de date.

II. Magnificat. 8° *Magnificat octo tonorum, quatuor, quinque et sex vocum*. Norimbergæ, 1567, in-4°. L'édition de 1568 citée par M. de Reiffenberg est supposée par Draudius, qui s'est souvent trompé sur les dates; 9° *Magnificat octo tonorum, quinque et sex vocum*. Norimbergæ, 1572, in-fol.; 10° *Octo cantica divæ Mariæ Virginis quæ vulgò Magnificat appellantur secundum singulos octo tonorum quaternis vocibus*. Monachii, 1573, in-fol. max. Une seconde édition de ces *Magnificat* a été publiée à Paris par Adrien Leroy et Robert Ballard, 1581, in-4°; 11° *Magnificat aliquot quatuor, quinque, sex et octo vocum*. Monachii, Adam. Berg, 1576, in-fol. Ces *Magnificat* font partie d'une collection renfermant un livre de messes, un de motets, un d'hymnes et d'antiennes pour les principales fêtes de l'année, une Passion à cinq voix, les leçons de Job et les leçons des matines de Noël à quatre voix; elle a été publiée en cinq volumes in-fol., depuis 1573 jusqu'en 1576, aux frais du duc Guillaume de Bavière. Il a été fait en 1580 une seconde édition des hymnes et antiennes sous ce titre : *Officia aliquot de præcipuis festis anni*, in-fol.; 12° *Lassi sereniss. Bojorum ducis symphoniacorum præfecti, cantica sacra, recens numeris et modulis musicis ornata, nec alibi anteà typis vulgata, sex et octo vocibus*. Monachii, excudebat Adam. Berg, 1585, in-4°. C'est ce même ouvrage que Draudius a donné sous le titre tronqué de *Cantica sacra, sex et octo vocum*, et avec la fausse date de Munich, 1538; 13° *Magnificat quatuor, quinque et octo vocibus ad imitationem cantilenarum quarum singulari concen-*

tus, hilaritate sunt excellentium. Monachii, Adam. Berg, 1587, in-fol. C'est le même ouvrage que Draudius cite avec un titre abrégé, sous la date de 1588; 14° *Magnificat octo tonorum quatuor, quinque et sex vocum.* August. Vindel, 1601; 15° *Lassi* (*Orlandi*) *serenissimorum Bavariæ ducum Alberti et Guilielmi music. Præfecti Jubilus B. Virginis H. E. centum Magnificat, labore et impensis Rodolphi de Lasso, sereniss. utriusque Bavariæ ducis Maximiliani, etc., melopœi et organistæ prælaudatæ.* Monachii, 1619, in-4°. Ces *Magnificat* sont à cinq, six, sept, huit et dix voix. C'est le même recueil que Draudius a indiqué sous la fausse date de 1621.

III. Psaumes. 16° *Lassi musicorum apud sereniss. Bavariæ ducem Guillielmum, etc. Rectoris, Psalmi Davidici pœnitentiales, modis musicis redditi, atque antehac nunquam in lucem editi. His accessit Psalmus : « Laudate Dominun de cœlis; » quinque vocum.* Monachii, Adam. Berg, 1584, in-4°. Une seconde édition de ce recueil a été publiée à Douai, en 1600; 17° *Psalmi sacri trium vocum.* Monachii, 1588, in-4°. Les mêmes, traduits en allemand, Zurich, 1594, in-4°; 18° *Cinquante psaumes de David avec la musique à cinq parties par Orlande de Lassus. Vingt autres psaumes à cinq et six parties par divers musiciens.* Heidelberg, Commelin, 1597, in-4° (cité par M. de Reiffenberg : *Lettre à M. Fétis, etc.*)

IV. Lamentations et Leçons. 19° *Sacræ lectiones novem ex prophetâ Job, quatuor vocum, in officiis defunctorum cantari solitæ, etc. Principi Alberto com. Palat. Rheni, utriusque Bavariæ Duci, etc., dedicatæ. Venetiis, apud Ant. Gardanum,* 1565, in-4°. Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée à Lyon, en 1566, sous ce titre : *Novem lectiones ex historiâ Job, quatuor vocum.* Il y en a une troisième intitulée : *Lectiones novem ex Job, quatuor vocum* Norimbergæ, apud Ger-

lach, 1567, et une quatrième, Louvain, 1572. Je doute de l'existence des éditions de Venise, 1573, citées par Draudius, et de Louvain, 1577, par M. de Reiffenberg. A l'égard de l'édition de Nuremberg, 1597, je la crois réelle; 20° *Passio quinque vocum. Item, lectiones Job, et lectiones matutinæ de nativitate quatuor vocum.* Monachii, Adam. Berg, 1575, in-fol. C'est le même recueil que Draudius cite sous ce titre : *Patrocinii musices, passio quinque vocum, et lectiones matutinæ de nativitate Christi, quatuor vocum, pars quarta*, et avec la fausse date de 1565; 21° *Lassi sereniss. Bavariæ ducis Guilielmi, etc. Sacelli magistri, Hieremiæ prophetæ lamentationes, et aliæ piæ cantiones, nunquam antehac visæ.* Monachii, Adam. Berg, 1585, in-4°. Il y a des exemplaires de cette édition qui portent l'adresse: *Francofurti, Steinius*, 1585. Je crois que ce sont les mêmes lamentations de Jérémie qui ont été réunies avec la *Passion* à cinq voix (*voyez* N° 20), dans une édition qui a pour titre: *Jeremiæ prophetæ devotissimæ lamentationes cum passione Domini domin. palmarum quinque vocum, auctore Orlando Lasso.* Lutetiæ Parisiorum, apud Adrianum Leroy et Robertum Ballard, 1586, in-4°; 22° *Moduli quatuor et octo vocum partim à queritationibus Jobæ, partim è psalm. Davidis et aliis scripturæ locis descripti, Orlando Lassusio auctore.* Rupellæ (La Rochelle), apud P. Haultinum, 1576, in-4°. Une seconde édition de ce recueil, qui contient près de cent morceaux, a été publiée à Paris, chez Adrien Leroy et Robert Ballard, 1587, in-4°; 23° *Le Lacrime di S. Pietro descritte del Signor Luigi Tansillo.* Munich, Adam. Berg, 1595, in-fol. Avec un portrait de Lassus (*ætatis* LXII *anno*) portant la date 1594, et une dédicace au pape Clément VIII, datée du 25 mai de la même année.

V. Motets. Les indications des recueils de ces compositions de Lassus sont souvent trop vagues, et les éditeurs en ont

fait trop de mélanges différents, pour qu'il soit possible d'en faire une classification certaine et sans double emploi : nonobstant le soin que j'y ai apporté, je n'ose espérer que la liste suivante soit d'une exactitude irréprochable. Il faut aussi remarquer que des motets ont été arrangés sur des chansons profanes, ou même obscènes, et que celles-ci ont été quelquefois parodiées sur des motets; 24° *Il primo libro de' motetti di Orlando di Lasso*. Venise, Gardane, 1545, in-4°. Le nombre de voix de ces motets n'étant point indiqué, j'ignore si le recueil suivant est une autre édition du même : *Il primo libro de' motetti a cinque ed sei voci nuovamente posti in luce*. In Anversa, 1556, in-4°. Cet ouvrage est dédié à Antoine Perrenot, évêque d'Arras, depuis *cardinal de Granvelle;* 25° *Sacræ cantiones (vulgo moteta appellatæ) quinque et sex vocum. Liber II*, Venetiis, 1560, in-4°. Une autre édition de ces deux premiers livres de motets a été publiée à Paris, en 1571, in-4°, par Adrien Leroy et Robert Ballard, et dédiée à Charles IX : elle est à la bibliothèque royale de Munich; 26° *Sacræ cantiones quinque vocum cum vivâ voce tum omnis generis instrumentis cantatu commodissimæ*, Norimbergæ, 1562, in-4°. Cet ouvrage est dédié par Lassus au duc Albert de Bavière, le 1er juin 1562; il contient vingt-cinq motets; 27° *Sacræ cantiones (vulgo moteta appellatæ) quinque vocum cum vivâ voce tum omnis generis instrumentis cantatu commodissimæ*. Venetiis, apud Ant. Gardanum, 1565, in-4°. L'épître dédicatoire à Albert, duc de Bavière, est datée du 1er novembre 1562. Delmotte pense que ce recueil doit être la seconde édition du précédent; cependant la différence de dates dans la dédicace peut inspirer quelque doute. Au surplus, le recueil suivant est aussi une source d'incertitudes, car il est indiqué comme le troisième livre, et il devait être le quatrième; 28° *Sacræ cantiones (vulgo*

moteta appellatæ) quinque et sex vocum. Liber III, Venetiis, 1566, in-4°. Cette œuvre contient trente motets ; 29° *Sacræ cantiones (vulgo moteta appellatæ) sex et octo vocum. Liber IV*, Venetiis, 1566, in-4°. Une seconde édition de ce quatrième livre a été publiée à Venise, en 1579, in-4°. Tous ces recueils sont à la bibliothèque de Munich. La collection suivante, citée par Draudius, paraît être un choix des précédentes : *Motetorum libri duo, quatuor, quinque, sex, octo et decem vocum*, Parisiis, 1566. Il en est de même de celles-ci : *Selectissimæ cantiones, quas vulgo motetos vocant, partim omnino novæ, partim nusquam in Germaniâ excusæ, sex et pluribus vocibus compositæ*, Norimbergæ, 1568. in-4° ; *Selectissimæ cantiones, quas vulgo motetos vocant, quatuor et quinque vocibus*, ibid., 1568, in-4°. Ces deux recueils sont dans la bibliothèque de Munich. Gerber cite aussi : *Selectissimæ cantiones sex vocum*, ibid., 1569 ; 30° *Lassi Illustr. Bavariæ ducis Alberti musici chori magistri selectiorum aliquot cantionum sacrarum sex vocum fasciculus adjunctis in fine tribus dialogis octo vocum, quarum nihil adhuc in lucem est editum*, Monachii, excud. Adam. Berg, 1570, in-4°. Cette collection, qui contient vingt-trois morceaux, est le cinquième livre de motets; elle est dédiée par Lassus à Jean, abbé de Weingarten ; 31° *Moduli quinis vocibus nunquam hactenus editi, Monachii Boiorum compositi*, Lutetiæ Parisiorum, apud Adrianum Leroy et Robertum Ballard, 1571, in-4°. Sixième livre, dédié par Lassus au duc Guillaume pendant son séjour à Paris, avec des vers français du compositeur. Une seconde édition de ce recueil a été publiée à Munich, dans la même année ; 32° *Cantionum quas motetos vocant opus novum, pars I. Illustrissimi principis D. Guilielmi comit. Palatin. Rheni, etc., liberalitate in lucem editum*, Monachii, Adam. Berg, 1573, in-fol. max.; avec le portrait du duc Guillaume

et une dédicace de l'auteur à ce prince. C'est la première partie de la collection in-fol. de motets, messes, *Magnificat*, etc., pour l'usage de la chapelle royale. Delmotte a pensé que cette collection renferme tout ce que Lassus avait publié précédemment; mais les mots *opus novum* démentent cette opinion. Ces motets doivent former le septième livre. Draudius a cru que les cinq volumes qui composent cette collection appartenaient aux motets, et il a cité l'ouvrage sous ce titre : *Cantionum quas motetos vocant*, *opus novum V tomis digestum*, *quorum I, II, III et IV in lucem prodierunt grandissimis pro choro notis et folio regali*, Monachii, Adam. Berg, 1573, in-fol. max. C'est aussi le même ouvrage que M. de Reiffenberg a cité sous ce titre : *Patrocinium musices*, *cantionum quas motetos*, etc. Une seconde édition de ces motets a été publiée à Nuremberg, en 1575, in-4°. Une autre édition de ce recueil a paru à Venise, en 1585, sous ce titre : *Il settimo libro di motetti del Orlando di Lasso, a cinque voci*, in-4°; 33° *Lassi musicorum apud sereniss. Bavariæ ducem Guilielmum*, *rectoris*, *motetta*, *sex vocum*, Monachii, excudebat Adam. Berg, 1582, in-4°. La seconde partie de ce recueil contient des motets à cinq voix : elle a pour titre : *Lassi musicorum apud sereniss. Bavariæ ducem Guilielmum*, *etc.*, *rectoris Sacræ cantiones quinque vocum*, Monachii, excudebat Adam. Berg, 1582, in-4°. Draudius et Gesner citent ce recueil, avec la même date, mais sous des titres différents. J'ignore si cette collection doit être considérée comme le huitième livre, ou si elle ne renferme qu'un choix de pièces des recueils précédents; 34° *Lassi serenissimi Bavariæ ducis Guilielmi*, *etc.*, *musicorum præfecti Sacræ cantiones : antehac nunquam visæ*, *nec typis uspiam* (sic) *excusæ*, *quatuor vocum*, Monachii, Adam. Berg, 1585, in-4°. Huitième ou neuvième livre, avec une dédicace de Lassus à

Alexandre II Fugger, prévôt de l'église cathédrale de Freisingen. Une seconde édition a été publiée sous ce titre : *Sacrarum cantionum moduli quatuor vocibus contexti. Auctore Orlando Lassusio*, Lutetiæ Parisiorum, apud Adrianum Leroy et Robertum Ballard, 1586, in-4°. On a donné à Venise, en 1586, comme huitième livre des motets de Lassus, une compilation intitulée : *Il octavo libro de' motetti di Orlando di Lasso, a due, sei, quattro ed otto voci*. Les recueils intitulés : *Il nono libro de' motetti di Orlando di Lasso, a sei voci*, Venise, 1589, in-4°; *Il decimo libro de' motetti di Orlando di Lasso*, ibid., 1593, et *Il undecimo libro de' motetti*, sont également des compilations. Diverses réimpressions des anciens livres de motets ont aussi été faites, mais sans indications de numéro d'ordre : je citerai les suivantes : *Selectissimæ cantiones, quas vulgo motetos vocant, partim omnino novæ, partim nusquam in Germaniâ excusæ, sex et pluribus vocibus compositæ, per excellentissimum musicum Orlandum de Lassus*, Norimbergæ, 1587, in-4°. — *Moduli quinque vocum. Auctore Orlando Lassusio*, Lutetiæ Parisiorum, apud Adrianum Leroy et Robertum Ballard, 1588, in-4°. — *Moduli sex vocum. Auctore Orlando Lassusio*, ibid., 1588, in-4°. — *Sacrarum cantionum flosculi Orlandi di Lasso*, Antuerpiæ, 1607, in-4°.

Il a été fait plusieurs éditions de collections générales des motets de Lassus. La première a pour titre : *Lassi musici præstantissimi fasciculi aliquot sacrarum cantionum cum quatuor, quinque, sex et octo vocibus, anteà quidem separatim excusi, nunc vero auctoris consensu in unum corpus redacti*, Norimbergæ, in officinâ Gerlachianâ, 1583, six volumes in-4°. Après sa mort, ses fils, Ferdinand et Rodolphe, élevèrent un monument à sa mémoire en publiant un recueil de tous ses motets latins déjà connus ou inédits, au nombre de cinq cent-douze.

Cette belle et précieuse collection est intitulée : *Magnum opus musicum Orlandi de Lasso Capellæ Bavariæ quondam magistri, complectens omnes cantiones quas vulgo motetos vocant, tam anteà editos quam hactenus nondum publicatos duarum, trium, quatuor, quinque, sex, septem, octo, decem et duodecim vocum. A Ferdinando serenissimi Bavariæ ducis Maximiliani musicorum præfecto, et Rudolpho, eidem principi ab organis, authoris filiis summo studio collectum, et impensis eorumdem typis mandatum*, Monachii, Nicol. Henricus, 1604, six volumes in-fol. qui contiennent : *Cantus, Altus, Tenor, Bassus, Quinta et Sexta.* On y joint un septième volume, plus rare que les autres et qui a pour titre : *In magni illust. magni Bojoariæ ducis symphoniarchæ Orlandi de Lasso magnum opus musicum, Bassus ad organum studio Gasparis Vincentii Audomariensis Arthesii in cathedral. Wirceburgensis organœdi. Pars VII*, Wirceburgi, typis J. Volamari, 1625, in-4°. Je ne crois pas que l'édition d'Augsbourg, du *Magnum opus*, citée par Draudius et d'autres, existe.

Des motets de Lassus ont été publiés conjointement avec ceux de quelques autres musiciens dans divers recueils dont je citerai les suivants : 1° *Orlandi de Lassus et Cypriani de Rore cantionum sacrarum lib. II, quatuor vocum*, Lovanii, 1569, in 4°; 2° *Premier livre du meslange des psaumes et cantiques à trois parties, recueillis de la musique d'Orlande de Lassus et autres excellents musiciens de nostre temps* (sans nom de lieu), 1577, in-8°; 3° *Second livre du meslange des psaumes et cantiques à trois parties, recueillis de la musique d'Orlande de Lassus et autres excellents musiciens de nostre temps* (sans nom de lieu), 1577, in-8°; 4° *Theatrum musicum Orlandi de Lassus aliorumque præstantissimorum musicorum selectissimas cantiones sacras, quatuor, quinque et plurium vocum repræsentans. Liber I*

(sans nom de lieu), 1580, in-4°; 5° *Theatrum musici Orlandi de Lassus, aliorumque præstantiss. musicorum selectissimas cantiones quatuor, quinque et plurium vocum repræsentans. Liber II* (sans nom de lieu), 1580, in-4°; 6° *Cantiones sacræ ab Orlando di Lasso et ejus filio Rudolpho, sex vocibus compositæ, typis jam primum subjectæ,* Monachii, 1601, in-4°; 7° *Liber I. Cantiones sacræ, Magnificat vocant, quinque et sex vocum, auctore Orlando Lasso. His accesserunt quatuor ab ejusdem Orlandi filio Ferdinando de Lasso compositæ, jam primum in lucem editæ*, Monachii, Nicol. Henricus, 1602, in-4°. On peut voir aussi le *Florilegium Portense* de Bodenschatz et d'autres recueils du commencement du dix-septième siècle.

VI. Madrigaux et chansons latines, françaises et allemandes. 34° *Il primo e secundo libro de' Madrigali a cinque voci*, in Vinegia, appresso Girolamo Scoto, 1559, in-4°; 35° *Il primo libro de' Madrigali a quattro voci, insieme alcuni madrigali d' altri autori*, in Venetia, appresso di Antonio Gardano, 1560, in 4°. Une seconde édition de cette œuvre a été faite à Venise, en 1562. Dans la même année, il a été fait une seconde édition du deuxième livre des madrigaux à cinq voix, Venise, chez Jérôme Scotto, in-4°. D'autres réimpressions des mêmes madrigaux ont été publiées dans la même ville en 1566, 1568 et 1570; 36° *Di Madrigali a quattro voci il secundo libro*, Roma, appresso Antonio Barré, 1563, in-4°; réimprimé à Venise en 1569 et 1573; 37° *Il terzo libro de' Madrigali del eccelentissimo Orlando di Lasso a quattro voci*, in Venetia, appresso Gardano, 1564, in-4°; plusieurs fois réimprimé; 38° *Il libro terzo de' Madrigali a cinque voci*, ibid., 1564. La seconde édition a paru sous ce titre : *Il terzo libro de' Madrigali a cinque voci, novamente per Antonio Gardano ristampato*, in Venetia, 1566, in-4°. L'année suivante un choix du deuxième et du troisième livre de ma-

drigaux à *quatre* et *cinq* voix a été publié sous ce titre : *Il terzo libro de' Madrigali a quattro e cinque voci*, Venezia, 1567, in-4°; 39° *De' Madrigali dell' ottimo Orlando di Lasso a cinque voci il quarto libro*, in Venezia, appresso Antonio Gardano, 1567, in 4°; réimprimé dans la même ville en 1587, et vraisemblablement auparavant. Dans l'intervalle, différents choix de madrigaux de Lassus avaient été publiés par lui-même, ou par différents éditeurs, entre autres ceux ci : *Madrigali novamente composti a cinque voci*, Nuremberg, 1585, in-4° (avec une dédicace de Lassus au comte Bevilacqua). Draudius cite aussi : *Madrigali a quattro, cinque e sei voci*, Norimbergæ, 1587, in-4°, et *Madrigali a quattro, cinque, sei ed otto voci*, Anvers, Jean Bellerc, 1593, in-4°; 40° *Il quinto libro de' Madrigali a quatro voci, del Orlando di Lasso*, in Venezia, 1587, in-4°. Il est vraisemblable qu'il y en a des éditions antérieures; 41° *Il sesto libro de' Madrigali a quattro e cinque voci, di Orlando di Lasso*, in Venezia, 1588, in-4°; 42° *Libro de Villanelle, moresche ed altre canzoni a quattro, cinque, sei ed otto voci*, Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, in-4°, obl.; réimprimé à Anvers, en 1582. Delmotte reprend Brunet d'avoir écrit dans le Supplément de son *Manuel du Libraire* (tome II, page 284), *moresche*, à quoi il veut qu'on substitue *motesche;* mais il se trompe : la *moresque* était une sorte d'air en usage dans le seizième et le dix-septième siècle : *motesche* n'est pas italien et n'a point de signification; 43° *Le quatorzième livre à quatre parties contenant dix-huit chansons italiennes, six chansons françoises et six motets faicts (à la nouvelle composition d'aucuns d'Italie) par Rolando de Lassus*, nouvellement imprimé à Anvers par Tylman Susato, 1555, in-4°. Ce recueil n'est indiqué comme quatorzième livre que parce qu'il appartient à une collection de divers auteurs publiée par Tylman Susato; 44° *Lassus, maistre de la*

chapelle de l'excellentissime et illustrissime duc de Bavière. Nouvelles chansons à quatre parties convenables tant à la voix comme aux instruments. Le premier livre, en Anvers, par Jean Laet, 1566, cum privilegio, in-4°. Il doit y avoir des éditions antérieures, car le quatrième livre a été publié en 1564; 45° *Lassus, le second livre des nouvelles chansons tant à quatre comme à cincq parties;* en Anvers, par Jean Laet, 1566, in-4°; 46° *Tiers livre des chansons de quatre, cinq et six parties convenables tant aux instruments qu'à la voix*, imprimé à Louvain par Pierre Phalèse, 1566, avec grâce et privilége, in-4°. La dernière chanson de ce recueil a pour texte ces vers de Virgile:

> Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi,
> Etc. . . . .

47° *Le quart livre des chansons nouvellement composées par Roland de Lassus, convenables tant aux instruments comme à la voix*, en Anvers, par Jean Laet, 1564, in-4°. Dans la même année, une autre édition a été publiée sous ce titre: *Quatriesme livre des chansons*, etc., Louvain, Pierre Phalèse, 1564, in-4°. Un choix de chansons de ces quatre livres fut donné par le même imprimeur, en 1570, avec d'autres chansons de Cyprien de Rore et Philippe de Mons, sous ces titres: *Premier livre des chansons à quatre et cincq parties composées par Orlando di Lassus, Cyprian de Rore, etc., convenables tant aux instruments comme à la voix*, in-4°. — *Second livre des chansons à quatre et cincq parties*, etc. — *Tiers livre des chansons à quatre, cincq et six parties*, etc. — *Quatriesme livre des chansons à quatre et cincq parties*, etc. Draudius cite une autre édition de ces quatre livres de chansons, imprimée à Francfort, en 1570, chez Stein, in-4°; 48° *Livre de chansons nouvelles à cinq parties, avec deux dialogues à huict,*

Paris, 1571, in-4°. Lassus a publié lui même ce recueil pendant son voyage à Paris, avec une ode en vers français, adressée à Charles IX. Le même ouvrage a paru l'année suivante à Louvain, chez Pierre Phalèse, in-4°, sous ce titre : *Livre cincq de chansons nouvelles à cincq parties, avec deux dialogues.* Il en a été fait une troisième édition par la veuve Ballard et son fils Pierre Ballard, 1599, in-8°. Après la publication de ce cinquième livre par Lassus, il a été fait une multitude de collections complètes ou choisies, de mélanges, de parodies, de motets en chansons ou de chansons en motets, et de traductions de madrigaux ou de chansons allemandes et latines, toutes sur la musique de cet homme célèbre. Les plus connues sont celles dont les titres suivent : 1° *Meslanges contenant plusieurs chansons latines et françoises à quatre, cincq, six, huit et dix parties*, Paris, 1570, in-4°, avec le portrait de Lassus gravé en bois, cinq distiques latins de Gahori *in effigiem Lassi*, et trois hexamètres de Jodelle sur le même portrait; 2° *Meslanges d'Orlando de Lassus, ou recueil de ses plus beaux ouvrages en musique*, Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, 1576, in-4°; 3° *Continuation des meslanges d'Orlando de Lassus*, Paris, Adrien Leroy, 1584, in-4°; 4° *Continuation des meslanges d'Orlando de Lassus*, Paris, Adrien Leroy et la veuve Robert Ballard, 1586, in-4°. Une nouvelle édition complète de ces *Meslanges* a été publiée à Paris, chez Pierre Ballard, en 1619, in-8°; 5° *Trésor de musique d'Orlande de Lassus, contenant ses chansons à quatre, cincq et six parties* (sans nom de lieu), 1576, in-8°. L'imprimeur, en s'adressant aux musiciens, s'excuse de ne pouvoir publier toutes les chansons d'Orlande à cinq et six parties comme celles qui sont à quatre voix, et il promet de présenter à la seconde édition un *thrésor accompli*. Cette promesse a été réalisée dans

le Thrésor de musique d'Orlande de Lassus, prince des musiciens de nostre temps. Contenant ses chansons françoises, italiennes et latines, à quatre, cincq et six parties : augmentée de plus de la moitié en ceste seconde édition (sans nom de lieu), 1582, in-12. Ce recueil contient cent quatre-vingt-trois chansons. L'éditeur explique dans la dédicace les motifs qui l'ont porté à changer les paroles peu chastes de la plupart des chansons de Lassus, pour leur en substituer d'autres plus honnêtes. On peut lire ce passage curieux dans la notice de Delmotte (pages 107 et suivantes). La troisième édition du *Thrésor* a paru chez Robert Ballard, en 1594. C'est cette même édition que Draudius a citée (sans nom de lieu) sous le titre latin : *Thesaurus musicus cantionum gall., ital., latin. quatuor, quinque, sex vocum*, et avec la fausse date de 1595. Il en a été publié une quatrième à Cologne, dans la même année, in-4° ; 6° *La fleur des chansons des deux plus excellents musiciens de nostre temps, assavoir d'Orlande de Lassus et de Claude Goudimel*, Lyon, par Jean Bavent, 1574. Premier livre à quatre parties, in 12, obl. Deuxième livre à cinq parties, 1575. Burney en indique une autre édition de la même ville, 1576, in-4°. Un titre semblable a été choisi pour un recueil des chansons de Lassus seul : le voici : 7° *La fleur des chansons d'Orlando Lassus, maistre de la chapelle du sérénissime duc de Bavière, à quatre, cincq, six et huict parties*, en Anvers, chez Pierre Phalèse et chez Jean Bellere, 1592, six volumes in-4°. La date de 1593 ; donnée par Draudius, est fausse. Il y a une seconde édition de ce recueil, *en Anvers, de l'imprimerie de Pierre Phalèse, libraire juré*, 1604, six volumes in-4° ; 8° *Chansons nouvelles allemandes et françoises à six voix*, Munich, Adam Berg, 1590, in-4° ; 9° *Jean Pasquier, la lettre profane des chansons des meslanges d'Orlando changée en lettre spirituelle à quatre, cincq et huit parties*, à la Rochelle,

Pierre Haultin, 1575 et 1576; 10° *Jean Pasquier, cantiques et chansons spirituelles pour chanter soubz la musique des chansons profanes d'Orlando de Lassus, à quatre et cinq parties*, à la Rochelle, Pierre Haultin, 1578.

49° *Moduli duobus vel tribus vocibus, auctore Orlando de Lasso, lib.* I, Monachii, 1582, in-4°; 50° *Cantiones elegiacæ suavissimæ duabus vocibus, lib.* II, Antuerpiæ, 1598, in-4°, obl.; 51° *Orlandi di Lasso prophetiæ Sibyllarum quatuor vocibus chromatico more singulari confectæ industriâ et per Rodolphum ejus filium typis datæ*, Augustæ, apud Georg. Willer, 1600, in-8°; 52° *Lassus maître de la chapelle ducale bavaroise. Nouvelles chansons allemandes à cincq voix, propres à chanter sur tous les instruments*, Munich, Adam Berg, 1567, in-4°; 53° Deuxième partie des chansons allemandes à cinq voix (en allemand), ibid., 1573, in-4°; 54° Troisième partie des belles chansons allemandes à cinq voix, avec une gaie chansonnette française (en allemand), ibid., 1576, in-4°; 55° *Teutsche und Franzœsische Gesaenge mit sechs Stimmen* (Chansons nouvelles allemandes et françaises), Munich, Adam Berg, 1590, in-4°; 56° *Etliche ausserlesene kurze, gute, geistliche und weltliche Liedlein mit vier Stimmen, so zuvorin Franzœsischer Spraach aussgangen, jetzund aber mit Teutschen Texten, und mit des Authors Bewiligung in Truck gegeben, durch Johann Bühler von Schwandorf.* (Quelques chansons choisies, tant spirituelles que profanes, à quatre voix, d'abord composées sur des paroles françaises, mais aujourd'hui publiées en allemand, etc.; imprimées du consentement de l'auteur par Jean Bühler de Schwandorf, en son vivant maître de chapelle de l'empereur Ferdinand, de glorieuse mémoire, puis professeur à l'église collégiale de Ratisbonne), Munich, Adam Berg, 1582, in-4°. Ce recueil contient trente chansons.

Outre le superbe manuscrit des *Psaumes de la pénitence*, la bibliothèque royale de Munich possède *cent quatre-vingt-onze* compositions manuscrites de Lassus, parmi lesquelles on remarque trente-deux messes, dont une de *requiem*, cinquante-trois *Magnificat*, onze *Nunc Dimittis*, trois psaumes, un office complet de la *Purification de la Vierge*, trois *Benedictus*, sept litanies de la Vierge, dont une à neuf voix en deux chœurs, trente motets, trente-quatre hymnes, deux *Asperges me*, six *Salve Regina*, dont un à huit voix, un *Ave Regina*, un *Alma Redemptoris*, un *Regina cœli* et une *Passion*.

M. Schmiedhamer, savant bibliothécaire chargé de la garde du riche dépôt de la bibliothèque royale de Munich, ayant sous les yeux les œuvres imprimées et manuscrites de De Lattre, en a fait un recensement que Delmotte considère comme incomplet, mais qui me semble devoir approcher beaucoup de l'exactitude :

Musique religieuse.

Alma redemptoris	2	Lamentations	13
Antiphon. et responsoria	1	Litanies	19
Asperges me	4	*Magnificat*	180
Ave Regina	6	*Miserere mei Deus*	1
Benedictus	3	Messes	51
Cantiones sacræ latinæ et germanicæ (1)	429	Messes de *requiem*	2
		Motets	780
Domine ad adjuvandum	2	Nunc dimittis	12
Hymnes	34	Offices propres	5
Introït	1	*Passion* historique	2

(1) Je ne comprends pas, dit M. Fétis, la différence que fait M. Schmiedhamer entre les *Cantiones sacræ* et les motets.

Psaumes (1)	2	Respons	1
Psaumes pénitentiaux	7	*Salve Regina*	8
Regina Cœli	6	Vidi aquam	1

Musique profane.

Cantates et dialogues	7	Chansons françaises	371
Chansons latines	34	Madrigaux	233
Canzonnettes	59	Chansons allemandes	61

Récapitulation : *Musique religieuse*.......... 1572
Musique profane........... 765

Total...... 2337 (2)

Roland De Lattre fréquenta très-jeune les écoles, y fit de rapides progrès, et fut d'abord enfant de chœur (choral) à l'église de St-Nicolas en Havré, où sa voix pure et mélodieuse charmait ses auditeurs.

A l'âge de seize ans environ, il changea de nom et de prénom et partit pour Milan avec Ferdinand de Gonzague, général de cavalerie au service d'Espagne, qui était venu lever en Belgique des troupes pour soutenir la cause du roi don Carlos en Sicile. Il quitta de Gonzague deux ans après, pour suivre Constantin Castriotto à Naples, où il fit la connaissance du

(1) Il y a erreur, car De Lattre a écrit un nombre de psaumes beaucoup plus considérable. Il faut aussi remarquer que le savant bibliothécaire de Munich a oublié les leçons de *Job*.

(2) Dans ce nombre de deux mille trois cent trente-sept qui, selon M. Fétis, est à peu près exact, se trouvent quelques morceaux en double et même en triple, que compensent largement les ouvrages que M. Schmiedhamer a omis de citer. Les manuscrits ne s'élèvent pas à moins de cent quatre-vingt et onze.

marquis de la Terza ou della Torza, chez qui il habita à peu près pendant le même laps de temps. A vingt et un ans, il se rendit à Rome, où le cardinal-archevêque de Florence lui fit l'accueil le plus gracieux, le plus bienveillant, et, après six mois de séjour chez ce nouveau protecteur, il obtint, à sa recommandation, la place de maître de chapelle à l'église de Saint-Jean de Latran.

Revenu à Mons vers 1543, il en partit cette fois avec Jules César Brancaccio, amateur éclairé des beaux-arts, parcourut avec lui, comme je l'ai dit déjà, l'Angleterre et la France, et alla ensuite se fixer (probablement en 1544 et 1545) à Anvers, où il se vit recherché par les personnes les plus éminentes, car notre artiste, à part l'immense talent qui devait le faire surnommer bientôt *le prince des musiciens*, *l'Orphée de l'Europe*, était un des hommes les plus distingués par sa profonde érudition, la supériorité de son esprit, la variété de ses connaissances, l'aménité et la franchise de son caractère. Il cultivait la poésie avec succès : on a de lui, dans les Moduli quinque vocibus (Paris, 1571), des vers français adressés au duc de Bavière, et, dans le Livre des Chansons nouvelles [1] (Paris, même année), une ode, en forme de dédicace, au roi Charles IX :

Jadis qui faisoit une œuvre
De laborieus manœuvre,
Pour eternizer son nom :
Par une belle coustume
Souloit bailler à sa plume
Quelque grand Dieu pour patron.

(1) Ouvrage que j'ai acheté pour la Bibliothèque publique de Mons.

Moy qui d'une voix ravie
Combatz les ans, et l'envie,
D'un inimitable ton :
A qui faut-il que j'adresse
La Musique que je dresse
Si non au grand Apollon!

A toy (Sire) en qui nature
D'une rare architecture
Ordonna des le berceau,
Tout ce que la terre et l'onde
Produit en tout ce grand monde
De bon, de riche, et de beau.

A toy (Sire) qui manie
D'une prudente harmonie,
Tes biens, ton ame, et ton corps;
Qui d'une haute Musique
Gouvernes ta Republique
En beaux et heureux accords.

Prendz doncques de moy pour gaige
De mon vouloir, cest ouvrage
Que souz toy je metz au chams,
Affin que chascun entende
Comme tu es à Orlande
Le Mecenas de ses chantz.

Dans ses savantes causeries, le soin et l'intérêt de son art ne l'abandonnaient jamais; il prenait surtout à cœur de propager et de développer le goût de la musique. Philippe de Mons [1], son élève et presque son rival, reçut de lui à Anvers le complément de son éducation musicale; là se resserrèrent encore les liens d'une amitié dont l'avenir leur a tenu compte et qui les honore autant l'un que l'autre.

Pendant les quatorze années qui suivirent son séjour en cette ville, De Lattre imprima à Venise plusieurs de ses ouvrages; ce qui rend assez probable l'opinion qu'il fit à cette époque un voyage en Italie.

En 1557, l'électeur de Bavière, Albert V, dit *le Généreux* ou *le Magnanime*, protecteur des lettres et fondateur de la bibliothèque de Munich, engagea De Lattre à se rendre à la cour de Wittelsbach, avec quelques bons musiciens belges, afin de rehausser le lustre et d'accroître la renommée de sa chapelle.

De Lattre acquiesça volontiers au désir qui lui était manifesté, et partit pour Munich, où il épousa, l'année suivante, Régina Weckinger, fille d'honneur de la duchesse de Bavière. La bienveillante amitié d'Albert, les joies de la famille, les douces jouissances du foyer domestique (*res angusta domi*) semblaient encore augmenter son zèle pour le service et doubler l'essor de son imagination.

Le duc Albert le nomma directeur de sa chapelle en 1562 [2]. Il fit alors un nouveau voyage en Belgique (à Anvers?), d'où

(1) Biographie montoise, pages 242-247.

(2) Cette chapelle, la meilleure de l'époque, se composait de quatre-vingt douze musiciens: seize enfants de chœur, six castrats, quinze contraltos, quinze ténors, douze basses et trente instrumentistes.

il amena à Munich les sujets les plus distingués, les chanteurs les plus éminents, et il parvint bientôt à tout l'apogée de sa réputation.

Encouragé par les éloges du duc, par le mérite vraiment hors ligne des musiciens qu'il dirigeait, par le nombre toujours croissant des personnes de qualité qui s'empressaient de se rendre auprès de lui pour suivre ses leçons ou profiter de ses conseils, il sentit plus que jamais s'exalter sa verve, et, toutes ces causes agissant, dit Delmotte, sur son imagination, firent naître en lui tant d'enthousiasme que ses productions en acquirent une facture, une force, un mouvement, une vie extraordinaires. Son génie, fécondé par un travail opiniâtre, par des études fortes et habilement dirigées, s'éleva à une telle hauteur, qu'il s'entendit saluer partout du titre glorieux de prince des musiciens.

Roland De Lattre se fit en outre remarquer à Munich, comme ailleurs, par son érudition, ses bons mots, son esprit, la régularité de ses mœurs et sa conduite de tous points irréprochable. La popularité de son nom grandit chaque jour, il ne compta plus désormais que des admirateurs, et ce fut bientôt à qui le comblerait de plus d'hommages, de plus de marques d'intérêt.

Le 7 décembre 1570, à la diète de Spire, l'empereur Maximilien II lui décerna des lettres de noblesse (1); le pape Gré-

(1) Noblesse transmissible à ses descendants des deux sexes. Ses armoiries sont parlantes; elles contiennent un dièse, un bécarre et un bémol sur la bande qui coupe l'écusson. La croix de chevalier de l'empire orne les deux champs de l'écu, qui se répètent au-dessus et au-dessous de cette bande.

Une expédition authentique de ces lettres de noblesse, délivrée par la chancellerie de Vienne (Autriche) le 15 juillet 1834, repose

goire XIII le créa, le 6 avril 1574, chevalier de Saint-Pierre à l'éperon d'or (*de numero participantium*) et chargea les nobles chevaliers Honoré Cajetan et Ange Mazzatosta, de lui chausser l'éperon et de l'armer du glaive dans la chapelle papale de la cour, avec le cérémonial accoutumé. Philippe Bosquier[1] assure que le roi de France lui conféra l'ordre de la Croisade de Malte. Six souverains se disputèrent l'avantage de l'avoir près d'eux, dit M. le baron de Laroche, dans un discours qu'il prononça à Munich le 15 octobre 1849.

M. S. W. Dehn, conservateur des livres de musique de la bibliothèque de Berlin, a découvert, en 1849, une lettre prouvant que des offres magnifiques furent faites au grand musicien par la cour de Saxe pour le décider à aller se fixer à Dresde, sous la condition qu'il écrirait la musique des livres des psaumes imprimés à l'usage de l'église réformée. Il répondit que, quels que fussent les avantages qu'on pût lui offrir dans ce monde, il ne se déciderait jamais à trahir les intérêts de sa religion en coopérant, même d'une manière détournée, au succès du protestantisme.

à la Bibliothèque royale, seconde section, (ancienne *Librairie* de Bourgogne, actuellement confiée à mes soins) sous le N° 14,405.

Un inconnu a fait graver, en taille douce, les armoiries de De Lattre sculptées sur sa tombe, et les a dédiées à la mémoire du grand musicien en les accompagnant des vers suivants :

Orlandi Lassi quicunque insignia iconis,
    Siste parum; vigili singula mente nota.
Ut sol illustrat totum pulcherrimus orbem,
    Orlandum mundi sic plaga quæque canit.
Herculeo cedunt animantia cuncta leoni,
    Cedit et Orlando musica turba lubens.
Crux monstrat veteris tibi religionis amicum
    Cætera tu tanto pectore volve, licet.

H. L.

(1) BIOGRAPHIE MONTOISE, pages 16-22.

Le poëte Étienne Jodelle, qui, le premier, imita sur la scène française la forme grecque, dans ses tragédies de Cléopâtre et de Didon, a laissé sur De Lattre un poëme français de de cent soixante douze vers, et fait pour son portrait plusieurs inscriptions en vers latins.

Jean Daurat (*Auratus*), le professeur de Ronsard, a trouvé dans Orlandus Lassus cette anagramme : *Laurea donandus es.* Il qualifie De Lattre de *præstantissimus numerorum auctor*, et il lui a consacré ces vers :

Musa prius fuerat quæ nullo carmina cantu
    Mussaret tacitè, sic quasi muta foret :
Donec et est Musis cui nomen ab arte canendis,
    Ipsa dedit Musæ Musica dulce loqui.
Non tamen ut sensus animi vox viva notaret,
    Dum rudis ars solos dat sine mente sonos.
At nunc Orlandus doctis sic cantibus omnes
    Humani affectus exprimit ingenii :
Ejus ut in modulis non res per carmina tantùm
    Quæque cani, præsens sed videatur agi.

Isaac Bullart, dans son Académie des Sciences et des Arts, mentionne ceux-ci :

Quà mare, quà tellus vicino sidera limbo
    Arctat, et immenso pondere natat Atlas,
Orbem jam totum Orlandini fama tenebat
    Nominis, æternis nobilitata sonis,
Abdita queis toties numerosis vallibus Echo,
    Nereidesque imis accinuere vadis,

Oceanique alte assurgebant dorsa profundi,
    Neptunusque vagos sistere fecit equos :
Sidera restabant, quæ postquam Orlandus adivit
    Ducunt perpetuos astra benigna choros:
Nec sua Sirenes circum sinuamina ludunt,
    Nec tetigit dulcem Phœbus Apollo Lyram :
Ipse Deum rector, curarum exindè suarum
    Immemor, ad Lassi nil nisi carmen hiat.

On ferait des volumes avec les autres pièces qui ont été composées en son honneur, tant avant qu'après sa mort. Le célèbre Vondel (Joost van den) dans ses méditations sur Dieu et la Religion (Bespiegelingen van God en Godsdienst), livre III, de la Providence, et dans des vers sur la mort de Zwelling, célèbre organiste d'Amsterdam, le cite comme un des princes de l'art :

Indien een wildeman noch hoorde, op luchte springen
En vingerdans, wat geest door 't orgel quam gedrongen,
Wat goddelyke galm zich spreide in yders oor,
En rolde in 't hoogh gewelf, door kerck, kapel, koor;
Zoo veele mengzels van registreren en klancken,
Waer voor onze eeuwen noch Orlandoos zanglust dancken;
Zou hy gelooven dat geval die toonen mengt,
Als verwen ondereen, met kunst en geest gespringt?.. *enz.*

(Si quelque homme à demi-sauvage entendait les sons harmonieux qu'enfantent les tuyaux de l'orgue animé par une main savante, s'il entendait les chants divins retentir sous les voûtes élevées du sanctuaire et se multiplier avec des combinaisons infinies telles que notre siècle en doit encore à la

création des Orlando, pourrait-il croire que c'est le hasard tout seul qui produit ce mélange heureux de tons variés, pleins d'artifice et mêlés comme des couleurs combinées par le génie?.... etc.)

Hoe koud en kil zijn deze handen
Daer Jesses snaer nu komt te stranden,
Met zijn Marcussen en Orlanden.

(comme les voilà froides et inanimées ces mains savantes! La lyre de David est muette, cette lyre qu'ont touchée les Marcus et les Orlando).

Vondel le cite encore avec éloge dans la préface de sa belle tragédie de Jephté : « Maer gelijck den Grieken d'eer » van den heerlijcken vont der tooneelspelen, allengs by » trappen in top gesteigert, niet kan gelochent worden, » zo vereischt een gewijt treurspel, op hunnen leest ge- » schoeit, tot het uitvoeren, keur van bequame personaedjen, » en toestel van tooneel, en maetgezang van reim, geoefent » door eenen grooten Orlando, om onder het speelen d'aen- » schouwers te laeten hooren een hemelsche gelijckluidentheid » van heilige galmen, die alle deelen der goddelijcke zang- » kunste in hunne volkomenheit zodanigh bereikt, dat ze de » zielen buiten zich zelve, als uit den lichame verruckt, en » ten volle met eene voorsmaeck van de gelukzaligheid der en- » gelen vergenoegt. » C'est-à-dire, ou à peu près : « De même » que l'on ne saurait dénier aux Grecs l'honneur d'avoir fait » surgir par degrés et porter à sa perfection l'art du théâtre, » on ne saurait contester qu'un drame sacré, composé sur leur » modèle, n'ait besoin pour être bien exécuté d'excellents ac- » teurs, de l'appareil de la scène et de chœurs sous la conduite » de quelque Orlando, pour saisir le cœur des auditeurs, au

» milieu de quelque grand et sublime spectacle, par de saintes » mélodies, qui, ravissant l'âme hors du corps, font pres» sentir tout ce que la béatitude céleste a de ravissant. »

M. Prudent van Duyse, archiviste de la ville de Gand, a cru pouvoir me dédier, il y a quelques années, un poëme flamand intitulé : ORLANDO DI LASSO EN KAREL V, et le nombre de pièces qui m'ont été personnellement adressées à l'occasion de mon poëme Roland De Lattre ne s'élève pas à moins de vingt-six. La première, du mois de mai 1837, est de M. Antoine Accarain, ravi à ses nombreux amis et à sa famille éplorée le 15 mars suivant ([1]).

Philippe Bosquier, franciscain, né à Mons en 1562, mort à Avesnes en 1636, ayant vainement engagé le magistrat de Mons à ériger à De Lattre une statue de bronze, fit peindre son portrait et y mit ce distique, dû à la plume de Philippe Brasseur([2]), qui, dans ses SIDERA ILLUSTRIUM HANNONIÆ SCRIPTORUM, pages 184-185, a en outre inséré plusieurs morceaux relatifs au grand compositeur([3]) :

Ut Mons Orlandum Lysippi fingeret ære,
Bosquier hanc tabulam finxit Apellis ope.

(1) BIOGRAPHIE MONTOISE, pages 1-3.
(2) BIOGRAPHIE MONTOISE, pages 28-31.
(3) Pages 84-85 :

ORLANDUS, CEU ROLANDUS LASSUS, ANTERIORIS SÆCULI MUSICORUM CORYPHÆUS.

Musica corruerat, vel iners quasi tota jacebat
Non secus ac somno semi-sepulta gravi :
Cum postliminiò solers Orlandus eamdem
Extulit, antiquum restituendo decus.
Hoc mihi testantur nullum moritura per ævum
PULCHRA MOTETA uno cusa, recusa libro,

Du Verdier parle de De Lattre en ces termes: « C'était le plus excellent musicien qui ait jamais été avant lui; et il semble avoir seul dérobé l'harmonie des cieux pour nous réjouir sur la terre, surpassant les anciens et se montrant en son état la merveille de son temps. »

Adrien Leroy (1) fait de lui l'éloge suivant: « Ce grand maître et suprême ouvrier, l'excellente et docte veine duquel pourroit seule servir de loi et reigle à la musique, attendu que les admirables inventions, ingénieuses dispositions, douceur agréable, propreté nayve, nayveté propre, traits signalés, liberté hardie et plaisante harmonie de sa composition fournissent assés de sujet pour recevoir sa musique, comme patron et exemplaire sur lequel on se peut seurement arrêter. »

On lit en tête des MESLANGES DE LA MUSIQUE D'ORLANDE LAS-

Missarumque liber, præstansque subindè THEATRUM,
Atque PATROCINIUM, Musica bella, tuum.
Hinc sit, ut in templis, et totius orbis in aulis,
Non modicam laudem sæpius ille ferat.

PUBLICUM EJUSDEM MEMORIAE MONUMENTUM A S. P. Q. M.

IN DIVI NICOLAI POSITUM. (*)

Montigenæ Orlando, quod eo nascente renata est
Musica, Montenses hoc posuere decus.

ALIUD.

Attulit Urbs Montes vitam, Germania mortem;
Non potuit nasci, nobiliùsque mori.

(1) TRAITÉ DE MUSIQUE, préface, 1583.

(*) Ce monument n'a jamais été érigé, quoi qu'en disent de Boussu, HISTOIRE DE MONS, pages 180 et 181, Le Mayeur, LES BELGES, page 209, Paquot.... etc....

sus, que Ballard imprima à Paris en 1619, en format in-8° :

> Bruta Orpheus, Saxa Amphyon, Delphinus Arion
> Traxit; at Orlandus post se terramque fretumque,
> Post se traxit item molem totius Olympi.
> Quanto igitur major, quantoque potentior unus
> Orlandus tribus his, Amphyone, Arione, et Orpheu!

Un poëtereau inconnu lui a composé cette épitaphe :

> *Étant enfant, j'ai chanté le dessus;*
> *Adolescent, j'ai fait la contre-taille;*
> *Homme parfait, j'ai résonné la taille,*
> *Mais maintenant je suis mis au bas sus.*
> *Priez, passant que l'esprit soit là-sus.*

Jean Pollet de Lille, Jacob Gohori, de Rycquius, dans PARCÆ ID EST EPITAPHIORUM A SE CONSCRIPTORUM LIBRI TRES (Gand, 1624, in-12), Waudré[1] dans ELEGIARUM AD PHILOMUSUM LIBRI TRES, (Mons, 1638, in-12) et cent autres ont aussi payé un hommage à Roland De Lattre.

Christophe Caldenbachius, professeur d'éloquence à Tubingue, mit au concours, en 1664, l'examen sous toutes les formes de la composition musicale d'un des motets de Roland De Lattre : *In me transierunt*... etc... Élie Walther d'Arnstadt, dont le travail fut jugé le plus satisfaisant, dédia son œuvre à S. A. le duc de Saxe-Gotha.

Ce ne fut qu'en 1571 que De Lattre se rendit pour la première fois à Paris, cette ville de merveilles et d'enchantements,

(1) Julien de Waudré, Waudret ou Wauldret. BIOGRAPHIE MONTOISE, pages 271-274.

que depuis longtemps il brûlait de visiter *(cujus urbis invisendæ incredibili cupiditate diù flagrarem)*[1].

Adrien Leroy, son ami, homme aussi distingué comme musicien que comme imprimeur et marchand de musique, le logea chez lui et le présenta à la cour, où Charles IX, qui venait d'accorder à Jean Antoine de Baïf[2], fils de Lazare de Baïf, profond érudit, ambassadeur à Venise..., etc..., et à Joachim Thibaut de Courville des lettres patentes pour l'érection d'une académie de musique, le reçut avec la plus grande distinction, l'admit à lui baiser la main, le consulta sur l'organisation de cette académie et lui fit de riches présents.[3]

Le talent du phénix musical de l'époque, comme on nommait alors Roland De Lattre, produisit, dit-on, une telle impression sur l'esprit de ce prince que, plus tard, lorsque vinrent l'assiéger les remords de la Saint-Barthélemy et qu'il cherchait en vain le sommeil qui fuyait sa couche, les *sept Psaumes de la pénitence,* ouvrage composé sur l'ordre du prince Albert longtemps auparavant, et une des plus larges compositions de l'illustre Montois, la plus pathétique, la plus étonnante peut-être, lui revinrent à la mémoire. Les notes graves et plaintives de cette sévère mélodie l'avaient si profondément frappé qu'il voulut à tout prix décider le grand artiste à re-

(1) De Lattre, dédicace au duc Guillaume de Bavière (Paris, 7 juin 1571) en tête du recueil de motets intitulé : MODULI QUINIS VOCIBUS UNQUAM HACTENUS EDITI, MONACHII BOÏOARIÆ COMPOSITI ORLANDO LASSO AUCTORE. Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, 1571, in-4°, oblong.

(2) Jean Antoine de Baïf, associé aux premiers travaux de Ronsard.

(3) Adrien Leroy, dédicace à Charles IX de l'ouvrage qui a pour titre : PRIMUS LIBER MODULORUM, QUINIS VOCIBUS CONSTANTIUM, ORLANDO LASSUSSIO AUCTORE. Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, 1571, in-4°, oblong.

venir dans sa capitale. Il lui fit offrir à cette fin la maîtrise de sa chapelle et un traitement considérable. De Lattre était bon, compatissant, et, quoiqu'il répugnât à quitter Munich, où son existence était si heureuse et où la reconnaissance l'attachait au prince Albert, il n'hésita pas à se mettre en route lorsque son digne protecteur, qui avait pris Charles IX en pitié, lui eut persuadé que son talent pouvait seul apporter quelque trêve aux tortures morales de ce souverain. Il partit donc; mais, à peine arrivé à Francfort, il reçut la nouvelle positive de la mort de Charles IX, qui expira le 30 mai 1574. Sans perdre une seconde, il rebroussa chemin et revint au sein de sa famille. Le duc Albert composa à cette occasion un panégyrique en son honneur, le réintégra immédiatement dans l'exercice des fonctions qu'il venait de résilier et le combla de nouvelles faveurs. Ce fut ainsi que, le 23 avril 1579, « en considération de ses bons et loyaux services,... et sans aucune déduction pour quelque cause que ce fût, » il lui assura, pendant toute la durée de son règne, la jouissance de ses appointements, qui s'élevaient annuellement à quatre cents florins, somme très-forte pour le temps.

Le jeudi de la Fête-Dieu 1584, un violent orage accompagné d'une grosse pluie éclata sur Munich. Le duc Guillaume, voyant que la procession, où devait se trouver l'évêque d'Eichstaedt, ne pourrait sortir de St-Pierre, ordonna qu'on avançât l'ostensoir jusque sous le porche de l'église, en psalmodiant le chant prescrit par le rituel; mais à peine De Lattre, à la tête de la chapelle ducale, eut-il commencé le motet de sa composition : *Gustate et videte quam suavis sit Dominus timentibus eum*, que la pluie cessa tout à coup et que le soleil reparut. Le peuple cria au miracle et regarda De Lattre comme un être divin. On remarqua qu'une nuée épouvantable creva peu après

la procession, et que pendant la marche, chaque fois que De Lattre et ses chanteurs répétaient le motet, le soleil resplendissait de tout son éclat, tandis qu'il semblait se cacher lorsque les chants cessaient.(!!!) Dès lors ce motet fut adopté pour les processions qui avaient lieu à l'effet d'obtenir du beau temps.

Delmotte, à qui j'emprunte ce passage, cite encore un trait de Roland De Lattre qui mérite d'être conservé. Grâces à ses économies, il avait amassé peu à peu une somme de quatre mille quatre cents florins et l'avait placée successivement, en quatre fois, dans la caisse du Trésor, au taux de cinq pour cent d'intérêt, taux déjà en usage alors. L'Église, à cette époque, comme de nos jours, usait de son influence pour défendre aux particuliers laïques de retirer de semblables bénéfices de leurs épargnes, lors même que les puissances séculières y donnaient leur assentiment. De Lattre, après avoir reçu pendant plusieurs années les intérêts de ses fonds, s'alarma, et ses scrupules religieux lui firent considérer sa conscience comme blessée par cette action. Il prit aussitôt sa résolution et renvoya au duc le montant de tous les intérêts qu'il avait reçus, en déclarant : « que sa piété ne lui permettait pas de jouir d'un bien que l'Église s'était réservé, et qu'il devait ce sacrifice à cette bonne mère qui, par sa doctrine divine lui prodiguait tant de consolations pour son bonheur, soit temporel, soit spirituel. » Le duc feignit d'accepter la somme renvoyée, mais il fit délivrer à De Lattre un acte, en date du 6 mars 1580, par lequel une somme équivalente lui fut donnée en propriété, afin de ramener par ce moyen le calme dans sa conscience, sans préjudice à son avoir. — Je plains ceux, ajoute Delmotte, qui ne trouveront dans cette anecdote qu'un sujet de sarcasmes.

Après la mort d'Albert (24 octobre 1579), Guillaume, dit

le Pieux, son fils et successeur, professa la même estime pour le célèbre maëstro. Non-seulement il lui continua son traitement de quatre cents florins, mais il lui fit en outre présent, le 17 janvier 1587, d'une petite ferme située à Meising, sur l'Amber, route de Fürstenfeld, juridiction de Stareberg([1]), et, le 6 novembre suivant, il voulut que l'épouse de De Lattre, si elle survivait à son mari, touchât pendant tout le reste de sa vie une pension de cent florins, que le prince affecta sur ses propres domaines.

De Lattre, qu'une fécondité admirable et un invincible besoin de produire agitaient sans cesse, désirait cependant consacrer enfin à la composition les heures que lui enlevaient les travaux quotidiens de la maîtrise; il sollicita donc sa démission de maître de chapelle (en 1587). Le duc Guillaume, en réponse à sa demande, lui permit, sous certaines conditions, mais en réduisant son traitement de moitié, à dater de 1590, d'habiter chaque année quelque temps à Meising ou dans tout autre lieu du duché([2]).

(1) Cette ferme avait quarante aunes de longueur sur soixante de largeur. Elle tenait par derrière à la grande route de Fürstenfeld et aboutissait du devant au vieux bourg de Draexls.

Sa clôture était en planches.

Outre cette propriété, De Lattre en possédait une à Putzburnn, dans le district de Wolfarths Hausen. Son fils Rodolphe la vendit quatre cent vingt cinq florins au nom de De Lattre et de Régina, sa femme, à un habitant de Munich, le 14 décembre 1588.

(2) Après en avoir toutefois demandé l'autorisation. — Le duc Guillaume accordait à De Lattre la démission qu'il avait sollicitée de maître de chapelle de la cour, mais ce dernier ne cessait cependant pas entièrement ses fonctions; il était toujours tenu de se rendre à l'invitation du duc Guillaume, lorsque celui-ci jugeait convenable de le faire appeler. La faculté lui était laissée de visiter la chapelle de la cour quand bon lui semblait.

Cette perte de deux cents florins, bien que compensée par les avantages que Guillaume avait faits à deux des fils de De Lattre, Ferdinand [1] et Rodolphe [2], musiciens et composi-

(1) Alors au service de Fréderic, comte de Hohenzollern.

(2) Delmotte, NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ROLAND DE LATTRE, Valenciennes, A. Prignet, 1836, in-8°; — ROLAND DE LATTRE, poëme par Ad. Mathieu, Mons, Piérart, 1840, in-8° (notes). Ce poëme devait être lu à la séance publique de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, le 16 avril 1838. — Un exemplaire en a été adressé par l'auteur, avec une lettre d'accompagnement, à chacun des membres de l'administration communale de Mons. En voici l'accusé de réception :

N° 4,929. Mons, le 18 septembre 1838.

MONSIEUR,

Nous avons reçu, avec votre lettre, datée du 6 de ce mois, 17 exemplaires du poëme que vous avez publié sur notre illustre compatriote *Roland De Lattre;* nous les remettrons à la prochaine réunion aux membres du Conseil communal, à qui vous avez bien voulu les destiner.

Veuillez, Monsieur, recevoir nos remerciments et nos félicitations sur le talent avec lequel vous avez traité un sujet bien digne sans doute d'exciter l'intérêt des Montois.

Le vœu émis, dans les beaux vers de ce poëme, de voir ériger une statue à la mémoire du grand artiste qui les a inspirés, est noble et légitime, mais l'administration, en présence des pressants besoins matériels auxquels elle doit d'abord satisfaire, ne peut, quant à présent, disposer des fonds nécessaires pour le réaliser. Cependant les intérêts majeurs qui réclament tous ses soins ne lui font pas perdre de vue les encouragements que méritent les beaux-arts et la reconnaissance qui est due à ceux qui s'y sont illustrés. Elle espère donc pouvoir un jour acquitter aussi cette dette et prouver à ses concitoyens qu'elle s'associe au vœu que vous avez si bien exprimé; elle ne négligera rien, quand le moment opportun sera arrivé, pour qu'il ne reste pas stérile.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

PAR LE COLLÉGE, *Le Bourgmestre,*

Le Secrétaire, **D. Siraut.**

A. Demarbaix.

— *Roland De Lattre,* épisode historique; GIVRE ET GELÉES, pages 1-62 (notes); — etc.

Rodolphe dédia un des ouvrages posthumes de son père à l'archi-

teurs l'un et l'autre, parut assez grande à leur père pour le faire renoncer à son projet de passer une partie de l'été à la campagne et le décider à reprendre ses fonctions de maître de chapelle, en employant le surplus de son temps à composer des ouvrages nouveaux ou à perfectionner ceux qu'il avait terminés. Dans son noble caractère d'artiste, un des principaux motifs de cette détermination était aussi de témoigner à Guillaume, qui aimait passionnément la musique, sa gratitude pour les faveurs accordées à ses fils.(1)

duc Albert, gouverneur des Pays-Bas. La lettre qui accompagnait l'exemplaire dédié se trouve aux archives de la Secrétairerie d'État allemande à Bruxelles, carton N° 90 de l'inventaire. On trouve également dans ces archives, carton N° 37, une lettre du 29 mars 1612, par laquelle le grand électeur (alors duc) Maximilien de Bavière, recommande avec instance à l'archiduc le jeune Maximilien, fils de Rodolphe.

(1) Roland De Lattre eut de Régina Weckinger plusieurs enfants :

1° Ferdinand. Il fut ténor à la chapelle ducale en 1593, et, en 1602, maître de la chapelle du duc Maximilien. Il se livra à la composition et coopéra, avec son frère Rodolphe, à la publication du MAGNUM OPUS MUSICUM et autres compositions de son père. Il épousa Judith Schloglin, d'une famille bourgeoise de Munich, dont il eut au moins sept enfants : Gaspard, Ferdinand, Guillaume,... tous musiciens.

Il mourut à Munich le 27 août 1609.

Ferdinand passe pour l'aîné des enfants de Roland. On ignore, dit M. F. J. Fétis, s'il apprit la musique sous la direction de son père ou s'il eut pour maître Jean à Tosta, vice-maître de chapelle, chargé de l'instruction des enfants de chœur, et auquel il succéda. Les appointements de Roland avaient été de quatre cents florins et ceux de Jean à Tosta de cinq cents (plus dix florins *pour un habit* et vingt florins pour indemnité de logement); ceux de Ferdinand ne furent que de trois cents florins, mais, chargé de la surveillance, de l'entretien et de l'instruction des enfants de chœur, qu'il logeait chez lui, il recevait de ce chef, pour chacun d'eux, une somme annuelle de cent trente-deux

Malheureusement cette assiduité au travail, cette tension continuelle d'intelligence qui lui fit écrire tant et de si belles pages, commençait à excéder ses forces. Ses facultés mentales

florins. Ferdinand entra d'abord, comme on l'a vu, au service de Fréderic, comte de Hohenzollern, en qualité de musicien de sa chapelle, et passa ensuite comme ténor dans la chapelle du duc de Bavière. Devenu directeur de cette chapelle, il obtint du duc Guillaume la faveur de pouvoir envoyer en Italie le deuxième ou le troisième de ses fils, dont il sera parlé ci-après, pour s'y perfectionner dans la musique. On a de lui, outre un *Magnificat,* qui lui a été payé dix-huit florins, et quelques motets publiés à la fin des *Leçons de Job* de son père (Nuremberg, 1588, in-4°), dans le recueil des motets à cinq voix (Munich, 1596, in-4°) et dans le premier livre de *Magnificat* (Munich, 1602, in-fol.): « *Cantiones sacræ suavissimæ et omnium musicorum instrumentorum harmoniæ per quam accommodatæ alias ne visæ, nec unquam typis subjectæ* (Gratz, 1588, in-4°). »

2° Rodolphe. Il s'était déjà fait connaître, en 1588, comme musicien à la cour de Bavière. En 1593, il était ténor à la chapelle ducale. Il acquit comme compositeur une renommée telle que Gustave Adolphe, le lion du Nord, pendant le séjour qu'il fit à Munich en 1622, l'honora d'une visite et le chargea de la composition de divers morceaux de musique. En 1609, il était organiste de la cour. Il épousa Ursule Ainhofer, publia plusieurs ouvrages de son père et mourut en 1625.

Rodolphe, second fils de Roland, naquit à Munich. Par une ordonnance de Guillaume, duc de Bavière, datée du 6 décembre 1587, on voit, dit M. F. J. Fétis, qu'il avait demandé à ce prince la permission de se marier, qui lui fut accordée avec le titre d'organiste et le traitement de deux cents florins, sous la condition qu'il apprendrait à chanter aux musiciens de la chapelle et les instruirait dans la composition. En 1609, son traitement fut porté à trois cents florins. Après une maladie dangereuse, il composa en 1616, ses *Virginalia eucharistica,* qu'il fit présenter par son fils au duc régnant. L'année suivante il lui offrit encore quinze volumes, contenant six messes, six Magnificat et six motets; en 1618 enfin il le pria d'accepter la dédicace de son *Sacrum convivium.*

semblèrent l'abandonner tout à coup, et Régina, sa femme, un jour qu'elle revenait à Meising, le trouva dans un état

On a de lui, outre les ouvrages déjà cités et quelques autres dans les recueils des œuvres de Roland :

Cantiones sacræ quatuor vocum (Munich, Henrici, 1606, in-4°).

Circus symphonicus (ibidem, idem, 1609, in-4°).

Modi sacri ad convivium sacrum, duarum, trium et sex vocum (Augsbourg, 1614, in-4°).

Virginalia eucharistica quatuor vocum (Monachii, Henrici, 1616, in-4°).

Alphabetum marianum triplici cantionum serie ad multifariam vocum harmoniam (Munich, 1621, in-4°).

Après le décès de Rodolphe, Ursule Ainhofer supplia le duc Guillaume de lui permettre de rester soumise à la juridiction de la cour électorale, au lieu de ressortir de la municipalité de Munich; cette faveur lui fut accordée.

3° Ernest. Il était en 1593 instrumentiste à la chapelle ducale.

4° Jean. Il fut, dit-on, dès 1570, c'est-à-dire à l'âge de onze ans, musicien de la cour et haute-contre de la chapelle.

5° Anne. Elle épousa N.... Mundpraden.

6° Régina, la plus jeune de ses filles, je crois. Elle épousa un seigneur d'Ach, qui, en 1613, fonda un bénéfice et dont les armoiries figurent, à côté de sa femme agenouillée, sur le tombeau élevé à De Lattre dans l'église de Notre-Dame.

Anne et Régina vivaient encore en 1614.

Ferdinand, l'aîné des fils de Roland, laissa entre autres enfants :

1° Gaspard. Il montrait d'heureuses dispositions pour la musique vocale.

2° Ferdinand. Il succéda à son père comme maître de chapelle au service du duc Maximilien. Ce ne fut cependant qu'en 1616 qu'il entra en fonctions comme maître de chapelle effectif. En novembre 1629, il fut nommé juge de district et caissier à Reispach. Il fut marié à Marie N.... (qui épousa en secondes noces un nommé Vogel); il mourut le 7 février 1636.

Ferdinand, deuxième ou troisième fils de Ferdinand, étudia d'abord sous la direction de son père comme enfant de chœur de la chapelle ducale; et fut envoyé à Rome en 1609, par l'électeur de

tellement désespéré qu'il ne la reconnut plus. Malgré les soins que lui prodigua le docteur Thomas Mermann, seigneur de

Bavière Guillaume, pour y achever ses études. De retour en Allemagne, ajoute M. F. J. Fétis, il entra au service du duc Maximilien, et le 19 janvier 1625 l'électeur augmenta de cent florins son traitement annuel. Après sa mort, sa veuve offrit en vente à la cour un grand nombre de ses ouvrages : trois Magnificat, un Alma redemptoris, un Nunc dimittis, huit motets, quelques madrigaux à dix-huit voix, un Miserere, un O quam gloriosa, motet à seize voix ; un Miserere à quinze voix, un idem à seize voix ; un Alma redemptoris, à seize voix ; quelques madrigaux à trois, quatre, cinq, six, sept voix ; d'autres madrigaux à deux, trois et quatre chœurs ; deux Miserere à deux chœurs et un à trois, des hymnes pour toute l'année, quelques psaumes à huit voix, un Magnificat à neuf voix et trois à trois chœurs, deux Te Deum à quatre chœurs, un Stabat Mater à deux chœurs, deux litanies de la Vierge à deux chœurs, quelques motets à dix, onze, douze, quinze et seize voix, un Miserere à neuf voix en deux chœurs, un à huit voix en deux chœurs, un à quinze voix en quatre chœurs, un à deux voix en trois chœurs.

Il a publié :

Apparatus musicus octo vocum varias easque sacras et divinis officiis aptas complectens odas (Monachii, 1622, in-4°).

3° Guillaume. Il reçut une éducation toute musicale et commença sa carrière comme enfant de chœur de la chapelle ducale. Il fut ensuite nommé valet de chambre de l'électeur Maximilien. Après neuf ans de service en cette qualité, il sollicita un autre emploi, celui de caissier, à Rosenheim ; puis il demanda celui de chef douanier, à Brunnau ; puis enfin il chercha à obtenir la place de commissaire des comptes à la chambre aulique électorale, à Munich. Il fut nommé à ces dernières fonctions le 13 novembre 1614.

On cite encore comme descendants de De Lattre :

1° Ferdinand, qu'on croit fils de Ferdinand, petit-fils de Ferdinand et arrière-petit-fils d'Orland.

2° Georges Guillaume (qu'on croit fils de Guillaume). Il fut admis, en 1628, comme chanteur de dessus, dans la chapelle de la cour électorale, puis nommé valet de chambre de l'électeur, le 10 novem-

Schoenberg, médecin et conseiller du duc Guillaume, envoyé près du malade par la princesse Maximilienne, sa raison ne revint jamais entièrement, bien que sa santé parût s'améliorer quelque peu.

Le duc lui fit annoncer par Mermann qu'il continuerait toutefois à jouir de l'intégralité de son traitement; mais rien ne pouvait déjà plus faire diversion au mal qui l'accablait. Triste, rêveur, absorbé dans des pensées mélancoliques, il parlait constamment de la mort comme du seul terme à ses souffrances. Il écrivit au duc qu'il avait l'intention de quitter entièrement le service de la cour, si celui-ci voulait lui laisser les quatre cents florins que le duc Albert lui avait

bre 1639. Plus tard, il fut promu aux fonctions de caissier ou payeur de la cour, et mourut, dans l'exercice de ces fonctions, en 1652, laissant quatre enfants en bas âge. L'électrice Marie Anne qui, après le décès de son époux, tint les rênes du gouvernement au nom de son fils mineur, Ferdinand Marie, prince héréditaire, prit en affection une des filles de Georges Guillaume, appelée comme elle Marie Anne (elle en était probablement la marraine), et lui accorda, jusqu'à son établissement, une somme de quatre-vingt florins par an pour sa nourriture.

3° Guillaume. Il fut douanier à Regensburg, au service du gouvernement bavarois. Il eut trois femmes : Marie Catherine Gottfriedin, Marguerite Catherine Schützingerin et Marie Khernin. Il vivait encore en 1736; c'était probablement un des quatre enfants de Georges Guillaume.

Régina Weckinger, épouse de De Lattre, ne lui survécut que quelques années. Son tombeau fut placé à côté de celui de son mari, mais il a disparu lors de la suppression du monastère des Franciscains.

Il portait pour épitaphe:

L'an de grâce 1600, le 5 juin, décéda la noble et vertueuse dame Regina de Lassin (*sic*), veuve de feu Orland de Lassus, en son vivant maître de chapelle au service des Princes Sérénissimes de Bavière. R. I. P. *Amen.*

promis, et y ajouter encore une somme quelconque à sa volonté. Le duc, à la requête de la malheureuse Régina[1], qui craignait avec raison les conséquences de cette démarche inconsidérée, fit savoir à son maître de chapelle qu'il devait rester à son service; que s'il faisait une nouvelle demande, elle ne serait pas accueillie, mais qu'il serait libre alors de s'en aller avec congé.

De Lattre ne vécut pas longtemps dans cet état, espèce de mort anticipée; il expira à Munich le 14 juin 1594[2], après « avoir légué une distribution d'aumônes, à perpétuité, à faire chaque année aux pauvres, le dimanche après la Saint-Michel, dans l'hôpital du Saint-Esprit. » Il fonda, aussi à perpétuité, un anniversaire, consistant en deux messes et un *Requiem* en musique, à célébrer, le jour de la Saint Jean-Baptiste, dans l'église de Meising. Après lui, Philippe de Mons resta, dit M. Édouard Fétis, le dernier représentant de cette rayonnante pléiade d'artistes que les Pays-Bas avaient vus naître et qui tenaient le sceptre de la musique en Europe depuis le quatorzième siècle. Sa mort fut donc en quelque sorte le signal de la décadence du génie belge, qui, bientôt énervé, engourdi, abâtardi, comme le fait remarquer fort judicieusement M. de Reiffenberg, sous la théocratie du gouvernement paternel d'Albert et d'Isabelle, subit peu à peu

(1) Cette requête fut remise au duc par la princesse Maximilienne, sa sœur.

(2) M. Dehn cite à l'appui de cette date une lettre de Régina Weckinger à Marie, archiduchesse d'Autriche : « *In dem geheimen Haus,, Hof,, und Staats,, archiv in Wien befindet sich ein Brief von der eigenen Hand der Wittwe des De Lassus, den diese an die Erzherzogin Maria von Oesterreich geschrieben hat, und in welchem sie dieser hohen Frau unter andern Nachrichten auch noch mittheilt : dass Orland De Lassus am* 14 *juny* 1594 *gestorben ist.* »

une complète transformation et finit même par s'anéantir tout à fait avec les institutions démocratiques et la prospérité commerciale du pays.

Les restes mortels de Roland De Lattre furent déposés au cimetière des Franciscains ; on lui construisit, dans l'église de Notre-Dame, un superbe tombeau de marbre rouge, qui fut enlevé lors de l'agrandissement de ce temple, pour être transféré au lieu de la sépulture.

Ce tombeau, haut de deux pieds quatre pouces et large de quatre pieds huit pouces, est divisé dans sa longueur en deux parties ; il contient dans la partie supérieure un bas-relief représentant l'ensevelissement du Christ. On compte sur ce bas-relief sept figures. Dans le fond à droite se dessine Jérusalem, à gauche le Calvaire. Sur la tombe du Christ figure le millésime de MDXCV. Aux deux côtés du bas-relief sont deux cartouches sculptés sur lesquels se lit l'épitaphe suivante, composée par Sébastien Baner, de Haidenhaim :

Orlandi cineres, eheu! modo dulce loquentes
    Nunc mutos, eheu! flebilis urna premit.
Lassæ sunt flendo charites tua funera, Lasse,
    Principibus multum, charæque Cæsaribus.
Belgica quem tellus genitrix dedit ingeniorum,
    Ingeniorum altrix Boja fovit humus.
Corporis exuvias eadem quoque Boja texit,
    Post lustra ac hyemes sena bis acta duas.
Robora, saxa, feras Orpheus, at hic Orphea traxit,
    Harmoniæque duces perculit harmoniâ.
Nunc, quia complevit totum concentibus orbem,
    Victor cum superis certat apud superos.

Dans la partie intérieure du sarcophage, se trouvent, au centre, les armoiries de De Lattre et celles de sa femme. Sur la droite, on compte huit figures de femmes agenouillées; la première a vis-à-vis d'elle un enfant au maillot, la deuxième un écusson écartelé sur lequel on distingue les armoiries de De Lattre et probablement celles du seigneur d'Ach époux de Régina, fille cadette du grand musicien. La première de ces deux femmes est Régina Weckinger, épouse du défunt; la seconde, Régina sa fille. Les six autres, qui portent toutes la coiffure de demoiselles, sont les filles et les petites-filles de De Lattre. Son épouse et sa fille Régina sont seules revêtues de costumes de dames. Au côté opposé sont aussi représentés, à genoux, De Lattre lui-même et neuf fils ou petits-fils.

En 1800, lors de la dévastation du cimetière des Franciscains, ce monument fut sauvé par M. Heigel, artiste du théâtre de la cour, et placé par lui dans son jardin, qui devint depuis la propriété d'une demoiselle Manntich, à laquelle il appartenait encore en 1830. Oublié ensuite et perdu, il fut retrouvé, il y a quelque vingt ans, chez un scieur de pierres, et acheté par le roi Louis I[er] de Bavière (1), qui le fit déposer, en attendant de pouvoir lui donner une autre destination, dans le jardin de l'Académie des Beaux-Arts de Munich, où il est resté jusqu'à ce jour. L'épouse de De Lattre fonda, trois ans après la mort de son mari (vers 1597), pour lui et pour elle, ainsi que pour tous leurs descendants, un obit perpétuel chez les Franciscains.

Ce service funèbre annuel, qui devait être célébré *dans*

(1) *Roland De Lattre*, poëme : OLLA PODRIDA. Mons, Piérart, 1838, pages 14-15.

leurs cloître et église la veille ou le lendemain du jour de St-Vieth, martyr, consistait en une messe, des vigiles et un office pour les morts.

Philippe Bosquier, Henri Delmotte, et mon honorable ami Nicolas Defuisseaux, au nom de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, fondée à Mons le 15 mars 1833, ont successivement exprimé le vœu qu'un monument fût élevé à Roland De Lattre sur une des places publiques de sa ville natale, et moi-même j'ai cru pouvoir m'adresser plusieurs fois aux magistrats de Mons pour obtenir d'eux cet acte de justice et de rémunération :

Qu'attendez-vous encor? Manque-t-il à sa gloire
Quelque nouveau fleuron pour vous forcer d'y croire?
N'a-t-il pas, sur la terre où l'exil l'a jeté,
Assez long-temps langui loin de votre cité?
Pour illustrer vos murs grandis par sa présence,
Le bronze manque-t-il à la reconnaissance?
Les bras font-ils défaut? L'or, servile métal,
Se fond-il dans vos mains devant son piédestal?
Faudra-t-il qu'en un jour de sublime colère
Le denier du passant, l'obole populaire,
Suppléant votre oubli, par un affront flagrant
Ramène malgré vous celui qui fut si grand
Qu'au sol dégénéré qui lui donna la vie,
Trois siècles révolus, l'Europe encor l'envie
Pour l'élever au rang que Dieu lui destina
Près d'Adrien Willaert (1) et de Palestrina?

(1) De Bruges.

Épargnez-vous du moins cet éternel outrage
Pour la gloire de Mons et celle de notre âge,
Et qu'il ne soit pas dit de nous, quand l'étranger
D'après vos actions viendra pour nous juger :
Rien de noble, de beau, ne germe dans leur âme,
L'égoïsme et l'orgueil en ont tissu la trame;
Un seul grand homme, un seul par Dieu leur fut donné,
Eh bien! ils l'ont flétri, proscrit, abandonné!
Que le mépris public sur leur tête retombe :
Honte au fils qui d'un père a repoussé la tombe!

Mons et ses environs (1).

(Voir également l'épilogue de mon poëme ROLAND DE LATTRE, dont il a été parlé page 169, et les journaux de Mons de 1838 à 1851).

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, a mis successivement au concours divers sujets relatifs au grand musicien dont la ville de Mons s'honore :

Année académique 1840-1841. Une scène lyrique, avec accompagnement de piano, sur des paroles extraites, sauf les dix derniers vers, qui sont aussi de moi, du poëme que j'ai publié en 1838.

Année académique 1841-1842. Même sujet.

Lauréat : M. Stevens (Jean-Baptiste), d'Enghien.

Année académique 1841-1842. Le portrait, en pied et de grandeur naturelle, du célèbre compositeur.

Lauréat : M. Wauquier (2) (Étienne Omer Louis Ghislain

(1) Mons. Piérart, 1842, pages 21-22.
(2) La véritable orthographe de ce nom est *Wauquière*.

Joseph), de Cambrai. — Son tableau a deux mètres trente-six centimètres de hauteur sur un mètre soixante-quinze centimètres de largeur.



Année académique 1842-1843. Une statuette, avec piédestal, pouvant servir de modèle pour le monument à élever à Roland De Lattre sur une des places publiques de Mons.

Année académique 1843-1844. Même sujet.

Année académique 1844-1845. Même sujet.

Lauréat : M. Page (Norbert Joseph), de Mons.

Le graveur Veyrat, de Bruxelles, a fait frapper dans cette ville, en 1843, une médaille de bronze du module de cinquante-cinq millimètres, portant d'un côté le nom et le buste de Roland De Lattre, de l'autre ces deux vers dans un écusson :

UN GRAND HOMME EST DE TOUS LES AGES
ET LA RECONNAISSANCE EST DE TOUS LES INSTANTS.
AD. MATHIEU (1).

Au bas de l'écusson se lisent les mots : Né à Mons en 1520. Mort à Munich en 1595 (ainsi le croyait-on alors).

De Lattre figurait déjà en médaille dans la Galerie numismatique des hommes célèbres des Pays-Bas du chevalier Simon (2).

Par suite de mes nombreuses et incessantes démarches, les deux premières locomotives qui ont franchi les remparts de Mons, lors de l'inauguration du chemin de fer en cette ville, portaient, l'une le nom de Roland De Lattre, l'autre celui de Jacques de Guyse. (Un jour viendra peut-être où le même honneur sera rendu à Charles Malapert).

En 1848, le roi Louis de Bavière (3) a fait exécuter à ses

(1) POÉSIES DE CLOCHER. Mons, Piérart, 1846, in-12, page 138. (Présentation au roi du tableau de M. Étienne Wauquière, le 19 décembre 1841, lors de l'inauguration de la station du chemin de fer à Mons).

(2) Les médailles de cette Galerie sont de quarante-sept millimètres.

(3) Qui, sur ma demande (Lettre du 20 novembre 1842), avait déjà fait placer le buste de Roland De Lattre dans le Panthéon qu'il éleva aux grands hommes sous le nom de la Walhala de l'Allemagne.

frais par M. Maximilien Wiedemann, jeune sculpteur bavarois, la statue de Roland De Lattre. Cette statue a été coulée en bronze, à la fonderie royale de Munich, par M. Müller, élève du célèbre Stiegelmayer. Son poids est de quatre cents livres; sa hauteur de onze pieds et demi, mesure de Bavière. De Lattre y est représenté, en costume de son temps, s'appuyant sur un orgue et tenant à la main un rouleau de musique où est gravé le commencement d'un *Kyrie eleison* de sa composition. Sa pose est digne et noble, et son regard exprime la pensée divine qui inspire ses accords. Le piédestal, de marbre gris, porte d'un côté le nom de l'artiste en allemand, en latin et en italien (Roland Lasz, Orlandus Lassus, Orlando di Lasso), et de l'autre cette inscription en allemand : Né à Mons (Hainaut) en l'an 1535 (?), mort à Munich en l'an 1595. Dans la pierre fondamentale du monument est scellée une boîte de plomb renfermant un *fac simile* sur parchemin de la partition des sept psaumes pénitentiaux qui se trouve à la bibliothèque royale de Munich.

La statue de Roland De Lattre a été inaugurée dans la capitale de la Bavière, sur la place de l'Odéon, où se trouvait déjà la statue de Gluck, le 15 octobre 1849, jour anniversaire de la naissance de la reine Marie, et jour de la fête de la reine Thérèse. Toute la cour, toute la capitale assistait à cette cérémonie; un choral du grand maître et une cantate écrite pour la circonstance, mise en musique par M. Buntz, premier maître de la chapelle de la cour, furent exécutés devant le monument, sous la direction de cet habile maëstro, par les musiciens de la chapelle, les artistes du théâtre royal allemand, les trois sociétés philharmoniques de Munich et un grand nombre d'artistes et d'amateurs. M. Buntz et M. le baron de Laroche, grand maréchal de la cour, prononcèrent ensuite deux discours. Le premier rendit hommage au génie de Roland De Lattre, et parla

surtout de son inépuisable fécondité; le second se plut à rappeler les honneurs dont De Lattre a été comblé de son vivant, l'intimité dans laquelle il vécut avec Albert le Magnanime, et les derniers moments pleins d'agitation de cette vie si active.

M. Jules Denefve, de Chimay, directeur de l'école de musique de Mons et de la Société de chant d'ensemble Roland De Lattre, a composé, à propos de cette inauguration, la musique d'une cantate dont les paroles sont de moi (1). La cantate qui fut exécutée à Mons lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Roland De Lattre est aussi de M. Denefve et de moi (2).

Le 25 novembre 1844, une commission de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, commission composée de M. Augustin Lacroix, Camille Wins et de moi, soumit à l'Administration communale de Mons les idées de cette Société sur la statue à élever à Roland De Lattre dans sa ville natale, au rond point du Parc, avec certaines inscriptions et différents emblèmes.

A l'instar de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, la Société Roland De Lattre, fondée à Mons le 11 octobre 1841, résolut, en séance du 14 octobre 1848, d'employer toute son influence pour arriver à faire ériger dans cette ville une statue à son illustre patron. Le 22 novembre de la même année, elle commença une série de concerts qui fournirent les premiers fonds destinés à l'exécution du monument. En 1850, elle obtint de la province un subside de deux cents francs, et un nouveau subside de huit cents francs en 1851.

(1) Givre et Gelées. Bruxelles, Emmanuel Devroye, 1852, pages 164-165.

(2) Senilia. Bruxelles. Emm. Devroye, 1856, pages 37-38.

Le gouvernement s'engagea à entrer pour une somme de dix mille francs au *minimum* dans les frais de ce grand acte de rémunération, et la ville de Mons (17 novembre 1849) pour celle de dix mille francs au *maximum*.

Une Commission, dont les membres furent désignés par l'État et la province, au mois d'août 1850, et par la ville de Mons, au mois de septembre suivant, fut chargée de soumettre aux autorités intéressées les mesures préliminaires à adopter. Cette commission se composait d'un délégué du gouvernement, M. le comte Amédée de Beauffort, inspecteur-général des beaux-arts; d'un délégué du conseil provincial du Hainaut, M. Hippolyte Rousselle ; d'un délégué de l'administration communale de Mons, M. le baron Alfred de Hérissem, échevin; d'un délégué de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, M. Camille Wins; d'un délégué de la Société Roland De Lattre, M. Jean-Baptiste Huriau; de M. Charles Sury, architecte de la ville de Mons, et de M. Antoine van Ysendyck, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de la même ville.

Sur l'avis de cette commission, qui s'est constituée à Mons le 16 janvier 1851, un concours fut ouvert, dès le 11 avril de la même année, pour la présentation d'un modèle de statue de bronze à ériger au centre du parc. Les modèles, plans et devis devaient être remis au secrétariat de l'administration communale avant le 1er juillet de la même année. Chaque statuette-modèle, exécutée en plâtre, devait avoir soixante-quinze centimètres au moins de hauteur et être accompagnée : 1° d'un devis de la dépense pour l'exécution de la statue; 2° du plan général du monument, avec indication de l'élévation et des coupes; 3° d'un métré, avec devis estimatif, du piédestal et des accessoires.

L'œuvre couronnée devait être exécutée par l'auteur, qui était tenu toutefois d'y apporter les modifications qui seraient reconnues nécessaires; une prime de cinq cents francs était promise à l'auteur du projet qui serait regardé comme le meilleur après celui qui aurait été choisi.

Tout faisait donc espérer que la ville de Mons allait enfin voir élever dans ses murs une statue digne du plus illustre, du plus cher de ses enfants; malheureusement, on comptait sans le jury, sans l'admirable système *commissionnel* qui nous régit et auquel Mons devait déjà l'escalier-bastion de Sainte-Waudru, chef-d'œuvre de M. A. Decraene, architecte à Tournay.

Le 16 juillet, un jury spécial, appelé à juger le concours, fut nommé par arrêté ministériel, de concert avec le gouvernement, la députation du conseil provincial du Hainaut et l'administration communale de Mons; il se réunit en cette ville le 19 et fit connaître sa décision le jour même. Ce jury se composait de MM. le comte Amédée de Beauffort, président; C. A. Fraikin, statuaire à Bruxelles; Renard, architecte de la ville de Tournay; Van Ysendyck et Van der Belen, chef de la division des beaux-arts, des lettres et des sciences au ministère de l'intérieur, secrétaire. M. Eugène Simonis, nommé membre de ce jury lorsqu'il était déjà depuis plus d'un mois à Londres, n'avait pu se rendre à son poste. Quatorze statuettes furent remises au secrétariat de la ville avant le terme fixé (1er juillet); l'œuvre couronnée à l'unanimité, ayant pour marque un bémol entre un dièse et un bécarre, et dont l'exécution, d'après le devis, devait coûter dix-neuf mille quatre-vingts francs, est de M. Barthélemy Frison, de Tournay. Le projet reconnu le meilleur après cette œuvre, et qui a mérité la prime de cinq cents francs, porte pour marque un maillet; elle est de M. Joseph Geefs, statuaire, à Anvers.

Le 6 juillet, l'Administration communale de la ville de Mons donna avis que les deux statuettes préférées par le jury seraient exposées à l'hôtel de ville, dans l'ancienne salle du tribunal de police, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi, les 27, 28 et 29 du même mois.



Le 8 septembre, à deux heures de l'après-midi, la première pierre du socle fut posée par son Altesse royale le duc de Brabant, accompagné de son frère le comte de Flandre, en présence de MM. Ch. Rogier, ministre de l'intérieur; Frère-Orban, ministre des finances; E. Van Hoorebeke, ministre des travaux publics; C. Anoul, ministre de la guerre, et des premières notabilités de la province [1].

L'inauguration du monument eut lieu le lundi 23 mai 1853, en présence des autorités et des hauts fonctionnaires de la ville et de la province, au bruit d'une salve de vingt et un coups de canon tirés par la compagnie d'artillerie de la gar-

(1) La pose de cette première pierre devait se faire par le roi lui-même, mais Sa Majesté en a été empêchée par la mort de S. A. R. le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, son frère aîné.

de civique. Vingt sociétés d'harmonie et de chant prirent part à cette cérémonie, que suivit un festival de chant d'ensemble, et firent entendre au pied de la statue la cantate de M. Denefve dont il est parlé plus haut. Avant l'inauguration, une messe de la composition de Roland De Lattre avait été exécutée (onze heures) dans l'église de Sainte-Élisabeth, par la Société lyrique et les élèves de l'école de musique.

Le véritable nom de l'illustre montois ne se trouve pas sur son monument(1), et l'on n'y lit que cette inscription, dont il faut bien laisser la ridicule et honteuse responsabilité à ses auteurs : « Orlande(2) DE LASSUS.... etc.... » [voir plus loin, à la page 191 (3)]. Remarquons seulement que si le grand musicien ne s'appelle pas Roland De Lattre, si l'assertion de Vinchant n'est pas admise en ce point, rien ne prouve que la Belgique et la ville de Mons puissent le revendiquer (4).

Cette inscription ne m'était pas connue lorsque j'improvisai

(1) La hauteur totale du monument est de six mètres soixante-deux centimètres. La hauteur de la statue est de trois mètres; elle a été coulée d'un seul jet chez Charnod, fondeur à Paris, à la fin de décembre 1852.

(2) On donnait le nom d'*Orlandes* aux chansons gaillardes de notre compositeur, et par extension aux orgies, comme les Grecs donnaient le nom d'Orphiques aux dionysiaques et aux bacchanales, parce qu'un Orphée avait contribué à l'institution de ces fêtes. De là l'expression : *Quelle orlande!*

(3) Cette inscription a été placée sur la face antérieure et la face postérieure du piédestal, les côtés ayant reçu dans leurs panneaux deux bas-reliefs de marbre florentin : LA MUSIQUE RELIGIEUSE et LA MUSIQUE PROFANE.

(4) *A propos de l'inauguration de la statue de Roland de Lattre à Mons le 23 mai* 1853. SENILIA, pages 42-45.

à Bruxelles les vers suivants à propos de l'inauguration d'un monument appelé de tous mes vœux :

Une heure! c'est l'instant où le voile se lève,
L'instant où le salue un peuple transporté.
Ainsi devait finir mon poétique rêve.
Tressaille enfin d'orgueil, ô ma vieille cité!

Debout, il est debout sur sa base immobile
L'éternel monument que devançaient mes vœux,
Le bronze triomphal qui d'une main habile (1)
Sortit, légué par nous à nos derniers neveux!

Debout, il est debout après quinze ans d'attente,
Quinze ans de lents efforts, de labeur assidu;
Debout, il est debout dans sa gloire éclatante!
L'immortel exilé nous est enfin rendu.

Laissez faire le temps, vous tous qu'on persécute :
Toujours le doigt d'en haut, perçant l'obscurité,
Marque au cadran divin la suprême minute
Où renaît un grand homme à l'immortalité.

Des plus tristes délais prolongeant le spectacle,
Épaississant la nuit autour de son tombeau,
Vainement s'entassait obstacle sur obstacle
Au lever de ce jour dont l'éclat est si beau;

(1) Ai-je besoin de faire remarquer que je n'avais pas vu le monument lorsque j'ai écrit ces vers, et vaut-il la peine de dire que le piédestal qui le supporte a été dessiné par M. Fumière, de Tournay?

En a-t-il moins brillé ce grand jour de justice,
Éclairant devant lui les âges à venir?
Est-il un nom mortel qui plus haut retentisse
Dans ce jour d'unanime et pieux souvenir?

Montois, concitoyens, que ce jour mémorable
Dans un même transport confonde tous les rangs!
Gage de sympathie et d'amitié durable,
Qu'il cimente l'oubli de nos longs différends!

Il est là sous vos yeux l'aïeul au front sévère,
Nous rappelant aux arts, à la fraternité,
A la paix, aux vertus que chaque homme révère,
A tous les sentiments d'amour, de loyauté.

J'ai cru le voir descendre un moment de sa base
Pour nous embrasser tous, nous prendre par la main,
Et nous dire : — « Ravis dans une pure extase,
Enfants, que vos discords n'aient plus de lendemain!

Au bien-être commun travaillez de conserve,
Et croyez qu'en dépit des triomphes pervers
L'avenir tôt ou tard, comme à moi, vous réserve
Le salaire promis à vos travaux divers.

Dieu pour payer sa dette a le temps et l'espace :
Qu'importe un vain renom par l'intrigue acheté,
Écho qui s'affaiblit de siècle en siècle et passe....
A qui pour sa mémoire attend l'éternité! » —

Il parle, il a parlé, le Dieu de nos annales,
Flambeau des temps anciens, gloire des jours présents.
Qu'expirent à sa voix nos luttes communales!
Qui de nous n'a pas eu ses torts depuis quinze ans?

Le voilà! Place, place au cortége de fête!
Tonnez, canons; chantez notre joyeux refrain,
Vous qui vous avancez votre bannière en tête,
Pour l'abaisser au pied du bronze souverain (1).

Tambours, battez aux champs devant la sainte image.
Chapeau bas, chapeau bas, frères, à son aspect!
C'est au culte des arts que vous rendez hommage :
Que les fronts les plus hauts s'inclinent de respect!

J'étais fou, n'est-ce pas? quand ma voix méconnue
Vous disait : — « Consolez de son destin fatal
L'artiste dont nos chants fêteront la venue;
Qu'il remonte par vous sur son beau piédestal! » —

C'est bien; justice est faite, et mon œuvre accomplie.
Que d'autres maintenant s'en disputent l'honneur!
Pour en être jaloux j'ai l'âme trop remplie
De légitime orgueil, d'ivresse et de bonheur.

Une heure! c'est l'instant où le voile se lève.
Ce triomphe est le mien : j'ai su le conquérir.
Ainsi s'est achevé mon poétique rêve;
Je puis enfin à Dieu rendre grâce et mourir.

(1) La société de chœurs *Roland De Lattre,* qui a si puissamment contribué à l'érection de la statue du grand musicien.

Trois discours ont été prononcés lors de cette inauguration; l'un par M. Louis Troye, gouverneur du Hainaut, l'autre par M. Désiré Dethuin, bourgmestre de la ville de Mons, le troisième par M. le baron de Hérissem, président de la *Commission du monument.*

C'est à tort qu'on a prétendu qu'une médaille avait été faite à cette occasion par M. Hart, graveur à Bruxelles. La médaille dont on a voulu parler a pour auteur M. Léopold Wiener. Elle est du module de cinquante-neuf millimètres environ et représente à l'avers la statue vue de face; au bas se trouve le vers si connu :

Hic ille est Lassus lassum qui recreat orbem.

Le revers est orné d'une couronne de branches de chêne et de laurier, entrelacées; autour se reproduit l'inscription qui figure sur le socle du monument : Orlandε de Lassus, le Prince des musiciens de son temps. Au milieu d'une guirlande se lisent ces mots : Né à Mons, mort à Munich, en 1594. — Cette médaille est de bronze. Il en a été frappé trois exemplaires en argent pour le ministre de l'intérieur, le gouverneur du Hainaut et le bourgmestre de Mons.

Beaucoup de portraits de De Lattre sont connus. Parmi les miniatures du beau manuscrit des *Psaumes de la Pénitence*, etc., [1] faisant partie de la bibliothèque royale de Munich,

(1) Quatre volumes in-fol., reliés en maroquin avec des garnitures, des fermoirs et des serrures de vermeil ciselé et émaillé; manuscrit contenant des miniatures de la plus grande dimension et des lettres historiées d'or et de couleur. Son poids est de vingt-quatre livres. Les miniatures en ont été décrites par le médecin Samuel à Quickelberg. Il s'y trouve des armoiries, des portraits en pied et en buste du duc Albert, de De Lattre, du peintre Jean Mielich, qui a exécuté les miniatures; de Samuel à Quickelberg,

on en trouve un en buste et un autre en pied. (Dans le portrait en pied, De Lattre est représenté tenant de la main droite un rouleau de papier, et de la main gauche son bonnet et ses gants. Il porte au cou, en sautoir, une médaille d'or suspendue à un étroit ruban blanc. Au haut se lit cette devise : « *Loyal jusqu'à la mort.* » Le portrait en buste porte cette autre devise : « *In corde prudentis requiescit sapientia et indoctos quoque erudit.* ») Le MESLANGE publié à Paris en 1570, contient un portrait de De Lattre gravé sur bois. Les LAGRIME DI S. PIETRO en renferment un autre de l'artiste à l'âge de soixante-quatorze ans, — (il porte la date de 1594), — lisez : soixante-douze ans ou 1592. Dans l'Iconographie de Reusner, on en trouve un gravé sur bois, in-8°. Un autre in-4°, gravé aussi sur bois, est ajouté au TRÉSOR in-4° de Robert Ballard, 1594. N. de Larmessin en a gravé un in-4°, en taille-douce. Théodore de Bry et Meyssens en ont publié deux autres également in-4°. La collection de Hawk en renferme un gravé par Caldwal, petit in-4°. Jean Sadeler, notre compatriote, en a dédié un à Roland De Lattre lui-même (1); il a quatre pouces de hauteur sur trois et demi environ de largeur, et porte la date de 1593, avec ces deux vers :

Hic ille est Lassus lassum qui recreat orbem
Discordemque suâ copulat harmoniâ.

Il a été copié, en taille-douce, dans l'ACADÉMIE DES SCIENCES ET

de Mathieu Frishammer, le calligraphe; de Gaspard Lindel, qui a surveillé l'exécution de l'ouvrage; de Georges Seyhkein, orfèvre, qui a fait les garnitures d'argent et de vermeil, et de Gaspard Ritter, le relieur.

(1) *Nobili et eximio Viro Domino Orlando de Lassu, Sereniss. utriusque Bavariæ Ducis Gulielmi musici chori præfecto, Johannes Sadeler, ejusdem Principis chalchograph. observant. ergo sculpsit et dedicavit....*

DES ARTS de Bullart et dans la BIBLIOTHECA BELGICA de Foppens. Il y en a un, gravé sur bois, dans la PROSOPOGRAPHIA HEROUM ATQUE ILLUSTRIUM VIRORUM TOTIUS GERMANIÆ, page 541. Un autre est dans le livre de Paul Freher. Amelingue (ou Ameling), célèbre graveur français, en a publié un beau en taille-douce, qu'il a fait suivre du distique que je viens de citer. M. J. Coomans en a gravé un à l'eau-forte, d'après Bullart, pour son HISTOIRE DE LA BELGIQUE (Gand, J. Rousseau, 1836, in-8°). En 1846, j'en ai publié un dans la BELGIQUE COMMUNALE, dessiné et lithographié par S. Ghemar, d'après Sadeler. Un autre, gravé sur bois, dessiné par M. Étienne Wauquière, d'après son tableau (voir à la page 180), a paru, en 1851, en tête de mon épisode historique : ROLAND DE LATTRE[1]. Celui dont la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand a enrichi cette nouvelle biographie du grand artiste est gravé sur pierre par M. Félix Devigne, d'après une miniature qui m'appartient, mais qui n'est elle-même qu'une reproduction du portrait donné par Sadeler.

M. J.-B. Nothomb, auteur de l'ESSAI HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LA RÉVOLUTION BELGE (Bruxelles, Ode et Wodon, 1833, in-8°), actuellement ministre plénipotentiaire en Prusse, a donné à la Bibliothèque de Mons, par l'intermédiaire de M. F. J. Fétis,

(1) Au risque de commettre une indiscrétion, je ne puis m'empêcher de mentionner ici que M. Wauquière, aujourd'hui directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, n'est pas resté étranger au concours ouvert le 11 avril 1851, et qu'on peut admirer encore aujourd'hui dans un angle bien obscur de son atelier la statuette qu'il y avait envoyée.

Un jour un coq détourna....

(Voir le reste dans la Fontaine, livre I, fable 20.)

une lettre autographe de Roland De Lattre. J'ai moi-même contribué, comme conservateur de cette bibliothèque, à l'enrichir de quelques ouvrages du grand maître.



Ici se termine cette notice, la plus complète qui ait été publiée jusqu'ici, et qui rétablit certains faits sous leur véritable jour. — Roland De Lattre n'en sera pas moins grand, moins poétique, pour n'avoir pas été *enlevé* à trois reprises et n'avoir pas eu à rougir de son père.

Une chose singulière, c'est que Delmotte, malgré sa double qualité d'archiviste de l'État à Mons et de bibliothécaire de cette ville, n'ait eu aucune connaissance des piè-

ces dont je me suis servi pour réfuter l'allégation de Vinchant, quant à la condamnation que le père de notre illustre compatriote aurait encourue comme faux monnayeur; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la manière dont il rend compte de sa prétendue découverte du nom de Roland De Lattre :

« .... Je pensais donc qu'Orland de Lassus était né à Mons en 1530. Les registres des actes de l'état civil de cette ville *pouvaient seuls éclaircir ces questions*, mais le plus ancien de ces registres ne remonte pas au-delà de 1566; ainsi nul espoir de ce côté. Toutefois, je n'adoptais qu'à regret les *données reçues jusqu'à présent* sur Lassus; *une espèce de prévision instinctive* semblait m'avertir que *le hasard* finirait par me servir mieux que les plus laborieuses recherches: *ces pressentiments* ne me trompaient pas.

« *Un jour* que je feuilletais le manuscrit autographe des Annales du Hainaut par De Vinchant, *tout à coup, sous la rubrique:* l'an 1520, *écrite en gros caractères*, je lus, *qu'on juge de ma surprise et de ma joie*, les lignes suivantes: — Fut né en la ville de Mons Orland dit Lassus ,... en la rue dicte Gerlande, à l'issue de la maison portant l'enseigne de la Noire Teste.... Ledit Orland, *qui s'appelait Roland De Lattre*, changea de nom et surnom,... etc.... — Ce passage n'a pas besoin de commentaire; *il éclaircit tout*, *tout absolument*. C'est bien à Mons qu'est né Roland de Lattre, *dont le véritable nom* est ENFIN *connu*; c'est bien à Mons, dans la rue de la Guirlande,... c'est bien en 1520.... Plus de doute, plus de discussion possible sur ces points si naïvement narrés par notre annaliste montois! » (NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR ROLAND DE LATTRE,... etc..., pages 13-16.)

Or, Delmotte cite lui-même, dans une note, page 13, un

passage de Vinchant (édition d'Antoine Ruteau[1]), depuis, longtemps dans les mains de tous ceux qui s'occupent d'histoire. — Mons, Jean Havart, in-fol.), où la merveilleuse découverte est consignée en ces termes exprès : « (1520) Cette année nasquit dans Mons ce tant fameux Musicien Orlande, qui dès sa jeunesse fut enfant de Chœur dans l'église de St-Nicolas,... et après que son père eut receu quelque disgrâce, s'en alla en Italie avec Dom Ferdinand de Gonzague, *où il changea son nom de Lattre*, en celuy d'Orlando di Lasso, qu'il retint depuis.... »

Que dit de plus le manuscrit autographe de Vinchant, année 1520, citée par Ruteau en marge de son livre, page 414, si ce n'est que De Lattre est né dans la rue de la Guirlande, (aujourd'hui des Capucins) à l'issue d'une maison de la rue Grande, portant pour enseigne *à la Noire Teste*, et que la *disgrâce* encourue par son père consisterait en une condamnation comme faux monnayeur?

Comment expliquer cette prévision instinctive, cette confiance au hasard dont parle Delmotte, sa surprise et sa joie, lorsqu'il découvre *tout à coup*, dans le manuscrit de Vinchant, sous la date précise indiquée par Ruteau, un passage que ce dernier a lui-même transcrit, pour ainsi dire, textuellement? L'ouvrage de Ruteau porte la date de 1648, et ce n'est qu'en 1836[2], près de deux siècles plus tard, que Delmotte se

(1) Biographie montoise, pages 253-255.

(2) Déjà, la même année (1836), M. J. Coomans avait inséré dans son Histoire de la Belgique un portrait de Roland De Lattre où ce nom se lit en toutes lettres, il est vrai que deux ans auparavant (le 27 décembre) Delmotte avait fait part de sa *découverte* à la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Qu'on lise donc, si l'on veut 1834; cela ne changera absolument rien à la drôlerie de la chose.

targue de la découverte d'un fait consigné, presque mot à mot, dans la partie du manuscrit de Vinchant éditée par Ruteau ! Comment expliquer l'assertion qu'avant 1836 les registres de l'état civil semblaient seuls pouvoir éclaircir ce fait, et quel sens donner à l'expression du regret qu'éprouvait Delmotte en l'absence de ces registres, de devoir adopter *les données reçues*, selon lui, *jusqu'alors ?...* Comme si tout le monde à cette époque n'avait pas l'ouvrage de Ruteau dans sa bibliothèque ! comme si le véritable nom de notre grand compositeur pouvait être encore un mystère pour qui que ce fût !

Voilà, certes, qui est un peu fort, et je doute que Delmotte ait rien écrit de plus *facétieux*. (Œuvres facétieuses de Henri Delmotte. Mons, Emm. Hoyois, 1841, in-8°).

Adolphe Mathieu,
Membre effectif de la Société, à Bruxelles.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT

EN L'HONNEUR DE

ROLAND DE LATTRE, A MONS,

Le 8 Septembre 1851.

. . . .

« Les princes ayant pris place dans l'enceinte disposée pour la cérémonie, des discours sont prononcés par M. le président de la Commission directrice du monument *(le comte Amédée de Beauffort)*, par

M. le bourgmestre de Mons et par M. le président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

On renferme ensuite dans un coffret :

1° Les *(sic)* monnaies du royaume, en or, en argent et en cuivre *(sic)*, au millésime de 1851 ;

2° Deux exemplaires des médailles frappées en l'honneur de l'illustre musicien montois ;

3° Une copie du procès-verbal imprimée sur des tablettes d'étain.

Ce coffret est introduit dans une pierre évidée qui occupe le centre d'une construction en briques. On recouvre cette pierre d'une forte plaque que l'on scelle immédiatement.

M. le bourgmestre de la ville de Mons présente alors à S. A. R. le duc de Brabant, puis à S. A. R. le comte de Flandre, une truelle d'argent avec laquelle les princes étendent le ciment préparé dans un baquet de palissandre *(sic)*.

MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics, M. le gouverneur du Hainaut et M. le bourgmestre de Mons accomplissent le même cérémonial. Le socle est posé sur la pierre et une plaque de bronze y est scellée sur laquelle sont gravés les mots :

AU NOM DE S. M. LÉOPOLD Ier,

ROI DES BELGES,

S. A. R. LE DUC DE BRABANT

POSE LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT

A ROLAND DE LATTRE,

LE 8 SEPTEMBRE M. DCCC. LI.

En ce moment la Société de chant d'ensemble ***Roland De Lattre***, à laquelle vient s'adjoindre un chœur de six cents chanteurs et instru-

mentistes, entonne, sous la direction de M. Denefve, auteur de la musique, une cantate composée pour la circonstance.

Le procès-verbal de la cérémonie a été clos et signé les jour, mois et an que dessus. »

Le Ministre des Travaux publics,
E. VAN HOOREBEKE.

Le Ministre de l'Intérieur,
CH. ROGIER.

Le Greffier provincial,
A. DUFOUR.

Le Gouverneur du Hainaut,
L. TROYE.

Le Secrétaire,
A. DEMARBAIX.

Le Bourgmestre de la ville de Mons,
D. DETHUIN.

Le Secrétaire,
HIPP. ROUSSELLE.

Le Président de la Commission directrice du Monument,
Comte A. DE BEAUFFORT.

Le Secrétaire perpétuel,
AD. MATHIEU.

Le Président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut,
CAMILLE WINS.

Le Secrétaire,
A. M. J. ALGRAIN.

Le Président de la Société de chant d'ensemble Roland De Lattre,
J. B. HURIAU.

LA PREMIÈRE FONTAINE MONUMENTALE

A AUDENARDE(1).

Lorsque, par le traité de paix signé à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1669, l'Espagne céda à la France les conquêtes que Louis XIV avait faites, pendant la dernière campagne, dans les Pays-Bas espagnols, le monarque français sacrifia des sommes considérables pour rétablir les fortifications de la plupart des villes conquises. Comme Audenarde avait acquis de l'importance sous le rapport stratégique, puisqu'elle formait alors l'extrême frontière des nouvelles possessions de la France, le célèbre ingénieur Vauban fit de cette place un si fameux rempart qu'elle fut réputée inexpugnable; elle reprit

(1) M. J. Ketele a donné, dans les *Vues et monuments d'Audenarde* dessinés et lithographiés, en 1839, par F. Simonau, une description succincte de cette fontaine, d'après une notice publiée en 1829, dans la *Gazette van Gent*, par feu l'archiviste De Rantere et vérifiée, dit-il, sur les comptes de la ville.

Beaucoup de documents historiques, concernant la fontaine, ont échappé à la recherche minutieuse de ces deux hommes laborieux, qui nous ont dévancé dans l'investigation de nos archives locales. Cette lacune jointe à quelques inexactitudes qui se sont glissées dans leur travail, devenu d'ailleurs assez rare aujourd'hui, nous a engagé à publier le résumé des notes que nous avons prises sur la fontaine d'Audenarde, aux pièces originales dans le précieux dépôt de nos archives.

bientôt le surnom de *Petite la Rochelle* que lui avait donné au XVIme siècle l'illustre La Noue.

On a conservé aux archives communales l'avis que fit publier et afficher l'intendant Talon[1] pour l'adjudication au rabais des ouvrages de terre à exécuter pour la défense d'Audenarde, d'après les plans de Vauban. Quoique ce document soit quelque peu étranger à notre sujet, nous le reproduisons volontiers, parce qu'il peut donner une idée des moyens de défense qu'on déploya devant Audenarde.

« Nous Claude Talon, intendant de la ville et chastellenie d'Audenarde, et secrétaire du cabinet du Roy, scavoir faisons, que le 30e jour de juin 1670 en nostre hostel, à deux heures de relever, sera par nous procédé en la présence et par advis de Monsieur de Rosepeire, gouverneur pour le Roy de la ville d'Audenarde, et de Monsieur de Vauban, gouverneur pour le Roy de la citadelle de l'Isle et son ingénieur ordinaire, par adjudication au rabais des ouvrages de terre, savoir: deux bastions à la porte de Gand, l'un du costé de la prairie, et l'aultre derrière les religieuses, appellées les Noires Sœurs, avecq leurs courtines, demy-lune, chemins couverts, glassits et avant-fossez; un aultre à la porte d'Eyne, et un aultre à la gauche de la porte de Bruxelles, aussy avecq leurs chemins couverts, glassits et avant-fossez, lesquels ouvrages Sa Majesté veut et ordonne estre faicts ceste année, pour la fortification de la ville, suivant et conformément les plans et proffilz qui ont esté faicts à cest effect par ledit sieur de Vauban, et aux clauses et conditions par son devis. Et afin que tout le monde soit adverty de

(1) Voir sur Claude Talon, intendant de la ville et châtellenie d'Audenarde, la notice de M. Henri Raepsaet, insérée dans le *Messager des sciences historiques*, année 1849, p. 429.

ce que dessus, avons ordonné et ordonnons que le présent advis sera publié et affiché dans les places publiques et ordinaires de la dite ville d'Audenarde, et fait scavoir ez lieux et villes circumvoisines.

Faict à Audenarde, le 24ᵉ jour de juin 1670. (Sig.) TALON. »

Pendant l'exécution de ces travaux, on découvrit, du côté de la porte de Bruxelles ou de la montagne qui fut alors supprimée, des sources, dont les eaux abondantes et pures attirèrent l'attention de Vauban; avec sa perspicacité ordinaire, il jugea qu'en les réunissant, elles suffiraient pour le service d'une fontaine qui dégorgerait l'eau nécessaire aux besoins de la population et qui, en temps de siége, serait de grande utilité à la garnison. Un devis estimatif en fut aussitôt dressé et remis au magistrat.

Quand, le 29 mai 1671, Louis XIV fit son entrée solennelle à Audenarde, le collége échevinal présenta une requête au roi, tendant à obtenir l'autorisation d'ériger une fontaine à l'usage du public et de recevoir à cet effet un subside du gouvernement. Claude Talon et Vauban appuyèrent cette requête, mais il paraît que le monarque français n'y donna aucune suite, vu que quatre années après, l'administration communale s'adressa de nouveau à Louis XIV, le suppliant de lui octroyer la faculté de doter la ville d'une fontaine publique. Talon et le gouverneur de Chamilly secondèrent le magistrat dans ses démarches, et cette fois le roi chargea Montjoie, inspecteur des eaux, d'aller étudier les cours d'eau et de faire un rapport détaillé sur les ouvrages à exécuter.

Le rapport de Montjoie doit avoir été favorable à l'exécution du plan projeté, car, la même année encore, le roi alloua une somme de 1500 livres parisis pour en entreprendre les premiers travaux.

Bientôt l'ingénieur Champenois arriva à Audenarde pour diriger l'entreprise, et le 3 décembre 1675 on commença à construire à Edelaere quelques réservoirs en maçonnerie (1), munis de tuyaux en bois et en terre cuite pour amener les eaux et les diriger vers la ville.

Pendant qu'on exécuta ces travaux, Claude Talon et l'ingénieur Champenois firent, le 9 juillet 1676, une convention avec Jean Valenne, maître tailleur de pierres à Ath, pour la livraison des pierres de taille destinées à la construction de la fontaine qui décore encore la grande place, en face de l'hôtel de ville. Ces pierres devaient être tirées de la carrière de Maffle, taillées suivant le dessin et les panneaux qui lui furent remis, et livrées à Audenarde dans la première quinzaine, du mois d'août de la même année, au prix de 900 livres, monnaie de France.

Voici la teneur de cette convention :

« Nous Claude Talon, conseiller du Roy en ses conseils, secrétaire au cabinet de Sa Majesté, intendant de police et finances en Flandres, scavoir faisons, que de l'advis et en présence de Monsieur Champenois, ingénieur ordinaire du Roy, conduisant les travaux en ceste ville d'Audenarde, serions convenu avec le nommé Jean Valenne, maistre tailleur de pierre, demeurant à Ath, de ce qui s'ensuyt :

(1) Je certiffie qu'il a esté pris du four de Philipe Le Feure, la quantité de trente deux miliers de briques pour la fontaine, dont une grande partie a esté employée à faire des bassins pour enfermer les sources, et le reste employé au pavement du bassin de dessus la place, à raison de cinq florins et demy le mil, faict en argent de France, la somme de deux cens vingt livres, cy 220 ₶.

Fait à Audenarde, le 2 octobre 1676. (Signé) Champenois. — *Archives communales.*

Scavoir que ledit Valenne promet et s'oblige de faire et parfaire le bassyn de la fontaine d'Audenarde, suivant le dessin et les panneaux qui luy ont esté fourny, consistant premièrement en un grand bassyn de dix huict pieds de diamètre, quatre de hault, compris sa marche qui aura deux pieds de large et huict pouces d'espais.

Outre ce, un autre bassyn, dans le grand, sans ornement,de huict pieds de diamètre et quatre pieds de hault, plus trois pierres rondes, la première ayant de diamètre trois pieds sur un pied et demy de hault; la seconde quatre pieds et demy sur deux pieds de hault, qu'il pourra mettre en deux las, sy elles ne se trouvent pas d'une pièce; la troisième de trois pieds et demy de diamètre de quatorze pouces.

Outre ce, pour le couronnement, quatre pierres ayant de hault trois pieds et demy, sur trois pieds et demy de carré, estant joint ensemble; ce qu'il promet de livrer et achever à la carrière de Mafle, dans le quinsiesme jour du mois d'aoust, le tout bien conditionné, et sujet au rebut en cas que les arrest de pierres soyent escorné ou d'ailleurs mal conditionné, moyennant le prix de neuf cent livres, monnoie de France, qu'on luy promet de payer en trois payement : le premier en commençant l'ouvrage, le second dans le milieu et le troisiesme quand l'ouvrage sera finy.

Fait et passé à Audenarde, en la maison de monsieur l'intendant susdit, par devant moy George Taelman, notaire, le noeufiesme juilet XVI^{c} soixante et seize. Il est ainsy en son original, tesmoin notaire.

(Signé) G. Taelman. »

Toutes ces pierres furent livrées avant la mi-août, et le magistrat paya à Jean Valenne, outre le prix convenu, cent

livres parisis pour le *bassinage* et quatre-vingt-dix livres pour quelques faux frais (1).

Ces pierres furent sculptées par Jean Searmeuse, Adrien Nicaise, Etienne et Abraham Pele et Jean Matis, sous les ordres de Rombaut Pauli, maître sculpteur, à raison d'un demi-écu par journée de travail pour chaque ouvrier (2).

Une autre convention fut faite par Talon et Champenois avec Jacques Saeghen de Lille, pour quatre dauphins à couler en bronze destinés à surmonter la fontaine.

L'acte de convention n'existant pas aux archives d'Audenarde, et le registre aux comptes du 1 mai 1676 au 30 avril 1677 étant égaré, nous ignorons combien ont coûté ces dauphins. Les comptes de l'année suivante nous apprennent que, par ordonnance du 13 juillet 1677, il fut payé à Jacques

(1) Je certiffie que le s[r] Valens a satisfait au marché qu'il avait entrepris de la livrance du bassin de la fontaine d'Audenarde pour lequel on estoit convenust de luy payer la somme de neuf cens livres, sans le bassinage qui se monte à cent livres, fait en tout mil livres. Sur quoy il a rescut sept cens cinquante livres, partant luy reste encor duet la somme de deux cens cinquante livres, cy 250 ₶.

Outre ce, ledict Valens a fait quelques faux frais qu'il fait monter environ à quatre vingt dix livres, ce qu'on peut arester avec luy, cy 90 ₶.

Fait à Audenarde, le 20 octobre 1676. (Sig.) CHAMPENOIS. Cette attestation est suivie d'une ordonnance de payement. — *Archives communales.*

(2) Je certifie que Pauly, M[re] sculpteur, a fait travailler, depuis le dix huict aoust jusqua ce jourd'huy, les nommez M[res] Jean Searmeuse, Adrien Nicaise, Estienne Pele, Abraham Pele et Jean Matis, tailleurs de pierre, qui ont à eux tous la quantité de quatre vingt cinq jours à raison de demy escu par jour, fait en argent de France la somme de cent vingt sept livres dix solz, cy 127 ₶ 10 ß.

Fait à Audenarde, le 13 septembre 1676. (Sig.) CHAMPENOIS. — *Archives communales.*

Saeghen, la somme de 704 livres parisis pour le restant de son marché (1).

Jean Borreman toucha, pour le transport des dauphins de Lille à Audenarde, 48 livres parisis (2).

La première pierre de la fontaine monumentale, à laquelle on donna le nom de *Fontaine royale*, fut posée le 25 septembre 1676, par Claude Talon, au son de la grande cloche et du carillon, et au bruit de la mousqueterie. Le magistrat offrit ce jour là un banquet à ce haut fonctionnaire, qui avait tant contribué à l'érection de la fontaine.

Cette production architectonique fut achevée vers la fin de 1677, et on la couronna d'une gigantesque fleur de lis en cuivre doré, pesant cinquante-trois livres. Elle fut livrée par par le chaudronnier Etienne de Prater, au prix de 99 livres 7 sols 6 deniers parisis (3), et dorée par Simon de Pape, orfèvre à Audenarde, pour la somme de 36 livres argent de France (4).

(1) Payé à Jacques Saeghen, pour le reste des quatre dauphins fait par ledit Saeghen pour l'avandite fontaine, par ordonnance du 13 juillet 1677 et acq[t] 704 ₶ p.

Comptes de la ville, du 1 mai 1677 au 31 octobre 1678.

(2) Payé à Jean Borreman, pour avoir amené les dauphins de la ville de Lille en cette ville, la somme de 48 ₶ p., par ordonnance du 22 avril 1678 et acquit 48 ₶ p.

Comptes de la ville, etc., etc,

(3) Je certiffie que Etienne De Prater, M[e] chaudronnier, a fait une fleur de lie de cuivre pour la fontaine, du poids de cinquante trois livres, à raison de cinq escalins la livre, tout faconné, ainsy que le Roy a cy devant payé, monte à la somme de nonante neuf livres sept solz et six deniers, cy 92 ₶ 7 ß 6 ₰.

Fait à Audenarde, le 2 septembre 1676. (Sig.) Champenois. — *Archives communales.*

(4) Je certiffie que M[e] Pape a doré une fleur de lie qui doit estre

Au rapport de M. Ketele, un jeton aurait été frappé à l'occasion de l'érection de ce monument, il porterait l'effigie de Louis XIV et au revers le modèle de la fontaine avec la légende *Tvit et Ornat.*

Mais M. Edmond Vanderstraeten, dans un article inséré dans la *Revue de la numismatique Belge*(1), révoque en doute l'existence de ce petit monument commémoratif; il croit que M. Ketele aura pris un des nombreux modèles des fontaines, figurées sur les jetons appartenant au siècle de Louis XIV, pour celui de la fontaine d'Audenarde.

Pour nous aussi l'existence de cette pièce paraît fort problématique, non seulement elle ne figure ni dans Van Loon, ni dans aucun des nombreux catalogues et autres ouvrages que nous avons consultés à cet égard, mais, et c'est ce qui est plus concluant, les registres aux comptes communaux dans lesquels, du temps de la domination française, nous rencontrons différents payements faits aux Gobelins de Paris, pour des jetons d'étrennes ou de présents, gardent à ce sujet un silence fort significatif. Nous ne pouvons donc, pas plus que M. Vanderstraeten, croire à la réalité de ce jeton.

Le monument de la fontaine est d'une architecture à la fois

pausée sur la fontaine pour laquelle j'ay faict marché avec luy à la somme de trente six livres, argent de France, cy 36 ff. (Signé) Champenois.

Soit payé à Me Pape pour avoir doré une fleur de lie, la sôme de trente six livres argent de France. Fait le 6 d'octobre 1676. (Signé) P. Odemaer.

Reçu du trésorier Van Verren, douze patacons pour le contenu de cy dessus. Le 8 d'octobre 1676. (Signé) Simon de Pape. — *Archives communales.*

(1) *Existence douteuse d'un jeton relatif à la ville d'Audenarde.* — Tome VI, 2me série.

simple et riche. Il se compose d'un bassin de dix-huit pieds de diamètre sur quatre de hauteur. Au milieu de ce large bassin s'élève, au-dessus du niveau d'eau qui s'y trouve, un roc taillé en jet d'eau, bel échantillon de l'art, au grand siècle, comme dit M. Ketele. La partie inférieure de ce roc forme un second bassin de huit pieds de diamètre, et son couronnement est orné des quatre dauphins dont nous avons parlé plus haut. Ces dauphins, qui font l'admiration des connaisseurs, jettent, les jours de fête, par les mâchoires, des filets d'eau qui s'élèvent à plusieurs pieds de hauteur. Un jet s'échappe alors également d'un mince tuyau qui s'élève entre les larges nageoires horizontales des dauphins; il supporta primitivement une fleur de lis. Quand, par suite du traité de Nimègue, Audenarde passa de nouveau sous la domination espagnole (1679), on remplaça cette fleur de lis par un lion en cuivre doré qui, en 1712, fit place à un triton, sculpté par Josse Bosmans, et qui a également disparu (1).

Si nous pouvons en juger par les réparations que réclama, dès 1678, la conduite des eaux, il est à supposer que les travaux n'avaient pas été exécutés avec tout le soin qu'exige cette opération. Les comptes de la ville, ces documents d'une authenticité irréfragable, nous font connaître que, par ordonnance du 26 avril 1678, il fut payé à Pierre Mannens, la somme de 120 livres parisis pour réparation faite aux con-

(1) Item, betaelt aen Judocus Bosmans, beeltsnyder, de somme van vieren tneghentich ponden paresyse, over het maecken van eenen tritum op de fonteyne binnen deser stede, met de leveryngbe van verfve, loot als anderssints, par specificatie gherectifieert door den werckmeester, ordonnantie van den 25 april 1713 ende acquit *iiijxx xiiij* ℔ p.

Comptes de la ville, du 1er mai 1712 au 30 avril 1713.

duits de la fontaine (1). Par un autre mandement au trésorier, du 25 mai suivant, le même Pierre Mannens toucha encore sur la caisse communale 794 livres 17 sols parisis, pour diverses réparations, mais cette fois à charge d'entretenir la fontaine, à ses propres frais, pendant un an et demi (2).

Lorsque, le 23 mars 1684 et jours suivants, les Français, sous la conduite du maréchal d'Humières et du baron de Quincy, bombardèrent Audenarde, le monument de la fontaine fut fortement endommagé. Jean Valenne entreprit, le 24 mai suivant, de le rétablir dans son état primitif, pour la somme de dix livres de gros, à condition que la ville lui livrât le mortier, le fer, le plomb et les maçons, et qu'elle lui payât trois florins pour frais de déplacement.

Nous laissons suivre ici le texte de cette convention :

« Le 24me du mois de may 1684, sont les bourgmestre et eschevins de la ville d'Audenarde tombés d'accord avecq Jean Valenne, maistre tailleur de pierre, demeurant à Ath, sur le marché aux bestes, scavoir : que ledit Valenne est obligé de réparer la fontaine de cette ville, c'est-à-dire les bassins de la

(1) Payé à Pierre Mannens à bon compte des réparations faites à la fontaine, par ordonnance du 26 avril 1678 et acqt. 120 ₶ p.
Comptes de la ville, du 1 mai 1677 au 31 octobre 1678.

(2) Payé à Pierre Mannens, la somme de trois cents vingt livres parisis à bon compte d'une ordonnance du 25 may 1678, portant la somme de sept cens quatrevingt quatorze livres dix-sept sols parisis, et ce pour diverses reparations faites à la fontaine de cette ville, et á condition qu'il entretiendra lade fontaine, pour ce que regarde son travail, le terme d'un an et demy à commencer ...... par quitt. 320 ₶ p.

Payé à Pierre Mannens, la somme de trois cent cincqte quatre livres dix-sept sols pârs, pour le reste d'une ordonnance du 25 may 1678, pour des reparations faites à la fontaine et à charge de l'entretenir un an et demy, conforme à l'art. cy devant, fo 13, par acqt. 254 ₶ 17 ß p.
Comptes de la ville, du 1er mai au 31 octobre 1678.

dite fontaine, scavoir d'y mettre de nouvelles pierres en la place de celles qui ont esté rompues par le bombardement faict par les troupes françaises, et réparer les autres là où qu'il est nécessaire. Enfin sera obligé de la mettre en l'estat qu'elle at esté auparavant, moyennant livrant par la ville seulement les mortiers, terras, fers, plombs et maçons, et luy payant la somme de dix livres de gros contant, avecq trois florins pour son voyage; et ledit Valenne est obligé de la mettre en l'estat susdit, devant la Fête de S[t] Jean prochain.

Faict à Audenarde, date comme dessus (signé) JEAN VALENNE. »

Deux années après, les sources de la fontaine étant quelque peu taries, le magistrat sollicita et obtint de Charles II, roi d'Espagne, l'autorisation de joindre aux réservoirs d'alimentation les eaux qui parcouraient la prairie nommée *het Rietjen*, située en la commune de Volkeghem, à condition d'indemniser les propriétaires du fonds sur lequel on devait placer des lignes de tuyaux pour réunir ces sources secondaires à celles qui sillonnent le versant de la montagne d'Edelaere.

Voici, d'après l'original se trouvant aux archives communales, ces lettres d'octroi encore inédites :

« Charles, par la grace de Dieu, Roy de Castille, de Leon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Hierusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Gallice, de Maillorcques, de Seville, de Sardaigne, de Cordue, de Corsicque, de Murcie, de Taen, des Algarbes, d'Algesire, de Gibraltar, des isles de Canaries, des Indes tant Orientales qu'Occidentales, des isles et terre ferme de la mer Oceane, Archiducq d'Austriche, Ducq de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres et de

Milan, Comte d'Halsbourg, de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, Palatin de Thirol, de Haynau et de Namur, Prince de Swave, Marquis du St Empire de Rome, Seigneur de Malines et Dominateur en Asie et en Africque. A touts ceux qui ces présentes verront salut: Reçu avons l'humble supplication et requeste des Bourgmaistre et Eschevins de n^{re} ville d'Audenarde, contenant que la source de la fontaine qu'ils ont menné dans n^{re} d^{te} ville, pour la commodité des habitans et de la garnison est presque toutte tarie, de manière quelle ne rende plus aucun eau; et comme les remonstrants ont là aux environs trouvé une autre source ou fontaine dans le village de Volckeghem, nommé en tchiois Trietjen, laquelle ils voudroient conduire dans l'ancien reservoir, ce qu'ils ne peuvent faire sans n^{re} adveu et permission, non obstant le consentement qu'ils nous ont exhibé du propriétaire du fond ou la d^{te} source ou fontaine est scituée, et l'offre qu'ils font d'indemniser ceux par le fond desquels ils seront obligéz de mettre des buses pour la conduite des d^{tes} eaux, ils nous ont très humblement supplié que n^{re} bon plaisir soit de leur accorder lad^{te} permission de se servir de lad^{te} source ou fontaine et d'ordonner à tous ceux qu'il appartiendra de se regler selon ce. Scavoir faisons que Nous les choses susd^{tes} considérées, inclinans favorablement à la req^{te} et supplication des d^{ts} Bourgm^{re} et Eschevins supplians, avons à iceux octroyé, consenty et accordé octroyons, consentons et accordons de grace especiale par ces d^{tes} présentes qu'ils puissent et pourront se servir de lad^{te} source ou fontaine et la conduire dans l'ancien reservoir pour la commodité de nosd^{s} habitans et soldats de lad^{te} garnison, en indemnisant les propriétaires des fonds par lesquels ils seront obligez de mettre les buses pour la conduitte des d^{tes} eaux cy-dessus requis. Si donnons en mandement à nos très

chers et feaux les chef, presidens et gens de nos privé et grand Conseil, et à tous autres nos justiciers, officiers et subjets qui ce regardera, que de cette n^re presente grace et octroy, ils facent, souffrent et laissent lesdits supplians plainement et paisiblement jouir et user selon et en la mesme forme et manière que dit est, sans leur faire mettre ou donner, ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement au contraire, *car ainsy nous plaist il.* En temoing dequoy, nous avons fait mettre n^re grand scel à cesd^tes présentes. Données en n^re ville de Bruxelles, le vingtquatrième du mois de Juillet mille six cent huitante six, et de nos regnes le vingt unième. (Signé) Blon^ret v^t.

Par le Roy en son conseil
(*signé*) A. d'Abremer. »

Les réservoirs et les tuyaux de conduite déjà fortement détériorés de vétusté, furent tout-à-fait détruits par les Français, lorsqu'en 1708 ils dressèrent leurs tentes devant Audenarde. Durant deux ans, la fontaine ne donna plus d'eau à la ville, et les officiers des fortifications ne cessèrent de réclamer pour que dans l'intérêt de la garnison, on rétablit ce moyen puissant de salubrité. Privé, par suite des guerres continuelles, de toutes ressources financières, le magistrat s'adressa, au commencement du mois de mai 1710, au conseil des finances du roi, pour qu'il ordonnât à Gilles Dons, seigneur de Lovendeghem, receveur-général des domaines de la Westflandre, de payer à la ville d'Audenarde trois années de ses rentes arriérées à charge desdits domaines, s'élevant ensemble à 1300 florins par an.

Après avoir reçu l'avis des officiers des fortifications d'Audenarde et du maître fontainier de la cour, il fut ordonné, le

11 septembre suivant, audit Gilles Dons, de payer à l'administration d'Audenarde deux années de ses rentes, pour être employées aux travaux de la fontaine.

Cette requête, avec apostille et appointement, se trouve aux archives de la ville, nous la reproduisons *in extenso*.

A Messeigneurs les Conseillers et Commis des Domaines et Finances du Roy.

« Remonstrant très-humblement les bourgmestre et eschevins de la ville d'Audenarde, que la fontaine, qu'ils ont eue cydevant dans ladite ville pour la commodité singulièrement des soldats et garnison de ladite ville, est entièrement périe et gastée tant par longueur de temps que des campements des trouppes hors la dite ville, d'où elle doit estre menée.

Et comme les remonstrans sont d'intention pour seconder la volonté de Sa Majesté, qu'elle nous a faict connoistre, tant par lettres particulières de son conseil, que par des commissaires venant visiter les ouvrages de ladite ville, de la remettre en bon estat par des ouvrages plus solides et par le moyen de buses de plomb dans la ville, et de plusieurs réservoirs aux champs massonnés et autres perdurables, et à cest effect y faire entrer plusieurs autres sources.

Mais comme la ville ne pourra dans l'estat qu'elle est, ny les habitans, trouver les deniers et moyens nécessaires, à quoy pourtant ils feront tous leurs effors, si ce n'est que V. S. Ill. soyent servies de leur faire payer trois ou quatre années de leurs rentes qu'ils ont à la charge des domaines de Westflandres, pour y estre employés, à quoy il y at autant plus de justice que le sieur Dons de Lovendeghem, conseiller et receveur général desdits domaines, a payé plusieurs autres créditeurs, sans avoir payé un sols, aux remonstrans, cause qu'ils se retiront vers V. S. Ill. ;

Les suppliant très-humblement, considérées que dessus, d'estre servies d'ordonner audit Dons, seigneur de Lovendeghem, de payer aux remonstrans trois années de rentes que la ville a à la charge de son entremise, portant ensemble 1300 florins par an ;

Considéré que l'on employera les deniers audit ouvrage, qui contribuera beaucoup pour la commodité des garnisons et soldats de Sa Majesté. Ce faisant, etc.

Apostille. — L'advis des officiers des fortifications d'Audenarde est en espécial d'informer combien coutera la réparation de la fontaine, mentionnée en cette, pour y estre ordonné.

Fait à Bruxelles, au conseil des finances du Roy, le 15me may 1710.

Appointement. — Rapport faict à leurs Excellences du contenu de cette requeste et des avis y rendus, tant par les officiers des fortifications à Audenarde, que du maistre fontainier de cette cour; ceux du conseil des finances et domaines du Roy ont, pour et au nom de S. M., ordonné et ordonnent par cette à Gillis Dons, conseiller receveur-général des domaines de Westflandres, de payer aux supplians deux canons de leurs rentes qu'ils ont à charge desdits domaines, montantes à treize cents florins par an, pour estre employés à l'effect mentionné en ladite requeste, et parmy rapportant avec cette quittances y servantes, luy seront les payements qu'il aura faits en cette conformité passez et allouez en la dépense de ces comptes, et ainsy qu'il appartiendra par les président et gens de la chambre des comptes du Roy, auxquels lesdits des finances ordonnent d'ainsy le faire sans difficulté.

Faict à Bruxelles, au conseil des dites finances, l'onzième de septembre 1710.

(*Signé*) Blondel, *le vicomte* De Vooght *et* M. Servati. »

A peine ce payement avait-il été effectué, que le magistrat fit construire à Edelaere, le grand réservoir en maçonnerie, nommé *den grooten ontvanger,* qui fut entrepris par François Debleeckere, maître maçon, pour la somme de vingt livres de gros (1). Les débris de tuyaux furent restaurés et rejoints, et les eaux dirigées vers ce nouveau centre d'alimentation. Les conduits en bois et en terre cuite sur le territoire de la ville furent remplacés par des tuyaux en plomb. Les registres aux comptes du 1 mai 1710 au 30 avril 1712 portent en dépenses un total de 7603 livres 3 escalins parisis pour les travaux effectués à la fontaine. Ils furent dirigés par Ignace Deschamps Debur, maître fontenier à Bruxelles; l'administration communale lui paya de ce chef 495 livres 3 sols parisis (2).

Peu de temps après, on commença à établir des lignes de tuyaux répartiteurs dans différents quartiers de la ville. Déjà

(1) Item, betaelt aen Frans Debleeckere f[s] Jans, metser, de somme van twintich ponden grooten, over het maecken van eenen nieuwen ontfanger tot de fonteyne, conforme de bestedynghe van den 16 september 1710, certificatie van werckm[r], ordonnantie van den xiiij february 1711 ende acquit; daer van ghecort elf schellynghen grooten over den prys van dry blauwe schoorren die hy naer de resolutie van het collegie goet ghevonden zyn niet te doen legghen, blyft de somme van *ij[c] xxxiij* ₶ *viij* ß p.

Comptes de la ville, du 1 *mai* 1710 *au* 30 *avril* 1711.

(2) Item, betaelt aen S[r] Ignace Deschamps de Bur, fontainier tot Brussel, de somme van vyf hondert vyf entneghentich ponden twaelf scheld. pars, over twee voyagen ende syn verblyf alhier, tot het gheven die noodige instructien, om de fonteyne te maecken, naer advenantie van vier guldens s'daeghs, in welke somme is begrepen vier en vyftich guldens neghen stuyvers over de leverynghe van tsestich pondt en half coperen craenen tot de voors[de] fonteyne ghebruyckt, par ordonnantie van den xxxi[en] october 1710 ende acq[t]. *v[c] iiij[xx] xv* ₶ *xij* ß.

Comptes de la ville, du 1 *mai* 1710 *au* 30 *avril* 1711.

en 1678, un embranchement avait conduit les eaux aux hospices civils (1); en 1712, des tuyaux furent placés pour faire le service d'une fontaine à la place des Jésuites; l'année suivante on érigea une fontaine monumentale à l'ancien château des ducs de Bourgogne, dit l'hôtel du Gouvernement, servant alors à caserner les troupes, et en 1717 on éleva encore une fontaine à l'usage du public au *Pirlepyn*, près du quai vulgairement appelé het *Spey*.

Nous ne trouvons aux archives de la ville qu'un seul document concernant la construction de la fontaine à la place des Jésuites. C'est un passage du registre aux comptes du 1er mai 1712 au 30 avril 1713. Il consigne un payement de 28 livres parisis, fait à Jean-Baptiste van Rekendaele, d'Audenarde, pour une cuvette en pierre de taille placée à la base de ce monument (2).

Quant aux corps d'architecture qui servirent pour l'écoulement des eaux des deux autres fontaines, nous en avons trouvé, aux archives communales, le dessin au trait.

Celui de la fontaine de l'ancien château des ducs de Bourgogne est annexé à un acte de convention faite entre le magistrat et Pierre Lenbourg, d'Ecaussines, pour la livraison

(1) Payé à Pierre Mannens pour avoir couchée et achevée la fontaine courant du marché à l'hospital, la somme de cincq cens cincquante deux livres quatorze sols p., à condition que ledit Mannens ne prétendra de ses voyages par luy faits au regard de ladite fontaine et autres debvoirs, par ordc du ii janvier 1678 et acqt. 552 ℔ 14 ß p.

Comptes de la ville, du 1 mai 1677 au 31 octobre 1678.

(2) Item betaelt aen sieur Jan Baptiste Van Rekendaele, afghegaen aermmeester van sinte Walburghe kercke, binnen deser stadt, de somme van acht en twintich ponden parisis, voer de leveringhe van eenen steenen back tot de fontaine op het pleyn van de Eerw. Paters Jesuiten, par ordtie van den 24 january 1713, ende acqt *xxviij* ℔ p.

Comptes de la ville, du 1er mai 1712 au 20 avril 1713.

des pierres bleues destinées à la décoration de cette fontaine[1]. Ce monument consistait en un piédestal carré surmonté d'une vasque en granit d'Écaussines, ornée d'un dauphin qui jetait l'eau par les mâchoires.

L'autre dessin, c'est-à-dire celui de la fontaine du *Pirlepyn*, est joint à une ordonnance de payement[2]. Il repré-

(1) Den onderschreven Pieter Lenbourg, Mre steenhouder, woonende tot Eschussiens, bekent, date deser, veraccordeert te syn, met degeenen van het Magistrat der stadt Audenaerde, ten causen van de leveringhe van een bassin ende pedestael van vier voeten hoogge ende vier voeten wyt van gheslepen blauw steen om ghestelt te worden in het gouvernement, de selve leverynghe te doen ter plaetse alwaer het werck ghepreparëert ende den stene ghetrocken wordt, omthier en lesten december naest commende, ende moeten deselve heeren al tselve doen haelen ende vrechten thunnen costen, dus is den annemer verobligiert het werck te commen stellen ter ghedestineerde plaetse hem an te wysen, in conformiteyte van het model gheparapheert ende hem in handen ghestelt, welck accord anghegaen is voor de somme van een hondert vier en twintig guldens, ende de nourriture gratis van den aennemer als hy het werck sal commen stellen, de betalynghe te doen ten daghe van de leverynghe. — Actum desen 21 july 1713 in het collegie. (Signé) Pierre Lenbourg. — *Archives communales*.

Item, betaelt aen Pierre Lenbourg, Mer Steenhauder, woonende tot Eschussiens, de somme van een hondert vier en twintich guldens, over de leverynghe van een bassyn ende pedestaele van vier voeten hooghe ende vier voeten wyt van gheslepen blauw-steen, om ghestelt te worden in het gouvernement, volgens de bestedynghe in het collegie ghedaen den 21 july 1713, mits sgaerders noch twee guldens veerthien stuyvers voor syn deffroy int stellen van het werck, par ordonnantie van den 4en october 1713 ende acquitten tsaemen in ponden parisis. *ijc liij* ₶ *viij* ß p.

Comptes de la ville, du 1 *mai* 1713 *au* 30 *avril* 1714.

(2) Gelieve myn ed. heeren borghemeester ende schepenen der stadt Audenaerde te verleenen ordonnantie van betalinghe ten laste van hemlieden tresorier ende in profyte van Pieter De Roo, steen-

sente un bassin de forme octogone; au centre de ce bassin s'élève un support avec base et corniche soutenant la statue de Neptune. Le Dieu de la mer tient de la main gauche son trident doré et a le pied droit appuyé sur la tête du dauphin d'où l'eau jaillit.

Pierre de Roo, tailleur de pierres à Bolleghem, entreprit de livrer ce bassin et le support pour la somme de quatorze livres de gros(1). Le tout fut sculpté par Pierre Coppens, de Gand (2), et peint à l'huile par François Vandenabeele (3).

houder tot Bolleghem, van de somme van viersthien ponden grooten sterck geld over de leveringhe van den back ende pedestael van arduyn steen, tot de fonteyne up het Pierlepyn an het Spey, daer in begrepen de waghevrecht, conforme het model ten deze gevoegt ende ingevolghe de verbale conventie ende naer rapport in het collegie geagregeert ende ghemaekt. — 17 september 1717. — Suit une ordonnance de payement. — *Archives communales.*

(1) Item, betaelt an Pieter de Roo, steenhouder tot Baeleghem, de somme van een hondert ses en tnegentich pond pars, over de leverynghe van den back ende piedestael van arduyn steen tot de fonteyne op het Pierlepyn an het Spey, daer in begrepen de waeghevrecht, par ord^tie van den 17^en september 1717 ende acq^t. *j^c iiij^xx xvj* ₶ p.

Comptes de la ville, du 1 *mai* 1717 *au* 30 *avril* 1718.

(2) Item, betaelt aen Sr Jacobus Coppens, beeltsnyder, de somme van seven ponden vier schel. pars, over eene voyage by hem ghedaen naer Baeleghem tot het besteden van den arduyn noodigh tot het maecken van de fonteyne op het Spey, par ordonnantie van 21 meye 1718 ende acquit, dus *vij* ₶ *iiij* ß p.

Registre aux comptes du 1 *mai* 1718 *au* 30 *mars* 1719.

(3) Item, betaelt aen Francois Vandenabeele, schilder, de somme van vier en dertigh ponden pars. over het schilderen van de posture ende bacq van de fonteyne op het Spey, leveringhe van de olie als anderssints, par specificatie gherectificeert door den werckmeestere, ordonnantie van den twaelfsten july seventhien hondert en achthiene ende acquit, *xxxiiij* ₶ p.

Item.

De ces trois derniers monuments, il ne reste plus le moindre vestige. Celui de la place des Jésuites fut démoli en 1796. Trente ans après, c'est-à-dire en 1826, on y érigea la fontaine monumentale que nous voyons encore de nos jours. Celui de l'ancien château des ducs de Bourgogne fut détruit à une époque que nous ignorons; et le troisième, celui du *Pirlepyn*, fut reconstruit en 1778, sur les plans des architectes Vandenhende en Vandermeersch, et disparut totalement, il y a trois ans, pour faire place au beau monument que la ville éleva en mémoire de notre reine bien-aimée.

Vers la fin du dernier siècle, le grand bassin de la fontaine royale, construit comme le reste du monument en pierres blanches de Maffle, était déjà considérablement endommagé par les dégats que le temps occasionne à toute pierre tendre surtout lorsqu'elle est entrée dans la construction d'un monument qui doit servir à un usage domestique. En 1788 les échevins résolurent de renouveler ce bassin en pierres bleues d'Ecaussines, moins susceptibles de détérioration. Cette reconstruction fut entreprise par Jean-Joseph Adam, tailleur de pierres à Ecaussines, pour la somme de 735 florins de Brabant, avec la réserve stipulée dans la soumission qui suit :

« Soumission donnée de part le soussigné, savoir : les pierres bleus venant du cru d'Escassinnes pour servir à l'entour de la fontaine, située actuellement sur la place d'Audenarde, forme, façon et profil d'aujourd'hui, au pariage à mes fraix et aussi un ou deux ouvriers tailleurs des pierres pour faire leur service et assister les maçons pour les placer, sans y comprendre autres ouvriers ni matériaux, ni bois, ni cordage, le tout pour le prix de sept cent et trente-cinq florins arg^{t}. c. de B^{t}.

Fait et donné à Audenarde, le 27 juin 1788. (Sig.) J. Adam.

B[re] ende schepenen der stad Audenaerde, ordonneren d'heer Jaques De Raedt, hemlieder tresorier, te betalen aen S[r] Jan Joseph Adam, meester steencapper tot Ecoussine, de somme van seven hondert vyf en deertigs gul[s] courant, over de leveringge van den nieuwen fontyn back, by hem gedaen voor de groote fontyne, staende op de groote merct, binnen dese stad, conform dentreprise by hem gedaen den 27 juny 1788.

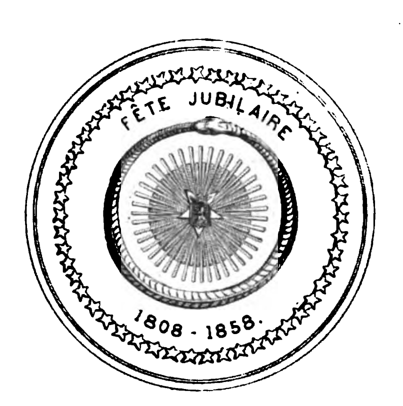
Actum in tcollegie den 25 october 1788. (Signé) J. Deraedt, J. J. Vanderdonckt. Par ord[ie] als boven, B. F. Van Veeren.

Pour acquit (signé) Jean Joseph Adam. »

Lorsque, sous le gouvernement hollandais, on éleva les fortifications actuelles d'Audenarde, le cours des eaux fut, par suite du creusement des fossés du côté d'Edelaere, interrompu pendant les années 1824 et 1825, mais, lorsque ces travaux furent terminés, l'administration communale remplaça les lignes de tuyaux en bois et en terre cuite qui déversaient les eaux dans la ville, par des aqueducs et des conduits en fonte, ce qui rendit la masse d'eau si abondante que les deux fontaines publiques alors existantes en versaient dix-neuf litres par minute. Ce grand volume d'eau engagea le conseil de régence à reconstruire, l'année suivante, la fontaine de la place des Jésuites, qui n'est qu'un pilier massif avec parements en pierres d'Ecaussines, surmonté d'un lion tenant un écusson aux armes de la ville.

Edouard Van Cauwenberghe,
Membre correspondant à Audenarde.


SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE DE GAND.


FÊTE JUBILAIRE
1808 - 1858.

CINQUANTIÈME

ANNIVERSAIRE

DE LA FONDATION

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE,

DE GAND.

La Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand ayant à célébrer en 1858 le *cinquantième anniversaire* de sa fondation, résolut de le faire d'une manière digne de son glorieux passé. Plusieurs fois déjà les membres résidants avaient témoigné le désir de voir réunir à Gand les confrères étrangers, afin de cimenter par une connaissance personnelle les liens de confraternité que l'affiliation a établis entre eux. Le Conseil d'administration de la Compagnie crut le moment propice, et se proposa de profiter de la célébration jubilaire pour opérer cette réuion, en appelant les membres effectifs, honoraires et correspondants à un CONGRÈS ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE, le premier qui ait été tenu en ce pays.

INVITATION

ADRESSÉE AUX MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE DE GAND.

M

Le 21 Septembre 1858 la SOCIÉTÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS ET DE LITTÉRATURE de Gand comptera cinquante années d'existence, consacrées à l'encouragement et au développement progressif des arts et des lettres.

La Société a résolu de fêter dignement ce cinquantième anniversaire; dans ce but elle adresse à tous ses membres, tant belges qu'étrangers, l'invitation de se réunir à Gand, le Dimanche 19 et le Lundi 20 Septembre prochain, pour assister aux SOLENNITÉS DE CE JUBILÉ MI-SÉCULAIRE, et y tenir un CONGRÈS ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE.

Le Congrès aura lieu pendant les deux jours. Il se prolongera d'une troisième séance (le Mardi 21 Septembre), si l'importance des travaux l'exige.

Les travaux du Congrès embrasseront toutes les questions essentielles qui concernent l'art plastique et l'archéologie, telles que *l'iconographie*, *l'esthétique*, *l'allégorie*, *les méthodes* et *les procédés techniques*, etc.; — *l'histoire de l'art dans*

l'antiquité, au moyen-âge et *à l'époque de la renaissance.*

Nul ne pourra prendre la parole sans l'autorisation du Président du Congrès. Le temps accordé pour chaque discours, dissertation ou lecture est limité à vingt minutes, à moins de décision contraire du bureau.

Les débats seront recueillis par un sténographe, et publiés, s'il y a lieu, avec les discours et les dissertations, dans le *Compte-rendu des séances du Congrès*, sous la direction du comité de publication de la Société.

Les membres effectifs, correspondants et honoraires de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* sont priés de donner, le plus tôt possible, leur adhésion au CONGRÈS ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. Ceux qui se proposent d'y prendre la parole feront connaître, avant le 30 Août, au Secrétaire de la Compagnie, les sujets qu'ils ont l'intention de traiter, afin que le Comité organisateur puisse immédiatement arrêter le programme, où l'on indiquera l'heure, l'ordre et la durée des séances, les noms des orateurs et les matières qui feront l'objet de leurs dissertations.

Chaque adhérent recevra un exemplaire de ce programme. Les membres étrangers payeront, en retirant chez le secrétaire de la Société leur carte d'admission aux séances du Congrès, une rétribution de cinq francs, qui leur donnera droit au *Compte-rendu des séances*, ou de dix francs, s'ils désirent recevoir aussi la *Médaille commémorative.*

Les membres domiciliés à Gand ne payeront point de rétribution d'entrée au Congrès; ils en recevront le *Compte-rendu.*

Il leur est facultatif de souscrire à la *Médaille commémorative*.

Les personnes invitées, étrangères à la Société, sont également exemptes de rétribution.

Le COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS est composé des Président, Vice-Président et Secrétaire de la Société, ainsi que des Directeurs des trois sections. — A l'ouverture du Congrès il fonctionnera comme bureau provisoire, et sera présidé par M. le Bourgmestre de Gand, Président d'honneur.

Dès que le Comité organisateur aura ouvert le Congrès, les membres adhérents, présents à la séance, constitueront le BUREAU DÉFINITIF. — Il se composera d'un *Président*, de deux *Vice-Présidents*, de deux *Membres* et de deux *Secrétaires*.

Après la clôture des séances, le Bureau remettra au Conseil d'administration de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* les procès-verbaux, la correspondance et tous autres documents concernant le Congrès; les livres et les objets d'art qui auront été adressés ou offerts à l'assemblée.

Les Académies et Sociétés correspondantes de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* sont invitées à se faire représenter au Congrès par un ou plusieurs de leurs membres.

Les confrères adhérents et les délégués de ces institutions seront reçus le Dimanche 19 Septembre, à 10 heures du matin, dans la salle des séances de la Société, à l'Hôtel-de-Ville.

A onze heures s'ouvrira le CONGRÈS ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE, dans la salle du trône, à l'Hôtel-de-Ville.

Le soir, à 9 heures, VISITE AUX RUINES DE L'ABBAYE DE

St-Bavon. — Ces ruines remarquables seront éclairées à la lumière électrique et aux feux de Bengale.

Le Lundi 20 Septembre, à trois heures de relevée, dans la rotonde de l'Université, SÉANCE SOLENNELLE de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.* Dans cette séance se fera la remise des médailles remportées dans les derniers concours de la Société, et s'exécutera, par la Société royale des Chœurs de Gand, la *cantate* couronnée au concours musical de 1858.

A six heures du soir, BANQUET, dans les salons du Grand-Théâtre.

Des mesures seront prises pour procurer aux Membres du Congrès l'entrée dans les établissements publics et dans les principales sociétés de la ville.

Arrêté en séance générale, le 15 Juin 1858.

LE BOURGMESTRE DE GAND,
Président d'honneur du Comité organisateur,
Ch. de Kerchove.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

Ph. Van de Velde, conseiller à la Cour d'appel, *Président honoraire.*
L. Roelandt, prof. à l'Univ. et memb. de l'Acad. de Belgique, *Président.*
Pr. Van Duyse, archiviste, corr. de l'Acad. de Belgique, *Vice-Président.*
Edmond De Busscher, membre de l'Acad. de Belgique, *Secrétaire.*
Pol. Vandermeersch, archiviste provincial, *Secrétaire-adjoint.*
Ed. Van Damme-Bernier, conseiller provincial, *Trésorier.*
H. Vandervin, peintre-restaurateur du Musée, *Archiviste.*
Ferd. Vanderhaeghen, bibliographe, *Archiviste-adj. et Bibliothécaire.*

LES DIRECTIONS DES SECTIONS.

Section des Arts plastiques.

FÉLIX DEVIGNE, peintre, prof. à l'Académie de Gand, *Directeur.*
TH. CANNEEL, peintre, prof.-directeur à l'Académie, *Vice-Directeur.*
P. GOETGHEBUER, ancien prof. d'architecture à l'Acad. } *Directeurs-adj.*
AD. PAULI, prof. d'architecture à l'Académie, }
JEAN LAMMENS, peintre, prof. à l'Académie, *Secrétaire.*

Section musicale.

Baron HEYNDERYCX, ancien sénateur, *Directeur.*
ANDRIES, directeur-hon. du Conservatoire de Gand, *Vice-Directeur.*
F.-AUG. GEVAERT, compositeur, } *Directeurs-adjoint.*
V[te] CH. DE CLERQUE-WISSOCQ, compositeur, }
Chevalier FR. HEYNDERYCX-DE VOLDER, *Secrétaire.*

Section de Littérature, Histoire et Archéologie.

FRANS RENS, littérateur, *Directeur.*
Baron JULES DE SAINT-GENOIS, prof.-biblioth. de l'Université de Gand, membre de l'Académie de Belgique, *Vice-Directeur.*
PH. BLOMMAERT, littérateur, } *Directeurs-adjoint.*
PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, littérateur, }
PRUDENT VAN DUYSE, littérateur, *Secrétaire.*

ADHÉRENTS

AU

CONGRÈS ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

ET AUX

FÊTES JUBILAIRES.

MM. **ED. DE JAEGHER**, gouverneur de la province de la Flandre-Orientale, membre honoraire protecteur de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.

CH. DE KERCHOVE-DE LIMON, bourgmestre de Gand, membre honoraire protecteur, président d'honneur de la Commission organisatrice du Congrès.

PH. VAN DE VELDE, conseiller à la Cour d'appel de Gand, président honoraire de la Société.

L. ROELANDT, architecte, membre de l'Académie de Belgique, président effectif de la Société.

PR. VAN DUYSE, archiviste communal, correspondant de l'Académie de Belgique, vice-président de la Société.

EDMOND DE BUSSCHER, archiviste du Conseil de Flandre, membre de l'Académie de Belgique, secrétaire-général de la Société.

POLIDORE VAN DER MEERSCH, archiviste provincial à Gand, secrétaire-adjoint de la Société.

EDOUARD VAN DAMME-BERNIER, conseiller provincial, trésorier de la Société.

HENRI VANDERVIN, peintre restaurateur du Musée de Gand, archiviste de la Société.

FERD. VAN DER HAEGHEN, bibliographe, archiviste-adjoint et bibliothécaire de la Société.

MM. FÉLIX DE VIGNE-AVÉ, peintre d'histoire, prof. à l'Académie de Gand, directeur de la section plastique de la Société.

TH. CANNEEL, peintre, professeur-directeur de l'Académie de dessin, sculpture et architecture à Gand, vice-directeur de la section plastique de la Société.

P.-J. GOETGHEBUER, ancien prof. d'architecture à l'Académie de Gand, directeur-adj. de la section plastique de la Société.

AD. PAULI, architecte communal, professeur-directeur de l'Académie de Gand, directeur-adjoint de la section plastique de la Société.

J.-B. LAMMENS, peintre, professeur à l'Académie de Gand, secrétaire de la section plastique de la Société.

Baron F. HEYNDERYCX, ancien sénateur, directeur de la section musicale de la Société.

J. ANDRIES, directeur-honoraire du Conservatoire de Gand, vice-directeur de la section musicale de la Société.

F.-A. GEVAERT, compositeur, directeur-adjoint de la section musicale de la Société.

Vicomte CH. DE CLERQUE-WISSOCQ, compositeur, directeur-adjoint de la section musicale de la Société.

Baron FR. HEYNDERYCX-DE VOLDER, secrétaire de la section musicale de la Société.

FRANS RENS, littérateur flamand, directeur de la section de littérature, histoire et archéologie de la Société.

Baron JULES DE SAINT-GENOIS, professeur-bibliothécaire à l'Université de Gand, membre de l'Académie de Belgique, vice-directeur de la section de littérature, histoire et archéologie de la Société.

PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, littérateur-archéologue, directeur-adjoint de la section de littérature, histoire et archéologie de la Société.

PH. BLOMMAERT-MASSEZ, littérateur, directeur-adjoint de la section de littérature, histoire et archéologie de la Société.

MEMBRES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ.

MM. C.-A. COLINEZ, conseiller à la Cour de cassation, à Bruxelles, ancien vice-président de la Société.

AD. QUETELET, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Belgique.

J.-P. BRAEMT, graveur de la Monnaie de Bruxelles, membre de l'Académie de Belgique.

H.-G. MOKE, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie de Belgique.

Chanoine J.-J. DE SMET, à Gand, membre de l'Académie de Belgique.

MANILIUS, à Gand, membre de la Chambre des Représentants de Belgique.

Baron J. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, conseiller à la Cour d'appel de Gand.

I. VAN TOERS, secrétaire de l'Université de Gand.

ALB. GHELDOLF, littérateur, juge au tribunal civil de Gand.

Vicomte BARRÉ DE COMMOGNE, littérateur, à Gand.

EDOUARD DEVIGNE, peintre-paysagiste, à Gand.

PIERRE DEVIGNE-QUYO, statuaire, professeur-directeur à l'Académie de Gand.

DUHAMEL, directeur de l'École moyenne de l'État, à Gand.

EDM. VANDERVIN, directeur et prof. à l'Athénée de Gand.

LOUIS MINARD, architecte, conseiller communal, à Gand.

J. VAN HOECKE, prof. d'architecture à l'Académie de Gand.

JULES HUYTTENS, littérateur-archéologue, à Gand.

ERNEST VAN LOO, peintre, membre de la direction de l'Académie de dessin, sculpture et architecture de Gand.

CHARLES ONGHENA, graveur au burin, à Gand.

VAN BEERLERE-CASIER, peintre-amateur, à Gand.

LOUIS SCHEPENS, peintre, directeur de l'École de dessin industriel, à Gand.

MM. J.-F. LECOUVET, littérateur, professeur à l'Athénée de Gand.
J.-B. VELLEMAN-KESTELOOT, architecte, à Gand.
L. GÉRARD, ingénieur, inspecteur du cadastre, à Gand.
N. D'HUYVETTER, conservateur du Musée de Gand.
FRANK, sculpteur-statuaire, à Gand.
C.-H. VAN BOEKEL, littérateur flamand, à Gand.
C.-A. SERRURE, avocat et littérateur, à Gand.
L. DE CURTE, architecte, à Gand.
LOUIS KUFFERATH, compositeur de musique, à Gand.
AD. MATHIEU, poète et littérateur, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, correspondant de l'Académie de Belgique.
GUILLAUME GEEFS, statuaire, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
JOSEPH GEEFS, membre de l'Académie de Belgique, prof. de sculpture à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

MEMBRES HONORAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Comte J.-B. D'HANE-DE POTTER, sénateur, vice-président de la direction de l'Académie de Gand.
J.-B. DE POTTER-SOENENS, propriétaire, à Gand.
T'KINDT-DE NAEYER DE ROODENBEEK, ancien représentant, membre du Corps diplomatique, à Gand.
ED. STEVENS, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, à Bruxelles.
EUG. VAN DER BELEN, directeur de la division des sciences, des lettres et des arts au ministère de l'intérieur, à Bruxelles.
J.-B. BIVORT, directeur, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, à Bruxelles.
HIP. ROUSSELLE, conseiller provincial, président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

MEMBRES CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ.

MM. FR. FÉTIS, directeur du Conservatoire à Bruxelles, membre de l'Académie de Belgique.

L.-P. GACHARD, archiviste-général du royaume, à Bruxelles, membre de l'Académie de Belgique.

NICAISE DE KEYSER, peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Académie de Belgique.

J. KERVYN DE LETTENHOVE, littérateur, à Bruges, correspondant de l'Académie de Belgique.

ED. ROMBERG, directeur des affaires industrielles au ministère de l'intérieur à Bruxelles.

H. PARTOES, architecte à Bruxelles, membre de l'Académie de Belgique.

Chev. LÉON DE BURBURE, compositeur de musique, secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

XAVIER HEUSCHLING, chef du bureau de statistique au ministère de l'intérieur, à Bruxelles.

ERIN CORR, graveur au burin, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Académie de Belgique.

RENIER CHALON, correspondant de l'Académie de Belgique, président de la Société de Numismatique, à Bruxelles.

L. ALVIN, conservateur de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

A. CASTEL, ingénieur à Saint-Lo, ancien secrétaire de la Société Académique de Bayeux (France).

N. VANDERHEYDEN, généalogiste, secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Chev. DE LEBIDART DE THUMAIDE, littérateur, magistrat honoraire de 1re classe, à Liége.

HENRI CONSCIENCE, littérateur flamand, commissaire de district, à Courtrai.

HENRI RAEPSAET, littérateur, juge-de-paix à Lokeren.

MM. ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Liége, président de l'Institut Archéologique liégeois.

ULYSSE CAPITAINE, littérateur, secrétaire de la Société d'Émulation pour les sciences, les arts et les lettres, à Liége.

TH. STALLAERT, peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Tournai.

OCTAVE DELEPIERRE, littérateur belge, consul-général de Belgique, à Londres.

Chanoine VANDEPUTTE, littérateur, curé-doyen à Poperinge.

ADOLPHE SIRET, poète et littérateur, correspondant de l'Académie de Belgique, à St-Nicolas.

ED. LE GRAND DE REULANDT, littérateur, à Ostende.

AUGUSTIN LACROIX, archiviste et littérateur, à Mons.

CROQUISSON, architecte provincial, à Courtrai.

SCHADDE, architecte, professeur à l'Académie d'Anvers.

CH. WAUTERS, peintre d'histoire, à Bruxelles.

CLEMENS WYTSMAN, littérateur et compositeur de musique, à Termonde.

JOS.-ALB. ALBERDINGK THYM, littérateur, à Amsterdam.

LOUIS DE TAEYE, peintre d'histoire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers.

ED. VAN EVEN, littérateur, archiviste, à Louvain.

HENRI LEYS, peintre d'histoire, membre de l'Académie de Belgique, à Anvers.

LÉOPOLD DEVILLERS, archiviste et littérateur, secrétaire du Cercle Archéologique de Mons.

THÉOPHILE LE JEUNE, littérateur, à Estinnes-au-Val.

Dr EMILE FRENSDORF, littérateur, à Berlin.

W.-H. JAMES WEALE, archéologue anglais, à Bruges.

P. FISCHBACH, littérateur, juge-de-paix, à Bemsberg (Allemagne).

MM. A. CHARMA, professeur de philosophie à la faculté de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

AIMÉ PARIS, professeur de mnémotechnie, à Lyon.

J. MEGANCK, peintre d'histoire, à Bruxelles.

ED. VAN CAUWENBERGHE, littérateur, à Audenarde.

L.-J.-E. KEULLER, littérateur, à Venloo.

EDMOND RONSSE, littérateur, archiviste communal à Furnes.

VICTOR DERODE, littérateur, président de la Société des Sciences, Arts et Lettres de Dunkerque.

JOSEPH CARLIER, littérateur, à Paris.

GUFFENS, peintre d'histoire, à Anvers.

SWERTS, peintre d'histoire, á Anvers.

THOMAS DONALDSON, architecte, professeur au Collége universitaire de Londres.

ED. FÉTIS, conservateur-adj. de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.

Docteur WAP, littérateur, à Delft.

A. VAN LEE, littérateur, à Amsterdam.

JULES BRETON, peintre d'histoire, à Courrières (France).

DANCOISNE, numismate à Henin-Liétard (France).

ALEX. SCHAEPKENS, peintre et littérateur, à Maesticht.

TERNINCK, littérateur-archéologue, à Bois-Bernard, lez-Arras.

ALEXANDRE GODIN, littérateur, archiviste, secrétaire de l'Académie des Sciences, des Arts et des Lettres d'Arras.

ADHÉRENTS ÉTRANGERS A LA SOCIÉTÉ.

MM. AUG. DE COCK, échevin et conseiller provincial, à Gand.

GUSTAVE CALLIER, prof. de l'Université et échevin, à Gand.

AMAND DE LEU, échevin, à Gand.

DE MAERE-LIMNANDER, échevin et président de la Société royale des Chœurs, à Gand.

CHARLES DE SMET, vice-président de la Société royale des Chœurs, à Gand.

MM. Baron **DE SELYS LONGCHAMPS**, sénateur, membre de l'Académie de Belgique, à Liége.

A. CASTERMAN, capitaine du génie, délégué de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

MAERTENS-PELCKMANS, sénateur, à Gand.

Docteur **DUMONT**, conseiller provincial, à Gand.

G.-J.-E. MONTIGNY, avocat, greffier provincial, à Gand.

CH. WAELBROECK, secrétaire de la ville, à Gand.

LIÉVIN DE WINNE, peintre d'histoire, délégué du Cercle Artistique *(Kunstgenootschap)* de Gand.

EMILE DE RUDDER, peintre-amateur, délégué du Cercle Artistique de Gand.

JULES DE HEMPTINNE, conseiller communal, à Gand.

AUG. VERHOOST-TERZWEIL, conseiller communal, à Gand.

ED. VAN DEN GHEIN, conseiller communal, à Gand.

F.-D. HEBBELYNCK, conseiller communal, à Gand.

DE COSTER-WITTOCX, conseiller communal, à Gand.

J. HEREMANS, professeur de littérature flamande à l'Athénée et à l'Université de Gand.

J. STECHER, professeur à l'Université de Liége.

F. DE HAULLEVILLE, avocat, à Gand.

C.-F. LURASCO, archéologue, à Amsterdam.

P.-J.-H. CUYPERS, architecte, à Amsterdam.

ARNAUD SCHAEPKENS, peintre et littérateur, à Bruxelles.

LECLERC-RESTIAUX, architecte, à Gand.

L. DE GHELHANDT, littérateur, à Bruxelles.

ED. DE VOS, chef de musique de la Société des Chœurs à Gand.

INSTITUTIONS

Scientifiques, Artistiques et Archéologiques

REPRÉSENTÉES AU CONGRÈS.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Délégués : MM. le Baron EDM. SELYS LONGCHAMPS, sénateur, membre de la classe des Sciences.
A. QUETELET, secrétaire-perpétuel de l'Académie, pour la classe des Lettres.
FR. FÉTIS, directeur de la classe des Beaux-Arts.
J.-P. BRAEMT, membre de la classe des Beaux-Arts.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Délégués : MM. HIP. ROUSSELLE, président de la Société.
AUG. LACROIX, vice-président.

Cercle Archéologique de Mons.

Délégués : MM. LÉOPOLD DEVILLERS, secrétaire.
THÉOPHILE LEJEUNE, membre effectif.

Société d'Émulation de Liége pour les Sciences, les Arts et les Lettres.

Délégué : M. D'OTREPPE DE BOUVETTE, secrétaire-honoraire.

Institut Archéologique de Liége.

Délégué : M. D'OTREPPE DE BOUVETTE, président de l'Institut.

Institut Archéologique de Namur.

Délégué : M. D'OTREPPE DE BOUVETTE, membre effectif.

Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Délégués : MM. N. VANDERHEYDEN, secrétaire.
CASTERMAN, capitaine du génie, membre effectif.

Société de la Numismatique Belge.

Délégué : M. RENIER CHALON, président.

Cercle Artistique (*Kunstgenootschap*), à Gand.

Délégués : MM. L. DE WINNE, membre effectif.
EM. DE RUDDER, membre effectif.

Société royale des Chœurs, à Gand.

Délégué : M. CHARLES DE SMET, vice-président de la Société.

CONGRÈS

ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE GAND.

PREMIÈRE SÉANCE,

Dimanche 19 Septembre 1858.

La séance est ouverte à 11 heures.

Le Bureau provisoire est composé de: MM. Ch. De Kerchove, bourgmestre de Gand, président d'honneur de la Commission organisatrice du Congrès; Louis Roelandt, architecte, président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature; Pr. Van Duyse, vice-président de la Société; Frans Rens, directeur de la section de littérature, histoire et archéologie; Edmond De Busscher, secrétaire de la Société.

Les Commissaires du Congrès sont: MM. Philippe Kervyn de Volkaersbeke, Fr. Rens, Louis Schepens et J. Huyttens.

M. le Bourgmestre De Kerchove remercie, au nom de la ville de Gand, Messieurs les membres adhérents au Congrès d'avoir répondu avec un sympathique empressement à l'appel

de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature*. Il se félicite que ce soit dans la métropole des Flandres et sous sa magistrature qu'ait lieu le premier *Congrès belge* consacré à l'art plastique et à l'archéologie; il est convaincu que les travaux des hommes distingués qu'il voit rassemblés dans ce but, exerceront une influence progressive sur le développement de la science artistique et archéologique. La Société royale de Gand aura ainsi ajouté un titre nouveau aux titres nombreux qu'elle s'est acquis et sur lesquels se fonde sa bonne renommée. *(Applaudissements.)*

M. le Bourgmestre annonce qu'on va procéder immédiatement à la formation du Bureau définitif, et déclare ouverte la session du *Congrès artistique et archéologique de Gand*.

M. LE PRÉSIDENT ROELANDT propose de composer comme suit le Bureau définitif du Congrès :

PRÉSIDENT DIRIGEANT : M. Ad. Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique;

VICE-PRÉSIDENTS : MM. Fr. Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique, et Kervyn de Lettenhove, membre-correspondant de la même Académie;

MEMBRES : MM. J.-P. Braemt, graveur de la Monnaie à Bruxelles, membre de la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique, et Casterman, capitaine du génie, délégué de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers;

SECRÉTAIRES : MM. Adolphe Siret, membre-correspondant

de l'Académie de Belgique, et J.-A. Alberdingk Thym, homme de lettres à Amsterdam.

Ces propositions sont adoptées par acclamation.

Sur l'invitation de M. le président d'honneur de la Commission organisatrice du Congrès, les membres qui viennent d'être nommés prennent place au Bureau.

M. AD. QUETELET, PRÉSIDENT. Messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu nous faire, à mes honorables collègues et à moi. Personnellement j'étais loin de m'attendre à cette distinction. Je suis originaire de la ville de Gand, et je crois que c'est en souvenir de cette origine que MM. les membres du Bureau provisoire ont songé à m'appeler à la présidence. J'accepte cette nomination avec la plus vive reconnaissance, comme une marque d'estime de mes compatriotes. Si un pareil motif ne m'avait pas porté à accepter, j'aurais cédé au sentiment de mon insuffisance, à côté des membres au milieu desquels je suis appelé à siéger; mais il m'est impossible de décliner ce témoignage d'estime, qui me rappelle combien la ville de Gand doit me rester chère. *(Applaudissements.)*

Le secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand remet à M. Alberdingk-Thym, secrétaire du Congrès, pour en donner communication, les lettres et avis des membres adhérents qui s'excusent de ne pouvoir assister aux séances du *Congrès artistique et archéologique de Gand*. Ce sont MM. Ph. Van de Velde, conseiller à la Cour d'appel de Gand; baron Jules de Saint-Genois, professeur à

l'Université de Gand; Ed. Van Damme-Bernier, conseiller provincial, à Gand; Amand de Leu, échevin à Gand; chevalier de Le Bidart de Thumaide, littérateur à Liége; L. Gachard, archiviste-général du royaume, à Bruxelles; Guillaume Geefs, statuaire, à Bruxelles; H.-J. Koenen, littérateur, échevin à Amsterdam; T. Donaldson, architecte, à Londres; Renier Chalon, président de la Société de la Numismatique belge, à Bruxelles; Edouard van Even, archiviste communal, à Louvain; Dr Émile Frensdorff, compositeur de musique, à Berlin; Leys, peintre, à Anvers; Charles Wauters, peintre, à Bruxelles; Joseph Schadde, architecte, à Anvers; Xavier Heuschling, chef de division au ministère de l'intérieur, à Bruxelles; Erin Corr, professeur de gravure à l'Académie d'Anvers; A. Castel, ingénieur, ancien secrétaire de la Société Académique de Bayeux; P. Fischbach, littérateur, juge-de-paix à Bemsberg, lez-Cologne; J. Meganck, peintre, à Bruxelles; Godin, littérateur, à Arras; Terninck, littérateur-archéologue, à Arras; Dancoisne, numismate, à Henin-Liétard; Dr Wap, littérateur, à Delft; chanoine Van de Putte, littérateur-archéologue, à Boesinge; Guffens, peintre, à Anvers; Swerts, peintre, à Anvers; Victor Derode, président de la Société des Sciences, Arts et Lettres de Dunkerque; Jules Breton, peintre, à Courrières; Alexandre Schaepkens, peintre, à Maestricht; Bossaert, archiviste à Bruges.

Les ouvrages suivants sont offerts au Congrès :

Rapport fait au Cercle artistique d'Anvers sur la propriété des œuvres d'art et la nécessité d'en empêcher la

contrefaçon, par Erin Corr, membre de l'Académie de Belgique. 1858.

Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Léopold Devillers, secrétaire du Cercle Archéologique. 1857.

La procession de Mons, notice historique par le même. 1858.

Recherches sur la résidence des rois franks aux Estinnes, par Théophile Lejeune. 1857.

L'ancienne abbaye de l'Olyve, par le même. 1858.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 1857.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. 1857.

Résumé du Cours d'esthétique, professé à la faculté des lettres de Caen, par A. Charma. 1857-1858.

Du mouvement intellectuel en Belgique, depuis 1830, discours prononcé par M. Hip. Rousselle, président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à l'occasion du XXVe anniversaire de la fondation de cette Société. 1858.

Peinture murale à l'huile, du XVe siècle, à Gand. — Premiers indices de l'emploi de la peinture à l'huile, à Gand, dès le XIVe siècle : 1328, - 1338, - 1339, - 1344, etc., par Edmond De Busscher, membre de l'Académie de Belgique. 1858.

Rapport fait à la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique sur le tableau des frères Van Eyck, à Gand : L'ADORATION DE L'AGNEAU, par Edmond De Busscher. 1858.

Notice sur l'hôtel-de-Ville de Louvain, par Edouard Van Even. 1857.

Flores Ecclesiæ, par James Weale. 1858.

Henri d'Oisy, études historiques sur les seigneurs de Dunkerque, de Bourbourg, de Gravelines, de Cassel, de Nieppe, par J.-J. Carlier. 1858.

Du style roman: l'Église de St-Martin à Saint-Trond, par Arnaud Schaepkens. 1858.

Dans sa lettre d'envoi, M. Arnaud Schaepkens s'exprime ainsi : « Permettez-moi, Monsieur le Président, d'offrir au Congrès la brochure sur l'église de St-Martin, à Saint-Trond, dans le Limbourg, et de former des vœux pour la conservation des monuments historiques de la Belgique, qui souffrent beaucoup par les démolitions, les restaurations et les changements qu'on y fait depuis quelques années. — J'ai vu avec plaisir que l'on s'occupe de la restauration du magnifique retable de l'église de Saint-Bavon, et que le travail des deux illustres peintres limbourgeois, les frères Van Eyck, sera enfin préservé d'un dépérissement qui augmente tous les jours, et qui finirait par le détruire entièrement. Et si même une bonne restauration ne venait pas immédiatement l'enlever à sa ruine, j'ose faire des vœux pour que dans l'église un emplacement plus convenable lui soit assigné. Déjà en 1856, au mois de juin ou de juillet, j'ai informé M. le ministre de l'intérieur du déplorable état où se trouvait cette magnifique peinture, et, avant moi, M. Didron aîné, de Paris, a exprimé la même opinion à Gand. »

Les cloches et leurs usages, par Alex. Schaepkens. 1858.

Comme son frère, M. Alexandre Schaepkens se montre soucieux de la conservation des monuments artistiques du pays : « Je vous prie, M. le Président, de communiquer au Congrès les vœux que je forme pour le bon effet de ses efforts, dans l'intérêt de l'art et de l'archéologie, et surtout qu'il veuille bien porter son attention sur les monuments des Pays-Bas. Les démolitions, les mutilations et les mauvaises restaurations des belles productions d'anciens artistes, qui ornent nos villes et nos campagnes, attristent continuellement les amis des beaux-arts. »

M. l'architecte Donaldson désirerait : « que les débats du Congrès jettent de la lumière sur les questions architecturales en quelque sorte à l'ordre du jour, en éclaircissant l'origine du style ogival? Si, en acceptant le style du moyen-âge, on doit se borner aux règles observées dans les édifices du temps même, ou si on peut modifier certains arrangements des détails et des parties, pour les rendre plus conformes aux usages et aux besoins d'aujourd'hui? Si l'introduction actuelle des édifices du style ogival est convenable dans les villes où règne le style classique, en bornant toutefois l'application aux édifices sacrés et municipaux? Si le bon goût demande que le style adopté s'en tienne à une époque déterminée? Et laquelle? — Y aura-t-il quelqu'un qui examinera la valeur de la sculpture du moyen-âge, en comparant ses qualités à celles du style classique des Grecs et des Romains? »

Toutes ces lettres sont prises pour notification.

M. le Président. La parole est donnée au premier des orateurs inscrits au programme de la séance.

M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

Les Monuments et les OEuvres d'Art à Gand.

Messieurs, l'idée de célébrer par un Congrès le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, ne pouvait manquer d'être accueillie avec sympathie par les savants et les artistes. Grâce à cet appel, ceux qui ne se connaissaient que par leurs productions littéraires ou artistiques, peuvent aujourd'hui se voir et s'apprécier d'une manière plus complète, plus intime, et resserrer encore les liens qui doivent les unir, pour atteindre un but commun : le progrès des arts et des sciences.

Que de choses utiles et glorieuses ont été entreprises depuis vingt-huit ans que la Belgique a conquis son indépendance !

Sous le souffle vivifiant de la liberté les arts longtemps endormis, se sont réveillés avec plus de force et la Belgique a vu naître une nouvelle école de peinture digne de l'ancienne qui l'avait engendrée.

Les vieux dépôts d'archives, où tant de trésors étaient enfouis, ont été explorés avec une ardeur infatigable et le flambeau de la vérité est venu répandre la lumière sur les parties les plus obscures de notre histoire nationale.

Le sol belge s'est couvert de constructions monumentales qui attestent que l'architecture et la sculpture, dépouillées des formes roides inaugurées par le premier empire, se sont inspirées du génie de nos pères.

C'est principalement dans la construction des édifices religieux que le retour aux anciennes traditions conformes au bon goût et à l'esprit sublime du christianisme, s'est fait sentir. Le sentiment religieux dans la conception des plans et dans l'ornementation des églises s'est enfin fait jour.

« Quand on ne sent pas vivement qui est celui pour lequel on construit le temple — a dit le cardinal de Geissel au congrès de Cologne — quand on n'est pas intimement pénétré de la majesté de celui qui doit habiter dans le tabernacle et de la sublimité sévère des actes liturgiques qui s'y font pour sa glorification, on n'est jamais capable de construire une église. On nous a infligé sous le nom de saints, tant de figures peintes ou sculptées selon les règles de l'art classique et où l'on peut voir, si l'on veut, des héros et des héroïnes, mais où il est impossible de reconnaître les serviteurs et les servantes de Dieu. »

Ces paroles du célèbre archevêque allemand expriment clairement combien il est nécessaire de ne jamais s'écarter des principes fondamentaux de l'art chrétien; principes, je suis heureux de pouvoir le dire, dont nos sculpteurs, nos architectes et nos peintres ont toujours su se pénétrer. Je n'en veux pour preuve que la nouvelle église de Laeken, celle de Sainte-Marie à Bruxelles et celle de Sainte-Anne à Gand.

Il est un autre bienfait que nous devons à notre jeune nationalité, c'est l'esprit de conservation qui est devenu un des traits distinctifs du caractère belge. Après avoir admiré des chefs-d'œuvres tombant en ruines on a voulu les voir dans

toute leur splendeur primitive; et c'est ainsi que les beaux monuments, l'orgueil des siècles écoulés, ont été restaurés avec un art infini.

Faut-il énumérer toutes les villes de la Belgique où des restaurations importantes ont eu lieu? La nomenclature en serait longue; mais ce serait avec regret que sur cette liste nous constaterions l'absence des noms de deux monuments remarquables de Gand : le magnifique hôtel-de-ville, ce chef-d'œuvre d'architecture gothique, et l'église de St-Nicolas, ce vieux et vénérable débris de l'art chrétien au Xe siècle.

Espérons qu'un jour les ravages laissés par le temps sur les murs noircis de ces édifices, disparaîtront comme ils ont disparu de tant d'autres témoins de nos vieilles gloires nationales.

Depuis un quart de siècle de grands et nobles efforts ont été tentés pour effacer jusqu'aux dernières traces du vandalisme des époques antérieures; mais, si beaucoup a été fait, que de choses il reste encore à faire!

Dans nos églises où les jeunes artistes viennent puiser la science et s'inspirer du génie des grands maîtres de l'école flamande, nous trouverons des tableaux dont l'état de dégradation présente l'aspect le plus affligeant. Tels sont les brillantes compositions des Quellyn, des Van Thulden, des Roose, des De Crayer, des Van Artois, qui décorent l'église de Notre-Dame à St-Pierre. C'est dans ce temple aux proportions colossales et élégantes, qu'est inhumée la vertueuse et douce Isabelle d'Autriche, reine de Danemarck et sœur de Charles-Quint.

Ses cendres, tant de fois troublées, sont exposées aujourd'hui à la merci du premier venu qui voudra soulever la faible pierre qui les protège.

Mais, détournons les yeux de cette tombe ruinée pour les porter vers les principales œuvres d'art que les églises de Gand possèdent.

C'est à St-Michel, Messieurs, qu'une sollicitude éclairée, active et constante entoure les productions de nos grands peintres. Restaurées par un artiste habile, elles ont été rendues à leur premier éclat avec tant de succès qu'elles semblent sortir des mains de leur créateur.

Arrêtons-nous devant le *Christ mourant sur la croix*, par Antoine van Dyck.

Le peintre a choisi ce moment solennel où le Christ va rendre le dernier soupir. Le soleil dérobant sa lumière couvre la terre de ténèbres. La mère du Sauveur, St-Jean et la Madeleine sont au pied de la Croix que cette dernière tient embrassée. Deux cavaliers et l'un des bourreaux, portant au bout d'une lance l'éponge imprégnée de fiel et de vinaigre dont il vient d'abreuver le Christ, sont groupés près des saintes femmes qui pleurent la mort de leur divin maître. Des anges accablés de douleur planent au milieu des nuages amoncelés par la tempête que le supplice de l'Homme-Dieu a soulevée. Cette composition est imposante et pleine d'une poésie sublime que Van Dyck ne peut avoir puisée que dans une conviction profondément religieuse.

A côté de cet admirable poème on remarque une vaste toile

due au pinceau d'un grand artiste moderne, à Joseph Paelinck. Nous sommes en présence de l'*Invention de la Croix*, exécutée à Rome et considérée à juste titre comme l'œuvre capitale de ce maître. Quand on se rappelle que ce tableau ne coûta que cent louis, on est en droit de dire que cet éminent artiste a voulu faire un riche cadeau à la ville où il avait reçu les premiers éléments d'un art qui devait le ranger plus tard au nombre des célébrités de sa patrie.

Je n'analyserai pas tous les tableaux de valeur que St-Michel renferme. A chaque pas il faudrait s'arrêter devant une composition pleine d'éclat et de vigueur, de Bockhorst, de Charles Van Mander, cet artiste gracieux dont Descamps disait qu'il était à la fois grand peintre, bon poète, savant éclairé, critique judicieux et homme de bien. Éloge brillant et concis, mais digne de l'homme illustre auquel il s'adresse. Les toiles de Philippe de Champagne, de Van Oost, de Gérard Seghers, d'Antonio Van den Heuvele, de Ribeira, d'André Lens, de Maes-Canini, de François et d'autres encore devraient fixer votre attention; car toutes sont de belles pages de l'histoire de l'art.

A l'église paroissiale de St-Jacques cantonnée de ses deux tours romanes, le célèbre Bockhorst a orné le maître-autel d'une toile remarquable représentant le *Martyre du patron de l'église*. Dans une des chapelles latérales, Roose a placé le *Jugement dernier* grande composition où, selon l'expression d'un ancien iconographe, le génie de ce peintre est sans bornes. Mais, de tous les tableaux qui décorent ce temple, il n'en est

point de plus admirable que celui de Gaspard de Crayer, représentant *la Mère de Dieu intercédant auprès de son divin fils pour la guérison des infirmes*. La Vierge consolatrice des affligés jette un regard plein de bonté et de commisération sur les souffreteux couchés à ses pieds. Riches et pauvres accablés d'infirmités élèvent ensemble de ferventes prières vers la Mère du Sauveur. En présence de tant de maux et de souffrances, on éprouve un serrement de cœur, un sentiment de pitié qui ne disparaît que lorsqu'on contemple les traits si doux de Marie. En bas, l'humanité avec toutes ses misères, toutes ses déceptions; en haut, la consolation, l'espérance et le bonheur.

L'église paroissiale de St-Nicolas est riche en œuvres d'art, parmi lesquelles il faudrait citer le *Saint Jérôme*, d'Abraham Janssens et *la Chûte des Anges*, de Nicolas Roose; mais rien ne surpasse le tableau du maître-autel peint par ce dernier. Le grand Rubens lui-même ne pouvait se lasser de l'admirer. Il représente *le sacre de St-Nicolas, évêque de Myre*.

Le sujet d'une grande simplicité a fourni cependant à Roose l'occasion de développer toutes les ressources de son immense talent.

Les évêques de la province assemblés pour donner un successeur à l'évêque de Myre, voient l'accomplissement d'une espèce de jugement de Dieu, par lequel ils mettent un terme à leur délibération, qui avait duré une grande partie de la nuit, sans amener aucun résultat. Ils étaient convenus d'élire la personne qui le matin entrerait la première à l'église. L'es-

prit de Dieu y conduisit S[t]-Nicolas, déjà connu par ses hautes vertus. A son aspect les évêques, des flambeaux à la main, descendent de leurs siéges, s'emparent du saint, malgré sa résistance, et le proclament évêque de Myre aux applaudissements enthousiastes du peuple. Les effets de lumière produits par les flambeaux de cire jaune, sur les vêtements si riches des dignitaires de l'église, sont fantastiques. Avant de saisir l'ensemble de cette scène, il faut que l'œil s'habitue à ce clair-obscur. Puis, les personnages semblent se mouvoir, leurs visages expressifs s'animent et l'on peut oublier un instant que l'on n'a devant les yeux qu'une fiction.

A l'église de S[t]-Martin, le maître-autel est orné d'un tableau non moins remarquable, *la Résurrection de Notre Seigneur*, par Gaspard de Crayer.

Le Sauveur, dont le tombeau vient de s'ouvrir, s'élève majestueusement vers les cieux. A la vue de ce prodige, les soldats préposés à la garde du sépulcre, épouvantés et éblouis par la clarté divine, prennent la fuite. Le coloris de cette magnifique toile est plein d'éclat, d'harmonie et de fraîcheur. La figure principale est le type du beau idéal, traitée avec art, elle semble se détacher de la toile. Le groupe de soldats romains est composé avec infiniment de goût et contraste admirablement avec le Sauveur et les essaims d'anges qui paraissent dans les cieux.

On assure que De Crayer fit ce chef-d'œuvre pour servir d'ornement à sa tombe.

Épitaphe splendide, digne du génie dont elle devait perpétuer la mémoire.

Après vous avoir montré les trésors artistiques des églises paroissiales, est-il nécessaire de vous parler de ceux de la cathédrale ?

Qui de vous, Messieurs, ne connaît l'œuvre immortelle des Van Eyck, l'*Adoration de l'Agneau sans tâche?* Ce joyau précieux que tous les musées de l'Europe envient à la Belgique? Hélas! leur convoitise n'a été que trop bien satisfaite lorsqu'en 1817 six panneaux allèrent enrichir les galeries royales de Berlin.

Qui ne connaît ces compositions merveilleuses qui justifient d'une manière si éclatante la gloire que notre ancienne école de peinture s'est acquise? Les tableaux des Rubens, des Otho Venius, des Janssens, des Coxie, des Honthorst, des Roose, des De Crayer, des Pourbus et de vingt autres, sont des monuments irrécusables de la grandeur de cette école.

Qui ne connaît le plus beau morceau de la statuaire belge, le *mausolée de l'évêque Triest*, dû au ciseau de l'illustre Duquesnoy, dont on pourrait dire qu'il semble avoir dérobé un souffle de l'âme du prélat pour la faire passer dans sa statue.

Rappeler à votre souvenir tous les trésors que la peinture et la statuaire ont réunis dans ce vaste temple religieux, serait aller bien au-delà des limites qui me sont tracées. Il faudrait citer les noms de tous les grands maîtres qui forment depuis trois siècles cette glorieuse phalange artistique dont la Belgique est si fière. Toutefois, Messieurs, je ne terminerai point sans prononcer le nom d'une famille gan-

toise où le génie des arts semble avoir été héréditaire; j'ai nommé les Hoorenbault.

C'est à Gérard Hoorenbault que nous devons les magnifiques ornements sacerdotaux que l'abbé de St-Bavon, Liévin Hugenois, ce protecteur éclairé des arts au XVe siècle, offrit à son monastère. Gérard Hoorenbault devenu peintre de Henri VIII, roi d'Angleterre, mourut en 1558, sur le même sol où quatre-vingts ans plus tard, Antoine van Dyck, peintre du roi Charles Ier, devait expirer loin de sa patrie.

Le petit Béguinage de Gand possède une œuvre remarquable d'un autre membre de cette famille, de Luc Hoorenbault; elle date de l'an 1596 et paraît inconnue à tous les iconographes, c'est une belle page à ajouter aux annales des arts.

La composition consiste en neuf panneaux, dont le principal représente Dieu le Père et Dieu le Fils assis sur des trônes d'or. Des plaies du Rédempteur jaillit, dans une fontaine placée au centre du sujet, le sang divin qui donne la vie éternelle. Les saints martyrs de la foi, des coupes d'or à la main, viennent mêler leur sang à celui de Jésus-Christ. De nombreuses sources vivifiantes s'échappent de la fontaine et viennent fortifier les fidèles appartenant à toutes les nations de la terre, groupés dans le bas du tableau.

Ce sujet étoffé d'un nombre considérable de figures traitées avec beaucoup de soin et de délicatesse, est peut-être le seul que l'on doive au pinceau de Luc Hoorenbault, qui s'est inspiré en le créant du génie des Van Eyck.

En finissant l'analyse succincte et trop rapide des œuvres d'art qui ornent nos monuments publics, et notamment nos églises, je m'estime heureux, Messieurs, d'avoir pu les rappeler, dans une circonstance aussi solennelle, au souvenir de ceux qui les connaissaient et les faire connaître aux savants distingués venus de loin pour assister à cette fête jubilaire. Tous pourront se convaincre que si la capitale de la Flandre est la métropole de l'industrie et de l'horticulture, elle forme aussi l'un des plus beaux fleurons de la couronne artistique qui ceint le front de notre noble et belle patrie.

M. Adolphe Siret.

Messieurs, je m'étais proposé de traiter d'une façon sommaire le sujet qui est indiqué au programme, savoir : *Du siècle et de l'influence des arts et de la littérature sur les mœurs publiques*, mais ce travail ayant pris une extension imprévue, je vous demande la permission de vous donner lecture de la notice qui est indiquée au programme de la séance de demain, sous ce titre :

Nécessité de réunir dans une publication spéciale tous les documents relatifs aux artistes anciens et aux artistes modernes.

Lorsqu'un penseur a une idée, sa première préoccupation, son premier soin est de chercher avec une précipitation avide des intelligences au sein desquelles il peut déposer cette idée, bonne ou mauvaise. Certes celui qui attribuerait à un mouvement d'orgueil ce besoin de communication se tromperait. C'est simplement une loi naturelle qui porte l'esprit à sollici-

ter l'esprit et à établir ainsi une association précieuse pour les progrès de la civilisation.

Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de saisir avec bonheur l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour soumettre à vos débats et à votre jugement éclairé un projet dont la réalisation doit contribuer, dans de certaines limites, à fixer plus solidement chez nous et à propager efficacement à l'étranger, la plus grande et la plus pure de nos gloires, notre gloire artistique.

Le Congrès ouvert par la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand me paraît une solennité dont le caractère grave se prête parfaitement à des communications du genre de celle dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir. Les écrivains belges vivent généralement dans une solitude pernicieuse à eux-mêmes et au progrès des lumières. Cet isolement est un véritable non-sens à une époque où toutes les puissances morales et physiques sont dans une perpétuelle ébullition et c'est à une grande défiance d'eux-mêmes que nos littérateurs doivent de rester stationnaires alors que tout s'agite.

Sous ce point de vue le Congrès de Gand est un bienfait dont les conséquences seront sans doute plus appréciables dans la suite. Déjà aujourd'hui, il met en rapport des hommes qui s'estimaient sans se connaître et qui, en se voyant, éprouvent le besoin de cet échange d'idées qui est comme la monnaie de l'intelligence. De ce rapprochement naissent encore des relations qui peuvent produire des œuvres agréables ou

utiles à l'humanité. Ici ce sont des hommes qui sympathisent, là ce sont des athlètes qui se mesurent; ici un courant d'idées vient se fortifier à une source plus féconde; là une opposition produit un choc d'où peut naître la lumière, partout il y a ce mouvement d'émulation qui donne à l'homme un sentiment plus fort de sa dignité et de sa puissance.

C'est là, Messieurs, un des grands bénéfices des associations semblables à celle que nous avons à constater en ce jour. Pour ma part, je lui dois le bonheur de connaître personnellement des hommes avec lesquels je ne communiquais que par leurs écrits; je lui dois encore de ressentir plus vivement ce sentiment de confraternité littéraire qui me donne la confiance d'exposer à votre appréciation le projet dont cette digression, peut-être intempestive, a été le prélude.

Il n'est personne d'entre vous, Messieurs, qui n'ait été plusieurs fois désagréablement interrompu dans ses études sur l'histoire des arts et des artistes, non-seulement par les lacunes que cette histoire présente, mais encore par les difficultés de toute nature accumulées comme à plaisir, soit par d'anciens écrivains, soit par des écrivains modernes à qui la facilité et l'aplomb ont tenu lieu de savoir et de labeur. Sous ce rapport, les vieux historiographes sont les plus coupables; c'est à eux que nous devons ces renseignements erronés sur lesquels tant d'érudits ont construit de laborieux échafaudages tombés aujourd'hui; c'est à eux que nous devons ces anecdotes apocryphes qui ont traîné si longtemps dans les livres; c'est à eux, en un mot, que nous devons ce chaos

dans lequel l'esprit d'investigation si persistant de notre époque est parvenu à jeter une vive lumière.

Pour ne parler que d'une branche des arts et d'une catégorie de belges renommés, les peintres, permettez-moi de vous rappeler ce qu'en ont fait les écrivains qui s'en sont occupés les premiers. D'abord, il est extrêmement rare que les données chronologiques soient exactes; on ne rencontre à peu près partout que des erreurs grossières et parfois des impossibilités absurdes, fruits inséparables de la légèreté avec laquelle ces renseignements ont été pris. C'est ainsi que nous avons maintes fois rencontré dans ces livres des peintres déjà illustres à un âge où il est matériellement impossible de signignifier quelque chose; d'autres nés avant les auteurs de leurs jours; quelques-uns nés après leur propre mort; plusieurs désignés comme élèves de maîtres disparus depuis longtemps; une partie enfin qui n'étant qu'une seule et même personne, reviennent sur la scène du monde avec d'autres noms, d'autres allures, d'autres attributions; de ce nombre on peut citer en passant *Gérard Honthorst* et *Gérard Desnuits* qui ne font qu'un seul et même peintre. Je crois même qu'un biographe italien a augmenté cette famille d'un troisième : *Gerard Delle notte*, en donnant à chacun des dates différentes de naissance et de mort. Le premier est classé à l'école hollandaise, le second à l'école française et le troisième à l'école italienne.

Ceci est déjà une cause de grande perturbation, mais ce n'est, en tout cas, que le résultat de la négligence. Ce qui est

plus grave, c'est la partialité souvent révoltante avec laquelle les artistes flamands principalement, ont été traités. Vous aurez remarqué, Messieurs, qu'il est bien rare que les anciens biographes ne fassent pas de nos vieux peintres des types exceptionnels d'aventuriers, et surtout d'incorrigibles ivrognes. A les en croire on dirait des héros de taverne dont les excès ont atteint des proportions fabuleuses et l'on se croirait plutôt en compagnie de grands coupables que d'illustrations qui ont jeté un si grand éclat sur la patrie. Hélas, Messieurs, toutes ces anecdotes vulgaires et triviales, ces imputations la plupart mensongères, ces commérages indignes de l'histoire sont tombés dans le domaine public et ont fait un tort considérable à la valeur réelle du type flamand. Il est vrai que chaque jour des documents vengeurs sont mis en lumière et mettent à néant ces odieux bavardages, mais pourra-t-on jamais en détruire complètement les effets?

Peut-être :

Ce qui manque à la Belgique à l'heure qu'il est, c'est un dépôt unique et certain où l'on puisse étudier, avec toutes les garanties nécessaires, l'histoire de nos grands hommes. Il ne s'agit pas d'un vaste répertoire, d'une collection nombreuse de documents ni d'une bibliothèque, il s'agit simplement d'une brochure périodique faite avec conscience et dans laquelle les faits et les dates viendraient s'aligner avec l'impitoyable logique des chiffres. Le passé et le présent feraient tout à la fois l'objet de la sollicitude des directeurs de ce recueil.

d'Ariane pour la guider dans le dédale des faits dont notre histoire de l'art est si souvent obscurcie; un tiroir magique d'où elle pourra extraire à son gré un témoin authentique, un chiffre sûr, une vérité; un aide puissant et infaillible qui lui tendra la main dans les occasions difficiles.

A l'heure qu'il est, chacun de nous commence à être terriblement embarrassé quand il veut consulter ses souvenirs sur la question de savoir où il pourra retrouver la rectification d'un fait traditionnel qu'il a vu quelque part, mais où? On prend des notes, dira-t-on, soit, mais il faudra bientôt des notes pour coordonner les premières notes et il se fait ainsi dans l'esprit d'étranges confusions.

Messieurs, il y a dans ce projet des détails secondaires dont je vous fais grâce; c'est déjà bien assez que vous ayez eu l'indulgence de m'écouter jusqu'ici. Encore un mot cependant, et je finis.

La publication dont j'ai eu l'honneur de vous esquisser le plan me paraît, pour avoir des chances de succès, devoir être appuyée par les membres du présent congrès. Il faut qu'elle soit comme un reflet des riches et intelligentes individualités fraternellement réunies dans ce lieu. Ce sera son éclat, ce sera sa force. En outre, il faut qu'elle se fasse dans une de nos capitales flamandes, c'est son droit, ce sont là les principaux foyers des gloires de la patrie. Il faut nécessairement recueillir où l'on a semé.

M. le Président. Quelqu'un demande-t-il la parole sur la communication qui vient d'être faite au Congrès par M. Siret?

M. Siret. Le Congrès ne pourrait-il pas remettre à la commission directrice de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand le soin d'examiner ce qu'il y aurait à faire dans le sens de mes observations.

M. Alberdingk-Thym. Il me semble que le Congrès manquerait son but en ne délibérant pas sur les diverses propositions qui lui sont faites par ses membres?

M. le Président. Il serait peut-être difficile de décider ici quel est le meilleur parti à prendre dans la question soulevée par M. Siret. C'est une question importante, dont la discussion pourrait prendre toute la séance. Ne vaudrait-il pas mieux entendre d'abord la lecture de toutes les notices indiquées au programme, sauf à ouvrir ensuite une discussion sur celles qui seront de nature à y donner lieu?

Cette proposition est adoptée.

M. Léopold Devillers.

Annales de la construction de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

Messieurs, encouragé par les bienveillantes exhortations du comité organisateur du Congrès, j'ai promis d'exposer brièvement, dans cette réunion, le résultat de mes recherches sur la construction de l'un des plus beaux monuments du pays : l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Ce n'est pas sans crainte que je viens remplir cette promesse devant un auditoire aussi distingué. J'ai besoin, Messieurs, de toute votre indulgence.

La ville de Mons a conservé peu de ses anciens édifices. Mais ceux qui lui restent, — l'église de Sainte-Waudru, l'hôtel-

de-ville et le beffroi, — attestent suffisamment qu'elle peut réclamer une part honorable dans les fastes artistiques de la patrie.

En me bornant aux annales de la construction du premier de ces édifices, j'aurai occasion de rappeler bien des souvenirs, dont vous saurez, Messieurs, apprécier le mérite et la haute importance.

Ce fut sous le règne de Philippe-le-Bon et sans doute d'après son inspiration, que la construction de l'église actuelle de Sainte-Waudru fut résolue. Abbé séculier du chapitre de dames nobles qui avait son siége dans cette église, le fastueux duc de Bourgogne aura voulu que cette corporation possédât une collégiale capable d'égaler en beauté les monuments les plus grandioses des autres villes des Pays-Bas. Ce n'était pas que l'ancienne, construite sous le comte Baudouin IV (*le Bâtisseur*), manquât d'étendue; mais elle n'avait pas cette élégance qui caractérise les églises ogivales : l'architecture, selon un document contemporain, en était informe et grossière. Du reste, à l'époque où nous nous trouvons reporté, l'architecture romane était discréditée et livrée au même dédain que l'art ogival le fut dans un temps encore bien rapproché. Aujourd'hui que les arts du moyen-âge ont reconquis la place qui leur appartient, le sentiment du beau est seul arbitre dans la contemplation de ces cathédrales sublimes, où le génie de l'homme se montre dans toute sa grandeur!

Quelle gloire pour nos ancêtres d'avoir couvert le sol de

notre Belgique de ces constructions gigantesques pour lesquelles ils consacraient tous leurs efforts !... Eux, si parcimonieux dans leur intérieur, prodiguaient leur or ou leur travail quand il s'agissait d'élever des temples à Dieu, des monuments à la patrie !

Lorsqu'elles décidaient l'érection de ces monuments splendides, les corporations ne possédaient souvent que peu d'argent, mais elles se reposaient sur les libéralités des princes et sur le concours du public.

Ce fut dans de telles circonstances que la nouvelle église de Sainte-Waudru fut commencée. Dans le principe, les ressources firent rarement défaut. Le chapitre, à vrai dire, obtint, en 1452, une bulle papale, confirmée en 1459, accordant des indulgences aux personnes qui participeraient, par des offrandes, à la construction de l'édifice : ce qui encouragea beaucoup l'émulation des fidèles, car la foi était vive alors. Les chanoinesses apportèrent, d'ailleurs, beaucoup de zèle pour recueillir les fonds nécessaires à l'accomplissement des travaux.

En mars 1449 (*n. st.*), elles appelèrent à Mons des architectes désignés dans les documents originaux sous le titre modeste de *maîtres-maçons*. En même temps, arrivèrent en cette ville des chanoines forains de Sainte-Waudru résidant à Bruxelles, convoqués à l'effet de donner leurs avis sur les devis que l'on allait dresser.

Les plans terrestres de l'édifice furent faits par Michel De Rains, maître-maçon de Valenciennes, aidé des conseils

de Jean Huwellin, maître-maçon de Hainaut, et de Jean Le Fèvre, maître-maçon de Mons.

Deux autres maîtres vinrent, ensuite, donner l'impulsion aux travaux et dresser le mode d'architecture à suivre; ce furent : Gilles Pole, maître-maçon de Brabant, et Mathieu De Layens (ou De Leens), maître-maçon de Louvain, accompagnés de Piérart Pole, fils de Gilles. Ces célèbres architectes revinrent, de nouveau, un mois après, pour dresser le devis à suivre par Gilles Moreau, maître de carrières à Écaussines. Un maître-ouvrier, Jean Spiskin, fut chargé de la conduite des ouvrages.

Le lundi 9 mars 1450 (*n. st.*), les travaux préparatoires de la nouvelle église furent commencés, et le vendredi suivant, la première pierre de l'édifice fut posée par deux chanoinesses et par deux jeunes enfants nobles.

A la fin de juin, les fondations furent visitées par Gilles Pole et Mathieu De Layens, qui constatèrent qu'elles étaient dans de bonnes conditions.

Aussitôt après le départ de ces maîtres, la maçonnerie des fondements fut poussée avec une grande activité jusqu'à la fin de novembre, tandis que des ouvriers poursuivaient la démolition d'une partie de la vieille église.

Les travaux furent repris au printemps de 1451. Les premiers piliers, en pierres d'Écaussines, furent posés, cette année. Il fut décidé par les chanoinesses que l'édifice serait construit avec cette sorte de pierres, sauf les bas côtés qui seraient en grès à l'extérieur.

Mathieu De Layens fut choisi par le chapitre pour contrôler l'exécution des travaux. Il recevait, comme *maître de l'œuvre*, trente-quatre livres tournois par an, lorsqu'on travaillait à l'église, et dix-sept dans le cas contraire : ses séjours à Mons étaient, en outre, payés au prix de vingt sols par jour, depuis son départ de Louvain jusqu'à son retour, y compris. Une lacune bien regrettable, qui existe dans les comptes de 1462 à 1466, ne permet pas de suivre De Layens jusqu'à la dernière fois où il vint visiter les travaux. La bonne direction imprimée à ceux-ci par ce grand architecte procura indubitablement la pureté qui fait le mérite principal de Sainte-Waudru.

Jean Spiskin, qui avait conduit *l'œuvre* d'après ses conseils, était mort en 1457. Ses successeurs « en office » n'eurent qu'à suivre la première direction.

Privées des lumières de De Layens, les chanoinesses appelèrent deux fois, en 1484 et en 1485, Antoine, maître-maçon de Hainaut, pour avoir son avis sur les travaux.

Le nouveau chœur fut terminé vers l'an 1502. Dès 1508, le chapitre fit des démarches pour obtenir des verrières peintes, qui furent données, peu de temps après, par la famille des ducs de Bourgogne et par de hauts personnages. Ces verrières furent faites par des membres d'une famille montoise du nom d'Éve.

Le transept s'éleva immédiatement après le chœur; il était terminé en 1519. Le 31 mars 1520, le chapitre décida la construction du campanile surmontant la croisée : ce campa-

nile, achevé en 1521, fut brûlé pendant le siége de 1691 et remplacé, en 1715, par celui qui existe aujourd'hui.

La nef et ses collatéraux furent commencés en 1519. On y travaillait activement, en même temps que le chapitre s'occupait de la décoration intérieure et de la construction de la tour. Dès 1535, ces divers travaux furent entrepris avec une grande célérité.

En 1547, le célèbre *tailleur d'images*, Jean De Thuin, le maître-maçon de l'église, Jean Repu, et un maître de carrières d'Écaussines, Guillaume Le Prince, furent envoyés à Malines pour prendre le plan de la tour de Saint-Rombaut. Au mois de décembre suivant, ces maîtres allèrent encore inspecter les tours de Louvain, de Malines et d'Anvers. Eustache Le Prince, fils de Guillaume, les accompagna dans ces deux dernières villes.

Dressé par De Thuin sur la tour de Malines, le plan de celle par laquelle on se proposait de terminer notre belle église, est aujourd'hui la propriété de M. Renier Chalon, à Bruxelles, qui l'a fait autographier. En rapprochant ce plan du dessin de la tour de Saint-Rombaut, on découvre, à peu de chose près, une ressemblance frappante entre eux. Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins vrai de dire que le plan qui nous reste de Jean De Thuin accuse beaucoup de goût de la part de cet architecte.

En effet, à l'époque où De Thuin apparaît comme conducteur des travaux d'architecture de Sainte-Waudru, la renaissance faisait des progrès si étonnants en Belgique, que sous

son influence succombait chaque jour l'architecture ogivale qui avait produit tant de merveilles. Jean De Thuin, lui-même, était un *tailleur d'images* formé à la nouvelle école; il aida le célèbre Jacques Du Brœucq à décorer le chœur et les chapelles de Sainte-Waudru d'une infinité de sculptures classiques très-remarquables, et parmi lesquelles l'ancien jubé doit être cité tout spécialement. Mais lorsqu'il s'agit de l'édifice, il fit du *gothique*, d'après les modèles les plus beaux qu'il ait rencontrés. Les travaux de la tour furent conduits par lui jusqu'en 1556, date de sa mort. Alors, son fils, du même prénom, aussi *tailleur d'images*, eut la direction des travaux de l'église; mais il paraît ne s'être occupé que de la décoration intérieure(1). Deux nouveaux maîtres-ouvriers, Jean Herron et François Vredeau, furent, à la même époque, chargés des ouvrages de la tour, qui se continuèrent presque sans interruption jusque vers 1570. Mais, dès cette année, on les abandonna. Les événements politiques étaient devenus très-graves; chaque année, le chapitre de Sainte-Waudru recevait de ses fermiers des informations que leurs exploitations avaient été ravagées par les troupes, et il était obligé de faire d'amples concessions pour les indemniser de leurs pertes. C'était

(1) Les deux De Thuin furent inhumés dans l'église de Sainte-Waudru. Leur pierre sépulcrale s'y trouve auprès du deuxième pilier, à droite (en descendant) de la grande nef. On y lit cette épitaphe : « Chi gisent Jean De Thuin, officier tailleur d'image, conduicteur de » l'ouwraige d'architrec de ceste église, qui trépassa l'an 1556 le 26e » avost. Et auprès de luy gist Jean De Thuin, son filz, ayant exercé » le mesme esta, est décédé le XII octobre l'an 1596. »

beaucoup pour lui de faire face à ses dépenses ordinaires. Les dons des particuliers, pour l'achèvement de la tour, devenaient fort rares. En un mot, les temps étaient difficiles et il ne s'agissait plus de songer à des travaux dispendieux. Les chanoinesses s'arrêtèrent donc à ceux tout-à-fait indispensables. Ne prévoyant pas l'époque où l'on pourrait reprendre la construction de la tour, qui s'élevait alors presqu'à la hauteur du portique, elles décidèrent, pour rendre praticable le portail principal de l'église, de faire faire les portes de cette entrée et l'escalier pour y parvenir [1]. Jacques Du Brœucq, tout à la fois statuaire et architecte, en dressa les patrons.

Après cinquante ans d'interruption, la construction de la tour fut reprise. Le 29 mai 1619, le duc d'Aumale posa, au nom des archiducs Albert et Isabelle, la première pierre des nouveaux ouvrages, aux armes de LL. AA., après qu'elle eût été bénite par l'abbé du Val-des-Écoliers, officiant pontificalement, en présence des chanoinesses et du clergé. Les archiducs contribuèrent pour une somme de dix mille florins à cette reprise de l'œuvre. Des legs testamentaires et des dons vinrent se joindre à cette somme; le chapitre leva, en outre, 5,649 livres, par résolution du 2 août 1618.

(1) Il s'agit ici d'un escalier qui était composé d'une douzaine de marches. Quant au terrain environnant le grand portail, il fut redressé et entouré d'une muraille, en 1571. Cette muraille s'étant écroulée, le 12 mars 1827, au lieu d'en décider la reconstruction, la fabrique résolut de faire ériger un grand escalier qui rendrait accessible la plus belle entrée de l'église. Le 22 octobre 1840, on posa la première pierre de cet escalier, qui est actuellement en démolition. Le défaut d'espace a été la cause principale de la non-réussite de cette construction.

En 1624, le roi d'Espagne contribua pour 3,000 florins.

Jusqu'en 1637, les nouveaux travaux de la tour ne furent pas interrompus. Ils avaient atteint, en cette année, le faîte de l'église et comprenaient le premier étage et l'arcade du grand portail. Jean et Christophe Malapert, frères, et Jean De Vaulx les avaient dirigés.

Suspendus, à cause de la pénurie des finances, ces travaux ne devaient être repris, de 1659 à 1669, que pour être abandonnés lorsqu'on serait parvenu à compléter la construction existante. En 1686, la tour fut couverte d'ardoises. La voûte, à l'intérieur de l'église, fut faite l'année suivante : Antoine Quenon en eut l'entreprise.

Ainsi fut terminée la construction de l'église de Sainte-Waudru, telle qu'elle existe aujourd'hui. Les temps de ferveur et d'enthousiasme religieux étaient passés. L'architecture ogivale se trouvait, d'ailleurs, depuis longtemps déjà, en pleine décadence.

Ce serait ici, Messieurs, le lieu d'entrer dans des détails sur l'église de Sainte-Waudru. Mais la plupart d'entre vous la connaissent et elle a été suffisamment décrite par MM. A.-G.-B. Schayès [1], Renier Chalon [2] et Adolphe Mathieu [3].

(1) *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*. Bruxelles, Hayez, 1840, p. 138. — *Histoire de l'architecture en Belgique*, 2e éd., t. 2, p. 212.

(2) *Notice sur les tombeaux des comtes de Hainaut inhumés dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons*. Mons, Hoyois-Derely, 1836, p. 5. — *La tour de Sainte-Waudru à Mons*. Bruxelles, Van Dale, 1844. (Notice historique accompagnant le *fac-simile* du plan.)

(3) *Mons. Histoire monumentale. Sainte-Waudru*, 8 pp. — Voir

J'ai, de mon côté, publié sur elle un ouvrage assez étendu [1], dans lequel j'ai cherché à la faire justement apprécier par mes compatriotes, en décrivant ses beautés, et à rendre sa restauration facile, en indiquant les dégradations qu'elle a souffertes et les ornements qu'elle doit recouvrer.

Je me suis surtout appliqué, dans cet ouvrage, à tirer de l'oubli des données sur les artistes qui attachèrent leurs noms à la construction et à la décoration intérieure de ce bel édifice. C'est le même motif qui m'a fait prendre la parole à ce congrès, désireux que je suis d'apporter mon humble contingent de matériaux à la noble entreprise qui réclame le concours actif de nos associations provinciales : *l'Histoire de l'art en Belgique.*

M. S.-E.-V. LE GRAND DE REULANDT.

Proposition de publier un inventaire analytique de tous les travaux imprimés en Belgique sur l'histoire nationale et l'archéologie du pays, tant par les académies et les sociétés provinciales que par des écrivains.

Messieurs, depuis un demi-siècle la Belgique a vu paraître une multitude de travaux sur l'histoire nationale et l'archéologie du pays. Ces publications ont été en grande partie

aussi : *Documents sur l'histoire des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons*, recueillis par MM. Aug. Lacroix et Ad. Mathieu, N° 13 des publications de la Société des Bibliophiles Belges, p. 48 ; Vinchant. *Annales de la province et comté du Hainaut*, t. IV, p. 257 ; Nicolas De Guyse, *Mons Hannoniæ metropolis*, p. 108.

(1) *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons.* Mons, Masquillier et Lamir, 1857, 160 pp. in-4°, à 2 colonnes, 8 gravures et 5 vignettes.

provoquées par l'organisation des académies et des sociétés provinciales. Ce mouvement, qui a commencé à se produire à l'époque de la révolution brabançonne, s'est surtout développé d'une manière étonnante depuis notre émancipation politique en 1830. Aussi l'impossibilité de rédiger une histoire complète et générale du pays, qui était constatée jadis par les savants, disparaît insensiblement, maintenant que l'on travaille avec ardeur à classer et à inventorier les archives des diverses provinces.

Les académies et les sociétés ont imprimé des annales qui contiennent un grand nombre d'excellents ouvrages, lesquels, avec ceux qui font l'objet de publications particulières, ont mis en lumière des sujets spéciaux d'histoire et d'archéologie que la connaissance des archives locales ont permis d'aborder en connaissance de cause.

Malheureusement ces publications sont disséminées et ne se trouvent pas toutes sous la main des auteurs qui s'occupent des mêmes matières. Ce fait est regrettable, parce que souvent il arrive que lorsqu'un écrivain traite un sujet quelconque, il ne se trouve pas à même de consulter tous les travaux qui ont paru sur les mêmes questions.

En vue de parer à cet inconvénient, dont il serait superflu de faire ressortir les conséquences fâcheuses, je pense qu'il serait utile qu'il fût publié un inventaire indiquant, depuis l'époque de la révolution brabançonne :

1° Les titres des sujets traités sur l'histoire de l'archéologie de la Belgique.

2° L'analyse très-sommaire de ces travaux.

3° La collection qui les contient, avec la mention du volume, de l'année et de la pagination.

4° Les noms des auteurs.

Cette entreprise offrirait, je n'en doute pas, à celui qui s'en chargerait, un succès assuré, parce que le nombre des personnes qui s'occupent des sciences historiques et archéologiques augmentant chaque jour, il se placerait un nombre assez considérable d'exemplaires de ce manuel et, du reste, il n'est nullement douteux que le gouvernement, dans sa sollicitude pour le développement des études nationales, n'accordât sa protection à l'auteur de ce travail, par l'allocation d'un subside.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de voter la proposition suivante :

« *Le Congrès émet l'opinion que, pour faciliter les études* » *nationales, il serait utile qu'il fût publié un inventaire* » *indiquant, depuis l'époque de la révolution brabançonne,* » *les travaux imprimés sur l'histoire et l'archéologie de la* » *Belgique.* »

M. le Président. Cette proposition sera examinée après les lectures.

M. Prudent Van Duyse.

Messieurs, je suis inscrit au programme de la séance pour vous présenter une notice sur *l'Allégorie mystique dans les beaux-arts, surtout en Belgique*, et, sans doute, j'aurais été très-heureux de pouvoir le faire. J'aurais passé en revue des

travaux artistiques bien célèbres et, dignes à plus d'un titre d'occuper l'attention de ces pèlerins qui, répondant à l'appel de notre Société, voyagent uniquement par amour du culte de l'art. J'aurais mis sur le premier plan l'*Adoration de l'Agneau apocalyptique*, cette composition vaste et admirable des Van Eyck, où la règle suprême de l'unité du sujet se présente d'une façon saisissante, quand on étudie cette œuvre comme un poème biblique qui relie la chûte de l'homme à sa rédemption, et unit le ciel à la terre. Descendant le fleuve du temps, j'aurais parlé de Rubens, qui, dans l'allégorie mystique, représente parfois l'idée dominante de son époque, non-seulement au point de vue religieux, immédiat, mais encore sous le rapport politico-religieux. Je vous aurais parlé de la toile conservée au Musée de Bruxelles; vous eussiez fait justice vous-mêmes de ce St-François, qui couvre l'univers de son manteau, mais surtout de ce Jésus-Christ, qui, nouveau Jupiter, armé de la foudre, descend du ciel et s'apprête à détruire la terre, en faveur de laquelle intercède la mère du Sauveur, en lui montrant le sein qui l'a allaité. Vous eussiez, Messieurs, également fait justice de la composition semi-payenne de notre illustre Delvaux, sculpteur du groupe placé sous la chaire à prêcher de St-Bavon : le Temps auquel la Vérité montre la Bible, ouverte au passage qui rend hommage à la parole et à l'exemple du Maître, tandis que ce frère de Saturne, muni des ailes classiques, soulève le voile couvrant sa face. Tout en admirant l'œuvre du ciseau, qui s'est donné la peine de draper avec tant d'art la Vérité, vous eussiez regretté de retrou-

ver dans cette chaire chrétienne le même mélange anormal que cette cathédrale offre dans son architecture, où le génie antique est en lutte avec celui du moyen-âge. Puis, passant aux inductions que l'on peut tirer de ces œuvres de l'art, il m'eut été facile d'établir les principes qui me semblent devoir règler l'allégorie mystique chez le peintre, le sculpteur et le graveur de médailles : vous exigeriez sans doute, comme moi, qu'elle réunisse toujours l'unité religieuse à la vérité morale, et que, dût-elle être apocalyptique, elle ne renoncât jamais au bon goût, à l'idée chrétienne qui en est la source et le but.

Vous eussiez peut-être pensé avec moi, que si la littérature est l'expression vivante de la société, l'allégorie mystique n'a pu être chez la plupart des artistes que l'expression des idées religieuses ou pseudo-religieuses de leur époque : car à mes yeux ces œuvres sont de l'histoire.

Je m'arrête, Messieurs : le temps nous presse, et M. James Weale m'a demandé de lui céder mon tour d'inscription ; je n'ai pas hésité à accéder à sa demande. L'intérêt que son exposition d'impressions de gravures tombales vous a inspiré, est une garantie de l'intérêt que vous porterez à sa parole, quand il vous entretiendra de la matière neuve et pittoresque qu'il a étudiée avec tant d'ardeur.

M. James Weale.

Des dalles et cuivres tumulaires.

J'espère que M. le président et l'honorable assemblée voudront bien m'accorder leur indulgence ; c'est la première fois que je parle en public dans une langue étrangère.

L'étude des dalles tumulaires n'a pas encore attiré sur le continent, autant qu'elle le mérite, l'attention de ceux qui s'occupent de recherches archéologiques. Cependant, aucune branche de l'archéologie ne contribue, à un plus haut degré, à la véritable appréciation de l'art au moyen-âge; la hardiesse, la facilité et la délicatesse de l'exécution qu'elles déploient, attestent l'état avancé de l'art de la gravure longtemps avant son application à la reproduction des copies par la presse. Peu de contrées offrent plus d'occasions pour l'étude de cet art, que la vôtre, où la gravure de ces dalles a atteint une haute perfection dans le XIVe siècle; jusqu'ici, pourtant, ces intéressants monuments y ont été presque entièrement négligés. Le but que je me propose aujourd'hui est d'attirer votre attention sur l'intérêt qu'ils offrent, non seulement à l'artiste, mais aussi au généalogiste, et parfois même à l'historien. En effet, il y a là des matériaux qui peuvent servir à une histoire complète du costume des différentes classes de la société, depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècle. Là se retrouvent ceux des ecclésiastiques, depuis l'enfant de chœur jusqu'au prélat mitré, des chevaliers et des magistrats, des bourgeois et des marchands, des artisans et des artistes, avec les attributs et les instruments de leur commerce, de leur métier ou de leur art. Là se voient des portraits authentiques d'un grand nombre de personnages dont les actions ont ennobli l'histoire de cette contrée, et des inscriptions contemporaines qui fixent l'époque de certains événements, et remettent en mémoire les titres, les espérances et les douleurs

d'illustres trépassés. Là aussi le sculpteur peut trouver des ressources inépuisables pour la statuaire religieuse, le peintre verrier et l'artiste en peintures murales des études de composition et des modèles inestimables; le fabricant des patrons de damas et des étoffes de la plus riche élégance, des ornements de la plus étonnante variété.

L'usage des dalles tumulaires paraît avoir été introduit en Europe par les artistes byzantins. L'emploi des dalles de cuivre ou des pierres incrustées de cuivre semble dater du commencement du XIIIe siècle; la plus ancienne dont on fasse mention est celle de Simon de Beauchamp, Earl de Bedford, qui mourut en 1208, tandis que les plus anciennes qui existent encore sont celles du sire Jean d'Aubernoun, chevalier, 1277, dans l'église de Stoke d'Abernon, Surrey, en Angleterre, et celle de Othon de Brunswick, évêque de Hildesheim, en Hanovre, 1279, dans la cathédrale de cette ville. Ces dalles ont été généralement en usage dans le nord-ouest de l'Europe depuis le XIIIe jusqu'au XVIIe siècle. Il en existait autrefois un grand nombre dans le Danemarck, en Allemagne, en France, en Belgique et en Angleterre. Aujourd'hui, dans ce dernier pays, il y en a même environ 4,000, tandis qu'en Belgique il n'y en a pas une centaine; en France, où avant la révolution il y en avait dans presque toutes les églises, je n'en connais que cinq; en Allemagne, il y en a peut-être 200; en Hollande 2, en Suisse 2, en Danemarck 1, en Suède 1, en Finlande 1, en Irlande 1, en Écosse 2, et quelques autres en Espagne et dans l'île de Madère. Parmi

celles qui existent encore en Belgique, il y en a qui, pour la beauté du style et la netteté de l'exécution, doivent être placées au premier rang parmi les monuments de ce genre.

En Angleterre il y a à peu près 400 cuivres qui ont été dessinés et gravés ou en Flandre ou par des artistes flamands établis en Angleterre; les autres ont été exécutés par des artistes nationaux, à l'exception d'une seule, qui est d'origine française. En Allemagne, la plupart de celles qui y existent sont d'origine flamande. Des dalles en pierre, il y en a une énorme quantité en France et en Belgique, et un grand nombre d'entre elles s'usent tous les jours sous le frottement et le piétinement continuels auxquels elles sont sujettes.

On peut diviser les dalles tumulaires en quatre classes : 1° celles en pierre d'une seule espèce; 2° celles en pierre incrustée de marbre ou de pierre d'autre couleur; 3° celles en pierre incrustée de cuivre, ou plutôt de laiton ; 4° celles qui se présentent sous l'aspect de grandes plaques de laiton d'une seule pièce. Toutes étaient profondément gravées et les creux en étaient originairement remplis de mastic, tandis que les couleurs des armoiries sur les tabards et dans les écussons y étaient reproduites à l'aide du mastic ou même de l'émail solidement fixé dans l'épaisseur de la dalle. Ce genre d'ornementation contribuait à faire concourir le pavement, aussi bien que les vitraux peints et la polychromie murale, à la décoration des églises.

Je saisis cette occasion solennelle, mes chers Confrères, pour vous engager à vous unir, pour mettre enfin un terme

à ce qui se pratique aujourd'hui à l'égard des dalles tumulaires qui couvraient naguères encore les tombeaux de vos ancêtres. Depuis 1840, quatre dalles en cuivre ont entièrement disparu; une de celles-ci, une magnifique dalle de la famille Cortscoef, peut-être la plus curieuse dalle funéraire de la Belgique, a été malheureusement aliénée par les fabriciens ou les autorités de la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges, et a probablement été fondue par celui qui l'a achetée; j'ai en ma possession un calque qui en a été fait en août 1841. Une autre, longtemps exposée chez un marchand, à Anvers, a été sauvée par un Anglais et se trouve actuellement dans un musée à Londres. Elle représente le sire Louis Corteville, 1504, et Dame Colyne Van Caestre, 1496 ; M. Ch. Onghena, à Gand, possède une autre grande et curieuse dalle, qui représente Léonard Betten, dernier abbé de Saint-Trond, décédé en l'an 1607, probablement une des dernières dalles de cette espèce qui aient été exécutées en Belgique. Il l'a achetée d'un marchand de vieux cuivre, qui allait la fondre; elle pèse plus de 100 kilogrammes. Depuis 1845, une belle dalle en cuivre, représentant Jacques Bave, bourgeois, 1432, avec sa femme Kateline Poltus, 1464, qui se trouvait autrefois dans une chapelle de l'église de Saint-Jacques à Bruges, a été jetée parmi de vieux objets de toute espèce dans une cave à côté de l'église, où elle se trouve actuellement. Depuis 1850 une intéressante dalle en cuivre, portant au bas une inscription de fondation et représentant la Sainte Trinité avec Jean de Dours et Catherine de Harlebecque, agenouillés avec leurs patrons,

a été déplacée de l'église de Saint-Brice à Tournay et reléguée parmi les objets mobiliers hors de service; une autre a disparu de la chapelle paroissiale de la cathédrale à Tournay. A Liége six belles dalles en pierre ont été rejetées de l'église de Sainte-Véronique; à Bruges, six dalles ont été rejetées de l'église de Notre-Dame; à Nieuport, une trentaine de dalles ont également été jetées hors de l'église : celles-ci se trouvent maintenant incrustées dans les murailles extérieures, et déjà le vent et la pluie leur ont fait beaucoup de tort. Trois belles dalles en cuivre, qui se trouvaient autrefois dans cette église, sont actuellement entre les mains d'un prêtre à Bruges. A Jabbeke, il y avait, en 1842, dans le chœur de l'église, une grande et belle dalle en marbre jaunâtre, qui nous offrait les portraits du sire Louis van Haveskercke, 1448, de sa dame Kateline de Zedelghem et de leur fils Adrien van Haveskercke, 1482; elle était dans un état de parfaite conservation; l'année passée j'ai revisité ce village, la dalle ne se trouvait plus dans le chœur; le curé ou les marguilliers l'ont ôtée de l'église, et l'ont choisie, probablement à cause de sa grandeur (3 mètres de longueur sur 1 mètre 80 c^s^ de largeur), pour la mettre devant l'entrée principale de l'église : les pieds des campagnards, passant et repassant sur cette dalle depuis une douzaine d'années, en ont presque entièrement effacé les nobles images des défunts : encore quelques années, et il n'y aura plus un seul trait, ni une seule lettre qui soit visible. Dans les environs de Bruges, à Assebrouck, à Damme et à Ettelghem, il y a des fermes ou de belles dalles, qui ornaient naguère

leurs églises, servent à séparer les vaches dans des étables. La plus ancienne dalle à portrait de la Belgique se trouve actuellement dans la basse-cour d'une ferme près de Liége; et d'autres, quoiqu'elles offrent les sujets les plus saints, servent à couvrir des puits ou des égouts. Il y a trois ans, on a rejeté de l'église de Thourout une dalle de l'an 1534, représentant la Sainte-Trinité, avec deux anges en adoration, un bourgeois de la ville, sa femme et ses enfants. Elle couvre maintenant un égout dans une ruelle près de l'église.

Tous ces défunts, figurés ou nommés sur ces dalles, destinées à être placées à perpétuité sous les yeux des fidèles, demandent humblement des prières pour leurs âmes, et cependant les marguillers de ces églises, dont un des premiers devoirs est de veiller à la conservation des tombeaux, osent rejeter ou anéantir de semblables dalles, quelquefois même celles des fondateurs de leurs églises, pour y substituer un dallage en marbre noir et blanc, qui certes n'est pas beau, et qui est d'ailleurs bien moins solide que le dallage ancien. N'est-ce pas un scandale affreux de vendre les dalles funéraires de personnages qui par leurs libéralités ont enrichi l'église de leur paroisse, ou fait des fondations en faveur des pauvres? N'est-ce pas un scandale coupable de les abandonner ainsi à la destruction et aux usages les plus vils qu'on puisse imaginer? Au XVIIe siècle un écrivain neerlandais se plaignait de ce que de son temps des héritiers dénaturés et ingrats faisaient disparaître les noms, les armes et autres souvenirs

des monuments de leurs ancêtres, pour y substituer leurs propres noms et armoiries, les approprier à leurs propres sépultures! Si cet auteur était encore parmi nous, il pourrait ajouter qu'aujourd'hui on traîne dans la boue les dalles tumulaires des aïeux dont on se prétend fier d'être les descendants.

Chaque Société archéologique devrait tâcher de rassembler une collection de fac-simile de toutes les dalles existantes dans la ville ou la province où elle est établie. Il y a plusieurs procédés par lesquels on peut les copier avec exactitude et facilité, par exemple, en frottant une feuille de papier étendue sur la dalle avec de la cire à giberne, ou ce qui est mieux encore, avec un tampon imprégné d'une pâte faite avec de l'huile de lin et de la mine de plomb. De cette manière on peut obtenir en quelques moments un fac-simile très-net et très-durable de monuments qui exigeraient plusieurs heures pour être reproduits au crayon.

J'espère que les quelques mots, que vous m'avez permis de vous adresser dans cette enceinte, pourront vous convaincre et vous engager à vous mettre à l'œuvre, pour relever les dalles en cuivre et en pierre disséminées dans le pays, afin qu'elles soient connues et puissent être comparées entre elles. Alors, on appréciera la part glorieuse qui revient à vos ancêtres dans l'exécution de ces œuvres d'art, qui forment avec les miniatures et les peintures murales les plus anciens monuments du dessin de l'ancienne et célèbre école flamande. Prouvez, Messieurs, que vous êtes dignes de vos ancêtres, ne vous reposez pas sur leur gloire, mais essayez

de les imiter; montrez un zèle louable et nécessaire pour la conservation de leurs monuments, et tâchez de faire renaître les principes esthétiques et les arts qui ont rendu le Flamand si illustre dans le moyen-âge.

(Unanimes applaudissements.)

M. Eug. Van der Belen, directeur de la division des sciences, des lettres et des arts au ministère de l'intérieur.

Messieurs, je vous proposerai de renvoyer ce rapport à M. le ministre de l'intérieur. Depuis quelques années le gouvernement s'est efforcé de sauver de la destruction les monuments archéologiques qui existent encore dans nos églises. L'honorable M. Roelandt, président de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand et membre de la Commission des monuments, sait tout ce qui a été fait dans ce but. Mais le gouvernement ne peut pas tout connaître; il n'a pas malheureusement une inspection organisée d'une manière assez large. La Commission royale des monuments, de son côté, ne peut pas non plus exercer une inspection suffisante; elle ne se rend que là où elle est appelée. Cependant, par son heureux intermédiaire, un certain nombre de monuments archéologiques ont déjà été sauvés d'une ruine totale. Je me rappelle entre autres une tombe qui se trouvait tout près de Bruxelles, et qui était pourtant presque ignorée; elle a été heureusement restaurée. M. Weale nous a révélé des faits tellement regrettables, qu'il faut absolument y porter remède. Je demanderai donc au Congrès que le travail de M. Weale soit renvoyé non-seulement à M. le ministre de l'intérieur,

mais encore à M. le ministre de la justice. Le gouvernement n'hésitera pas à prendre des mesures pour empêcher des actes de vandalisme pareils à ceux qui viennent de nous être signalés. *(Applaudissements.)*

M. Weale. Il y a vingt ans, Messieurs, les mêmes faits se passaient en Angleterre : on s'est adressé au gouvernement, mais le gouvernement a trouvé qu'il ne pouvait rien faire. Ce sont les sociétés archéologiques qui ont sauvé les monuments, et voici comment on s'y est pris : l'on prépara des rôles imprimés, qui furent distribués aux membres de ces institutions, pour les engager à visiter les églises, qu'on repartit entre-eux, et à dresser un inventaire exact des objets d'arts qui s'y trouvaient. La Société Archéologique d'Oxford, la Société Ecclésiologicale de Cambridge et celle d'Angleterre ont fait faire un inventaire exact de toutes les églises qui existent dans le royaume; elles ont publié un journal dans lequel, sous le titre de *Méfaits*, furent signalées les personnes qui vendaient des tombes, des dalles tumulaires, des objets d'art. Il en est résulté qu'on a eu honte de se livrer à de pareils marchés et que la chose a complètement cessé en Angleterre. *(Applaudissements.)* Je pense, Messieurs, que ce serait un excellent moyen pour faire cesser de pareils abus en Belgique.

Il y a dix-huit mois, je visitai l'hospice de Notre-Dame à Ypres; il y existe un cuivre funéraire qui est unique; il représente les différents âges de l'homme : l'enfant qui commence à marcher, l'enfant qui tâche de prendre un papillon, l'enfant qui va à l'école, etc. On voit ainsi l'homme à toutes

les époques de la vie, jusqu'au moment où il descend dans la tombe. Ce cuivre se trouvait sous le banc de communion, à un endroit où l'on ne fait que passer et repasser. Je me suis adressé à la commission des hospices civils d'Ypres, sous les auspices d'un de mes amis, M. le docteur Coppieters, et j'ai obtenu le déplacement du banc de communion. J'ai pris le dessin de ce précieux cuivre, et j'ai beaucoup insisté sur l'importance d'une telle pièce. Étant retourné à Ypres, il y a trois mois, j'ai vu qu'on n'avait rien trouvé de mieux à faire que de remettre le banc de communion à son ancienne place, au-dessus de cette curieuse tombe. On m'a dit : « Mais cela n'a aucune valeur, c'est du vieux métal ! » Aussi je crains que cet objet ne soit déjà détruit, ou qu'il le sera bientôt.

M. De Taeye. Les fac-simile dont M. Weale nous a parlé, ont une telle importance sous le rapport de l'art, que je proposerai au Congrès de prier le gouvernement de chercher le moyen de communiquer aux académies du pays des dessins ou des fac-simile de ces dalles. Aujourd'hui l'on croit généralement que notre art commence avec les miniaturistes et les frères Van Eyck : cependant leur expression artistique n'est que la conséquence d'une autre expression remplissant au plus haut degré le véritable but de l'art, par la peinture monumentale. Malheureusement, il ne nous en reste presque plus rien. Dans l'hôpital de la Byloque, à Gand, il y a encore un specimen assez complet de cette peinture, et M. Aug. Van Lokeren en a publié un fragment dans le *Messager des Sciences et des Arts de Belgique*.

A l'époque dont je veux parler, l'art soutenu par nos grandes communes était plus populaire. Il était appelé à parler aux masses, et son expression était pleine de grandeur. Ce caractère artistique se remarque parfaitement dans les dalles en cuivre du XIII[e] siècle, et tous ceux qui ont vu les magnifiques dalles de l'église de S[t]-Sauveur, à Bruges, en ont admiré la grandeur, la dignité et la simplicité. La peinture des Van Eyck n'a plus ce caractère, elle ne parle plus aux masses. Sous l'influence des ducs de Bourgogne, l'art a pris une autre direction: les œuvres d'art que les grands seigneurs d'alors ont voulu posséder, ne parlent plus qu'à des individus, et leur proportion est moindre. C'est ainsi que la grande peinture murale, qui s'adressait aux populations, s'est complètement perdue. Les dessins de M. Weale renfermant un enseignement immense, ils indiqueraient encore la voie à suivre aux graveurs sur bois; ils leur révèleraient cette expression artistique entièrement inconnue ou éteinte, leur montreraient ces grandes et simples lignes, qui communiquent directement la pensée de l'artiste.

Je voudrais donc que le Congrès priât le gouvernement de procurer des fac-simile ou des dessins de ces dalles tumulaires à toutes les institutions artistiques du pays.

M. Fr. Fétis. Je m'associe entièrement aux idées qui ont été exprimées par l'honorable M. De Taeye. Je veux seulement ajouter un mot: c'est que non-seulement sous le rapport de l'art, mais encore sous celui des renseignements historiques, il est de la plus haute importance de conserver les

inscriptions tumulaires. Je ne citerai qu'un seul exemple. Un des plus grands artistes musiciens de notre pays fut Josquin Desprez, qui illustra la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe. On ne savait ni où, ni quand il était né; ni où, ni quand il était mort. Des recherches ont été faites et je croyais m'être assuré qu'il avait vu le jour dans la petite ville de Condé, faisant autrefois partie des Pays-Bas.

Le hasard fit découvrir dans un manuscrit, qui existe à la bibliothèque de Valenciennes, un opuscule écrit par le maréchal de Croï sur les tombeaux de la ville de Condé. Le maréchal de Croï est d'une très-grande exactitude pour tous les personnages insignifiants dont les pierres tumulaires se trouvaient dans l'église de Condé : après avoir donné dans toute leur étendue des inscriptions qui n'ont aucun intérêt historique, il arrive à dire : « Il y a aussi celle d'un prévôt du chœur, Josse Desprez, qui commence par ces mots : « Ci- » git, etc. » Il a donné toutes les autres en détail; ici il se borne à dire : « Ci-git, etc. » de sorte que le renseignement historique qui nous aurait appris quand a cessé de vivre ce grand compositeur, nous faisait complètement défaut. Les uns disaient qu'il était mort en 1501, les autres fixaient la date de son décès à l'année 1531 ; j'ai fait quelques travaux desquels il devait résulter qu'il était mort en 1521 ; mais ce n'était là qu'une conjecture. Heureusement, quelqu'un, au commencement du XVIe siècle, a copié cette pierre tumulaire et l'inscription se trouve dans les archives de la ville de Lille. On y voit, en effet, que Josquin Desprez est décédé à Condé, avec

le titre de prévôt du chœur, le 17 avril 1521. J'ai donc eu le bonheur de rencontrer juste. Dans l'inscription se trouvait l'indication de son âge, et on a pu déterminer ainsi l'époque où il était né.

Eh bien, Messieurs, il existe une multitude d'inscriptions de cette nature, qui fourniraient des documents historiques de la plus haute importance.

J'appuie donc de tout mon pouvoir ce qui a été dit ici, dans le but d'engager le gouvernement à prendre des mesures pour que désormais ces monuments soient mis à l'abri du vandalisme et de la destruction.

M. Le Grand de Reulandt. Je ne puis que me rallier aux observations faites par l'honorable préopinant et j'ajouterai qu'on devrait rassembler les documents de l'espèce, qui se trouvent égarés dans les pays voisins. On ne peut pas nier l'importance des inscriptions tumulaires pour l'histoire du pays. Je me bornerai à citer un manuscrit qui contient un nombre considérable d'inscriptions tumulaires flamandes et qui se trouve à la bibliothèque impériale de Paris. Ce manuscrit ne peut pas avoir d'intérêt pour la France et je pense que le gouvernement français ne refuserait pas de le céder à la Belgique ou de l'échanger contre un autre travail, si notre ambassadeur était chargé par le ministre des affaires étrangères de faire des ouvertures dans ce sens.

A défaut de pouvoir obtenir le manuscrit original, je pense que le gouvernement devrait au moins en demander la communication, afin qu'il en fut pris une copie pour la bibliothè-

que royale de Bruxelles. Ce manuscrit est intitulé : *Inscriptions funéraires*, et figure au supplément français, sous le N° 5024. Il contient une grande quantité d'armoiries, qui serviraient à établir ou à vérifier les généalogies de nos anciennes familles nobles des Flandres, si puissantes et si nombreuses au moyen-âge, à cette époque la plus brillante de notre histoire.

M. Ad. Siret. On demande toujours que le gouvernement prenne des mesures, mais quelles mesures le gouvernement peut-il prendre? Il ne peut pas envoyer des agents dans toutes les églises, dans toutes les chapelles. Il me semble qu'il serait plus sage d'indiquer au gouvernement ce qu'il y aurait à faire, et voici une mesure que je proposerais : que le gouvernement charge les sociétés artistiques du royaume de faire cette besogne, et soyez sûrs, Messieurs, qu'elle sera bien faite. Le gouvernement donne des subsides aux sociétés archéologiques pour la publication de leurs annales; qu'il accorde aussi quelques fonds pour frais de route et de séjour aux membres qui feraient des recherches dans les différentes localités où il existe des monuments. Il faut intéresser à cette affaire les sociétés particulières. Les curés, les marguillers ne savent pas, le plus souvent, quel intérêt il peut y avoir à conserver de vieux monuments. Mettez à la disposition des sociétés provinciales un fonds, qui ne sera jamais très-considérable, car il ne s'agit que de se rendre du chef-lieu de la province dans des communes qui sont tout au plus à une distance maximum de six ou sept lieues, et vous obtiendrez ainsi de bons résultats.

Ainsi, par exemple, à Malonne (province de Namur), il

existe un baptistère qui a été donné par Charles-Quint, et qui est presque réduit en poudre. Dans la même commune il existe une fontaine entourée d'anciennes pierres très-curieuses : une de ces pierres sert de bordure à un étang ; il y en a d'autres qui tiennent lieu de bornes. Vous avez à l'abbaye de Floreffe des pierres qui, dit-on, datent des temps du paganisme. Dans un jardin de cette même abbaye vous avez des sculptures très-anciennes. Tout cela est entassé pêle-mêle et exposé à la pluie depuis trois ou quatre siècles. Partout en Belgique il y a de ces actes de vandalisme.

M. Roelandt. Messieurs, nous sommes tous d'accord qu'il y a immensément à faire pour conserver les monuments : il s'agit seulement de savoir comment il faut s'y prendre pour atteindre le but. Dans la plupart des communes, dans beaucoup de familles, il existe des documents très-importants. Le gouvernement ne peut pas tout faire. Il y a peu de temps, j'ai été chargé de me rendre dans une commune où il y avait un monument sépulcral retourné sens dessus dessous. Le gouvernement était favorablement disposé à prêter son concours, la province et la commune montraient les mêmes dispositions ; mais une famille des plus notables du pays résista, et va jusqu'à réclamer une indemnité pour le déplacement d'un tombeau que l'on veut restaurer.

Il faut que le gouvernement fasse intervenir les sociétés archéologiques, et qu'il engage tout le monde à leur donner des renseignements ; elles pourraient ensuite en former un intéressant faisceau. Nous avons découvert des choses précieu-

ses aux ruines de l'ancienne abbaye de St-Bavon. Il s'agit de réunir toutes les trouvailles, et de faire voir l'immense valeur artistique de notre pays.

M. Eug. Van der Belen. Voici, Messieurs, dans quel sens j'ai demandé le renvoi au gouvernement du rapport de M. Weale. Ce rapport contient des faits certains, et le gouvernement peut exercer une action sur les administrations charitables, sur les administrations des églises; il peut prendre des mesures pour sauver ce qui est encore susceptible d'être sauvé, pour éviter à l'avenir des actes de vandalisme comme ceux qui nous ont été signalés par M. Weale.

M. Weale a émis une idée très-utile, c'est que nos sociétés archéologiques soient chargées de dresser l'inventaire de ce qui existe en Belgique. L'initiative a déjà été prise dans deux provinces de notre pays : la Flandre-Orientale et la province d'Anvers publient des recueils extrêmement intéressants sur les monuments funéraires qui y ont existé ou qui y existent encore. Un de nos honorables collègues, M. Léopold Devillers, a publié un travail de ce genre pour la ville de Mons.

M. Weale. Il y a aussi pour la Flandre-Occidentale une statistique archéologique, qui a été faite par une commission nommée expressément; mais cette statistique est remplie de renseignements faux.

M. Van der Belen. Il y a une statistique; mais ce qui manque c'est une description, une reproduction. J'en causais encore dernièrement avec un de nos archéologues les plus distingués, M. Schayès; je crois que le gouvernement pour-

rait engager les sociétés archéologiques des autres provinces à imiter ce qui se fait à Anvers et à Gand, et leur prêter à cet effet, dans une certaine mesure, son concours pécuniaire. Je me réserve d'appeler l'attention toute particulière de M. le ministre de l'intérieur sur cet objet.

M. le Président. Beaucoup de propositions ont été faites; au fond elles se ressemblent toutes; elles tendent toutes à la conservation des monuments qui existent; mais il s'agit de savoir s'il y a un mode simple, qui puisse être proposé? Je voudrais que l'on formulât une proposition indiquant le moyen pratique d'arriver au but que chacun voudrait atteindre.

M. Théodore Canneel. Messieurs, il me semble que le moyen pratique pour arriver au but proposé nous est indiqué par la discussion même. L'action du gouvernement est réclamée, mais à condition de faire intervenir les sociétés particulières. Eh bien, nous avons à Bruxelles une commission royale chargée d'aider le gouvernement à surveiller la conservation des monuments; quelques grandes villes de la province possèdent également des commissions ayant une mission identique au point de vue local. Je voudrais que généralisant cette organisation, chaque chef-lieu de province eût son comité particulier, ayant des rapports directs et réguliers avec la commission centrale, dont ces comités seraient en quelque sorte l'émanation.

M. le Président. La proposition tendrait donc à appeler l'attention des différentes provinces sur la nécessité de former

des commissions provinciales, qui seraient en rapport avec la commission centrale, et qui auraient pour mission d'éclairer le gouvernement sur tout ce qui concerne la conservation des monuments ?

M. Léopold Devillers. Je me rallie parfaitement à ce qu'a demandé l'honorable M. Van der Belen, et à ce qu'a dit M. le directeur de l'Académie de Gand. Il faut que chaque province ait le moyen de publier la description et les dessins de ses monuments, sans laisser s'imposer par des particuliers les frais d'une pareille entreprise. J'ai cherché, pour ma part, à publier les inscriptions tumulaires des églises du Hainaut, ou tout au moins de l'arrondissement de Mons, mais j'ai dû me borner à celles de la ville de Mons, ne voulant pas en être à de plus grands frais : car à peine ai-je vendu dix exemplaires de mon recueil, bien qu'il intéresse 340 familles et rappelle tant de faits historiques ! Il y a beaucoup à faire dans le Hainaut sous le rapport de l'art; je suis témoin chaque jour d'actes épouvantables de vandalisme. Les pierres sépulcrales du XVe siècle, que M. Weale a pu voir et qui se trouvent dans deux chapelles et à l'extérieur de l'église de Sainte-Waudru *(signe affirmatif de M. Weale)*, sont, à peu près, les seuls monuments que l'on ait respectés dans cette église. Des débris du jubé, qui sont très-beaux, s'y trouvent relégués dans des caves, où j'ai été les visiter.

Notre province de Hainaut est malheureusement un peu en arrière pour les travaux archéologiques. Il faut espérer qu'il n'en sera bientôt plus de même. Nous avons, à Mons, une

Société des Sciences, Arts et Lettres, une Société de Bibliophiles et le Cercle Archéologique, que je représente à ce Congrès. Si ces trois sociétés s'entendaient et déléguaient chacune quelques confrères, elles formeraient ainsi une commission dont les membres se rendraient en pèlerinage, de côté et d'autre, pour dresser des inventaires, copier des épitaphes, et l'on arriverait de cette manière à la rédaction d'un ouvrage provincial, qui se publierait sous le patronage de ces trois associations. Celles-ci ne manquent pas d'hommes qui seraient disposés à prendre part à une pareille entreprise, pourvu qu'il y fût donné quelque encouragement, et je suis convaincu que le gouvernement leur accorderait son puissant concours.

M. Weale. Pendant deux ans, je me suis occupé à faire un *Guide archéologique de la Belgique*; il y a quelque temps, je rencontrai à Londres un Monsieur, commissaire-acheteur, qui me dit : « J'espère que votre *Guide* va paraître et que je pourrai aller en Belgique acheter beaucoup de choses. » Je crois, en effet, qu'il y trouverait une ample moisson. Déjà nous avons en Angleterre le lutrin de l'ancienne collégiale de Louvain; deux belles *coronæ lucis* de Leau; les vitraux peints d'Herckenrode, les vitraux peints de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, achetés à 16 francs la pièce; les archives des abbayes d'Alne et de Lobbes, etc.

Je pourrais citer un grand nombre d'exemples de ce genre; il n'y a guère de collection en Angleterre où il ne se trouve pas d'objets d'art venant de la Belgique. N'est-il pas du devoir de la Société des Beaux-Arts de Gand de faire quelque

chose pour conserver les objets d'art existant dans les églises de Flandre? Nous pourrions prendre la résolution de visiter les églises nous-mêmes, de dresser des inventaires nous-mêmes, et de les publier. Je crois qu'il faut changer la *Société des Beaux-Arts de Gand* en une société archéologique. La société a beaucoup fait déjà, elle publie d'intéressantes *Annales;* mais elle n'a pas fait la moitié de ce qu'il y a à faire. Il faudrait arriver à dresser un inventaire complet des objets d'art de la province. Moi-même, je m'en suis occupé dans une section particulière, j'ai préparé un grand ouvrage in-folio, à la fin duquel je voudrais mettre un catalogue général de tous les cuivres, de toutes les dalles tumulaires de la Belgique : mais je n'ai pas le temps de visiter toutes les églises du pays; j'en ai visité à peu près neuf cents, et j'ai déjà un catalogue considérable. Si on veut m'adresser des renseignements sur d'autres pièces, l'indication de la longueur, de la largeur, les dates, je serai heureux de les ajouter. Ma spécialité est de m'occuper principalement des dalles tumulaires. Je crois que la Société des Beaux-Arts devrait nommer trois ou quatre membres pour faire des recherches et des inspections dans les églises des villages de la Flandre, comme nous en avons agi en Angleterre. Premièrement il faudrait noter le nom de l'église, puis les dimensions du plan, l'orientation, le chœur, l'abside, l'autel, le retable, la piscine, la crédance, etc., etc., jusqu'à ce que l'inventaire fût complet. Chaque membre se chargerait de deux ou trois églises, et à un autre membre serait remis le soin de contrôler si tout est parfaitement exact : par ce moyen vous

parviendriez à avoir à la fin de l'année la description de trois ou quatre cents églises. Mais si la chose est remise aux soins du gouvernement ou à des commissions nommées comme celles de la Flandre-Occidentale, on n'arrivera à rien. Dans la Flandre-Occidentale, on a publié un grand volume, qu'on appelle un *Inventaire*, et où les stalles de Warneton, par exemple, sont indiquées comme étant du XVe siècle! Il faut qu'un semblable inventaire soit fait par des personnes connaissant à fond la matière, et on ne saurait trouver des hommes plus compétents que les membres des sociétés archéologiques.

Je proposerais donc que la Société des Beaux-Arts de Gand se chargeât elle-même de ce travail pour la Flandre-Orientale, et qu'elle invitât les autres sociétés à faire la même chose pour leurs provinces.

M. Roelandt. Je proposerai, par motion d'ordre, que les personnes qui viennent de faire preuve de tant de zèle et de bonne volonté, veulent bien déposer leurs propositions par écrit.

M. le Président. J'invite MM. Van der Belen, Canneel, De Taeye, Weale et Devillers à se mettre d'accord, à l'effet de déposer demain une proposition commune.

M. Th. Canneel. M. Weale a indiqué un moyen qui peut avoir réussi en Angleterre, mais qui ne me semble point de nature à pouvoir être adopté ici. La Société des Beaux-Arts de Gand ne s'occupe d'archéologie que subsidiairement, et il en est de même de presque toutes les sociétés artistiques du pays. Mais lorsque déjà quelques unes de nos villes princi-

pales possèdent des commissions ayant pour mission de veiller à la conservation de leurs monuments historiques, il me semble qu'il serait beaucoup plus rationel de généraliser ce mode et d'en organiser de semblables dans tous nos chefs-lieux de province. Il est évident que mis en rapport régulier avec la délégation centrale de Bruxelles, ces commissions pourraient exercer une action uniforme et efficace. Les inspecteurs, dont M. Weale a parlé, seraient choisis dans leur sein. Je ne dis point que l'œuvre entière doive être attribuée exclusivement au gouvernement, mais je crois que son intervention est nécessaire, et que l'impulsion doit venir de lui.

M. Roelandt. La Commission des Monuments n'est qu'une commission consultative, qui ne coûte presque rien à l'État; elle n'est pas salariée; ses membres ont à peine quelques frais de route; il n'y a guère que 5,000 fr. pour neuf ou dix membres.

M. Canneel. C'est une raison de plus pour nommer des commissions provinciales.

M. Kervyn de Volkaersbeke. Nous avons à Gand une Commission chargée de la conservation des monuments et objets d'art; nous avons aussi un Comité spécial qui s'est chargé de la publication des épitaphes de toutes les églises de la Flandre-Orientale. Un comité semblable existe à Anvers. Déjà on a publié les épitaphes de l'église de St-Sauveur, de l'église de St-Martin et de l'ancienne église des Dominicains, à Gand. D'autres églises de la province sont également en voie de publication.

M. Van der Belen. Il faudrait généraliser cela.

M. le Président. Que les membres qui ont pris la parole relativement à la publication des descriptions des monuments artistiques veuillent bien s'entendre à l'effet de nous présenter demain une proposition sur laquelle nous puissions voter.

M. Kervyn de Volkaersbeke. Il vaudrait mieux que le Congrès nommât une commission.

Cette proposition est adoptée et la commission est composée de MM. Fétis, Weale, De Taeye, Roelandt, Van der Belen, Kervyn de Volkaersbeke, Devillers et Th. Canneel.

M. Siret. Je voudrais que la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* se chargeât de publier un recueil destiné à faire connaître les documents authentiques concernant les artistes belges anciens et modernes. Pour que cette publication fût bien faite, il faudrait la confier à quelques personnes seulement, parmi lesquelles je serais heureux de me compter, parce que j'ai entre les mains des documents très-curieux. Je les aurais bien envoyés à une revue quelconque, mais, je le répète, cela aurait contribué à la diffusion de renseignements, qui doivent, au contraire, être concentrés.

On pourrait arriver ainsi à une publication très-importante, comprenant tous les documents sur la matière.

M. Roelandt. Un tel recueil existe : il y a les *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.*

M. Siret. Vous avez là des documents perdus au milieu d'une foule d'articles divers. Ce que je voudrais, c'est une publication spéciale, ne comprenant que des données authentiques et sommaires.

M. Kervyn de Volkaersbeke. Je proposerai de renvoyer la proposition de M. Siret à une commission qui serait priée de nous faire son rapport dans la séance de demain. Cette commission et celle qui vient d'être nommée pourraient se réunir une heure avant l'ouverture du Congrès.

M. le capitaine Casterman. Je demanderai que la même commission soit chargée d'examiner la proposition de M. Le Grand de Reulandt.

Ces deux propositions sont adoptées.

M. Schepens. Je pense, Messieurs, que la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Siret, devrait être composée exclusivement de membres de la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.

M. Edmond De Busscher. M. Schepens prend la chose trop au point de vue exclusif de notre Compagnie, dont les intérêts, il est vrai, sont en jeu. Mais il suffira d'adjoindre un ou deux membres de la Société des Beaux-Arts à la commission à nommer par le Congrès. Quand le rapport de la commission sera en discussion, chacun des membres de la Société pourra présenter ses observations. Il est bien entendu qu'il s'agira avant tout de savoir comment on couvrira les frais de la publication proposée; il ne suffit pas de dire à la Société : « Vous ferez une publication, » il faut encore lui fournir

les moyens de faire face à la dépense que nécessiterait cet ouvrage, édité en dehors de l'impression des *Annales*.

Il est procédé à la nomination de la commission, qui est composée de MM. Le Grand de Reulandt, le capitaine Casterman, Edmond De Busscher, Henri Raepsaet, Nicaise Vanderheyden et Adolphe Siret.

Cette commission délibèrera comme celle qui vient d'être nommée pour l'examen des propositions de MM. Le Grand de Reulandt et Siret, une heure avant l'ouverture de la seconde séance du Congrès.

La première séance est levée à deux heures.

SECONDE SÉANCE,

Lundi 20 Septembre 1858.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures.

A neuf heures du matin se sont réunies, dans la salle d'assemblée de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature*, les commissions nommées pour examiner les propositions faites dans la première séance du Congrès.

La seconde séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente; il est adopté après quelques observations.

M. Van Duyse exprime au Congrès de la part de M. Bodel Nieuwenhuize, d'Amsterdam, ses regrets de ne pouvoir assister aux travaux archéologiques.

Le Bureau est composé de MM. A. Quetelet, président; Fr. Fétis et Kervyn de Lettenhove, vice-présidents; Braemt et Casterman, membres, auxquels ont été invités à s'adjoindre MM. Hip. Rousselle, délégué de la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut;* Alb. d'Otreppe de Bouvette, délégué de la *Société d'Émulation de Liége*; de *l'In-*

stitut Archéologique Liégeois et de la *Société Archéologique de Namur* (1).

M. LOUIS SCHEPENS, directeur de l'École de dessin industriel, à Gand, lit un discours flamand sur *l'Art plastique appliqué à l'industrie.*

De Nyverheids-teekenkunst.

Mynheeren, de nyverheids-teekenkunst is een dier vakken, die, in onze dagen niet wezentlyk opgekomen, ten allen gevalle sedert het begin dezer eeuw eene groote uitgebreidheid en eenen stand heeft verkregen, die dagelyks meer en meer toeneemt.

(1) Le temps limité des séances du Congrès n'a guère permis aux délégués des sociétés savantes de se faire entendre. L'un deux, M. Albert d'Otreppe de Bouvette, pour y suppléer, en partie, a remis la note suivante :

1° *L'Institut Archéologique Liégeois,* que je représente, en ma qualité de président, se compose de 16 membres. Fondé le 4 avril 1850, il s'est donné une double mission : créer un musée au profit de la province et publier des bulletins; il se flatte d'avoir atteint ce double but.

2° *La Société libre d'Émulation de Liége,* création qui remonte à 1779, a rendu des services marqués aux sciences, aux arts et aux lettres, qu'elle encourage par chacun des quatre comités qui la partagent et la composent. Elle vient d'avoir une exposition de tableaux, d'ouvrir des concours, de fonder des prix, et enfin elle publie chaque année un volume de poésies et des morceaux détachés. Elle s'est fait représenter au Congrès par son secrétaire-général honoraire, M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

3° *La Société d'Archéologie de Namur* date de 1846, et ses grands succès sont dûs non seulement au zèle et aux talents de son président, M. Del Marmol, et de son secrétaire, M. Jules Borguet, mais aussi aux ressources qu'elle s'est créées dès son origine. Elle inscrit parmi ses membres tous ceux qui (dignes d'ailleurs et dont les titres d'admission sont soumis au contrôle) se soumettent à une contribution

Sedert dat, op 't einde van de XVIII[e] eeuw, het behangpapier en het Jacquartstelsel zyn ingevoerd, sedert de nieuwe ontdekkingen der scheikunde en de groote verbeteringen ingebragt aen de werktuigen, zoo voor 't drukken van stoffen als het vervaerdigen van versierde geweefsels, is de bezondere teekenaer voor de nyverheid meer en meer onontbeerlyk geworden.

De nyverheids-teekenaer was vroeger weinig of niet geteld: er bestonden weinigen, en onder de voornaemsten dezer, was 't zeer zelden een bekwaem kunstenaer te ontmoeten; te nauw beperkt door de engheid der middelen van uitvoering hunner teekeningen, waren hunne gedachten bekrompen; de voorwerpen, die zy wilden teekenen, waren in eenen te engen kader besloten; zy konden niets groots tot stand brengen, om dat de uitvoeringsmiddelen ontbraken; immers, nog onlangs hielden zy eene zekere routine in de vormen tot de uitvoering bestaende, die wel onder den naem van bloemen geene hoegenaemde vormen van de studie naer de natuer ontleenden.

De tapyten moeten alleen daervan uitgezonderd worden; deze stellen ons van in de XIII[e] eeuw, gewrochten voor, die tegen de schoonste schilderstukken van hunnen tyd mogen

annuelle de 20 francs. Au moyen de ce produit, elle a pu faire des achats, pratiquer des fouilles fructueuses et publier de nombreux et excellents bulletins. Le local, qui a été donné par la ville, lui permet d'agrandir, d'enrichir chaque jour un musée dont elle doit être fière, et qui mérite d'être visité. Son délégué, je ne puis que lui donner ce témoignage de vive et sincère approbation.

Gand, ce 20 septembre 1858. Albert d'Otreppe de Bouvette.

gesteld worden; wy meenen de reden van dit kunstverschynsel daerin te vinden, dat, by de verveerdiging van een schoon tapyt, men zich doorgaens van een bestaende schilderstuk tot model bediende, of wel daertoe een tafereel opzettelyk deed maken. Daer nu deze tapyten altyd kostelyke stukken waren, was het der moeite waerd hiervoor de onkost eener schildering te doen; iets, dat tot het kunstbewerken eener min kostbare stof niet werd gedaen.

De stoffen van Damascus, de chinesche zyden en de indiaensche schawls, kunnen ons heden nog een denkbeeld geven van den smaek en den trant, die lang by onze voorouders geheerscht heeft in de teekeningen tot de nyverheid bestemd.

Frankryk heeft het eerste de nyverheids-teekenkunst van hare kluisters trachten vry te maken. en het schoone met het natuerlyke te doen gepaerd gaen; sinds meer dan 50 jaren yveren zyne beste teekenaers tegen den onnatuerlyken wansmaek die zoo lang de overhand behouden had. De tapyten, de zyden stoffen, het behangpapier en de gedrukte meubelstoffen hebben het veld behouden, maer de schawls en hunne nabootsingen zyn er tot heden toe niet in gelukt zich van den indiaenschen wanstyl los te scheuren.

De eerste schawls, zoogenaemd van Cachemire, die in Frankryk vervaerdigd werden, zyn naer teekeningen van den heer Couder gemaekt; deze geniale man had zich niet ontzien Oost-Indiën te bezoeken, om de indiaensche werkwyze na te gaen. Hy is daerin zoo wel gelukt, dat later de indiaensche schawlwevers zelve hem naer teekeningen vroegen, doch onder

beding van iets te leveren, waerin de weinig natuerlyke trant van den landaerd, en dus niet het schoone ideale, heërschte.

't Zy my vergund hier van my zelven te spreken. 't Is eene herinnering des harten (Amédée Couder was myn meester); ik heb hem, den ouden heldhaftigen kunstpelgrim, eene teekening voor eenen schawl voor fransche fabrikatie zien vervaerdigen, waerin hy het bestond, door zyne diepgevoelde kunstaerdigheid aengezet, tusschen de fantastieke sieraden eenige roozen te slingeren. Wat vermag de wansmaek niet? dit meesterlyk gewrocht had geen byval, en waerom? Om dat de bloemen er niet indiaensch genoeg uit zagen, en schoon de fransche cachemire schawl nooit voor een indiaenschen kan doorgaen, blykt het uit het aengehaelde feit, hoe moeijelyk het is den echten kunstsmaek, ten spyt der mode, in de ontkiemende nyverheid te doen dringen.

Tot heden toe is het Frankryk dat den toon geeft voor de nyverheidsteekening, alle andere landen betalen den tol aen zyne teekenaers. Dit is ligt te beseffen : van Frankryk is de eerste voortgang in de versierde stoffen uitgegaen, van daer komt het Jacquart-stelsel, het behangpapier, de nabootsing der indiaensche schawls, de verbetering en uitbreiding der tapyten-fabrieken, ja, zelfs de kantwerken van Chantilly en andere plaetsen, zyn zoo vele titels waerop de smaekvolle teekenaers van dit land steunen, om zich ook in de kunstrepubliek het voorregt toe te schryven, van voor elke andere natie hunne werken de wereld door te verspreiden.

Deze beroeming is blykbaer en niet ongegrond. Zy toch

hebben het eerst begrepen wat de waerde eens schoonen patroon is, fransche nyveraers vertroosten zich groote geldsopofferingen, om zich teekeningen te verschaffen, om op alle tentoonstellingen de schoonste en beste patroonen te kunnen vooruit stellen; hunne berekening valt goed uit, hierdoor munten hunne voortbrengselen niet alleen uit ten opzichte des goeden smaeks, maer zyn hunne teekenaers, dank zy die krachtdadige geldelyke ondersteuning, de inderdaed *meest geldende* teekenaers der wereld geworden.

Belgien gevoelde sedert verscheidene jaren dat het nyverheids-teekenaers miste, hoe meer onze nyverheids-gestichten zich uitbreiddeden, hoe meer versierde stoffen men by ons vervaerdigde, te luider verhief zich de wensch naer goede teekenaers.

Over een dertigtal jaren behoefde men hier byna voor geen ander vak nyverheids-teekenaers, dan voor hetgene van kanten en katoendruk. Thans is het met de zaek geheel anders gelegen, de katoendruk en de kanten gaen wel als voorgaendelyk altyd op den zelfden voet, ja zelfs voorspoediger voort, maer onze nyverheid strekt zich mede tot verscheidene andere takken uit.

Uit alle het voorgaende volgt een onbetwistbaer grondbeginsel: willen wy niet langer aen het leenheerschap der fransche nyverheids-teekenaers onderhoorig zyn, en hun eenen grooten cyns uit dien hoofde blyven betalen, wy moeten onze eigene kunstenaers aenkweeken en aenwakkeren, vergelden en dus behouden.

Sedert verscheidene jaren heeft een belgisch staetsman dit begrepen en aenvankelyk in werking geleid; bygestaen door het gentsche magistraet, rigtte de minister Rogier onze nyverheids-teekenschool in, om later 's lands nyverheid te ontslaen van miljoenen belastingen, die den vreemden, het zy *in*, het zy *buiten* den lande eischte. *In* den lande als vertegenwoordigd door zyne teekenaers in onze fabrieken; *buiten* den lande als vertegenwoordigd door de by ons ingevoerde fabrikaten.

Maer zyn allen het wel zoo eens als *wy*, omtrent de waerde der nyverheids-teekeningen? Zou men ons hier niet kunnen toepassen het overbekende, *niet* zeer vleijende woord *Cicero pro domo?* Immers, redeneren sommigen aldus, *de nyverheid is de ondergang der kunst*, de beeldhouwkunst wordt door kartonpapier en leder vervangen, de muerschilderingen door meubelpapier, enz. Welnu, nemen wy dit voor waerheid aen; worden er door het gemakkelyke der hedendaegsche nyverheidskunst en kennis geene duizende stukken in onze lichtversierbare wooningen geplaetst, daer er voortyds maer een enkel voortbrengsel van scheppende penceel of geestryken beitel zyne plaets vond? Voegen wy er by, dat de nyverheid ook hare milde hand naer de vertegenwoordigers der kunst uitsteekt; ten minsten vinden de beeldhouwers bezigheid by het vervaerdigen van modellen voor kunstnyverheid bestemd, het meubelpapier vraegt behendige teekenaers en schilders, en hoe meer zich de smaek van het kunstschoone van dergelyke voortbrengselen by ons zal vestigen,

te meer beeldhouwers, te meer schilders, te meer teekenaers zullen hier ook voordeelig hun talent kunnen benuttigen.

De vraeg is dus, welke zyn de middelen om dien kunstsmack op te wekken? wy zeggen niet enkel onder de burgerklas, maer ook onder diegenen die meer geld bezitten dan smaek? Wat den teekenaer betreft, een kunstmatig leerstelsel, zooveel mogelyk akademische studien; wat het publiek betreft — *durf ik het zeggen?* — kunst-expositien in dat vak.

Maer is dan het vak van teekenaer zoo moeijelyk? De alles wetende onkunde zegt : *De bloementeekenaer moet geene figuren kunnen teekenen; hy moet geener lynteekening, geener doorzichtkunde, nog minder der rekenkunst magtig zyn!* Dit is den bal mis geslagen, en die misslag wordt te tastbaerder dat de nyverheids-teekenaer niet alleen bloemen en sieraden, maer ook beelden en gedenkteekenen moet kunnen uitvoeren; de bouwkunst zelve mag hem niet geheel vreemd zyn, en daerom is het noodig dat hy zich ook in dien vakke geoefend hebbe, en wel zoo vlytig als een historieschilder.

Voor slot : Belgie stond door zyne nyverheid sints de oudste tyden aen het hoofd der beschaefde volkeren, het blonk in de middeleeuwen, toen die nyverheid in Brugge en Gent zoo hoog gestegen was, door zyne kunst uit; de beoefening, bewerking of schepping in beide vakken gingen samen gepaerd. Wy waren destyds ons zelven, wy waren meerderjarig als volk, als burgers, als nyveraers en als kunstenaren. Onze oude vlaemsche school herleeft, en de kunstnyverheid

wil haer niet benadeeligen, maer haer liever eene nieuwe bron van voorspoed ontsluiten.

M. Edward Van Even [1], archiviste à Louvain.

De la rédaction d'une histoire générale des beaux-arts en Belgique.

Je l'ai dit ailleurs, Messieurs : « la gloire la plus incontestable et la plus resplendissante de la Belgique est celle dont le génie de ses artistes l'a couronnée. Notre pays produisit à toutes les époques des savants distingués, des hommes d'état habiles, des guerriers intrépides. Mais la gloire de ces compatriotes remarquables, bien qu'elle suffirait à elle seule à nous assurer l'estime des peuples, est complètement éclipsée par la gloire de cette légion d'artistes qui ont vu le jour sur notre sol et qui ont créé des chefs-d'œuvre dans tous les coins du monde civilisé [2]. » C'est au talent de nos artistes que nous devons d'avoir conservé un nom respectable parmi les peuples. En effet, lorsque le pays avait tout perdu, son industrie, son commerce et sa littérature, lorsqu'il gémissait sous une domination étrangère qui avait à tâche d'étouffer jusqu'à la dernière étincelle de patrio-

(1) M. Van Even n'ayant pu se rendre au *Congrès artistique et archéologique de Gand*, auquel il avait adhéré et promis sa collaboration, a bien voulu envoyer au Comité organisateur sa dissertation sur la rédaction d'une *Histoire de l'art en Belgique*. — L'on sera charmé de la trouver ici à son tour de parole.

(2) Voyez mon *Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Louvain*, le 11 septembre 1856, imprimé dans le journal *le Louvaniste*, 7e année, N° 37.

tisme et de liberté, nos artistes seuls veillaient à la conservation de l'honneur de la patrie; Rubens créait d'immortels chefs-d'œuvre, aux applaudissements de toutes les nations civilisées.

La génération actuelle ignore ces vérités, si propres à raffermir son attachement au sol natal, parce qu'il lui manque une histoire artistique du pays. On possède, il est vrai, quelques travaux sur nos peintres et sur nos musiciens; mais on ne possède rien, ou peu de chose, sur nos architectes(1), sur nos sculpteurs, sur nos graveurs et sur nos calligraphes. Les matériaux pour rétablir la mémoire de ces artistes gisent encore sous la poussière des archives, ou se trouvent disséminés dans une foule de recueils qu'on ne lit jamais.

La Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique arrêta, en 1846, le louable et patriotique projet d'écrire une histoire de nos arts, et cette décision fut apprise avec bonheur par le pays entier. Depuis lors il a été à différentes reprises question de mettre la main à l'œuvre; mais jusqu'ici rien n'a été fait. Ce manque de persévérance excita des regrets non-seulement en Belgique, mais à l'étranger. Un savant, qui par ses travaux littéraires a bien mérité de notre pays, M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Institut de France, imprimait, en 1851, les lignes suivantes: « Un homme érudit, qui est en position de connaître le fond des choses, m'écrit

(1) *L'Histoire de l'architecture en Belgique* de notre savant ami et compatriote A.-G.-B. Schayès est un travail tout-à-fait remarquable; mais elle ne renferme presque pas de détails sur la vie de nos anciens architectes, par le motif que l'auteur n'a pu les trouver.

de Bruxelles : *Vous aurez raison de ne pas vous fier aux promesses des Académies; croyez-moi, faites comme si l'Académie de Belgique n'avait rien dit.*

» Si j'en crois mon correspondant, poursuit cet archéologue, je devrais donc renoncer à voir les documents de l'histoire des arts, aux XIVe et XVe siècles, réunis par le premier corps savant de la patrie des Van Eyck, c'est-à-dire que j'aurais dérangé mon plan de publication et changé l'ordre de mes recherches sans autre résultat que la triste victoire d'un chercheur isolé sur tout un corps de l'État.

» Non, continue M. de Laborde, je ne crois pas que la Belgique, qui a tant fait pour son passé, en même temps qu'elle assurait sagement son avenir, recule devant la tâche si facile (1) et si belle de mettre en évidence et en relief sa gloire la moins contestable et la plus grande; qu'elle renonce à écrire l'histoire des arts dans les Flandres....... Non, encore une fois non, elle ne laissera pas un étranger compulser sous ses yeux ses riches archives et conquérir cette gloire à son détriment. J'ai confiance en sa promesse et j'attends d'elle, comme le monde érudit l'espère, ce nouvel effort de son dévouement patriotique. (2) »

Cette exhortation sympathique a produit son effet. L'Acadé-

(1) *Facile*, si l'on veut faire un livre au moyen d'autres livres; *difficile*, si l'on veut recourir aux archives, ainsi qu'on le verra plus loin.

(2) V. M. le comte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle.* Paris, 1851, T. II, Introduction, page I-III.

mie royale de Belgique se montre, à l'heure qu'il est, disposée à entreprendre la tâche qu'elle s'est imposée. Un premier subside de cinq mille francs a été demandé à la législature pour subvenir aux frais à en résulter.

La rédaction de l'histoire de nos arts est une entreprise qui intéresse la nation entière. A ce titre elle a droit au concours de tous ceux qui, par la spécialité de leurs études, se trouvent en mesure d'y contribuer. Je me suis occupé pendant dix ans à compulser des archives, à l'effet d'en extraire des noms oubliés d'artistes et des renseignements inconnus sur des monuments d'art. Ce labeur m'ayant initié à toutes les difficultés du projet qu'on se propose de réaliser, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me permettre de vous communiquer quelques considérations à cet égard. Votre dévouement aux intérêts moraux de la nation me fait compter pour quelques instants sur votre indulgence.

A la séance de la Chambre des représentants du 15 février 1858, M. De Decker disait : « L'histoire de l'art ne comporte pas ces interminables travaux dont s'effraye l'honorable (M. Rogier) ministre de l'intérieur. Déjà ces travaux existent presque tous à l'état de matériaux ; il s'agit de les coordonner. C'est là, je pense, l'avis de tous ceux qui se préoccupent de cet objet. (1) » Je ne sais d'après quels renseignements l'honorable député a pu avancer ces paroles ; mais je crois qu'il se trompe. A mon avis, aucun sujet ne peut offrir plus de difficultés que la rédaction de l'histoire de nos arts.

(1) *Annales parlementaires*, 1857-1858, p. 285.

Il n'y a pas de pays qui, sur une étendue territoriale aussi restreinte que celle de la Belgique, ait produit autant d'artistes. Les innombrables travaux de ces hommes d'élite se trouvent disséminés dans le pays entier. Non-seulement nos villes, mais la plupart de nos villages renferment des chefs-d'œuvre. Ces productions doivent être visitées et décrites par des archéologues entendus. Un grand nombre de ces travaux sont attribués à des artistes qui n'y ont jamais touchés. Si l'on veut les restituer au talent de leurs véritables auteurs, les archives locales sont le point d'où doit jaillir la lumière. Or, les recherches de ce genre sont loin d'être faciles. Elles exigent d'abord des connaissances solides et variées. Car, il ne suffit pas d'être archéologue et paléographe ; il faut, en outre, être initié à l'histoire des mœurs et des usages de chaque époque et surtout en connaître le langage. Sans cette dernière connaissance, l'on court grand risque de négliger les détails les plus importants.

L'Académie royale de Belgique a hésité d'entreprendre la tâche et à bon droit. Selon moi la rédaction de l'histoire des arts en Belgique est un sujet non moins vaste que multiple, une véritable entreprise de Bénédictins. En effet, le livre ne doit pas seulement comprendre l'histoire de l'architecture, de la sculpture et de la peinture ; il doit également comprendre celle de l'orfèvrerie, de la gravure sur métal, sur pierre et sur bois, de la gravure de sceaux et de médailles, de la fonte de cuivre, de la ferronnerie, de la calligraphie, de la tapisserie, etc. Au moyen-âge les arts se tenaient l'un

à l'autre. Ils s'aidaient et se complétaient l'un l'autre, et ce fut cette union qui produisit cette foule de chefs-d'œuvre qui feront à jamais l'admiration du monde.

Le livre projeté doit avoir, avant tout, le mérite de l'exactitude. Sous ce rapport je suis complètement de l'avis de M. de Laborde. Ecoutons encore ce savant : « Il faut, en effet, à tout prix, dit-il, secouer le système des conjectures et des appréciations vagues; assez longtemps on s'en est contenté, on a écrit force livres et on n'a pas fait faire un pas à l'histoire. Dans tous les arts, dans tous les styles, les yeux ne rencontrent d'abord qu'uniformité. Pour distinguer l'œuvre de mérite du faire banal et de pacotille, il faut une étude sérieuse, aussi bien devant l'art ingénieux des Chinois, en face des productions si variées des Egyptiens et des chefs-d'œuvre de la Grèce, que devant les innombrables créations du moyen-âge. Mais l'étude, appuyée uniquement sur le goût, peut bien former des convictions intimes, elle ne crée pas, à elle seule, des certitudes historiques. Je sens devant deux statues, en face de deux monuments, qu'un même génie, qu'une seule main a pu les diriger et les exécuter, mais il me manque une preuve, non pas pour me convaincre, mais pour faire passer dans l'esprit des autres ma conviction ; alors j'ai recours aux documents écrits. Ainsi, dans le transept de la cathédrale de Rouen, j'admire l'escalier de la librairie et la clôture de la sacristie ; avais-je besoin des registres capitulaires et des comptes de la fabrique pour reconnaître là une analogie de pensée et d'exécution ? Non sans doute, mais armé de preu-

ves écrites, au lieu de soumettre humblement mes conjectures, je les érige en doctrine et je fixe un caractère propre aux œuvres de l'architecte Guillaume Pontifz (1461-95). Dans la peinture, me fallait-il un document authentique pour reconnaître dans le maître d'Albert Dürer l'élève de la grande école des Van Eyck et plus particulièrement l'émule de l'atelier de Rogier van der Weyden ? Non, sans doute, mais mon opinion, fût-elle habilement déduite, n'avait jamais que la valeur d'une opinion, tandis qu'une lettre de Lambert Lombart tranche la question (1). »

Nous possédons, vous le savez, quelques travaux épars sur nos artistes. Mais la plupart de ces livres fourmillent d'erreurs et d'inexactitudes. Ils attribuent à l'un artiste ce qui appartient à l'autre. J'ai pu m'en convaincre d'une manière toute spéciale en ce qui concerne les œuvres d'art que renferment les monuments de ma ville natale.

Qu'il me soit permis de vous citer quelques exemples :

L'église de St-Pierre, de Louvain, possède deux peintures du XVe siècle, l'une représentant la *Cène*, l'autre *le Martyre de St-Erasme*. Ces admirables pages furent attribuées tour à tour à Rogier van der Weyden, à Josse de Gand, à Hemling et à Quentin Metsys. Le conseil de fabrique, voulant trancher la question, fit inscrire au bas des cadres : « *Opus Johannis Hemling* » et depuis lors elles passèrent généralement pour des productions de l'auteur de l'admirable chasse de Ste-Ursule.

(1) Ouvrage cité, p. LII-LIII.

Or, ces peintures ne sont pas plus de Hemling que de Quentin Metsys, de Rogier van der Weyden ou de Josse de Gand. En compulsant tout récemment les comptes de l'église, j'ai trouvé la quittance délivrée par l'artiste lors du payement total du tableau représentant la *Cène*. Cette quittance m'apprend que la peinture fut terminée, en 1468, par *Thierry Bouts*, dit *Stuerbout*, peintre en titre de la ville de Louvain, mort en 1479 (1).

Le cloître de l'abbaye de Parc était autrefois orné de 42 magnifiques verrières déroulant la vie de St-Norbert, fondateur de l'ordre des Prémontrés. Tous ceux qui ont parlé de ces vitraux (2), les ont attribués à Abraham van Diepenbeek, élève de Rubens. C'était encore une grande erreur. Les comptes de l'abbaye nous apprennent qu'ils furent exécutés, entre les années 1635 et 1644, par un artiste de Louvain du nom de *Jean de Caumont*, qui toucha de ce chef 2,640 florins du Rhin!

L'église de St-Pierre possède un banc de communion en marbre blanc, orné de bas-reliefs à jour, d'un travail tout à fait remarquable. Tous nos historiens de l'art l'attribuent au ciseau de François du Quesnoy, surnommé le *Phidias de la Belgique*. J'ai voulu vérifier ce fait en recourant aux comptes de l'église, et j'y ai trouvé que ce beau travail fut exécuté, en 1709, par un certain *Alexandre van Papenhove*, sculpteur

(1) Voyez ma publication *Louvain monumental*, in-4°, p. 206. J'y ai publié un *fac-simile* de la quittance.

(2) Ces vitraux se trouvent actuellement en possession de M. Allard et de Mme veuve Van der Ton, à Bruxelles.

à Anvers. A cette époque Du Quesnoy était mort depuis soixante-sept ans !

Des artistes semblables ne méritent-ils point d'être évoqués du sein de l'oubli ? Ne méritent-il point d'être signalés à la reconnaissance de la nation ?

Les fausses attributions qui existent pour des œuvres d'art de la ville de Louvain, existent également pour des productions qui se trouvent dans d'autres localités du pays. Quel prix aurait un livre qui se ferait l'écho d'erreurs, telles que je viens de vous en signaler ? Poser la question n'est-ce pas la résoudre ? Dès lors l'on doit comprendre qu'il est impossible de rédiger une histoire de nos arts avec les matériaux publiés.

Pour accomplir la tâche que l'Académie s'est imposée, il lui faudrait :

1° Un inventaire général de toutes les œuvres d'art de la Belgique, rédigé, non par les administrations locales, mais par une commission d'archéologues et d'artistes.

2° Un dépouillement complet et régulier des comptes des villes, évêchés, chapitres, églises, abbayes, couvents, confréries, corps de métiers, etc. du pays.

L'Académie pourrait se procurer l'inventaire; pour l'obtenir il lui suffirait de faire voyager, pendant six mois, deux ou trois de ses membres. Mais elle obtiendra plus difficilement l'analyse des comptes. Lire ligne par ligne des manuscrits du moyen-âge est une besogne longue et compliquée. Cependant, ce dépouillement lui est indispensable pour faire un travail digne de nos arts, digne du pays : « Les comptes, dit M. De

Laborde, sont les documents les plus explicites, les moins contestables; ils consignent le fait, l'enregistrent, parce qu'ils le payent, mais ils ne l'ont payé qu'après avoir régulièrement constaté par témoin, affirmation et quittance, qu'il est dûment accompli. Quelle autre source d'informations porte avec elle plus de certitude? Je n'en connais aucune; car je vois des chroniqueurs se tromper, quand ils ne se vendent pas; les chartes mentir dans tel ou tel intérêt; quand aux médailles n'en avons-nous pas frappées d'avance pour telle victoire que le Dieu des batailles a tournée en défaite! La critique, il est vrai, vient au secours de l'érudition; mais, dans les comptes, elle n'a rien à voir; ce qui est payé est un fait accompli, désormais acquis à l'histoire (1) »

L'auteur de ces lignes, en compulsant les comptes des ducs de Bourgogne, conservés aux archives du département du Nord, à Lille, a rassemblé plus de matériaux pour la biographie des Van Eyck, que tous les auteurs réunis qui se sont occupés des trois illustres frères.

Il faut en convenir, Messieurs, la rédaction d'une bonne histoire des arts en Belgique présente des difficultés considérables.

Si l'Académie veut arriver à un résultat satisfaisant, elle doit tâcher d'assurer à son entreprise le concours de tous les archéologues du pays. Ce qu'elle aurait peut être de mieux à faire, ce serait de diviser la besogne et de procéder

(1) Ouvrage cité, t. I, *Introduction.*

par époque et par ville. Ainsi chaque volume du travail contiendrait l'histoire des arts pendant une période déterminée, un siècle par exemple, et chaque ville, j'entends les villes qui formaient jadis des centres artistiques, y aurait sa monographie, contenant des renseignements biographiques sur les artistes ayant vécu dans ses murs durant l'époque à traiter. Le volume serait précédé d'une appréciation générale sur la marche et la tendance des arts, ainsi que sur leurs rapports avec les mœurs et les usages de la nation, pendant le même siècle, rédigée par l'un des membres de l'Académie. Quant à la rédaction des monographies, elle serait confiée à des archéologues habitant les localités dont ils auraient à faire connaître les monuments d'art et les artistes. Chaque monographie serait publiée sous le nom de son auteur, qui demeurerait ainsi responsable pour l'exactitude de son travail (1). Ceux qui seraient ainsi appelés à rédiger ces monographies se trouveraient en mesure d'étudier à l'aise, de voir et de revoir les œuvres artistiques de leurs localités respectives et de compulser les archives qui s'y rapportent. Ces divers travailleurs formeraient une commission qui pourrait se réunir et s'entendre, sous les auspices de l'Académie, à l'effet d'imprimer au travail toute l'unité possible.

Voilà, Messieurs, les considérations que j'avais à vous communiquer au sujet de la rédaction d'une histoire des beaux-

(1) *L'Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins et continuée par les membres de l'Institut, est également publiée en monographies.

arts en Belgique. Si vous le jugez à propos vous pouvez les transmettre à l'Académie. Veuillez croire qu'en prenant la parole pour vous entretenir de cette tâche, je n'ai été mû que par une vénération sincère pour la mémoire de ceux qui ont couvert le nom de la patrie d'une gloire immortelle.

Deux mots encore, avant d'en finir :

La rédaction d'une histoire de nos arts est une entreprise digne de la sympathie de tous ceux qui attachent de l'importance au nom qu'ils portent. Laisser ce travail, ce serait faire insulte à la mémoire de nos pères. Du reste, aucun livre n'est plus en état d'élever l'âme de la nation et de raffermir l'amour du pays. Faire connaître les chefs-d'œuvre produits par des pères illustres, c'est stimuler l'enthousiasme de la génération actuelle, c'est consolider la nationalité. Cette entreprise augmenterait, en outre, notre réputation à l'étranger. Nul livre n'est plus en état d'éveiller l'attention de l'Europe, car l'École flamande est non-seulement la plus grande gloire du pays, mais encore l'une des grandes gloires du monde. Il va sans dire qu'un gouvernement, qui comprend toute l'importance de sa mission, doit faire entreprendre ou, tout au moins, favoriser une tâche aussi importante au point de vue de l'honneur national.

Que l'Académie prenne donc une résolution définitive; qu'elle fasse appel au concours de tous les hommes spéciaux du pays, aucun ne refusera sa collaboration, et dans quelques années, un monument, auquel l'amour filial de tous aura apporté sa pierre, apprendra aux étrangers que nous

savons apprécier les mérites de ces pères qui ont fondé la gloire de la patrie. Ce monument portera au frontispice : *Histoire générale des beaux-arts en Belgique.*

M. Adolphe Siret.

Nécessité de la peinture murale en Belgique.

Messieurs, l'incendie de la Bourse d'Anvers a détruit le plus brillant plaidoyer que l'on pût composer en faveur de la peinture murale en Belgique. Il semble qu'il soit maintenant du devoir de tous ceux qui ont eu le bonheur de voir et d'admirer les peintures de MM. Guffens et Swerts, de suppléer par la parole à la perte irréparable que l'art belge a faite, et de venir ainsi au secours de la pensée que deux artistes de cœur et de talent avaient si éloquemment traduite.

La peinture murale est la véritable peinture du peuple; c'est par elle qu'il peut s'initier aux beautés d'un art privilégié; c'est par elle qu'il sentira son âme s'élever à des hauteurs infinies. La peinture murale engendre des poèmes qui ont leur exorde, leur milieu et leur péroraison ; on voit poindre l'action, on la voit éclater, on assiste à son dénouement. La peinture murale engendre des livres peints et c'est dans ces livres que les masses liront toujours avec bonheur pour l'esprit, avec profit pour l'âme.

Loin de moi, Messieurs, la pensée de glorifier ce genre de peinture au point de l'élever sur les ruines de la peinture d'histoire et de genre traitée isolément et épisodiquement; mais, tout en respectant ce dernier genre et l'éclat dont la patrie lui est redevable, il doit être permis d'exprimer l'opinion

que le peuple apprendra plus avec vingt années de peinture murale qu'avec plusieurs siècles de peinture épisodique. La première s'étend sur un espace immense, sur des pages de pierre que tout le monde peut venir lire et commenter à son aise; elle dépeint l'action à peu près comme si l'action se perpétrait devant le spectateur, et celui qui, en voyant ces peintures, a mis un peu de son cœur dans son intelligence, reçoit une impression qu'il conservera longtemps. Il confondra dans son imagination la grandeur de l'épisode avec la beauté de l'œuvre peinte et insensiblement sa fibre de citoyen grandira avec sa fibre d'artiste. Demandez à l'Allemagne où en serait le poème des *Niebelungen* entr'autres, dans l'esprit du peuple, s'il ne s'était trouvé un maître pour le traduire dans cet alphabet colossal, digne de ceux à qui il l'adressa? La peinture épisodique ne pouvant traiter qu'une action restreinte a une instantanéité presqu'insaisissable, instruit naturellement moins et intéresse donc moins aussi. Ensuite, elle disparaît dans des musées, dans des églises, dans des collections particulières où le peuple songe peu à aller la chercher. Il est bon que certaines choses viennent à l'homme; c'est toujours une prévenance de bon augure qui dispose bien. En outre, elle est restreinte comme moyen et comme but, à cause de ses exigences rémunératrices très-légitimes. On pourrait dire, me semble-t-il, que cette dernière peinture est la suprême jouissance des classes riches de la société, tandis que la peinture murale est la suprême jouissance du peuple.

Messieurs, cette vérité a été comprise en Belgique depuis longtemps, mais elle est restée enfouie dans la poussière de quatre siècles, et il me paraît que le moment est venu de la tirer de ce long repos.

Aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, la ville de Gand était remplie de peintures murales; la Byloque, la grande Boucherie, la chapelle des arbalétriers *(de Leugemeete)*, l'oratoire des Carmes chaussés et d'autres monuments encore, viennent à l'heure qu'il est nous reprocher brutalement et avec raison notre inertie, notre impéritie. La ville de Liége nous montre des églises toutes rayonnantes de vieux poèmes écrits avec ce cinabre et cet or si chers à la masse. Anvers, Bruges, Courtrai, presque toutes nos vieilles villes où l'on découvre encore tous les jours des peintures murales, semblent faire honte à ce XIXe siècle si fier de sa civilisation, si enorgueilli de ses progrès et qui s'est maladroitement écarté des traditions les plus anciennes et les plus favorables au développement intellectuel des masses.

A Rome, sous la république comme sous l'empire, le code des lois ordonne l'usage des peintures murales. Si notre mémoire nous est fidèle, n'avons-nous pas lu que le Sénat ordonnait de placer des peintures sur la façade de la maison d'un guerrier romain, peintures qui devaient parler de sa valeur au peuple et exalter ainsi le courage de l'un et les instincts de l'autre. En Grèce, du temps d'Alcibiade, que voit-on sur les portiques, sur les thermes, sur les vaisseaux, toujours ces peintures si bien faites pour charmer et orner l'esprit. Au

moyen-âge, le christianisme et son histoire se déroulent sur des murs à l'intérieur et à l'extérieur des couvents et des églises, conjointement avec la statuaire et parfois s'identifiant avec ellle. L'Europe chrétienne puise dans l'art de la peinture un auxiliaire aussi puissant que brillant et le pinceau l'emporte parfois sur le livre dans la glorification du Christ et de son évangile. Partout le drame de la passion revit et palpite sur des murs qui deviennent ainsi le missel du peuple. Dans les temps modernes une seule nation fait revivre ce salutaire et fécond usage, c'est l'Allemagne.

Messieurs, ce n'est pas ici le moment d'énumérer les travaux de cette nation ni ceux que la France commence à entreprendre avec un succès qui, on ne sait pourquoi, est assez lent. Nous avons essayé de vous intéresser à la peinture murale destinée à devenir en Belgique le refuge et la gloire de la grande peinture religieuse qui tend à s'affaiblir. Les résultats infaillibles, à obtenir de cette impulsion vigoureusement donnée et soutenue, sont tels que l'on s'étonne à bon droit que la question n'ait encore été que sommairement et mollement traitée. N'est-ce donc rien que l'instruction du peuple faite par l'art et inculquée en traits indélébiles? N'est-ce donc rien que cette immense moralisation qui se donne et ne s'impose pas! N'est-ce donc rien que cet esprit d'ordre, de religion et de gloire nationale qui entrerait peu à peu dans l'entendement des enfants du pays? N'est-ce donc rien que de trouver ainsi à faire un noble emploi des artistes belges qui deviendraient pour notre peuple des professeurs enseignant comment

on arrive à l'honorabilité, à la réputation, à la gloire et à l'immortalité.

J'ose espérer que ces idées sommaires trouveront quelqu'écho dans vos cœurs. Il faut, Messieurs, dans la mesure réciproque de nos moyens, travailler à leur réalisation. Écrivons, parlons, conférons dans ce sens; ne soyons pas moins éloquents que ces vieilles fresques, qui, après tant d'années d'oubli et d'obscurité, se dépouillent du badigeon qui les recouvrait et se montrent à nous avec ce calme et grave caractère d'une solennelle leçon. Nous aussi, dépouillons notre pensée d'un voile importun et étouffant et qu'elle reparaisse jeune et forte pour ranimer ce vieux flambeau de l'art, parfois obscurci, jamais éteint. (*Applaudissements.*)

M. Kervyn de Lettenhove, inscrit pour parler de l'*Avenir des études historiques en Flandre*, s'exprime en ces termes[1] :

Messieurs, je ne m'attendais pas à l'honneur de prendre la parole dans cette enceinte lorsqu'il y a peu de jours une invitation conçue en termes trop obligeants est venue m'en faire un devoir. Je n'avais, il est vrai, à vous présenter ni faits nouveaux, ni considérations profondes sur des faits déjà connus, mais vous avez bien voulu ne pas oublier que depuis vingt ans j'ai consacré de longues veilles à nos souvenirs nationaux, et comme le but que vous vous proposez est surtout d'entretenir et de faire revivre les grandes traditions qui tou-

(1) Nous reproduisons l'improvisation de M. Kervyn de Lettenhove d'après les notes du sténographe.

chent à l'éclat des lettres et à l'éclat des arts, vous avez cru, Messieurs, que l'étude du passé avait sa place marquée dans votre fête jubilaire. Si, dans votre première séance, vous avez accueilli avec de justes applaudissements les savants mémoires qui vous ont été communiqués, votre indulgence est sans doute acquise à la forme spontanée et rapide d'une improvisation qui vient se placer, trop témérairement peut-être, entre des travaux écrits, mûris à loisir et préparés avec soin.

A défaut de recherches spéciales, le lieu même où vous êtes réunis, ne porte-il pas avec lui ses inspirations? Le capitole de la plus puissante commune de Flandre où vous tenez aujourd'hui les assises de la science, n'offre-t-il pas dans sa riche architecture, dans ses brillants souvenirs la trace la plus imposante de l'alliance de l'histoire et des arts? Nos regards frappés d'admiration ne peuvent se détacher du monument, mais pour qu'il atteigne toute sa majesté, il faut de plus que l'esprit évoque les grandes ombres qui ont touché ces pierres et les ont en quelque sorte rendues sacrées. Défenseur d'Artevelde dans un débat solennel, je ne puis oublier qu'à côté de cette salle même s'élève la tribune où sa voix éloquente était couverte des unanimes applaudissements de la commune victorieuse, tandis qu'il lacérait les titres de cette double servitude religieuse et politique qui pesait tant à la Flandre, aussi attachée à sa foi qu'à sa liberté. Lorsque, dans quelques heures, vous vous assemblerez de nouveau dans une autre enceinte pour compléter ces fêtes par une dernière solennité, vous n'oublierez pas non plus, Messieurs,

que ce fut là qu'Artevelde embrassa vainement l'autel qui ne devait pas le protéger, alors que ses concitoyens qu'il avait sauvés, l'abandonnèrent honteusement aux fureurs de cette plèbe des mauvais jours qu'effraie toute supériorité, même celle du génie. Ici, tout nous représente, tout fait revivre pour nous la puissance de la commune ; plus loin, il semble que pour effacer le sang répandu dans nos plus cruelles discordes, tout ait été changé et renouvelé. Grande et mémorable leçon ! Souvenirs qui portent avec eux un double enseignement ! Si d'un côté nous saluons les traces de notre gloire, nous découvrons de l'autre le secret, trop oublié peut-être, de notre décadence et de nos malheurs. Ces souvenirs, ces leçons, ces vérités, c'est le langage même de l'histoire.

Ce langage est-il toujours entendu ? Est-il utile ? Exerce-t-il quelque influence ? Il y a bien longtemps, Messieurs, qu'on appelle l'histoire la conseillère des rois et des peuples, et bien que l'histoire ait tous les jours quelques nouvelles leçons à ajouter à ses annales, je ne sais trop si elle a contribué beaucoup à corriger l'humanité. Si l'on reproche parfois aux mathématiciens d'avoir voulu tout voir dans les mathématiques, bien souvent aussi on a accusé les historiens d'exalter démesurément l'influence, l'utilité de l'histoire, et vous savez, Messieurs, que Montesquieu est allé jusqu'à faire entendre que les héros les plus célèbres étaient à peine les égaux des historiens, parce que à la rigueur les historiens peuvent se passer de héros, tandis que les héros ne peuvent se passer d'historiens. Montesquieu était historien : il ne faut pas pren-

dre ceci trop à la lettre, mais je ne crois pas non plus qu'il faille trop ravaler l'histoire. Vous comprenez mieux que personne, Messieurs, combien les études sérieuses contribuent à la puissance et à la gloire des nations, et ne faut-il pas placer au premier rang, parmi les études sérieuses, celles qui, nous racontant des épreuves communes, des luttes communes, des efforts communs pour parvenir au point que nous avons atteint, contribuent le plus à vivifier parmi nous ce sentiment national qui nous attache par mille souvenirs, par mille liens étroits à la commune patrie, le patriotisme en un mot?

Vous célébrez aujourd'hui, Messieurs, le cinquantième anniversaire de la fondation de votre Société. On ne pourrait guère faire remonter plus haut en Belgique la renaissance des études historiques, et cependant, depuis cinquante ans, que de travaux importants à divers titres ont vu le jour! Que de vastes recherches et combien ce mouvement n'a-t-il pas été secondé par ces nombreuses monographies qui ont éclairé tant de questions diverses en attestant la propagation sur tous les points du pays du même goût pour les études sérieuses! Je vous demanderais la permission d'analyser quelques-uns de ces travaux, mais il faudrait citer des noms que vous connaissez tous, et la présence de ceux mêmes que je devrais louer m'impose le silence. Je me borne à constater un grand progrès. Est-ce à dire toutefois qu'il ne reste rien à faire? Ne nous le dissimulons pas; nous sommes à l'entrée d'une carrière à peine ouverte, et l'espace qui s'offre devant nous est bien plus étendu, bien plus considérable que celui qu'on a pu

parcourir jusqu'ici. Certes l'histoire est tenue comme toujours d'être consciencieuse et impartiale; on a le droit d'exiger d'elle comme autrefois ce mérite extérieur de la forme et du style qui est la première condition de la durée d'une composition écrite; mais notre siècle a ajouté d'autres conditions à l'influence des travaux historiques. Il a vu se dérouler tant d'événements : le style ne suffit pas, notre siècle veut connaître dans tous les détails les faits des âges précédents. Il a vu tant de passions obscurcir leurs péripéties du temps présent : de là, un grand besoin de vérité dans l'étude du passé, et en même temps son imagination ardente et vive ne peut se passer de ces couleurs, de ces images empruntées aux mœurs plutôt qu'aux faits, aux traditions plutôt qu'aux annales, sans lesquelles le tableau du passé ne serait plus qu'une froide esquisse, aux contours faibles et indécis.

A ce double besoin répondent deux branches d'études bien différentes, mais qui doivent se prêter un mutuel appui.

Les grandes bibliothèques à peine accessibles autrefois, les grands dépôts d'archives longtemps interdits au public, offrent aujourd'hui leurs innombrables richesses à ceux qui s'occupent de préciser les faits, les noms de personnes, les noms de lieux, les indications chronologiques, tout ce qui constitue le squelette de l'histoire. Que de milliers de documents aux archives générales du royaume, dont un siècle à peine a été l'objet d'un examen complet, et vous savez, Messieurs, combien l'érudit éminent qui dirige ce dépôt a rendu cet examen fécond pour l'histoire du XVIe siècle ! Que de milliers de char-

tes dans toutes nos villes et même au-delà de nos frontières, presque toutes précieuses pour nous à divers titres! La poussière qui les couvre est épaisse; mais sous cette poussière, que de gloires et de splendeurs! Pour moi, je n'oublierai jamais que lorsqu'aux archives de Lille je remuai l'énorme cumulus de documents restitués par les arsenaux de Metz, tout souillés de salpêtre et de poudre, le premier lambeau que j'en retirai fut un compte du banquet du Faisan, où revivaient les somptueux plaisirs de la cour de Bourgogne.

Mais le squelette de l'histoire, si vous arrivez péniblement à le reconstituer, ne vous suffit pas. Il faut quelque chose de plus pour lui rendre les couleurs, la physionomie, le mouvement qui en sont inséparables, si vous voulez que ce squelette vive et marche, car le mouvement, c'est la vie. Prenez donc, comme le bon Jacques de Guyse au XIVe siècle, le bâton de pélerin, sondez les ruines, cherchez, comme le laboureur de Virgile, les tronçons d'épée rouillés et brisés que nous cache la chevelure d'or des blés. Hâtez-vous; car si notre siècle bâtit beaucoup, il démolit encore plus. Demandez les traditions les plus célèbres aux vieillards qui remontent peut-être par la mémoire de trois ou quatre générations, aussi blanchies par les années, jusqu'aux évènements qui vous occupent. Allez à Courtrai ou au Beverhoutsveld, à Roosebeke ou à Gavre. Bornez-vous à vous faire dépeindre l'horreur de la mêlée et les exploits des héros, et vous frémirez malgré vous quand on vous montrera à Courtrai le pré du sang, le pré où coula le sang de l'ennemi; à Gavre, la mer de sang où ruis-

selèrent les torrents encore plus épais du sang des nôtres. Si dans les archives, votre raison s'est éclairée, ici votre imagination se développera. Vous ne craindrez point que ces traditions altèrent le fait que vous avez déjà consciencieusement étudié, mais vous réussirez mieux à le reproduire avec ce sentiment naturel et vrai qui est la source de la poésie populaire.

Voilà les moyens, la voie à suivre, l'exploration incessante des traces écrites de l'histoire et de ses traces traditionnelles. Mais j'entends s'élever des objections. On reproche à l'histoire d'être la glorification aveugle du passé. Pour aucun de nous il n'en est ainsi. Il faut étudier le passé avec soin ; il ne faut pas le regretter. Chaque siècle a ses nécessités, ses besoins, ses rancunes, ses haines et ses fautes, mais chaque siècle ajoute aussi, en expérience, en force et en lumière, quelque chose aux siècles qui l'ont précédé. Plus l'humanité marche en avant, plus la vague qui l'entraîne la pousse au milieu des écueils, plus il importe de diriger ses progrès ; mais il ne faut pas songer à lui fermer ces mers inconnues qui sont pour nous un avenir que nous ne pouvons sonder encore. Formons le vœu que l'esprit humain s'éclaire, montrons-lui les accidents de la route qu'il a déjà parcourue, mais ne songeons jamais à enfermer dans le cercle étroit de la veille l'essor du lendemain. Ne cherchons pas davantage à créer sous des inspirations différentes, des utopies pour les caresser, des monstres pour les combattre. Les passions qui ont été la cause ou le prétexte des crimes ou des fautes appartiennent au temps où ces crimes et ces fautes ont eu lieu. Loin de

chercher à les ressusciter, écartons-les avec soin, afin que rien ne compromette vis-à-vis de tous, sans distinction d'intérêts et de partis, l'impartialité de l'histoire. Jugeons les faits d'après notre conscience, et si nous les jugeons ainsi, soyons tolérants les uns et les autres pour nos jugements qui ne concorderaient point. Puisée à cette source, la discussion qui s'attachera au passé, sera toujours calme et sereine : il faut que par sa modération, elle nous offre un heureux contraste avec ce caractère irritant et hostile qui envenime toutes les controverses du temps présent. Du moins, il sera permis d'honorer la science dans l'asile où elle se retire ; sans nous préoccuper des étroites questions qui nous divisent, nous nous réunirons tous pour assurer au talent qui s'élève un concours empressé, car l'indépendance des lettres fait à la fois leur force et leur dignité.

Si je ne me trompe, la science historique a des titres sérieux à cette protection, je dirai plutôt à cette sympathie des bons esprits. Nous voyons tous les jours des étrangers illustres à divers titres, visiter nos édifices, nos monuments, nos musées, et ce n'est pas seulement un sentiment de curiosité qui les y conduit. Il y a quelque chose de mieux dans ce sentiment que l'on éprouve en présence des chefs-d'œuvre de l'art ou des grands souvenirs de l'histoire. Eh bien, je n'hésite pas à le dire, les recherches qui ont eu pour objet le progrès des arts, des lettres, de l'industrie, du commerce dans notre passé, ont puissamment contribué à faire naître au delà de nos frontières, cette impression sympathique et favorable,

et ce sera, croyez-le bien, un éternel honneur pour tous ceux qui ont réhabilité notre ancienne gloire littéraire et artistique, d'avoir contribué ainsi à relever vis-à-vis des nations plus puissantes qui nous entourent, la grandeur morale, la force morale de notre pays.

Mais parmi nous le même sentiment nous porte-t-il à nous unir davantage dans le respect du passé qui n'est que la base la plus solide de nos espérances dans l'avenir? Je m'afflige d'avoir des doutes à exprimer sous ce rapport; et rien ne serait plus triste que d'avoir à reconnaître que malgré ces efforts consciencieux que j'ai été si heureux de signaler, le patriotisme, au lieu de s'élever avec eux, tend à s'affaiblir d'une manière générale dans nos diverses provinces. La jeunesse, livrée à des lectures frivoles et stériles, répudie ces mâles et fortes études dans lesquelles nos pères voyaient les prémices de ces mâles vertus que rien ne fait fléchir. Dans les masses toutes les traditions disparaissent ou s'affaiblissent. Il semble qu'on en rougisse, et les hommes qui ont consacré toute leur vie à répandre les patriotiques souvenirs de la gloire nationale, sont ceux que l'ingratitude publique frappe les premiers.

Cependant, Messieurs, ne désespérons pas. Lorsque Meyer écrivait ses Annales de Flandre, il y a bientôt quatre siècles, il éprouvait aussi les mêmes doutes et la même inquiétude, et néanmoins en s'adressant à un public inconnu et déjà troublé par la voix des passions, à une postérité qu'il n'apercevait qu'à travers de sombres nuages, il s'exprimait dans ces termes

où vit encore l'émotion de la main qui les traça : « Accueillez » ces écrits; lisez-les, étudiez les avec autant d'enthousiasme » que j'en ai mis à les composer pour vous, » *res flandricas utcunque scribi cœptas amplectimini.* Ce long et effroyable orage du seizième siècle a passé; son histoire est restée et avec elle cette brillante série de faits mémorables qu'il avait évoqués dans ses labeurs. Certes, nous aurons toujours des manières différentes d'apprécier tel règne, telle révolution ou telle lutte; mais les souvenirs qui s'y attachent, ne nous trouveront jamais indifférents. La patrie des Robert de Jérusalem et des Baudouin de Constantinople, des Artevelde, des Ackerman, des Chastelain et des Van Eyck a des titres qui s'adressent à toutes les convictions généreuses, à tous les enthousiasmes sincères. L'histoire de son passé est partout; mais elle n'est pas écrite seulement dans les annales de Meyer. L'histoire politique d'un peuple n'offre qu'une face de sa vie, et souvent c'est celle où il ne nous apparait qu'en armes et dans des temps de crise. Sa vie régulière et normale mérite autant d'être étudiée; on y retrouve bien mieux sa véritable grandeur, son véritable génie. Tous vos travaux, Messieurs, quelque diverses que soient les voies que vous adoptez, s'associent dans une même pensée. C'est notre vieille Flandre qne nous retrouvons dans toutes vos recherches sur les arts, sur le commerce, sur l'industrie. Vous mettez de plus en plus en lumière cette influence de l'art flamand qui selon l'expression d'un des juges les plus compétents de notre époque, fut prépondérante et s'exerça dans le monde entier. Il en fut de

même de notre commerce, de notre industrie. Les annales de la Flandre sont celles où l'on peut le mieux étudier les progrès de la civilisation dans les siècles qui ont précédé le nôtre : notre civilisation moderne ne les désavouera pas.

Bien longtemps encore, Messieurs, le dévouement à la science sera pénible et laborieux, entouré de sacrifices et d'abnégation, mais il portera, n'en doutons point, quelque jour ses fruits, et lorsque dans un demi-siècle vos successeurs se réuniront dans cette même enceinte, pour célébrer d'autres fêtes jubilaires, ils nous sauront gré d'avoir eu confiance dans l'avenir des études historiques en Flandre et peut-être aussi d'y avoir contribué autant qu'il était en nous par notre zèle et par nos faibles efforts. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Louis De Taeye.

Les tendances de la peinture dans l'École flamande de 1830, *son but et son avenir.*

En 1830, à côté du développement politique des idées qui ont constitué notre indépendance et notre nationalité, se préparait une autre révolution, intellectuelle et pacifique, qui allait introduire le progrès dans le domaine des arts.

Ce mouvement, sous le nom de romantisme, devait révolutionner complètement l'expression artistique de cette époque, et relever ainsi notre ancienne école de sa longue et profonde décadence, pour lui rendre par cet effort vigoureux sa vie propre, ses traditions brillantes, en lui ouvrant une voie nouvelle, riche et pleine d'avenir. Quels étaient l'origine, l'esprit et le caractère de cette école, qui fut si soudai-

nement transformée par cette tendance nouvelle? C'est ce que nous allons tout d'abord expliquer.

Au commencement de la seconde moitié du seizième siècle, l'école flamande venait de traverser une triste époque. L'imitation de la renaissance italienne avait exercé dans notre pays sa pernicieuse influence. Une foule de petits Raphaels flamands, dédaigneux de l'art admirable de nos vieux maîtres du quinzième siècle, et abandonnant la création originale, avaient perdu ainsi la magnifique expression pratique, due à l'initiative des frères Van Eyck, aussi bien que la pensée chrétienne si pure, si suave, dont Memling avait donné la forme la plus élevée, et ils étaient venus, imitateurs sans goût comme sans intelligence, se perdre sur les traces de Michel-Ange et de l'auteur de la *Transfiguration*.

A deux hommes de génie était réservé l'honneur de faire rentrer notre école dans la véritable voie. Le vieux flamand Adam van Oort, ainsi que son immortel élève Pierre-Paul Rubens relevèrent l'art de cette décadence pour le ramener vers son véritable but, vers la vraie et bonne tradition nationale. Une pléiade d'artistes éminents succéda à l'inspiration de ces deux maîtres, ces gloires de la nouvelle école d'Anvers du dix-septième siècle; ces deux initiateurs inséparables, dont le premier donna la pratique et la force; et le second le développement, l'esprit et cette puissance de culture, qui éleva les artistes de cette époque à une hauteur si remarquable.

Malheureusement, ces temps de brillante renaissance du-

rèrent peu. Bientôt sous l'influence léthargique du gouvernement d'Albert et d'Isabelle, dont les efforts constants (en dépit d'apparences tout opposées) n'aboutirent qu'à étouffer l'essor de la pensée et de la liberté; toute flamme créatrice s'éteignit; et le peuple resta insouciant, quoique debout encore, sur les ruines de ses libertés et de son pays. La conséquence de cet état des esprits se fit immédiatement sentir dans les travaux de la pensée et de l'art, et on peut dire, que depuis Gaspard de Crayer, Liemacker et Roose, ces derniers interprêtes de l'école de Rubens, il n'y eut plus d'art chez nous, jusqu'au moment où l'influence classique des œuvres de David vint ranimer de nouveau notre école.

Notre pays toutefois avait encore conservé quelques peintres habiles dans la pratique; mais le goût était perverti au dernier degré, et non-seulement les véritables doctrines étaient entièrement négligées, mais l'objet de l'art même était devenu tout-à-fait vain.

Alors commença cette profonde décadence, où l'art tomba de chûte en chûte dans l'esclavage de la mode du déplorable siècle de Louis XV, où le dévergondage et les fadeurs l'étouffèrent complètement sous la poudre, le fard et les dentelles. Quel triste spectacle! Des peintres de boudoirs, tels que les Watteaux et les Boucher, voilà les grands artistes qui avaient remplacé les Poussin et les Lesueur en France, les Rubens et les Van Dyck dans notre pays. On eut pu croire à un naufrage complet, non-seulement pour l'école flamande, mais pour l'Europe entière.

Heureusement alors quelques savants Allemands, Italiens et Français, pleins d'ardeur, ne reculant devant aucun sacrifice pour acquérir les connaissances relatives à l'antiquité, commencèrent à entretenir le monde de leurs découvertes successives, de leurs théories nouvelles.

Le père André avait ouvert la carrière en publiant en 1741 son *Essai sur le beau*. Il fut suivi de près par Herder et Lessing, dont le *Laocoon* détermina les limites entre la peinture et la poésie; puis par les travaux gigantesques des historiens et des archéologues, tels que Winkelmann, Heyne, Mélizia et Hamilton.

C'est grâce à cette activité brûlante que furent jetées les premières bases de la théorie de l'esthétique. Ces nouvelles doctrines sur l'art, sur le beau chez les anciens, se répandirent avec la rapidité de l'éclair. Elles firent germer les premières idées de régénération de l'art, partout acceptées avec enthousiasme, à ce point, qu'immédiatement Raphaël Mengs et Gessner dans la peinture, Canova dans la sculpture, tentèrent de les réaliser par la pratique.

Tel était l'état des esprits, lorsque en 1775 un artiste d'une volonté de fer, d'une opiniâtreté inébranlable, d'une imagination vive et fougueuse, ayant remporté à Paris le prix de Rome, vint prendre part à cette régénération. Louis David, vous l'avez reconnu, Messieurs, accepta avec l'enthousiasme de la force ce grand mouvement et lui communiqua en le mettant directement en pratique une impulsion nouvelle. Cette révolution dans l'art se déclara en même temps que la

grande révolution française, et David en dirigea la réforme avec l'ardeur et la ténacité, que ses amis politiques mirent à celle de la société toute entière.

Dans ce but il établit un nouveau mode d'enseignement de la peinture, appuyé sur les doctrines des anciens et sur l'imitation de l'antiquité, et bientôt les tableaux des *Horaces*, de *Brutus* et de *la mort de Socrate*, le posèrent comme le premier maître de cette époque.

L'influence de l'art classique français après les premières années de la révolution fut tel que l'atelier de David devint le rendez-vous des artistes de tous les pays de l'Europe.

Mais cette inspiration exclusive de l'antique, que le maître avait introduite dans la nouvelle expression artistique, ne répondait pas complètement au sentiment ni au besoin de la pensée de son époque, parce qu'elle n'émanait pas de l'esprit moderne, mais qu'elle reposait sur l'expression du sentiment d'un autre peuple animé d'un esprit différent. Cette représentation sculpturale, symbolisant un certain type conventionnel, ne représente pas la variété infinie du caractère individuel. L'étude exclusive de l'antiquité donnait en effet quelque chose de froid, d'uniforme au rendu de l'art. Dans la recherche de la beauté de la forme grecque, on oublia que le but véritable de tout artiste est la représentation vraie de l'homme avec les modifications particulières qu'ont pu apporter à sa physionomie, ses passions, son éducation, ses mœurs, ses habitudes, l'esprit et la pensée même du siècle dans lequel il a vécu.

Voilà pourquoi l'étude de l'histoire humaine est une des grandes conditions du développement artistique.

De ce principe découle la variété infinie dans les œuvres de l'art répondant à la variété infinie de celles de la nature.

Voilà aussi ce qui constitue essentiellement la différence du rendu de l'art moderne avec celui de l'art antique, qui négligeait les nuances individuelles pour s'en tenir à des types généraux.

David ne s'était pas rendu compte de cette différence d'expression. En cherchant, comme il le disait lui-même, à ramener l'art aux principes qu'ont suivis les Grecs, son idolâtrie pour leurs types le fit tomber dans le même défaut que ses modèles. Son dessin menait tout droit à ce qu'on appelle le dessin académique, reproduction de types moulés sur la statuaire antique; nature belle, mais morte, parce qu'elle s'isole complètement de la nature vivante, réelle, qui est toujours la source première de toute beauté.

C'était l'importance exagérée de ce principe, qui donnait aux productions artistiques de cette époque cette expression froide et compassée, ces poses classiquement théâtrales, ce cachet sculptural qui prêtait aux peintures l'aspect de bas-reliefs coloriés.

A la même époque la Belgique possédait deux peintres d'un mérite éminent, Lens et Herreins. Le premier avait publié, dès l'année 1776, un ouvrage plein de vérité et de science sur le costume et les usages des peuples de l'antiquité. Lui aussi fut inspiré du sentiment de la réforme; mais quel que fut le

mérite de ses compositions, dans lesquelles on reconnaît ses tendances classiques, il ne fonda point une nouvelle école. Quant à Herreins, qui seul avait conservé fidèlement la pratique des grands coloristes flamands, à tel point qu'il excita la vive admiration de David, il n'essaya ni d'entrer dans les idées du temps, ni de lutter contre leur invasion.

Ces idées, sous la forme que leur avait données David, furent introduites un peu plus tard dans notre école par Paelinck, Navez et Van Brée. Ce dernier poussa si loin le culte de l'antiquité qu'il mesura en proportions exactes et mathématiques, par parties et par minutes la généralité des statues antiques, afin d'avoir une mesure positive sous laquelle toute la nature humaine devait passer comme sous de nouvelles Fourches Caudines, pour en sortir transformée en types grecs.

Soyons justes pourtant, et avouons que si cette transformation de l'art tomba dans l'exagération, c'est la marche ordinaire de toute révolution violente, qui mène presque toujours à l'excès. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est que les successeurs de David qui introduisirent les études classiques dans notre école, firent un bien immense à l'art en rappelant notre jeunesse vers les études sérieuses, et en provoquant ainsi une tendance plus noble et une pensée plus élevée.

Cependant l'importance excessive accordée à l'étude de l'imitation de l'art antique, au détriment du caractère individuel de la nature, ainsi que l'exclusion de la couleur pour la ligne, finit par provoquer une réaction nouvelle, le romantisme de 1830. Ce mouvement ne se déclare ni avec moins

de violence, ni avec moins de folie et d'exagération que le premier. Cette fois, on excluait le dessin et la ligne, pour la couleur et l'effet. On s'éloignait complètement de l'antiquité pour se rejeter dans le moyen-âge.

L'étude des anciens maîtres et surtout de l'école de Rubens fut de nouveau mise en honneur. Ces études ramenèrent aussi vers celle de la nature; mais dans le premier moment de la réaction, on ne rêva que couleur et effet, sans conserver aucun souci de la ligne et du dessin.

L'engouement pour le moyen-âge fut aussi vif que l'avait été celui de l'antiquité; et si, dans l'école classique, les ateliers étaient garnis de chaises curules, de lances, de casques et boucliers grecs ou romains; si les élèves les plus exaltés de David se promenaient dans les rues de Paris, vêtus en Agamemnons et en Pâris; sous l'influence du romantisme, on ne rêva plus que poignards, dagues, rapières, rues sombres, escaliers tortueux, vieux bahuts, cuirs dorés, et on chercha à se transformer par le costume, les cheveux et la barbe, autant que possible, en chevaliers du moyen-âge.

Eh bien, Messieurs, c'est cependant de ces folies, de cette double exaltation, de cette fureur passionnée pour le classique et le romantique, qu'est sortie l'expression pratique, le perfectionnement de l'élément matériel de l'art de nos jours.

Il fallait par une étude assidue, par des tâtonnements sans fin, retrouver la pratique perdue, le brillant coloris de nos maîtres passés. De là ce culte de la couleur aussi exclusif que l'avait été naguère celui du dessin; mais quand le calme ren-

tra dans les esprits, on chercha à lier ces deux expressions particulières de l'art. Le dessin classique se modifia par l'étude de la nature, et donna la noblesse, la correction et la simplicité des formes. Ce sont là certainement des qualités supérieures, que tout artiste doit chercher à réaliser; mais ces qualités ne constituent pas seules l'expression artistique. L'étude de la nature donna encore ce sentiment de vérité et de variété, qui répond à la diversité infinie du caractère individuel, et qui se manifeste par une certaine énergie dans l'imitation des formes, par cette naïveté si vraie, si expressive.

L'étude des anciens maîtres couronna cette expression de l'art en y ajoutant la magie du clair-obscur, la poésie de la couleur.

Ainsi, Messieurs, furent constitués complètement le langage, l'expression et le sentiment de l'art. Honneur à tous ces nobles et vaillants champions qui, par des efforts prodigieux, renouèrent l'expression pratique de notre école à celle du dix-septième siècle. Honneur donc à Paelinck, à Van Brée, à Navez, qui introduisirent chez nous la noblesse du dessin par les études classiques! Honneur aussi à ceux qui, dès leur début dans la carrière de l'art, déployèrent la puissance de leur jeune talent sous la bannière du romantisme, nous ramenèrent vers les études de la nature et des anciens maîtres, et aidèrent ainsi à constituer l'expression pratique la plus complète qui existe de nos jours!

Mais nous, Messieurs, ne nous reste-t-il plus rien à faire? Devons-nous suivre simplement la route qui nous a été tracée

par ces devanciers célèbres? N'avons-nous qu'à parcourir la voie frayée avec tant de difficultés? Non, non, un but tout aussi noble et plus difficile peut-être est réservé à notre activité. Si notre école possède aujourd'hui la forme, il nous reste encore à conquérir l'expression de la pensée, le sentiment de l'idéal. Consacrer à cette tâche si élevée la puissance d'exécution acquise à la peinture flamande, voilà, Messieurs, le noble but qui est réservé à nos travaux.

En effet, l'objet suprême de l'art n'est pas simplement d'imiter la nature; l'imitation n'est que la condition, le moyen, l'instrument pour rendre la pensée par une forme saisissable pour tous; son application isolée ne constitue nullement l'art lui-même.

L'artiste ne se borne pas à copier, mais il cherche à créer le beau dans ses productions; devant un fait historique, en face des beautés de la nature, il fixe dans son âme l'impression qu'il ressent, et cette impression devient le germe de sa création; puis par les moyens matériels, il donne à cette pensée une forme par laquelle il fait passer le sentiment de son âme dans l'âme du spectateur.

L'artiste véritable exprime donc bien plus dans ses œuvres l'essence de la pensée que l'objet d'une imitation quelconque. Cette œuvre est, par rapport à lui, ce que la créature est au Créateur. Il a senti naître, se former au-dedans de lui son œuvre avant de la produire; il l'a couvée et choyée, il l'a travaillée avec amour; et quand l'idée est mûrie, quand il a concentré dans son âme l'émotion qu'elle doit communiquer,

alors il ressent le besoin d'exprimer, de produire au dehors, sous la forme qu'il conçoit, la pensée qu'il a développée en lui.

Il y a donc un rapport intime entre l'idée conçue par l'artiste et la création qu'il a rendue visible, saisissable à tous; un rapport mystérieux entre l'œuvre intellectuelle qui procède de la pensée, et l'œuvre matérielle du rendu.

Voilà pourquoi chaque fois qu'on communique au dehors, complètement, sous une forme parfaite, les sentiments de son âme, et qu'on parvient à faire partager l'émotion ressentie, l'esprit du spectateur éprouve une impression plus forte, plus passionnée que celle qu'il reçoit ordinairement au seul aspect de la nature. D'un autre côté, l'art émanant directement de la pensée est donc essentiellement individuel; chaque artiste imprime d'une manière indélébile à son œuvre le cachet de son génie, de telle sorte qu'il n'y a pas de création artistique qui ne porte de son auteur l'impérissable empreinte.

Par conséquent, plus l'artiste élèvera son âme, développera son esprit, ennoblira son cœur, plus il y aura dans ses productions de grandeur, d'élévation, de noblesse: c'est dans la plus grande perfection de la partie intellectuelle de son être, qu'il trouvera ses inspirations les plus pures, les plus élevées, les plus véritablement artistiques.

En vain lui enseignerait-on la pratique, la science du métier; en vain lui enseignerait-on à dessiner avec correction et pureté; en vain lui ferait-on connaître la valeur relative des tons. Supposons même qu'on aille plus loin encore; qu'on lui

apprenne à rendre une certaine idée dans une composition, à la bien combiner, à la bien rassembler, et à produire ainsi une œuvre; on en aura fait un peintre, oui! mais un artiste, jamais! Que faut-il donc encore? Il faut avant tout en faire un homme par la culture, par la force morale, et par le développement de la raison. En effet, c'est l'âme qui sent et qui conçoit; elle seule donne à l'art quelque chose à dire et ce quelque chose qui est la partie principale, essentielle, il n'y a que la culture intellectuelle et morale qui puisse le développer. L'artiste doit lire, pénétrer bien avant dans ce grand livre de la nature; il doit savoir apprécier et comprendre le mouvement de l'humanité et expliquer aux autres tout ce que le génie sait apercevoir de plus grand, de plus beau, de plus noble et de plus élevé; mais lui serait-il possible d'arriver là sans que la lumière qui jaillit de la science ait fécondé son esprit et rayonné dans son âme? Non, Messieurs; car si la pensée reste au-dessous du niveau des intelligences progressives, il ne lui sera point donné d'atteindre au but suprême de l'art, qui est de rendre par des symboles expressifs les vérités qui agissent sur l'âme humaine. Il doit être capable de prendre part à toute l'existence de l'humanité et à ces efforts de l'esprit qui poussent chaque époque à l'accomplissement de son œuvre.

C'est assez dire que les temps sont passés où il était permis de croire que l'art pût se dispenser de toute tendance intelligente; et imiter pour imiter, sans chercher d'autre but que la reproduction mécanique, réservée désormais à la photographie.

Je le répète donc, Messieurs, l'artiste quels que soient les dons que lui ait départis la nature, quelles que soient la force et la puissance de ses connaissances techniques, du langage et de la forme, n'atteindra jamais à la hauteur de sa mission, s'il n'ajoute à ces qualités le développement de ses idées par la science de son temps, par la culture de soi-même; il ne remplira jamais les conditions les plus élevées de son art, s'il ne sait éveillier au fond de son cœur un sentiment, une croyance, une aspiration vers un avenir meilleur, vers un progrès plus complet, tout artiste bien doué qui ne satisfait pas à ces conditions manque à son devoir, trahit l'humanité.

Ainsi donc l'art, prenant son rang légitime parmi les hautes manifestations de la pensée, doit tendre à leur but commun, le progrès de l'homme; et la devise de tout artiste véritable ne saurait être que: *En avant, en avant, toujours en avant. (Applaudissements.)*

M. Alberdingk-Thym. Monsieur le président, il me siérait mal à moi, simple ami des lettres, hollandais pur sang, qui me suis, il est vrai, occupé de l'étude de quelques langues modernes, mais qui ne possède à fond que la mienne propre, il me siérait mal de vouloir prononcer devant cette illustre et savante assemblée un discours officiel en langue française. Aussi je n'ai demandé la parole que pour présenter une simple observation, qui m'a été suggérée par le discours que vient de prononcer M. De Taeye.

Dans la séance d'hier, j'ai applaudi du fond du cœur aux idées énoncées par l'honorable orateur, d'abord en ce qui

concerne l'art du treizième siècle; avec lui j'apprécie la renaissance de l'art naturaliste, mais toujours chrétien, sous les frères Van Eyck, et plus tard je reconnais avec lui les grandes qualités de l'école de Rubens; mais je dois me permettre une modeste protestation contre certaine expression échappée à notre honorable collègue.

Pour mieux faire sentir à l'assemblée la portée de ma réclamation, je commence par vous avouer ingénuement, M. le président, que dans mes études historiques, je me suis toujours occupé avec le plus de plaisir de ces périodes de notre histoire, où les deux grandes fractions des Pays-Bas ne formaient qu'un grand faisceau, ou, du moins, des périodes quand la Hollande, la Flandre et les autres provinces neerlandaises marchaient ensemble dans la voie du progrès. C'est ainsi que je m'arrêtais volontiers à ces temps où nous nous trouvions tous sous le sceptre, soit de la maison royale de Lorraine, soit des comtes de la maison du Hainaut, de la maison de Bourgogne, et de celle d'Autriche. J'aimais à saluer dans ces gouvernements le symbole de l'*Unité Neerlandaise.* C'est par les mêmes raisons que le règne des archiducs Albert et Isabelle m'est singulièrement cher. Je me rappelle avec bonheur que pendant leur règne une trève a été conclue, qui semblait être le prélude d'une longue paix. Il existait même entre les pouvoirs des deux pays, c'est-à-dire entre l'archiduchesse Isabelle et notre prince Frédéric-Henri, une entente tellement cordiale, que, pendant la guerre, ils entretenaient une correspondance confidentielle et amicale. Un jour, un soldat

belge ayant été sur le point de tuer le prince Frédéric-Henri, on lui dit que certainement l'archiduchesse Isabelle lui aurait su mauvais gré de cette action.

Je me suis permis, Messieurs, de vous entretenir un moment de mes sentiments sur l'époque des archiducs, parce que les paroles de M. De Taeye, que je voulais relever, s'y rapportent directement. M. De Taeye s'est permis de parler de *l'influence léthargique* du règne d'Albert et d'Isabelle sur l'art au dix-septième siècle. Je ne m'explique pas cette qualification. C'est au contraire à ces archiducs que nous devons ce que le dix-septième siècle neerlandais a produit de meilleur en fait d'art. Nous leur devons de posséder la grande école de Rubens. Rubens s'était fixé en Italie, il adorait les Titien et les Michel-Ange, il était devenu à moitié italien, il signait, n'a même jamais signé son nom que Pietro Pauolo (*sic*) Rubens; toutes ses sympathies paraissaient acquises à l'Italie; eh bien, ce n'est que grâce aux prières et aux libéralités d'Albert et d'Isabelle, que Rubens est venu se fixer à Anvers, pour y fonder la grande école, qui fait la gloire de nos Pays-Bas.

M. De Taeye. Messieurs, j'ai fait un discours artistique, et je ne crois pas que ce soit le moment de discuter une question politique. Je me bornerai à faire une simple observation, au point de vue exclusif de l'art. Certes l'école de Rubens a brillé d'un vif éclat, mais ce qui constitue le mérite principal d'une école, ce n'est pas son éclat momentané, mais le germe de progrès qu'elle jette pour l'avenir: or, quel a été le sort de l'école de Rubens, immédiatement après

la mort de ce grand artiste? Sauf dans les œuvres de quelques uns de ses élèves les plus distingués, il y a décadence dans les productions de l'art, et peu de temps après il n'y a même plus d'art véritable dans notre pays. Cependant, ni les hommes, ni les travaux, ni les traditions ne font défaut! C'est ce qui prouve à l'évidence qu'il manquait à ce siècle une âme, une pensée et la faculté de son libre développement.

M. H.-G. Moke, professeur à l'Université de Gand.

De la pensée dans l'art.

Messieurs, je suis très-loin d'avoir l'ambition de me présenter à vous comme un juge de l'art capable d'en mesurer toute la sphère. Je doute même que les idées dont j'essaierai de vous entretenir, puissent être exposées par moi avec la clarté qu'elles demanderaient. Mais j'ai voulu m'associer, autant qu'il était en mon pouvoir, à ces témoignages de concours et de sympathie que reçoit de vous le mouvement artistique de notre époque, et c'est dans ce but que j'ajouterai quelques indications bien simples au tableau qui vient de vous être tracé de la voie où doit marcher l'école belge.

Nous avons tous le pressentiment du vaste avenir de cette école, et personne ne trouvera sans doute qu'il soit téméraire de penser qu'en recueillant l'héritage des anciens maîtres flamands elle soit appelée à féconder encore le champ de leur gloire. Sa tâche me paraît double; elle doit suivre le sillon qu'ils ont ouvert avec tant de puissance et de succès, mais elle doit aussi le continuer et dépasser le cercle qu'embrassait leur pensée, ou plutôt l'horizon de leur époque. Mais de ces

deux conditions essentielles de son développement, la seconde est la seule qui appelle l'examen, tant l'autre paraît offrir d'évidence: car on ne saurait méconnaître dans le caractère de l'art national, l'expression vivante du génie de notre race, que la nature elle-même nous défendrait de renier si jamais nous étions assez aveugles, assez ingrats pour cesser d'en être fiers.

J'ignore s'il reste à nos artistes de grandes conquêtes à faire dans la partie technique de l'art, qui semble avoir été poussée aussi loin qu'elle peut l'être par cette série de grands peintres qui se continue presque sans interruption depuis les Van Eyck jusqu'à Rubens. Leurs traditions sans être la règle absolue de tout effort nouveau, offrent à notre école l'enseignement qui lui sera toujours le plus utile. Mais la pensée artistique des siècles passés ne peut suffire à notre temps, non que les inspirations du génie n'aient qu'une signification passagère, mais parce qu'au-dessous des chefs-d'œuvre où éclate le rayonnement merveilleux du génie il est une région moyenne où le talent puise sa force dans le travail de l'intelligence. Une certaine lacune a existé sous ce rapport dans les branches inférieures de l'art flamand. Il a exprimé avec une vérité parfaite le sentiment religieux, mais dans les scènes de la vie ordinaire il n'a point assez reconnu l'empire du sens moral. Contraste étrange entre le génie de la nation et l'esprit d'une partie des écoles; nos peintres ont eu leur bande joyeuse, leurs matérialistes insouciants, à côté de leurs contemplateurs ascétiques; d'une part un Breughel

et un Teniers, de l'autre un Hemling et un Philippe de Champagne: mais je ne vois rien à comparer parmi nous, au moins dans le passé, à un Greuze ou à un Hoggarth. Ce n'est que de notre temps que la peinture de genre a commencé à prendre un caractère plus sérieux et plus profond: nous l'avons vue retracer les joies et les douleurs de la famille, tandis qu'un maître déjà illustre et dont le talent grandit encore associait la vie bourgeoise à la majesté de la peinture historique dans ces admirables scènes où revit la Belgique du XVI[e] siècle. Il se développe donc aujourd'hui dans les œuvres de notre école ce sens moral si puissamment empreint dans le caractère de la nation. Et si l'on demande pourquoi aujourd'hui et pas autrefois, c'est que nous ne sommes plus sous la domination corrompue et corruptrice de la maison de Bourgogne et de ses continuateurs, sous la tyrannie farouche ni sous le despotisme paternel mais immobile des dynasties étrangères: nous revenons à notre propre nature, parce que nous sommes libres et que notre âme le devient.

Laissez moi vous signaler d'autres indices de ce mouvement trop peu remarqué. Quelle est dans nos expositions actuelles la place occupée par la fantaisie insignifiante? Elle se rétrécit continuellement. On ne voit plus apparaître rien de semblable à ces tableaux qui se trouvent encore dans les musées et qui représentent des tables de cuisine chargées de chair crue et de poissons morts. L'art comprend qu'il y a autre chose à éveiller dans l'homme que des appétits; un jour vien-

dra, j'ose l'espérer, où il sentira toute la portée, toute la sainteté de cette loi qui ne s'applique pas uniquement à la nature morte.

Mais pour s'élever ainsi à une sphère plus haute et plus pure l'artiste a besoin de courage, car sa tâche devient plus difficile à mesure qu'elle est plus sérieuse, et elle demande, outre l'habileté du pinceau, l'effort de l'esprit. Je n'ai point assisté à la création des œuvres si remarquables dont je parlais, il y a un moment; mais je suis parfaitement sûr que si je demandais à l'artiste quel travail a le plus fortement occupé toute son âme, il me répondrait celui de la pensée. Oui, nous devons le reconnaître; c'est un enfantement laborieux que celui des images intelligentes. Mais à celles-là seulement appartient le privilége sublime d'éveiller la pensée des peuples et d'assurer l'avenir de l'art en le fondant sur ce qu'il y a d'éternel et d'absolu dans la vérité.

Je ne craindrai pas, Messieurs, de jeter ici un coup d'œil sur la voie qu'a parcourue dans les âges modernes la grande peinture, pour énumérer non pas ses splendeurs, que vous connaissez tous, mais ce que j'ose regarder comme des lacunes dont le progrès de la pensée nous permet déjà de mesurer l'extrême étendue

Ce sont les sujets religieux qui occupent le premier rang parmi les créations de l'art dans l'Europe chrétienne. Leur caractère faillit être fixé par la tradition byzantine, dont l'origine était orientale et la tendance d'un mysticisme exagéré. Mais le génie des peuples occidentaux s'affranchit vers la fin

du moyen-âge de l'imitation conventionnelle qui gênait son développement, et nous voyons alors un sentiment de piété libre et naïf inspirer seul le talent des artistes. C'est l'expression vraie de ce sentiment qui nous captive encore dans les productions de cette époque, bien qu'on ne doive y chercher ni la science historique qui manquait entièrement, ni l'étendue de la pensée, ni la signification philosophique qu'entrevoyaient à peine les esprits les plus avancés. L'art prenait ses modèles autour de lui sans chercher d'autres types que ceux qu'il rencontrait dans le monde contemporain. De là ce naturalisme qui règne dans la vieille école flamande, comme en Italie dans les œuvres de Giotto et du Pérugin. Il semble pourtant qu'Hubert van Eyck et Quentin Metsys, éclairés soit par le reflet le plus pur de l'idée byzantine, soit par la lumière de leur propre génie, s'élèvent parfois jusqu'à la pensée de l'idéal. Mais ce sont là des exceptions aussi étonnantes que glorieuses; sous le pinceau des autres maîtres les personnages célestes prenaient en Flandre des formes flamandes, en Italie des formes italiennes. Dans ce dernier pays le rayonnement de l'art antique à l'époque de la renaissance amena la correction de ces formes et le sentiment plus parfait de la beauté; mais quelle que fût la grandeur de ce progrès, il ne détacha point d'un horizon trop matériel le regard et l'âme des artistes. Léonard de Vinci fut peut-être le seul dont la haute intelligence sut tendre directement au symbolisme chrétien dans la peinture religieuse. Pour Raphaël, à qui l'on accorde trop généralement le même spiritualisme, il n'y atteignit un mo-

ment que pour s'en laisser détourner par le culte de la beauté plastique, qui parfois borna l'essor de son génie. Il suffit de jeter les yeux sur ses vierges pour y reconnaître les traits du modèle local, ainsi que plus tard celles de Murillo nous ramènent à Séville ou dans les campagnes de l'Andalousie. Ajoutons que l'Olympe des peintres chrétiens se peupla de figures empruntées aux statues payennes, et qui conservèrent le cachet à peine modifié de leur origine. On ne voyait pas que c'était là un contresens. Raphaël avait fini par y tomber; Michel Ange, ce grand penseur, n'était pas entré dans la voie chrétienne. Ceux qui leur succédèrent touchèrent parfois au matérialisme.

C'est dans le cours du seizième siècle que la peinture sacrée, après avoir pris cette direction dangereuse, vit s'arrêter ses progrès et devint stationnaire. Quels pas a-t-elle faits depuis lors? Un seul peut-être, accompli à Anvers et dû à Rubens. Ce grand maître sut augmenter la puissance de signification des tableaux religieux en réunissant tout ce qui fait la force et la magie de l'art dans la sphère d'expression d'une seule idée. Jamais peintre ne parla si vivement à l'imagination, parce jamais peintre ne créa des images d'un effet si large et en même temps d'une si parfaite unité. D'autre part, quand j'essaie de me rendre compte de l'expression qu'il donne à ses plus belles têtes du Christ souffrant, il me semble qu'elles ont sur celles même du Titien une supériorité évidente, sous le double rapport de l'intelligence et de la sensibilité dont elles offrent l'empreinte. Ce serait peut-être l'idéal

de l'homme-Dieu, si son front, dont la base est magnifique, offrait la même puissance dans la région supérieure; mais le siècle de Rubens ne comprenait pas encore que le rayonnement du génie fût l'auréole naturelle du législateur de l'humanité.

Après lui tout reste immobile jusqu'à l'époque où nous vivons. La pensée sommeillait et le regard de l'artiste ne découvrait rien au delà de ce qu'avait vu le passé. Ce n'est guère que de notre temps qu'ont apparu les signes d'un nouveau progrès. Un sentiment général qui perce d'une manière plus ou moins distincte dans les œuvres religieuses des maîtres contemporains les porte tous à spiritualiser pour ainsi dire les images reçues, soit en s'efforçant de remonter aux formes les plus antiques, soit en essayant de rendre plus dominante l'expression de l'idée et du sentiment. Quelque jugement qu'on puisse porter sur le succès de ces diverses tentatives, elles offrent au moins la marque d'un mouvement qui commence et dont nous apercevons la raison d'être dans la marche du temps et de la civilisation. — En effet, dégager les types religieux des traces d'un naturalisme étroit, leur imprimer un sens moral plus complet, atteindre par la vérité intelligente à la hauteur de l'idée mystique, telle est la tâche que l'art doit remplir aujourd'hui puisqu'il est enfin arrivé à en comprendre l'importance. D'autre part la vérité historique a aussi ses droits à reprendre, et il me semble que le moment est venu de rendre aux personnages de l'évangile un cachet générique qui les rattache à l'Orient comme à leur terre natale. La

sphère de l'intelligence s'est élargie, et l'esprit moderne ne peut plus reconnaître une signification complète aux images qui n'ont de grandeur et de vérité que sous une seule face.

C'est donc un champ immense (et nous n'en pouvons guère entrevoir qu'une partie) qui s'ouvre encore aux efforts du génie et à la réalisation de la pensée, même dans le sens où l'art semblait naguère être arrivé au terme de ses progrès.

Quant à la peinture historique, dont le développement général n'est guère moins en retard, je n'ai pas besoin d'indiquer les ressources nouvelles que lui offrent de toutes parts les innombrables publications qui mettent enfin sous les yeux de l'artiste l'image exacte de la vie publique et privée des peuples de chaque pays et de chaque époque. Les conquêtes de la science viennent ainsi doubler la puissance de l'art; mais ce serait peu d'avoir découvert l'image du passé, si cette image ne parlait qu'aux yeux sans dévoiler à l'esprit le secret de chaque progrès social, le sens moral de chaque grand effort, le génie et la vertu des hommes et des nations. Voilà, Messieurs, la mission sacrée que reçoit de nos jours la peinture historique; et si je dis de nos jours, c'est que cette mission n'était ni comprise ni possible autrefois. Pour ne parler que de notre propre histoire, depuis quand commençons-nous à en saisir le sens? Vous pouvez voir chaque jour dans un de nos monuments publics un tableau soi-disant historique où les métiers de Gand, cette fière milice qu'admiraient malgré eux Philippe de Commines et Charles le Téméraire, sont représentés comme une populace féroce et hideuse, l'écume d'une

cité barbare. Dans quel temps de ténèbres la ville a-t-elle reçu du gouvernement cette peinture mensongère? Il y a, je crois, 15 ou 16 ans! — Eh bien, n'accusons pas le peintre, nous n'en avons pas le droit. Il a suivi le récit des chroniques approuvées jadis par la censure, qui mutilait les manuscrits de notre grand et patriotique historien, l'immortel De Meyer. Son ignorance nous l'avons tous partagée plus ou moins longtemps. Nos pères soumis à des gouvernements étrangers, tout en gardant au fond du cœur l'amour de la patrie, avaient laissé effacer son image. Celui qui le premier osa réhabiliter publiquement la mémoire de Jacques Van Artevelde, plusieurs de vous l'ont connu personnellement comme moi. C'était l'homme à l'âme indépendante qui n'avait voulu saluer le conquérant français que du titre de grand boucher. Dans ta tombe modeste, Cornélissen, tu as emporté cette gloire de nous avoir appris à relever les images héroïques qu'entoure déjà la reconnaissance et le respect de la nation. Ce n'est pas à la science seule à propager leur culte avec celui de la patrie; l'art qui parle une langue plus expressive, plus générale, plus efficace, en sera le meilleur interprète. Comme les Grecs et les Romains, qui avaient du moins les vertus des peuples libres, nous imprimerons sur la pierre de nos murailles les figures de nos aïeux, moins pour les montrer avec orgueil aux étrangers que pour apprendre à nos enfants à suivre un jour leurs exemples.

Aux artistes de notre école actuelle semble déjà promise une part de cette œuvre, un rôle glorieux et fécond dans ce tra-

vail régénérateur. Quand même ils ne réussiraient pas à vaincre d'abord complètement l'indifférence ou l'hésitation des esprits inintelligents et des cœurs glacés, l'idée du devoir leur donnera la force qui conduit au succès; car c'est un grand, un sublime devoir qu'ils ont à remplir. L'édifice de la civilisation s'écroulerait bientôt s'il ne reposait que sur des bases matérielles. Ce n'est ni la puissance de la richesse ni celle de la force qui peut relever les âmes; c'est la pensée, et l'art doit en être le propagateur et le gardien.

En exprimant ici mes espérances, mes convictions, je ne veux pas cacher qu'elles supposent chez les missionnaires de l'idée le courage de la persévérance. Les talents sérieux ne murissent qu'avec lenteur et la faveur de l'opinion éclairée ne s'obtient pas si facilement que le patronage capricieux de la fantaisie. Mais celui qui est né avec un cœur d'artiste, car les autres ne sont pas appelés à servir la cause sainte, a des aspirations généreuses et des pensées vaillantes. Il appartient aux hommes de cette trempe de porter d'une main ferme le drapeau de notre jeune école, et ce serait douter du caractère national que de craindre que ce drapeau recule ou soit abandonné.

(Longs applaudissements.)

M. Swerts, d'Anvers, n'étant pas présent, et M. Canneel renoncant à la parole, l'ordre des discours et des lectures est épuisé. On procède à la discussion des propositions déposées sur le bureau, dans la séance précédente.

M. Th. Canneel, rapporteur de la première commission, chargée de l'examen des propositions de MM. Weale et Can-

neel, relatives aux moyens à employer pour arrêter la destruction des anciens monuments, et particulièrement des pierres tumulaires, fait connaître les conclusions prises par cette commission, qui s'est réunie sous la présidence de M. Roelandt.

Le rapport conclut à ce que : « 1° Vu la disparition constante des objets d'arts et notamment des dalles tumulaires, le Congrès exprime le vœu que des mesures soient prises pour arrêter et réprimer ces actes regrettables.

» 2° Que le Congrès décide d'envoyer le rapport de M. Weale au gouvernement, afin qu'il soit pris des mesures comme de conseil.

» 3° Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour établir une correspondance régulière et permanente entre un corps central, qu'il désignera, et les commissions provinciales ou communales établies pour veiller à la conservation des monuments, ainsi qu'avec les sociétés qui s'occupent d'histoire et d'archéologie.

» 4° Organiser des commissions provinciales là où elles n'existent pas. — Les réorganiser là où ces institutions sont tombées en désuétude.

» 5° Le Congrès exprime le vœu que l'un des principaux buts de ces commissions soit la réunion des matériaux propres à la rédaction d'un inventaire général, complet et uniforme des objets d'art et d'archéologie qui existent encore dans le pays. »

Ces conclusions, signées par MM. Roelandt, Fr. Fétis, Eug. van der Belen, Kervyn de Volkaersbeke, Louis de Taeye,

James Weale, Léopold Devillers et Th. Canneel, sont adoptées à l'unanimité.

La Commission qui s'est occupée de l'examen de la proposition de M. Le Grand de Reulandt, ayant pour objet la confection d'un inventaire analytique de tous les travaux historiques publiés en Belgique depuis 1830, s'est réunie sous la présidence de M. Henri Raepsaet, et fait son rapport par l'organe de M. le capitaine Casterman :

M. Casterman. « M. Le Grand de Reulandt, frappé comme beaucoup d'écrivains du temps que l'on perd en recherches pour produire un travail historique, a déposé et développé la proposition de publier un inventaire analytique de tous les travaux imprimés en Belgique sur l'histoire nationale et l'archéologie du pays, tant par les académies et les sociétés provinciales que par des écrivains.

» Votre Commission, après l'avoir mûrement examinée et discutée, admet la proposition de M. Le Grand de Reulandt. Elle en reconnaît, à l'unanimité, toute l'utilité pour les écrivains qui s'occupent de l'histoire nationale, et pour les études littéraires.

» Elle a cru devoir vous soumettre en même temps les moyens d'application de la proposition. Ce travail ne doit être qu'un résumé analytique des écrits publiés ou à publier par les diverses académies ou sociétés littéraires du pays. Il formera une espèce de statistique littéraire.

» La Commission, considérant les services que cette publication est appelée à rendre, pense que l'État pourrait charger

les archivistes provinciaux et communaux de construire sur un plan uniforme, et par parties, cet indicateur historique. Le travail serait centralisé au ministère de l'intérieur, et envoyé chaque année aux diverses sociétés savantes et aux écrivains du pays qui en feraient la demande.

» En conséquence, la Commission a l'honneur de soumettre aux délibérations du Congrès la résolution suivante :

» Le Congrès artistique et archéologique de Gand émet le vœu que le gouvernement fasse procéder à la confection et à la publication d'un indicateur général analytique de tous les travaux imprimés en Belgique sur l'histoire du pays, tant par les académies et les sociétés provinciales que par des écrivains.

» Le point de départ de ce travail serait l'époque de la révolution brabançonne. »

M. Le Grand de Reulandt. Je me rallie entièrement à la rédaction des conclusions de la Commission, toutefois je dois faire remarquer que si dans cette rédaction ne figure plus le mot archéologie, c'est que les membres de la Commission ont pensé que dans le terme général « *histoire nationale*, » l'archéologie était naturellement comprise. Il est donc entendu que c'est dans ce sens que la proposition est soumise au vote de l'assemblée.

— Les conclusions du rapport sont adoptées en leur teneur.

M. Casterman, au nom de la même Commission, chargée de délibérer aussi sur la proposition de M. Ad. Siret, relative à une publication centrale, réunissant des documents authenti-

ques sur les arts et les artistes belges, tant anciens que modernes, présente son rapport en ces termes :

« Votre Commission reconnaissant l'utilité de cette publication et l'intérêt général quelle offrirait pour l'histoire de l'art et pour celle des artistes qui ont illustré la Belgique, admet à l'unanimité la proposition de M. Siret.

» Quant aux divers moyens d'application qui ont été proposés, elle a cru devoir choisir celui-ci :

» Le Congrès de Gand, reconnaissant la haute utilité de cette publication, émet le vœu qu'elle soit entreprise le plus tôt possible, toutefois, il croit utile de prier l'Académie royale de Belgique (classe des Beaux-Arts) d'examiner les moyens les plus pratiques pour réaliser ce projet. »

M. Siret. Il ne s'agirait pas, Messieurs, de faire des appréciations du mérite des artistes modernes. On se bornerait à faire connaître la date de leur naissance, les prix qu'ils ont remportés, les récompenses officielles qui leur ont été décernées ; on ne publierait, en un mot, que des renseignements puisés dans les actes publics. Or, si cela s'était fait depuis un siècle, nous n'aurions pas les absurdités qui ont été signalées hier ; on ne ferait pas naître un artiste longtemps après la mort de ses parents, ou avant leur naissance.

La publication ne serait nullement volumineuse ; elle ne contiendrait que des données de quelques lignes, de quelques chiffres ; mais ces renseignements seraient précieux pour l'avenir. Enfin, Messieurs, vous connaissez tous le recueil de ce genre qui se publie en France ; c'est un livre indispensable à

toutes les personnes qui s'occupent d'art; je demande la même chose pour la Belgique.

— La proposition est adoptée, dans le sens indiqué par la Commission.

M. Weale. Messieurs, je désirerais vous entretenir un moment des peintures murales qui existent dans la chapelle des Carmes, à Gand. Il y a deux ans, j'ai pu m'assurer que ces peintures sont très-bonnes. Elles sont couvertes de badigeon, mais je pense qu'on pourrait obtenir du propriétaire de cette chapelle la permission de faire enlever le badigeon. Ce sont des peintures qui datent du XIII[e] ou du XIV[e] siècle.

M. Edmond de Busscher. L'idée que vient d'émettre M. Weale a déjà été prise en sérieuse considération par la Commission des monuments de Gand. Nous avons obtenu du propriétaire l'autorisation d'ôter le badigeon; mais l'ancienne chapelle des Carmes-Chaussés, qui sert de magasin, a été tellement remplie de denrées coloniales et de coton, qu'il y a eu impossibilité de continuer l'opération commencée. Elle se fera aussitôt que les peintures seront accessibles; des fonds sont votés par la Commission, et l'on restaurerait même les peintures si la chose était possible. Il n'y a pas à y songer, car à certains endroits elles ont presque complètement disparu. On prendra des copies exactes de tout ce qui s'en découvrira.

Je ne partage pas le sentiment de M. Weale quant à l'époque qu'il faut assigner à ces peintures en détrempe : jusqu'à présent toutes les parties qui en sont visibles ne paraissent pas

remonter au-delà du XVe siècle. Il y a entr'autres un saint abbé, en robe noire et la crosse d'or à la main; un ange, avec de grandes ailes, est placé au milieu d'un berceau de verdure. L'abbé a la tête rasée, mais belle et au front large et caractérisé; une auréole d'or l'entoure. La physionomie de l'ange est semi-féminine, et ses cheveux sont bouclés tout autour de la tête; il tient une ample banderolle, sur laquelle se distinguent encore quelques caractères gothiques.

M. Weale. Quand j'ai vu cette chapelle, il n'y avait qu'une très-petite partie des peintures qui ne fut pas cachée sous le badigeon.

M. Th. Canneel. Le badigeon s'enlève parfaitement; mais l'opération a dû être interrompue, parce qu'il a fallu placer dans la chapelle de grandes parties de marchandises. Tout est prêt pour reprendre le travail aussitôt qu'il y aura moyen de le faire avec succès.

Ces peintures sont très-belles. Depuis peu on y a découvert un buste d'évêque, qui est dans un état de conservation extrêmement satisfaisant.

M. le Président. Messieurs, je désire ajouter quelques mots relativement à une des propositions qui ont été adoptées tout à l'heure, mais, avant tout, je dois vous prier d'oublier que je suis secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Belgique; je parle ici exclusivement en mon nom personnel.

Nul ne peut mieux connaître les objets d'arts de chacune de nos provinces, que les sociétés qui s'y trouvent organisées. Il y a, nous en avons la conviction, dans toutes les

parties du pays, des hommes spéciaux, qui s'occupent de rechercher tout ce qui mérite d'attirer l'attention, soit par l'antiquité, soit par l'importance, soit sous un autre rapport quelconque. On peut avoir pleine confiance dans leur bon vouloir, dans leur exactitude et leur science. Il n'existe pas encore de sociétés des arts dans toutes les provinces, mais il y en a plusieurs que l'on peut citer avec éloge et particulièrement celles de Gand, de Mons, de Liége, de Namur et d'Anvers. Je suis persuadé qu'il y en a encore dans d'autres provinces, qui pourraient parfaitement concourir au but que nous avons en vue d'atteindre.

Maintenant, voici quel est ce but.

Jusqu'ici l'Académie de Belgique a généralement marché en dehors des autres corps savants, et, selon moi, c'est peut-être un mal. Si l'on veut procéder avec ordre et arriver à la connaissance parfaite de ce qui existe dans le pays, il ne faut point s'en rapporter exclusivement à l'autorité. Chez nous l'autorité est certainement libérale, et je suis sûr qu'elle nous prêtera un concours efficace; mais les plus puissants moyens d'action viendront des initiatives particulières, des institutions locales. N'oublions pas que le travail projeté doit se faire le plus tôt possible, que l'étranger, connaissant nos trésors oubliés par nous, peut chercher à nous les enlever. Sous ce rapport nous devons des remercîments à un honorable membre, qui n'appartient pas à la Belgique et qui nous a prévenu du danger.

Je crois donc, Messieurs, qu'il serait de la plus haute im-

portance que dans chaque partie de notre royaume il existât des comités libres, des sociétés libres s'occupant des recherches que nous avons intérêt à connaître.

Cette question n'est pas nouvelle ; elle occupe maintenant toute la France ; mais il faut bien le dire, il y a dans la capitale de l'empire une société très-haut placée, très-savante, qui semble éprouver de la répugnance à se rapprocher des sociétés provinciales et à réunir ses efforts aux leurs.

Nous formons un petit peuple, mais, dans les limites étroites où nous nous trouvons renfermés, nous pouvons peut-être donner un exemple que la France n'est pas à même de présenter dans le moment actuel. Ce que je voudrais, ce serait de voir toutes les sociétés du pays parfaitement unies entr'elles et unies à l'Académie royale de Belgique. (*Applaudissements.*) Il faut que l'Académie tende la main à toutes les sociétés du pays et que nous marchions ensemble vers le but que nous avons tous en vue.

Voici à peu près comment les choses se passeraient dans chaque localité : il se ferait des recherches soigneuses sous la direction des sociétés locales ; les documents recueillis seraient ensuite réunis en faisceau par les soins d'une commission spéciale de l'Académie, qui veillerait à leur publication, et de loin en loin auraient lieu des réunions générales où pourraient intervenir les représentants des sociétés provinciales. Je le répète, Messieurs, je parle ici comme si j'étais entièrement étranger à l'Académie de Belgique ; mais j'ai la conviction que de cette manière on pourrait faire une œuvre véritablement nationale.

La chose est d'autant plus facile que l'Académie ne se compose pas exclusivement, comme dans d'autres pays, de savants résidant dans la capitale; ses membres sont répandus dans tout le royaume.

Chaque province, du reste, aurait l'honneur et la responsabilité de son travail; chacun aurait le mérite de ses œuvres et l'Académie ne pourrait avoir d'autre prétention que de coordonner et de publier le tout.

De son côté, le gouvernement, toujours généreux pour les arts et les lettres, nous prêterait le concours dont nous avons besoin. Quant à l'Académie de Belgique, il lui serait facile de faire le travail dont il s'agit, car, indépendamment de l'histoire des arts qui l'occupe, elle a constamment tourné son attention vers les travaux de détail dont il est ici question. L'Académie a même fait, avec le concours du gouvernement, une enquête à ce sujet. Il existe beaucoup de travaux de ce genre dans les cartons de la Compagnie, et je pourrais alors, avec son assentiment, les mettre à la disposition des personnes qui auraient à en faire usage.

De cette manière, Messieurs, nous pourrions marcher avec ensemble. Nous nous appuierions sur la liberté, qui est si fort dans les mœurs de notre nation. Le gouvernement ne nous refuserait pas son concours, et l'Académie de Belgique comprendrait assez l'intérêt qui s'attache à un parail travail, pour y aider de tout son pouvoir. (*Applaudissements.*)

Maintenant, Messieurs, l'ordre du jour se trouvant épuisé, si personne n'a plus de propositions à faire, je donnerai

la parole à M. le secrétaire, pour nous lire le procès-verbal de cette séance.

M. SIRET. Ne faut-il pas voter d'abord sur la proposition de M. le président ?

M. TH. CANNEEL. M. le président n'a fait qu'expliquer la portée des conclusions de la Commission, conclusions adoptées par le Congrès.

Aucun autre membre du Congrès ne réclamant la parole, M. Siret, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la seconde séance. — La rédaction en est approuvée.

M. EUG. VAN DER BELEN. Je propose de voter des remercîments au Bureau, qui a si bien dirigé nos travaux pendant ces deux journées.

— Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie, Messieurs, de la bienveillance que vous nous avez accordée, mais nous avons été nommés d'une manière si subite et si inattendue, que lorsque j'ai pris place au fauteuil, j'ai manqué à un devoir dont l'accomplissement m'eût cependant été cher : j'aurais dû commencer par vous proposer de voter des remercîments aux honorables membres de la Commission organisatrice du *Congrès artistique et archéologique,* qui avaient siégé au Bureau avant nous. Je viens, Messieurs, autant qu'il m'est encore possible de le faire, réparer cette omission involontaire, et je vous propose de voter des remercîments à MM. les membres du Bureau provisoire.

— Adopté par acclamation.

M. Louis Roelandt, président de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.*

Permettez-moi, Messieurs, de remercier, à mon tour, au nom de la Société royale de Gand, les hommes éminents qui ont bien voulu occuper le Bureau pendant ces deux séances intéressantes; permettez-moi de témoigner notre gratitude à tous les membres adhérents, qui ont, avec tant d'empressement et tant de bienveillance, accepté notre invitation. Nous nous applaudissons vivement du concours éclairé qu'ils ont apporté aux travaux de ce Congrès.

M. Fischbach, de Bemsberg, nous a fait connaître le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir assister au *Congrès artistique et archéologique*, et répondre à l'appel de la Société de Gand, où l'appelaient tant de souvenirs. Ce poète, connu si avantageusement par ses *Heilige Geschichten und Sagen*, a accompagné sa lettre d'un poème intitulé : *Deutschlands Grusz an Belgien*, écrit à l'occasion de notre fête jubilaire.

La séance est levée vers deux heures.

SÉANCE SOLENNELLE ET MUSICALE,

AU PALAIS DE L'UNIVERSITÉ,

Le Lundi 20 Septembre 1858,

REMISE DES MÉDAILLES

DES

CONCOURS DE POÉSIE ET DE MUSIQUE.

EXÉCUTION DE LA CANTATE COURONNÉE.

A trois heures de relevée, la séance s'ouvre sous la présidence de M. l'architecte Roelandt. Elle est honorée de la présence de M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur; M. Ed. de Jaegher, gouverneur de la province; M. Ch. de Kerchove-De Limon, bourgmestre de Gand; MM. les échevins Aug. de Cock, Gustave Callier et De Maere-Limnander; MM. Léon Beyaert et Dumont, conseillers provinciaux; MM. Ed. Stevens, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; Eug. van der Belen, directeur de la division des sciences, des lettres et des arts, et Ed. Romberg, directeur des affaires industrielles au même ministère; MM. Ad. Quetelet, François Fétis et J.-P. Braemt, délégués de l'*Académie*

royale de Belgique; Hip. Rousselle et Aug. Lacroix, délégués de la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut;* Albert d'Otreppe de Bouvette, délégué de la *Société libre d'Émulation de Liége*, de l'*Institut Archéologique liégeois* et de la *Société d'Archéologie de Namur;* Léopold Devillers et Théophile Lejeune, délégués du *Cercle Archéologique de Mons;* De Winne et De Rudder, délégués du *Cercle Artistique de Gand.* Sur l'estrade se trouvent aussi un grand nombre de membres de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, résidants et étrangers, ainsi que des notabilités de la ville, invitées à divers titres. Un public très-nombreux remplit l'amphithéâtre et les galeries de la vaste Salle de la Rotonde.

Le bureau est composé de MM. L. Roelandt, président; Pr. van Duyse, vice-président; Edmond De Busscher, secrétaire-général de la Société.

M. Roelandt déclare la séance ouverte et prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Organe de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, en cette occasion si solennelle, les premières paroles que j'ai à prononcer, doivent contenir l'expression sincère, non-seulement de notre vive et ardente sympathie, mais encore de la reconnaissance dont nous pénètre l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel. Soyez les bienvenus, vous tous, hommes de cœur et d'intelligence, qui êtes accourus nous prêter un noble concours,et prendre part à cette

fête, où la Belgique entière et quelques-unes des nations voisines se trouvent si dignement représentées.

En vous exprimant ici, au nom de notre Compagnie, combien elle est heureuse de ce témoignage de confraternité, je ne fais que vous répéter ce que vous disait hier, dans une autre enceinte, au nom de l'antique capitale de la Flandre, le premier Magistrat de notre cité.

Jadis, la commune gantoise, vous n'avez pu l'oublier, a montré qu'elle ne le cédait à aucune autre commune en énergie nationale, quand il s'agissait de conquérir ou de défendre ses libertés. Elle n'a rien abdiqué aujourd'hui de sa mission civilisatrice, mais à des jours de troubles et de luttes intestines, trop souvent ensanglantées, a succédé une ère de calme et de prospérité.

Si l'ancien magistrat de Gand conduisait la milice communale au champ de bataille, un rôle plus humanitaire est réservé au magistrat de notre époque. Maintenant il encourage ceux qui essaient de bien mériter de la cité et de la patrie, en consacrant leurs loisirs, leurs efforts, aux beaux-arts et aux lettres, qui embellissent la vie. L'antique salle de l'Hôtel-de-ville, où notre Compagnie tient ses séances, où l'autorité urbaine nous accorde l'hospitalité, nous donne place au foyer communal, et atteste la protection que le magistrat accorde à une Institution qu'il n'a cessé d'entourer de sa sollicitude.

J'ajouterai, avec une reconnaissance profondément sentie, que M. le Bourgmestre de Gand, en acceptant la présidence

du Comité organisateur du Congrès artistique et archéologique, a prêté à notre cinquantième anniversaire le cachet qui devait en caractériser la célébration.

Cette flatteuse distinction n'est-elle pas d'ailleurs sanctionnée par l'intérêt tout spécial que M. le gouverneur de la province porte à la Société ?

Oui, c'est au concours de tant de sympathies, que nous aimons à attribuer la bienveillance dont le gouvernement honore la Société royale des Beaux-Arts et des Lettres de Gand, et il appartenait à M. le ministre de l'intérieur de nous en donner une marque éclatante, par sa présence à nos solennités jubilaires. Nous sentons tout le prix de ce nouveau témoignage de son appui, en même temps que de son amour constant pour le progrès intellectuel et artistique.

Je voudrais justifier tant de distinction, qui rehaussent pour nous l'éclat de ce jour, mais cette tâche appartient tout entière au secrétaire de notre Compagnie. Dans nos *Annales* il a déjà retracé l'histoire de la Société, il lui sera facile d'en esquisser l'origine et les progrès. Il vous la montrera ne subissant que l'influence des modifications apportées aux idées artistiques et littéraires, ne nourrissant qu'une seule passion, celle de concourir à l'honneur de la patrie des Rubens, des Grétry, des Lesbroussart et des Ledeganck. Il vous dira bien des noms toujours chers à la République des lettres et des arts.

De tous les membres actuels de la Société, mon collègue M. P. Goetghebuer et moi sommes les seuls qui avons assisté à la fondation de l'Institution gantoise. J'eus l'honneur de

présider à sa naissance, et aujourd'hui il m'est donné de présider à sa fête jubilaire. Il ne fallait rien moins qu'une circonstance aussi mémorable, pour ranimer ma voix.

Puisse la fête que nous célébrons, offrir une preuve des résultats heureux que peut amener la confraternité des institutions artistiques et littéraires, avec la coopération de tous ceux qui se dévouent à la sainte mission du progrès.

Dans sa récente et cordiale fête, la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut* nous a précédé dans la réalisation de cette pensée, dans l'expression de ce désir : nous l'en félicitons, et nous nous applaudissons de ce que notre fête jubilaire nous ait fourni l'occasion opportune de nous associer de tout cœur à une généreuse et noble tentative. Elle a éveillé de vives sympathies, et le premier corps savant du pays, l'*Académie royale de Belgique*, salue de tous ses vœux le rapprochement le plus intime des institutions belges consacrées au culte des arts et des lettres.

Que ceux de nos membres, étrangers à la ville de Gand, et les délégations des Compagnies qui ont répondu à notre appel, emportent au retour les meilleurs souvenirs, des souvenirs qui fructifient, et qui ne périssent point.

Et Vous, Ministre du Roi, Hauts Fonctionnaires de l'État, de la Province et de la Commune, agréez nos remercîments, notre reconnaissance : en nous honorant, vous relevez l'art et la science, vous en serez dignement honorés.

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du *Rapport historique.*

M. Edmond De Busscher s'exprime en ces termes :

Messieurs,

C'est avec hésitation que je remplis le devoir qui m'est imposé aujourd'hui, devoir beaucoup plus important que celui que j'eus à accomplir à de précédentes séances solennelles. L'exposé rétrospectif que j'ai à vous présenter, ne se renferme plus dans un espace de deux ou trois années, il parcourt toute l'existence de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.* Forcé de me restreindre dans le cadre le plus resserré, je ne vous offrirai, en quelque sorte, que nos éphémérides artistiques et littéraires, qui sont aussi les fastes des hommes d'élite dont les noms seront tour-à-tour évoqués dans votre souvenir. Mais que de faits intéressants, que de noms dignes d'être cités ne devrai-je point omettre, dans l'impossibilité où je me trouve de donner place à tout et à tous dans ce rapide aperçu.

A l'époque de la fondation de la Compagnie, les arts, dans nos contrées, se réveillaient à peine de leur torpeur. Les artistes belges éprouvaient en vain la volonté de se produire : isolés, perdus dans un coin du vaste empire français, ils étaient abandonnés à eux-mêmes, presque sans appui, et sans direction. Ils étaient privés des encouragements si nécessaires au progrès artistique, aussi bien qu'au développement intellectuel.

Sept artistes gantois, lauréats de notre académie plastique,

mus par le désir de faire cesser ce funeste état de choses, animés de la louable ambition qui mène au succès, créèrent à Gand un centre d'impulsion, d'encouragement et de protection pour leurs confrères flamands. Ils fondèrent la *Société des Arts*, et les statuts en furent approuvés par l'autorité le 21 *septembre* 1808. Deux des fondateurs, les seuls survivants, MM. les architectes Louis Roelandt et Pierre Goetghebuer, sont encore parmi nous : ils peuvent, avec un légitime orgueil, s'applaudir de la destinée de leur œuvre. M. Roelandt, au début de la plus glorieuse carrière, en fut le premier président; aujourd'hui, à l'apogée d'une réputation méritée, il préside en cette cérémonie jubilaire l'Institution que la ville de Gand est redevable à son initiative.

Dès ses premiers pas, la Société des Arts fit sentir sa salutaire influence. Bravant les préjugés, l'indifférence et les préventions qui s'attaquent à toute idée progressive, à toute institution naissante, elle montra si nettement ses tendances et son but, qu'artistes et amis des arts s'empressèrent à l'envi de s'associer à ses louables efforts. Ils comprenaient, enfin, qu'elle avait de l'avenir cette jeune association, et son passé mi-séculaire n'a point démenti le présage. Les séances furent fréquentées avec assiduité, les concours répondirent à l'espoir des fondateurs; les affiliations les plus honorables vinrent donner du relief à leur création. La première prescription de la Compagnie dota l'église de Saint-Nicolas, à Gand, du *Saint-Antoine* de Steyaert; le premier concours enrichit le MUSÉE qu'elle se proposait de former d'un bas-relief de Huy-

ghens : l'*Immortalité de Napoléon Ier*. De généreuses souscriptions couvrirent les frais de ces prémices artistiques. En septembre 1809, la *Société des Arts*, qui se consolidait de plus en plus, qui étendait son influence et son action, adopta le titre de *Société des Beaux-Arts*. Elle était sous la présidence du statuaire Charles Van Poucke et du peintre Pierre Van Huffel, deux artistes de talent; elle avait pour secrétaire M. Norbert Cornélissen, l'éminent orateur, le spirituel écrivain qui rendit d'inappréciables services à la Compagnie. — Vers la fin de 1809 mourut l'illustre Van Poucke, et la Société lui fit de solennelles obsèques. Pierre Tiberghien, l'illustre ciseleur et graveur de médailles, le remplaça à la tête de la classe de sculpture, mais ne lui survécut que de quelques mois. Ce fut une nouvelle et regrettable perte pour l'institution.

Une section musicale fut annexée aux classes plastiques, et la date de son installation (Juillet 1812) nous a été conservée par une médaille commémorative. De cette section sortit une *Académie de musique*, laquelle subsista pendant quatorze ans, sous la direction du compositeur De Volder, à qui fut décerné en 1812 une médaille d'encouragement. Cette académie forma d'excellents instrumentistes; elle fut le précurseur de notre *Conservatoire*, dont le plan a été conçu et élaboré par la *Société des Beaux-Arts*. Ensuite d'un remarquable rapport de M. Vervier, ce fut elle qui, en 1835, en provoqua la mise à exécution.

Depuis longtemps la Compagnie comptait au nombre de ses membres associés des amis des arts cultivant la littérature

historique et esthétique : elle résolut de s'adjoindre ce troisième élément. La Société avait pris rang et place distinguée parmi les associations consacrées aux arts libéraux, elle aspira à la réputation littéraire. En 1814 s'installa la section de littérature, d'histoire et d'archéologie ; son premier directeur fut notre savant archéographe, le chanoine Martin De Bast. Par lettres-patentes du 9 janvier 1816, l'institution obtint de S. M. le Roi des Pays-Bas l'autorisation de s'intituler : *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.*

Ainsi se termina la période durant laquelle l'institut gantois eut à lutter contre toutes les difficultés de la création, de l'organisation et de ses transformations successives. Mais la Société était désormais protégée par des services rendus et par la réputation qu'elle s'était acquise. Pendant cette période elle ouvrit plusieurs concours : la peinture, la sculpture, l'architecture et la musique furent l'objet de ses encouragements. — Dès lors se rencontraient sur les registres d'agrégation des noms justement estimés : citons entr'autres les *peintres* David, West, Ommeganck, Lens, Paelinck, Mathieu van Brée, Verstappen et Van Huffel ; les *sculpteurs* Van Poucke, Godecharles et Canova ; les *architectes* L. Roelandt, Pisson, Fontaine et Percier ; les *musiciens-compositeurs* Verheyen, De Volder, C. Hanssens, Grétry et Méhul. La *classe de littérature* se composa de membres avantageusement connus : les noms de Martin De Bast, Cornélissen, Camberlyn, Hellebaut, Lesbroussart, Van Hulthem, Dewez, J-J. Raepsaet et Jacques Delille ne pouvaient qu'augmenter le lustre de l'association artistique gantoise.

Une ère nouvelle commençait sous les auspices les plus favorables. Aucune protection ne faisait défaut à la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand;* une sympathie prononcée accueillait les appels qu'elle adressait aux artistes et aux littérateurs. Ses concours devinrent brillants, les médailles furent disputées avec ardeur, avec un vif désir d'être distingué dans ces luttes du génie, du talent et de la science. Le but de son institution fut mieux compris, mieux apprécié; ses séances solennelles, toujours rehaussées par la présence des premiers magistrats de la province et de la cité, honorées des applaudissements d'un auditoire nombreux, donnaient plus de valeur encore aux palmes qu'elle décernait. Non contente d'instituer pour les jeunes artistes des expositions annuelles, de leur exhiber de temps en temps des œuvres remarquables de peintres renommés, elle ajoutait son suffrage et ses encouragements aux prix que distribuait l'Académie de Gand à ses expositions triennales. — Combien de ces artistes, devenus des maîtres illustres, reçurent la modeste médaille de la Société, et se glorifièrent de ce témoignage public accordé à leurs productions ou à leurs progrès.

A peine la phase politique eut-elle perdu le caractère d'agitation et de provisoire qui avait entravé l'action de la Société, que les réunions et les travaux des trois classes de l'institution reprirent leur cours; un triple programme appela la poésie, la musique et les arts plastiques à célébrer l'un des événements les plus mémorables des siècles modernes : la *Victoire de Waterloo*. La peinture, l'architecture et la poésie acceptèrent

la lutte, et les suffrages du jury proclamèrent le triomphe de Philippe Lesbroussart et de Cathérine Bilderdyk. Leurs poèmes furent mis en musique, et deux médailles d'or obtenues par les compositeurs Verheyen et Surmont. Quelques mois après, le salon triennal de Gand fournit à la Compagnie l'occasion d'offrir un hommage d'estime à des artistes éminents : à Odevaere, à Paelinck, à Mathieu Van Brée, à Van Huffel, à Ducq et à Roelandt. Le peintre des *Horaces*, David, sollicité d'envoyer à cette exposition une de ses toiles, avait noblement répondu : « Vous aurez des tableaux d'histoire de MM. Odevaere » et Paelinck, des productions de M. Navez; mes jouissances, » aujourd'hui, sont dans les succès de mes élèves. » Mais, en 1818, l'exhibition de son tableau d'*Eucharis et Télémaque* valut au grand artiste l'ovation qu'il avait si délicatement évitée. La Société fit placer sur cette œuvre une couronne de laurier, renouvelée chaque jour pendant toute la durée de l'exposition, et vota à David un riche médaillon d'or. Une manifestation si flatteuse émut vivement le chef de l'École classique française : « Merci, mes chers collègues, écrivait-il, » merci des marques d'estime et d'intérêt que vous me don- » nez; je ne les oublierai de ma vie, et je ne cesserai de dire : » heureux exil, qui m'a fait rencontrer des rivaux et des amis » dans les arts. »

Mainte fois David se rendit au milieu de *ses collègues* de Gand, et il assista à leurs réunions et à leurs banquets fraternels. Canova, le célèbre statuaire, en manifesta le désir : « J'aurais eu une bien vive satisfaction, leur écrivait-il,

» si j'avais pu, à mon retour d'Angleterre, visiter les estima-
» bles membres de l'honorable Société à laquelle je me fais
» gloire d'appartenir. Les sollicitations qui me pressent de
» retourner à Rome, m'ont privé de ce plaisir. » — Une Société doit s'être haut placée dans l'estime publique, pour que de tels artistes apprécient ainsi son suffrage et son affiliation.

Vers le même temps, des médailles d'honneur récompensèrent les succès remportés par deux jeunes artistes : Maes et Geirnaert, couronnés à Amsterdam et à Bruxelles. Une députation de la *Société royale des Beaux-Arts de Gand* conduisit Jh Geirnaert à Eecloo, sa ville natale, où il fut accueilli avec grande solennité. La Société obtint pour J.-B. Maes une pension de la régence de Gand, et le mit à même de continuer ses études à l'Académie d'Anvers.

L'impitoyable mort moissonna à peu de temps de distance deux membres distingués de la Société : l'architecte Pisson et le compositeur Verheyen. Le directeur Pisson, par un testament dans lequel il fit de généreux legs à la Compagnie, lui confia le soin d'élever son mausolée. Sculpté en marbre par le statuaire Calloigne, de Bruges, ce tombeau, posé dans l'église de Mariakerke, lez-Gand, est un monument digne du ciseau des Duquesnoy. La Société, dans son impuissance à exprimer l'unanime admiration, décerna à Calloigne une simple couronne de laurier, plus éloquente peut-être, et pour l'artiste aussi précieuse qu'une couronne d'or.

Lors de la première exposition de l'industrie dans les Pays-Bas (Gand.—1820), le gouvernement chargea la *Société*

des Beaux-Arts de Gand de présenter un projet-type de la médaille à décerner aux meilleurs produits exposés. Cette médaille, pour laquelle David ne dédaigna pas d'envoyer un dessin, en partie adopté, fut gravée par l'un de nos membres effectifs, notre concitoyen Braemt, artiste de renom aujourd'hui. — Son habile burin vient d'ajouter à la série de ses chefs-d'œuvre un véritable tour de force, notre belle médaille commémorative de 1858, faite en un mois, avec non moins de talent que de civique et artistique désintéressement.

A la même époque, la Compagnie accueillait à bras ouverts le régénérateur de la gravure belge, J[h] De Meulemeester, de Bruges, le correct et minutieux reproducteur des *Loges bibliques* de Raphaël. La vue de ses admirables copies des fresques vaticanes excita à Gand, comme à Rome, comme à Paris, à Londres et partout, un grand enthousiasme. En lui votant la médaille d'or, l'Institut gantois était l'interprète de l'expression spontanée du sentiment général, aussi bien que de l'appréciation raisonnée des connaisseurs. De Meulemeester forma en Belgique d'excellents élèves graveurs, à la tête desquels s'est maintenu, avec éclat, M. Erin Corr, son successeur au professorat académique à Anvers.

L'année 1820 a marqué dans nos annales : la coïncidence de ses solennités industrielles et urbaines, de l'exhibition manufacturière et de l'exposition triennale des beaux-arts fournit à la Société une de ces occasions que jamais elle ne laissait échapper. Chacune des sections actives voulut remplir dignement son mandat : l'esthétique, l'histoire et la composi-

tion musicale se présentèrent en lice, tandis qu'au Salon de Gand les médailles d'honneur rehaussaient les triomphes de plusieurs artistes de talent et d'avenir : elles étaient décernées, pour la deuxième fois, à Paelinck; puis à Melle Fremiet, qui avait lutté avec lui au concours historique; à Heyndericx, l'élève de David et de Gros; à J^h^ Geirnaert et à De Noter; à Calloigne, pour sa statue de *Lamoral d'Egmont;* à Suys, pour son *Palais des Beaux-Arts;* à De Volder, le facteur des orgues de St Michel, à Gand, et de Ste Waudru, à Mons, pour son *orgue expressif*, invention que la France lui déroba; à Mlle De Volder, la gracieuse cantatrice que l'on surnomma la *Catalani de Gand*. Séance solennelle, banquet de sommités artistiques et littéraires, concours de sociétés d'harmonie, rien ne manqua à la coopération de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature*. Les secrétaires de la Société, MM. Liévin De Bast et Norbert Cornélissen, constatèrent le mérite de l'exposition artistique de 1820 dans la publication qu'ils éditèrent sous le titre d'*Annales du Salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas*. M. P.-J. Goetghebuer, professeur d'architecture à l'Académie de Gand, auteur du *Plan de la Bataille de Waterloo* et du *Choix des monuments des Pays-Bas*, obtint une distinction pour ce dernier ouvrage. En 1810 et 1812 la Société lui avait remis des médailles d'encouragement.

L'année suivante, nouvelle glorification de l'art: J.-B. Maes, *grand prix de Rome* à l'Académie d'Anvers, nous est ramené par deux délégués de cette Institution, Willems et De Meu-

lemeester; il est reçu triomphalement. Des médailles, des lauriers s'ajoutent à la palme qu'il a remportée; il est fêté par ses confrères et par le magistrat. Tels étaient les moyens auxquels la Société avait recours pour augmenter aux yeux des autres artistes l'éclat du succès, pour les stimuler, pour leur donner le désir d'imiter le jeune vainqueur, et d'arriver comme lui au but si ardemment convoité : le séjour en Italie, cette terre classique de l'idéal et du beau.

Ainsi fut accueilli quelques années après Louis Minard, élève de Roelandt et lauréat en architecture à Anvers.

Vous citerai-je les distinctions accordées en 1823 aux littérateurs Laitat, de La Haye, et Mangez, de Bruxelles, pour leurs *Mémoires sur Lamoral d'Egmont*, et, lors de l'exposition triennale, à Kinson, à Navez, à Schotel, à Paelinck, recevant, pour la *Toilette de Psyché*, sa troisième médaille d'honneur; au compositeur gantois Louis Ermel, lauréat du concours de Rome à l'Institut de France, par sa cantate de *Pyrame et Thisbé;* en 1825, à Frans Goetghebuer et à Pierre Migom, grands prix des concours d'architecture de Bruxelles et d'Anvers; en 1826, à Pieneman, le peintre de la *Bataille de Waterloo* et de la *Bataille des Quatre-Bras;* à Navez, pour sa *Rebecca;* à Odevaere, pour son *Thémistocle;* à Braemt, pour ses remarquables médailles. Et n'est-ce point aussi la *Société royale des Beaux-Arts* qui créa, en 1823, la première Commission chargée de recueillir des fonds pour l'achat et la mise en loterie de tableaux et objets d'art aux expositions triennales de Gand?

Ce fut à la cérémonie d'inauguration de notre Palais Universitaire, l'un des plus somptueux édifices élevés à la science, et si éloquemment chanté par le professeur Raoul, le savant et poétique traducteur des satiriques latins, que la Société des Beaux-Arts remit aux artistes les dernières distinctions qu'elle avait décernées. Dans cette élégante salle des promotions académiques, témoin aujourd'hui de la célébration de notre cinquantième anniversaire, l'heureux architecte à qui la Providence accorda le rare privilége d'aborder avec un égal bonheur toutes les spécialités de son art, M. Louis Roelandt, notre digne président, reçut des mains du magistrat une médaille d'or de grand module. L'admiration publique décerna-t-elle jamais un hommage plus légitime?

Les années qui finirent la deuxième période de l'existence de la Compagnie, furent marquées, comme les précédentes, par des travaux utiles, des encouragements, des récompenses et de brillants concours.

A ses diverses sections furent affiliés des hommes distingués dans les arts et les lettres. Mentionnons, pour la *peinture :* Herreyns, Odevaere, Ducq, Navez, François, Eug. Verboeckhoven, Moritz, Geirnaert, Maes-Canini, Kinson, Van Spaendonck, Van Hanselaere, Pieneman, Ph. van Brée; pour la *sculpture :* Calloigne, Rutxhiel, Parmentier, Rude, Van Assche, Bosio, De Pauw; pour la *gravure :* Marcus, De Gendt, Claessens, Raphaël Morghen, De Meulemeester, Vinkelès; pour la *gravure de médailles :* Braemt, Simon, Van de Goor; pour l'*architecture :* Suys, Normand, Verly,

Renard ; pour la *musique* · Gossec, Ots, Woets, Dhollander, Wilms ; pour la *littérature :* Raoul, De Potter, De Foere, Quetelet, De Reiffenberg, Van Lennep, Tollens, Bilderdyk, Cannaert, Vervier, Kesteloot, Lebroquy, Schrant, Dr Wap, Arnould, De Ryckere.

Parmi les ovations faites aux artistes flamands, les contemporains gardent le souvenir de la sympathique réception du peintre Van Hanselaere, à son retour d'Italie, après treize années d'absence. Peintre honoraire du roi de Naples, il revenait dans la cité gantoise précédé d'une réputation qu'il justifia par les œuvres y exhibées en 1829. Son émule Maes-Canini avait envoyé à cette exposition la suave et poétique conception qu'il exécuta pour le Musée de Gand : *La Beauté*, l'une de ses meilleures productions. Van Hanselaere et Maes-Canini obtinrent la médaille d'or.

Les événements qui devaient fonder notre indépendance et consacrer pour la Belgique, replacée au rang des nations libres, une phase glorieuse, jetèrent la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* dans un état de crise, qu'augmenta encore, en 1832, le décès de son secrétaire, M. Liévin de Bast, l'un des fondateurs et longtemps la cheville ouvrière de l'Institution gantoise. Cette perte sensible fut suivie, peu après, de la mort de son intérimaire, M. Joan D'huyvetter. On conçoit aisément la démoralisation, la désorganisation qu'entraîna cette double catastrophe en de semblables circonstances. A part les encouragements que la société ne refusa jamais aux jeunes artistes, à part sa coopération à

la fondation des expositions bis-annuelles à Gand, elle ne se releva réellement de sa quasi inaction qu'en 1835. Elle avait alors pour président M. Van Huffel, pour vice-président M. Roelandt, et pour secrétaire M. Aug. Voisin. A l'exposition triennale de cette année, elle décerna ses médailles d'honneur à plus d'un jeune talent dont elle présageait la brillante destinée. Parmi eux se trouvaient nos maîtres actuels Nicaise de Keyser, Ferd. de Braekeleir, Philippe van Brée, Le Poittevin; M[lles] Fanny Corr et Adèle T'Kindt. Avec ses séances régulières, elle avait repris ses concours : M. Alexandre Dumont, lieutenant d'artillerie, fut couronné au concours de poésie flamande; à M. Jules de Saint-Genois il fut voté une médaille pour son roman national *Hembyze*. — En 1836 les luttes littéraires continuèrent : au nombre des vainqueurs vint se ranger M. Prudent van Duyse, de 1837 à 1842 secrétaire de la Société, et dont le front devait se ceindre de tant de poétiques couronnes.

En 1837 la Société encouragea les premiers succès d'Henri Conscience, maintenant le plus célèbre des romanciers flamands, en votant à son *Wonderjaer* une médaille en vermeil. Toujours à l'affut, le mérite naissant échappait rarement à ses délicates initiatives. A l'exposition de 1838, ce fut à notre concitoyen et confrère Eugène Verboeckhoven que s'adressa son hommage. Deux magnifiques toiles : *Les moutons effrayés par l'orage* et *Le retour du marché*, excitaient l'admiration; une branche de laurier en vermeil, avec cette inscription : *A Eugène Verboeckhoven la Société royale des*

Beaux-Arts de Gand, prouva à l'illustre successeur d'Ommeganck, le Paul Potter belge, à quel haut prix était estimé la supériorité qu'il avait acquise dans la peinture d'animaux, par l'étude consciencieuse de la nature.

L'année 1841 vit, comme 1847 et 1858, un triomphe musical éclatant. Le *Stabat Mater* de Louis Ermel, la *Cantate nationale* d'Auguste Gevaert et la *Cantate artistique* de Frans van Herzeele, sont trois œuvres gantoises que la Société est fière d'avoir provoquées. — La médaille d'or fut remise à M. Ermel dans la séance solennelle du *Congrès linguistique flamand* et de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature*, réunis sous la présidence de MM. Willems et Vervier. Le *Stabat Mater* y fut exécuté par la *Société des Chœurs* et les élèves du conservatoire. Le gouvernement accorda à la Société un subside pour aider à sa publication.

Me voici, Messieurs, parvenu à l'époque de la réforme de 1842, alors qu'après une sage réorganisation la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* reprit, sous la présidence de MM. le conseiller Van de Velde et Roelandt, toute son énergie d'autrefois; elle redoubla ses travaux, multiplia ses réunions, régularisa les concours annuels de ses diverses sections et rétablit ses expositions : le succès répondit de nouveau à son attente et à son zèle. Il est inutile de retracer ses faits et gestes si immédiatement contemporains; ils sont suffisamment connus. Ils ont été consignés d'ailleurs dans les *Rapports* lus aux séances publiques de 1844 et 1847 par M. le secrétaire baron Jules de Saint-Genois, et en 1850

et 1854 par le secrétaire actuel. Disons un mot, cependant, de la publication de nos *Annales*, qui ont remplacé pour la Compagnie le *Messager des sciences et des arts*, fondé jadis par elle. Notre nouveau recueil périodique n'a pas tardé à jouir de l'estime que lui assurait, du reste, la réputation de la Société. Les appréciations les plus flatteuses sont venues bien souvent récompenser nos travaux. Dans nos publications, dans nos séances, dans nos relations littéraires, les deux idiomes qui se partagent la Belgique régénérée, la langue française et la langue flamande, se rencontrent, et ne se coudoient pas.

Payons un juste tribut d'hommages à M. Pierre Van Huffel, qui pendant trente ans dirigea la Société avec le plus généreux et le plus actif dévouement. Président-honoraire depuis 1839, il mourut en 1844, vivement regretté par l'institution qui lui dut son développement et son lustre, par les artistes gantois qui si longtemps trouvèrent en lui un guide et un protecteur. Dans le MUSÉE de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, collection de pièces de réception des membres artistes, est conservé son portrait, peint par Van Hanselaere, et l'un des meilleurs de ce peintre gantois, qui en fit de très-remarquables.

A l'exposition si remarquable de 1844 la Compagnie se montra fidèle à ses anciennes et bonnes traditions. Des médailles d'honneur furent décernées à plusieurs artistes exposants : à l'illustre Paul de la Roche, à Gudin, le peintre de marines, à Van Schendel, Verveer, Van Eycken, Roberti, Jacob Jacobs, Robbe, Venneman, Joseph Geefs, Verheyden,

Verlat, Charles Wauters et Gustave Wappers. En leur offrant ces distinctions, la Société avait à cœur, et d'applaudir aux constants progrès des uns, et d'honorer les sublimes productions des autres.

En dehors de l'exposition de 1844, mais saisissant l'à propos de cette solennité artistique, elle put honorer encore d'une semblable distinction deux autres artistes de vrai mérite: Vanderhaert, l'excellent directeur de l'Académie de Gand, et Edouard Devigne, qui compte par les médailles qu'il remporta les grandes expositions où il exhiba ses paysages estimés. Paris venait de lui décerner la médaille d'or. Pensionnaire du gouvernement belge, il séjourna pendant quatre années en Italie, voyagea en Espagne et fonda à Rome une Académie des costumes nationaux, qui y existe encore.

Nous avons vu quels étaient les sentiments que professaient à l'égard de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand* David et Canova: ces sentiments si honorables pour l'institution, sont encore ceux que lui manifestent les illustrations actuelles, artistes et littérateurs. La précieuse correspondance conservée dans nos archives et nos rélations suivies avec les principales Académies et Sociétés artistiques et littéraires du pays et de l'étranger, en fournissent de nombreuses et éclatantes preuves. Comme jadis, l'affiliation à la Compagnie est tenue en grande estime, son ***Registre-Album*** témoigne de royaux patronages, d'adhésions de hauts fonctionnaires et des plus honorables sympathies; comme toujours, la liste de ses membres présente un faisceau d'artistes,

d'hommes de lettres et d'archéologues dont les œuvres attestent le talent ou la science.

Prenons quelques-uns des noms qui, durant les vingt-huit années de la troisième période, ont été inscrits sur les registres des sections : nous y rencontrons les *peintres* Wappers, De Keyser, Gudin, Paul de la Roche, Court, De Brakeleer, Schotel, Kruseman, J. Van Eycken, Vanderhaert, Félix et Edouard Devigne, Watelet, Duval Lecamus, Jacob Jacops, Van Schendel, Leys, Madou, Dillens, Orley, Verlat, Robbe, Th. Canneel, Godefroi, Venneman, Ch. Wauters, Roberti, Lapito, De Taeye, Th. Stallaert, Meganck, Jules Breton; les *sculpteurs* David d'Angers, Royer, Guillaume et Joseph Geefs, Fraikin, Geerts, De Cuyper, Devigne-Quyo, Franck, Laboureur; les *graveurs* Charles Onghena, Erin Corr, Ch. De Brou, Calamatta, Carl Mayer, Jh. Bal; les *graveurs de médailles* De Hondt, Jouvenel, Joseph et Léopold Wiener; les *architectes* L. Minard, Serrure, Bourla, Cluyzenaer, Donaldson, Croquisson, Van Overstraeten, Zwirner, Partoes, Ad. Pauli; les *musiciens-compositeurs* Fr. Fétis, J. Mengal, Snel, C.-L. Hanssens, Ermel, Léon de Burbure, Andries, De Nefve, Vte Ch. De Clerque-Wissocq, Franz Weber, Carl-Ludwig Fischer, Carl Leibl, W. Volkmar, L. Kufferath; les *littérateurs* et les *archéologues* Bn Jules de Saint-Genois, Chanoine J-J. Desmet, H-G. Moke, Willems, P. Van Duyse, Alb. Gheldolf, Frans Rens, Gachard, Félix Bogaerts, Adolphe Mathieu, Ph. Kervyn de Volkaersbeke, P.-C. Van der Meersch, Colin de Plancy, Bergeron, Delepierre, Schayès, Warnkœnig,

Polain, De Stassart, Henri Conscience, André Van Hasselt, Ad. Siret, Chanoine Carton, Aug. Lacroix, Chev. De Lebidart, Dr Weyden, A. Van Lee, E. Frensdorff, Nolet de Brauwere, De Reume, Alberdingk Thym, Henri Raepsaet, Cte de Kerchove, De Pontaumont, A. Charma, Aug. Clavareau, De Baecker, De Coussemaecker, Julien Travers, Achille Jubinal, Lenz, L. Alvin, Benoît Quinet, Nestor Considérant, Hip. Rousselle, Alb. d'Otreppe de Bouvette, Ulysse Capitaine, Le Grand de Reulandt, l'abbé Corblet, Basilio Castellanos, Jose de Alava, Van Asch van Wyck, Baron Nothomb, Engling, Cte Maurice de Robiano, De Meyer, Colonel Guillaume, Victor De Rode, Ph. Blommaert, Ed. Vandervin, Victor Gaillard, Ed. Fétis, Ed. Van Even, Lecouvet, R. Chalon, Kervyn de Lettenhove.

Constatons aussi quelques bons résultats de nos dernières luttes courtoises : citons, pour les *arts plastiques*, les concours de gravure de 1850 et de 1856 ; d'architecture en 1847 ; nos expositions et nos albums de 1851 et de 1852. Passant à la musique, rappelons le beau triomphe d'Aug. Gevaert, en 1847, la première tentative du jeune maëstro, aujourd'hui en pleine renommée, et tantôt vous y ajouterez le succès de notre huitième concours de composition musicale, la cantate que vous allez entendre, l'œuvre de Frans van Herzeele.

Mentionnons enfin l'issue de nos concours historiques, esthétiques et littéraires : en 1842, la *Biographie de Joseph Van Crombrugghe*, notre magistrat modèle, par M. Steyaert ; en 1845, les intéressants *Mémoires sur Jacques Van Artevelde*, par MM. De Winter et Ecrevisse ; le *poème* sur le Ruwaert

gantois, par Frans van Kerckhoven; en 1848, le *Parallèle entre Raphaël et Rubens*, par M. Adolphe Siret, dissertation esthétique du plus vif intérêt; en 1851, l'*Histoire de la littérature flamande et française dans le Comté de Flandre* (IX[e]-XV[e] siècle), mémoire de M. Constant Serrure, qui a enrichi le domaine de la littérature nationale d'un important travail.

La Société attend du concours historico-littéraire, qu'elle a récemment prorogé, l'*Histoire de la Sculpture en Belgique*, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Quand de tels résultats sont obtenus par une Institution provinciale, qui n'a pas, comme une *Académie* de l'État, le prestige d'une haute position, d'une position officielle, il faut bien que sa réputation ait su donner aux distinctions qu'elle décerne un prestige moral, un prix honorifique bien supérieur à la valeur monétaire attachée à ses encouragements et à ses médailles.

Et quand cette institution, arrivée à la cinquantième année de son existence, et célébrant avec éclat son *Jubilé mi-séculaire*, peut présenter avec assurance à l'appréciation de ses membres, de ses confrères et des hommes distingués qu'elle a conviés à cette solennité, le tableau de ses efforts, de ses travaux et de ses succès : cette institution n'a-t-elle pas rempli son mandat? N'a-t-elle pas bien mérité de la cité et de la patrie?

Après la lecture de ce RAPPORT HISTORIQUE, il est procédé à la proclamation et à la remise des médailles et des diplômes décernés par la Société.

EXTRAITS *des procès-verbaux des séances de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.*

CANTATE JUBILAIRE.

La Société ayant résolu qu'elle mettrait au concours la *Cantate* destinée à sa fête jubilaire de 1858, émit successivement le *Programme du Concours poétique* et le *Programme du Concours de composition musicale.*

Voici quel fut le résultat de cette double lutte :

Séance du 14 novembre 1857.

POÉSIE : *Neuf poèmes*, dont cinq écrits en français et quatre en flamand, ont été adressés à la Société.

Ces pièces portent les devises suivantes :

POÈMES FRANÇAIS.

N° 1. Vincit amor patriæ.

N° 2. Nous sommes vos aînés dans la triple carrière
Des arts, de l'industrie et de la liberté.

N° 3. Van Eyck, Delvaux, Borluut,
Charles-Quint, Artevelle,
De Gand, gloire immortelle.

N° 4. L'art aime l'industrie et vit de liberté.

N° 5. Schoone kunsten zullen streven
Naer een' ongekenden gloor.

POÈMES FLAMANDS.

N° 6. Hier geldt geen deerlyk sien.

N° 7. Kunst is leven, wysheid, kracht,
Kunst is vryheid, roem en magt.

N° 8. Gy zyt het die ons hart veredelt en verheft,
Wee, wee d'ellendige, wien gy de ziel niet treft.

N° 9. Geen ryker kroon
Dan eigen schoon.

Le jury de jugement, composé de MM. Frans Rens, Bon Jules de Saint-Génois et Prudent van Duyse, décerna, à l'*unanimité*, la médaille, prix du Concours poétique, au poème flamand : DE SCHOONE KUNSTEN IN BELGIE, portant pour devise :

Gy zyt het die ons hart veredelt en verheft,
Wee, wee d'ellendige, wien gy de ziel niet treft.

La Société ratifia ce jugement, et le billet ayant été décacheté, le nom de l'auteur, *Mme Van Ackere-Doolaeghe*, de Dixmude, fut proclamé.

Séance du 28 *août* 1858.

MUSIQUE : *Huit partitions* ont concouru pour le prix du Concours de composition musicale.

Ces partitions portent pour devises :

N° 1. Gloria tibi Domine.

N° 2. Voor moedertael en vaderland.

N° 3. Het lied voor 't vaderland
Is een verheven bede.

N° 4. Voor kunst en vaderland.

N° 5. Chi va piano va sano.

N° 6. Hoop in de toekomst.

N° 7. Neen, schoone kunst, ge zult niet zwygen,
U boeit in Belgenland geen dwang.

N° 8. Ik, of gy?

Le jury fut composé de MM. Snel, compositeur à Bruxelles; Léon de Burbure, compositeur à Anvers; F.-A. Gevaert, compositeur à Paris; L. Kufferath, compositeur à Gand, et J. Andries, directeur-honoraire du Conservatoire de Gand.

M. Andries suppléa M. C-L. Hanssens.

Trois voix furent données à la partition N° 3, portant pour devise :

Het lied voor 't vaderland
Is een verheven bede.

Une voix à la pièce N° 6, devise :

Hoop in de toekomst.

Une voix à la pièce N° 7, devise :

Neen, schoone kunst, ge zult niet zwygen,
U boeit in Belgenland geen dwang.

Les trois membres du jury qui avaient voté pour la cantate N° 3, s'accordèrent à demander pour les cantates N°s 6 et 7 une mention honorable.

Le juge qui avait distingué le N° 6, indiqua pour la mention honorable les N°s 3 et 7.

Le juge qui avait préféré le N° 7, donna la mention honorable au N° 3.

Ensuite de ces conclusions, la Société décerna la médaille de 400 francs à la partition N° 3, et vu le mérite des partitions Nos 6 et 7, accorda à leurs auteurs des certificats de mention honorable et la médaille commémorative.

Le billet du N° 3 ayant été ouvert, le nom de M. Frans van Herzeele, de Gand, fut proclamé.

Les auteurs des Nos 6 et 7 ayant accepté la mention honorable qui leur était accordée, leurs billets, qui n'avaient point été ouverts, nous révélèrent les noms de MM. Charles Duyk, à Bruxelles, et Jules de Vulder, à Gand.

Mme Van Ackere-Doolaeghe et M. Frans van Herzeele viennent recevoir leurs médailles des mains de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Gouverneur de la province, aux applaudissements du public.

M. le Bourgmestre remet à M. Jules De Vulder son certificat de mention honorable et la médaille commémorative.

M. Charles Duyck est retenu à Bruxelles par une indisposition grave.

Séance du 11 septembre 1858,

Sous la présidence de M. ROELANDT.

La Société, voulant donner à M. J-P. Braemt, graveur de la belle médaille commémorative de la fête jubilaire de 1858, une preuve publique de sa reconnaissance et de l'admiration qu'elle professe pour son talent,

A pris les résolutions suivantes :

Il sera offert à M. Braemt un témoignage de la gratitude de la Compagnie;

M. Braemt, membre effectif, est nommé VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE A VIE de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.*

Le diplôme de promotion lui sera remis en séance solennelle.

Séance du 15 *Septembre* 1858,

Sous la présidence de M. VAN DUYSE.

Les membres présents sont unanimement d'avis qu'à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand,* il convient d'offrir aux deux derniers fondateurs survivants un témoignage éclatant de reconnaissance et d'estime.

Après en avoir délibéré, les résolutions suivantes sont adoptées par acclamation :

Vu les services éminents rendus à la *Société royale des*

Beaux-Arts et de Littérature par M. Louis Roelandt, président actuel, et président lors de la fondation de la Compagnie;

M. Louis Roelandt, architecte, membre de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, professeur à l'Université de Gand, est nommé PRÉSIDENT A VIE de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand;*

Considérant aussi les services rendus par M. Pierre Goetghebuer dans les fonctions qu'il occupa à diverses reprises dans le Conseil d'administration de la Compagnie;

M. Pierre Goetghebuer, ancien professeur d'architecture à l'Académie de Gand, actuellement directeur-adjoint de la section plastique de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand,* est nommé DIRECTEUR-HONORAIRE A VIE de la section susdite.

MM. Roelandt et Goetghebuer recevront, dans la séance solennelle du 20 septembre prochain, le diplôme de leur promotion.

A MM. Braemt, Roelandt et Goetghebuer sont remis les diplômes de leurs promotions respectives, aux acclamations unanimes et réitérées de l'assemblée, par les hauts fonctionnaires qui honorent la séance de leur présence.

La solennité jubilaire est terminée par l'exécution de la Cantate à grand orchestre de M. Frans Van Herzeele, poème de Mme Van Ackere-Doolaeghe :

LES BEAUX-ARTS EN BELGIQUE.

La *Société royale des Chœurs de Gand*, renforcée par cinquante élèves des écoles communales, a chanté la Cantate avec une entente musicale, une vigueur et un ensemble qui ont provoqué plusieurs fois les plus chaleureux suffrages des auditeurs.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU VOLUME DE 1857-1858.

PAGES.

Chronique de l'hôpital d'Audenarde, 1415-16 à 1589-90; par Edm. Vanderstraeten 1
Poésies de Jacques van Maerlant. — Fragments de manuscrits retrouvés; par Victor Gaillard 25
Victor Gaillard, biographie par Pr. van Duyse 40
La Grande Boucherie, à Gand. — Reconstruction au XV[e] siècle; par Edmond De Busscher 49
Horace à Fuscus Aristius, poésies; par Ad. Mathieu 92
Horace à son Jardinier, idem; par le même 97
Concours de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand (1857-1858). — Concours pour le poème d'une Cantate artistique pour la Fête jubilaire de 1858 101
Overbrengst van Egmonts stoffelyke overbrengsels in eenen nieuwen grafkelder; par Pr. van Duyse 105
Concours de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand (1857-1858). — I. *Concours prorogé.* Histoire de la sculpture en Belgique. II. *Concours musical.* Cantate : Programme et poème 114
Roland De Lattre, sa vie, ses ouvrages; par Adolphe Mathieu. 121
La première fontaine monumentale à Audenarde; par Ed. van Cauwenberghe 200
Cinquantième anniversaire de la fondation de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand.* — COMPTE-RENDU. . 221
Invitation au *Congrès artistique et archéologique* et aux *Fêtes jubilaires* 224
Liste des adhérents 229
Institutions représentées au Congrès 237

Congrès artistique et archéologique. Première séance. 239
» » » Seconde séance 302
Séance solennelle et musicale. 372
Discours du président (M. L. Roelandt). 373
Rapport historique, lu par le secrétaire (M. Edm. De Busscher). 377
Remise des médailles et des diplômes décernés par la Société. . 396
Exécution de la *Cantate artistique*, couronnée au Concours de composition musicale en 1858 402

GRAVURES ET VIGNETTES.

La Grande Boucherie, à Gand, au XVIIe siècle. 75
Mort de Roland De Lattre, vignette 121
Portrait de Roland De Lattre, gravure 129
Roland De Lattre, tableau de M. Waucquière, vignette. 180
Tombe de Roland De Lattre, vignette. 194
Médaille commémorative du cinquantième anniversaire de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, gravée par J-P. Braemt 221

